

TRAVAIL

de France.

main

XTE

CEDESP  
L5  
764

AN

CP3.347-CEDESP



LIBRAIRIE FÉLIX ALCAN

## HISTOIRE UNIVERSELLE DU TRAVAIL

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION DE M. GEORGES RENARD

Professeur au Collège de France.

12 volumes in-8, de 400 pages chacun, illustrés. Chaque vol. 5 francs.

Pour paraître en juin 1912 :

**L'évolution industrielle et agricole depuis cent cinquante ans.** par MM. G. RENARD, professeur au Collège de France, et A. DULAC, publiciste.

En préparation :

**Le travail dans la préhistoire.** par M. CAPITAN, professeur au Collège de France et à l'École d'anthropologie.

**Le travail dans l'Orient ancien,** par M. MORET, conservateur adjoint au Musée Guimet.

**Le travail dans la Grèce antique,** par M. GLOTZ, professeur adjoint à la Sorbonne.

**Le travail dans l'Europe du moyen âge,** par MM. BOISSONNADE, professeur à la Faculté des Lettres de Poitiers, et HUVELIN, professeur à la Faculté de Droit de Lyon.

**Le travail dans les pays musulmans.** par M. A. LE CHATELIER, professeur au Collège de France, directeur de la *Revue musulmane*.

**Le travail en Amérique, avant et après Colomb,** par MM. CAPITAN, professeur au Collège de France, et LORIN, professeur à la Faculté des Lettres de Bordeaux.

**Le travail en Extrême-Orient,** par M. CORDIER, de l'Institut.

**Le travail dans l'Europe moderne (XV<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle),** par MM. G. RENARD, professeur au Collège de France, et WEULERSSE, professeur au lycée Carnot.

**L'Évolution des transports du commerce et du crédit depuis cent cinquante ans,** par MM. NOGARO, professeur à la Faculté de droit de Montpellier, et OUALID, chargé de conférences à la Faculté de Droit de Paris.

**La condition des travailleurs depuis cent cinquante ans,** par MM. F. SIMIAND, bibliothécaire au Ministère du Commerce, professeur à l'École pratique des Hautes-Études, et AL. GOINEAU, sous-chef au Ministère du Travail.

A LA MÊME LIBRAIRIE

### AUTRES OUVRAGES DE M. PAUL-LOUIS

**Le syndicalisme contre l'État.** 1 vol. in-16 de la *Bibliothèque d'histoire contemporaine*. . . . . 3 fr. 50

**L'ouvrier devant l'État.** *Étude de la législation ouvrière dans les deux mondes*; 1 vol. in-8 de la *Bibliothèque d'histoire contemporaine*. 7 fr.

**Histoire du mouvement syndical en France (1789-1910)**; 2<sup>e</sup> édition, 1 vol. in-16 de la *Bibliothèque d'histoire contemporaine*. 3 fr. 50

**Les lois ouvrières.** 1 vol. in-32 de la *Bibliothèque utile*. . . . . 0 fr. 60



HISTOIRE UNIVERSELLE DU TRAVAIL

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION DE GEORGES RENARD

Professeur au Collège de France.

---

LE TRAVAIL

DANS

LE MONDE ROMAIN

PAR

PAUL-LOUIS

---

Avec 41 gravures dans le texte.

---

PARIS

LIBRAIRIE FÉLIX ALCAN

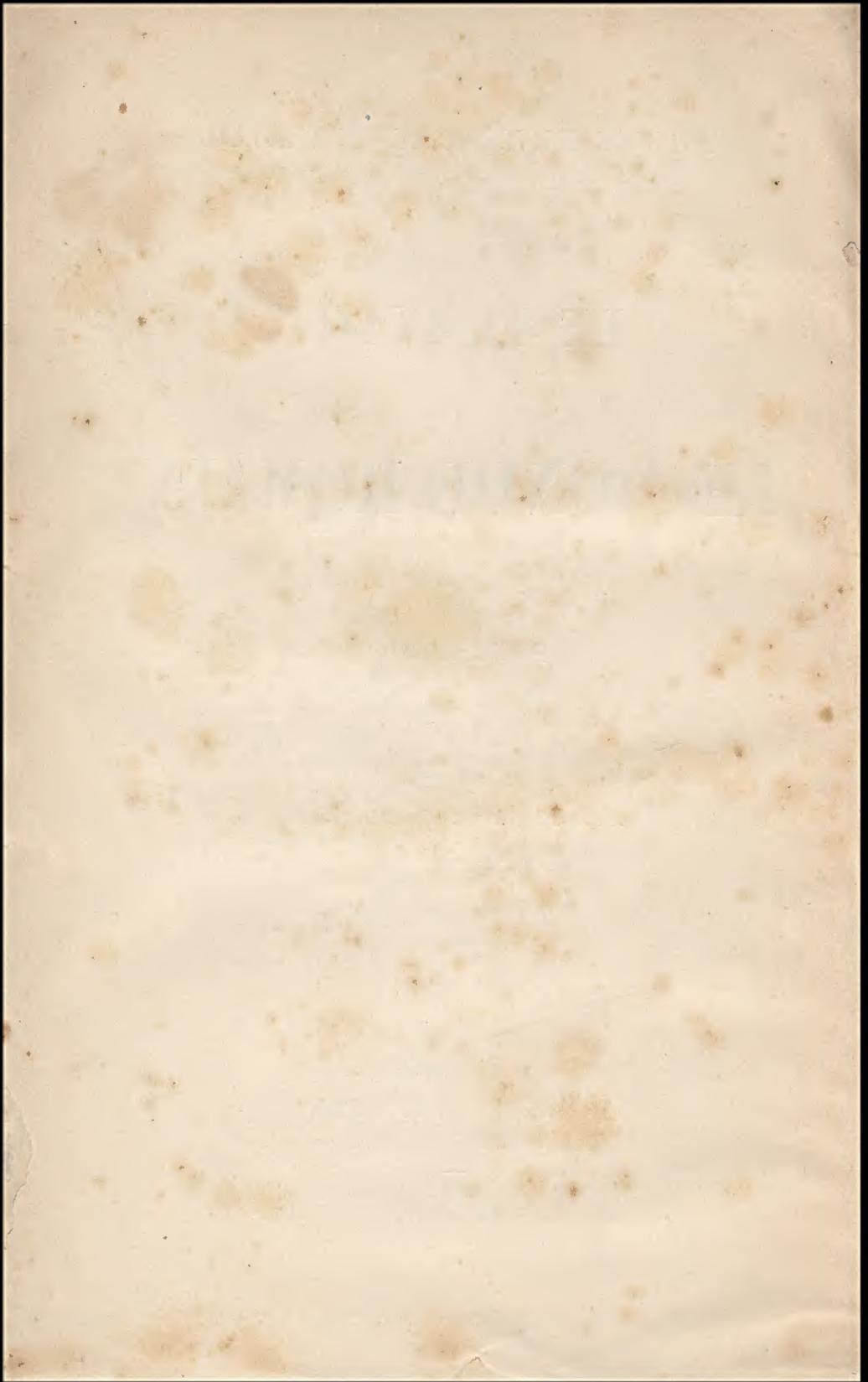
108, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 108

---

1912

Tous droits de traduction et de reproduction réservés.





LE  
TRAVAIL DANS LE MONDE ROMAIN

---

AVANT-PROPOS

---

Ce livre embrasse près de mille deux cents ans d'histoire, c'est-à-dire une très large période de l'histoire connue, de l'évolution déjà jalonnée de l'humanité. Il conduira le lecteur depuis les âges lointains de l'industrie primitive et de l'activité pastorale, jusqu'au travail organisé du Bas-Empire.

Si la matière dont il traite est particulièrement attachante, puisqu'il concerne un peuple auquel remonte, autant qu'à tout autre, la civilisation européenne, la documentation n'a pas laissé d'offrir de graves difficultés. Les affirmations qu'il contiendra, les exposés qu'on y trouvera, ne s'étayeront pas sur les données précises, qu'on recueillera dans d'autres volumes. Le travail ne saurait être étudié, à l'époque de la Rome royale ou même de la Rome républicaine, avec la sûreté d'analyse et l'abondance d'informations, qui peuvent et doivent caractériser la phase contemporaine de la transformation textile ou métallurgique. Les sources contrôlées et certaines font le plus souvent défaut, les chiffres sont rares et discutables. Mais l'obscurité même, qui enveloppe l'activité de ces premiers âges, ajoute un attrait à la recherche, un stimulant à la curiosité de l'historien. Lorsqu'il rencontre, dans les vieux textes, une indication qui éclaire sa voie, il est



heureux à l'égal des archéologues qui arrachent, aux couelles superposées du Forum ou aux cendres durcies de Pompéi, une inscription nouvelle, une coupe précieuse.

Les documents ne sont cependant point nuls ou inconsistants, mais ils apparaissent dispersés et requièrent interprétation.

Nous sommes habitués aujourd'hui à user de statistiques méthodiquement dressées, et qui, même si elles ne satisfont pas toujours à notre besoin de rigoureuse exactitude, constituent des bases solides d'investigation. Or l'antiquité ne nous a point laissé de statistiques, je veux dire de nomenclatures qui, à une époque déterminée, mesurent la richesse publique, l'activité d'une contrée, les rapports de deux peuples entre eux. Nous connaissons quelques-uns des recensements de la République, mais ils sont intercalés dans les œuvres des historiens, et leur teneur intégrale nous échappe. Nous savons que de grands travaux ont été accomplis par les géomètres officiels sous Auguste, mais ils n'ont pas été conservés. Rien, dans les pièces qui sont à notre disposition, ne rappelle les tableaux annuels, que dressent les États modernes, de leur agriculture, de leur industrie, de leur commerce, de leur navigation, de leurs dépenses, de leurs recettes fiscales ; et il est à remarquer, au surplus, que ces tableaux sont de création essentiellement contemporaine, et que beaucoup d'entre eux sont conçus avec une méthode imparfaite : nous ne possédons pas encore pour la France, l'Angleterre ou l'Allemagne, des enquêtes raisonnées et circonscrites sur les salaires généraux.

Il semble que les gouvernements successifs de Rome n'aient jamais éprouvé la nécessité d'étudier sur le vif les conditions d'existence de la plèbe, étude pourtant doublement attachante dans un pays où le Trésor public pourvoyait à la subsistance de centaines de milliers de



gens. Sur l'organisation même de l'annone, qui touche de si près à la vie du prolétariat de Rome d'abord, de Rome et de Constantinople plus tard, nous n'avons que des informations incomplètes et clairsemées. Quant au fameux édit de 301, qui nous éclaire sur les prix des denrées et de la main-d'œuvre, il ne saurait passer pour un document très utile. Tout au plus fixe-t-il des maxima, et il faut ajouter que ces maxima ont été très différemment interprétés par ceux qui ont voulu convertir, en monnaie de notre époque, les valeurs stipulées par Dioclétien.

Si les statistiques officielles manquent à peu près totalement, les statistiques privées ne sont pas plus riches, ni plus concluantes. Les historiens de l'avenir, qui s'attaqueront au mouvement économique du xix<sup>e</sup> siècle et du xx<sup>e</sup> siècle, pourront faire de larges emprunts aux comptes rendus obligatoires des sociétés par actions. Or bien que les sociétés de publicains pour l'exploitation des mines, du domaine public ou pour la perception des impôts, fussent aménagées par actions, nous ne savons à peu près rien des bénéfices qu'elles recueillaient. Tout au plus apprenons-nous, par des tiers, que ces bénéfices furent considérables et souvent scandaleux.

Il n'est venu à personne d'entre les anciens l'idée ingénieuse, — et féconde pour nous —, de suppléer à la négligence des administrations publiques, ou des associations, en condensant des chiffres année par année, ou même décade par décade ; mais la surprise ne serait guère de mise ici, car le patient écrivain, qui aurait assumé cette tâche, eût affronté de terribles difficultés. Il ne pouvait accomplir même très partiellement à lui seul les recherches, devant lesquelles reculaient le personnel des bureaux du temps ou les employés des grands financiers. Il faut dire aussi que pour beaucoup de raisons, les enquêtes statistiques étaient infiniment moins



fertiles en résultats éventuels, il y a dix-huit ou vingt siècles, qu'aujourd'hui. La constitution du marché, l'infériorité du travail libre, l'universalisation de l'esclavage, la rareté relative des échanges, la faiblesse de la production mondiale, l'exiguïté des besoins, tout contribuait à déprécier des études auxquelles nous assignons, depuis cinquante ans surtout, une portée primordiale.

On conçoit, en présence de cette pénurie de notations officielles, combien est ingrate la besogne de celui qui cherche à décrire, avec une fidélité approximative, la société romaine au travail. Si les sources sûres sont à peu près réduites à néant pour la période royale, elles demeurent médiocres pour la fin de la république et pour l'empire. L'indécision où nous laissent les textes, que les générations ont pu se léguer de proche en proche, s'exprime à merveille dans les données contradictoires qui en ont été extraites. S'agit-il du total de la population de la Ville Éternelle ; les savants qui ont essayé de le préciser, à quelque époque que ce fût, se sont heurtés à d'autres savants qui venaient infirmer leurs dires : et de tous côtés, d'excellents arguments étaient produits pour fonder les déductions les plus diverses. Si nous ignorons, à un demi-million d'unités près peut-être, le chiffre des habitants qui se pressaient dans la capitale, à plus forte raison manquons-nous d'indications irréfutables sur le peuplement d'autres grandes villes du monde romain : Naples ou Capoue, Milan, Aix, Narbonne ou Carthagène. Les anciens ne tendaient pas, comme nous, à la précision mathématique ; ils ne souffraient point d'une ignorance, qui nous est cruelle, et qui nous irrite.

La plupart des recensements étant perdus, et d'ailleurs ces recensements étant toujours restés localisés, nous ne pouvons évaluer, sans très gros risques d'erreurs, le contingent des hommes libres. Nous connais-



sons encore moins, s'il est possible, celui des esclaves. Et pourtant des estimations exemptes de doute seraient indispensables pour établir et circonscrire le rôle du labeur servile avant et après les guerres Puniques, sous Auguste et sous Constantin. De même encore, le prix de vente d'un captif adulte, et apte à l'activité industrielle, fournirait un élément très utile de calcul, car nous pourrions le confronter avec certains prix d'objets fabriqués et déduire, de ce rapprochement, des conclusions valables. Mais, en ce domaine comme en tout autre, aucune statistique proprement dite n'est parvenue jusqu'à nous.

Si l'on peut cependant entreprendre une étude du travail dans le monde romain, c'est en collationnant des informations éparses chez les écrivains que nous avons conservés.

Les historiens nous sont parfois d'un précieux secours, mais ils ont d'ordinaire prouvé que les problèmes économiques ne sollicitaient point leur attention. Ils se sont préoccupés beaucoup plus des négociations diplomatiques, des batailles et des conspirations, que des rapports commerciaux ou des transformations techniques. Ils étaient rebelles aux chiffres, et s'attachaient avant tout à prêter, à leurs personnages, des discours éloquents et conçus selon la bonne formule.

Les agronomes nous renseignent fort exactement sur les modes de l'activité agricole aux différents âges, mais aucun d'eux n'a écrit un ouvrage qui laissât un tableau de la propriété, un résumé de la production, un aperçu du travail rural. Ils se sont ingéniés plutôt à suggérer des conseils pratiques qu'à calculer l'étendue moyenne des domaines, ou à relever la valeur des récoltes de vins ou d'olives. Ils exposent le résultat de leur expérience personnelle, plutôt qu'ils ne se livrent à des descriptions en règle.

Quant aux auteurs, géographes, savants ou autres



qui nous ont légué des récits de voyages, des indications sur les mœurs des différents peuples, sur l'exploitation des mines, sur les pêcheries et les itinéraires des caravanes, ils ont associé, à des relations exactes, des assertions manifestement controvérsées ou fantastiques. Ils n'ont pas su, le plus souvent, faire le départ entre la légende et la réalité. Pline l'Ancien, après nous avoir très utilement renseignés sur certains procédés de la métallurgie, de la verrerie ou de la fabrication du papier, se complait à nous entretenir de populations mythiques, qui combinent les attributs de l'homme avec les particularités des animaux.

Malgré tout, en réunissant ces éléments, en recueillant d'autres éléments encore que fournissent les lettres et les plaidoyers de Cicéron par exemple, les œuvres purement littéraires des écrivains du siècle d'Auguste, les inscriptions dispersées dans la partie du globe où les Romains ont pénétré, on arrive à rétablir la filiation de toute une série de phénomènes économiques, de Romulus à Théodose. Il faut émettre des réserves sur la sûreté de certaines assertions, se garder des prévisions trop grandes et qui risqueraient d'être forgées de toutes pièces, mais on perçoit l'évolution du régime du travail durant ces onze siècles et demi; on discerne l'intensité du courant de production et d'échanges, dont Rome fut à la fois le point de départ et l'aboutissement; on embrasse, sous ses divers aspects, l'activité économique d'un peuple dont la guerre fut très longtemps l'unique industrie, et qui pourtant dut satisfaire aux besoins croissants d'une civilisation toujours plus compliquée. Nous essaierons, dans ce volume, de présenter des vues d'ensemble, et aussi de tirer parti de toutes les notations de détail que nous aurons pu glaner. Nous avons tenu, en nous abstenant de certaines généralisations brillantes, prestigieuses, propres à séduire, mais aussi périlleuses et médiocrement étayées, à faire une œuvre de bonne foi.



## INTRODUCTION

---

Si la période que nous devons considérer ici est relativement vaste, et si le cycle des faits, auxquels nous nous référons, est un des plus complexes qui soient, le monde romain offre, dans les phases successives de l'organisation du travail, la continuité et l'unité qui caractérisent déjà son histoire générale.

La logique de l'évolution n'est pas moins frappante dans ce domaine que dans tous les autres. Ce qui a fait la beauté indéniable et rare du droit romain, ce qui lui vaut encore aujourd'hui d'être la plus vigoureuse des disciplines de l'esprit, c'est la simplicité du développement, c'est la fécondité du principe une fois admis, c'est l'art qu'ont apporté les jurisconsultes à faire sortir de ce principe ses extrêmes conséquences. La rigueur des déductions le dispute à la clarté des affirmations premières. La confusion, l'incohérence, l'obscurité, la contradiction intrinsèque n'ont jamais été admises par les Romains, gens pratiques et dédaigneux de la virtuosité des rhéteurs. De même, lorsqu'on suit, d'âge en âge, les formes du travail dans la société romaine sans cesse élargie, les changements que ces formes ont imposés à la vie publique et privée, les contrecoups qu'ont provoqués les incidents en apparence les plus étrangers à l'économie, on est obligé de constater que l'arbitraire ou le hasard ont eu une part infiniment mince dans les transformations intervenues. Tout s'explique, tout



s'enchaîne. Le mystère est absent : les raisons sont manifestes et s'imposent à la raison.

Si les latifundia surgissent à un moment déterminé, posant un des plus grands problèmes sociaux qu'un peuple ait eu à résoudre, ce n'est point pur caprice du sort ; c'est qu'une série de mesures législatives, coïncidant avec des événements précis, avaient engendré l'expropriation des petits agriculteurs au profit d'une caste privilégiée, et ces latifundia eux-mêmes, que rien ne pourra abolir, ni les guerres étrangères, ni les guerres civiles, exerceront une action décisive, — et qui s'éclaircit d'époque en époque, — non seulement sur l'agriculture, mais aussi sur l'industrie, sur les échanges de la République, et sur la condition des ouvriers libres et salariés.

L'histoire de l'esclavage offre une merveilleuse netteté d'évolution, depuis les « familles » exiguës des premiers temps jusqu'aux grands troupeaux de captifs parqués dans les domaines de la Lucanie ou de la Sicile, au premier siècle avant notre ère. On saisira, plus tard et sans aucune difficulté, pourquoi cet esclavage s'est adouci, à la fin de l'Empire ; pourquoi il a abouti au colonat, ancêtre du servage, et qui liait l'homme non plus au maître, mais au sol ; pourquoi enfin il est apparu, aux contemporains de Dioclétien et de Constantin, comme un déplorable système d'exploitation.

Les économistes s'étonnent parfois que le travail libre ait joué un si faible rôle dans le monde romain, alors qu'outre les esclaves, une plèbe de plusieurs centaines de milliers d'hommes habitait la capitale, et que d'autres plèbes, soustraites à l'autorité d'un propriétaire, résidaient dans les grandes villes, sous la République comme sous l'Empire. Mais toute surprise tombe, lorsque s'évoquent les institutions qui ont permis à ce prolétariat de subsister dans l'oisiveté. L'annone, dont les origines se retrouvent dans les premiers siècles, et qui a été s'élar-

gissant et s'alourdissant sans cesse, enlevait, à d'énormes effectifs de citoyens, les motifs de peiner et de chercher du labeur. Le travail libre, qui, en somme, n'a jamais disparu totalement devant le travail servile, avait gardé d'autant moins d'énergie de résistance que le *civis romanus* avait la faculté de s'alimenter aux frais de l'État.

D'autres particularités encore qui, à première vue, sollicitent chez nous une certaine émotion intellectuelle, se revêtent d'apparences très logiques, dès qu'on plonge dans la réalité des choses. L'organisation économique du monde romain ne peut être envisagée par fragments ; elle ne se révèle dans la puissance de sa cohésion, que si on l'embrasse d'ensemble et si l'on relègue dans la pénombre les détails, les traits complémentaires, pour s'attacher aux lignes essentielles. Elle se présente avec un parfait équilibre de forces, quand elle est prise à un moment quelconque de son développement ; mais la régularité de ce développement, considéré depuis les débuts jusqu'à Théodose, n'est pas moins manifeste, et ne comporte pas plus d'imprévu.

\*  
\* \*

A la vérité, l'histoire économique de Rome, si mal étudiée durant tant de siècles, est à la base de son histoire politique, diplomatique, militaire. On ne peut rien comprendre des événements de la cité, des luttes intérieures, des entreprises de conquête, si l'on ignore les modes de culture, l'insuffisance du rendement, la faiblesse de la production industrielle, la pauvreté minière de l'Italie, l'accaparement des terres par une minorité.

C'est parce que Rome ne trouve pas, sur son propre sol, de quoi s'alimenter et se vêtir, qu'elle entre en conflit, de bonne heure, avec les autres peuples du Latium. C'est les armes à la main que ses citoyens vont chercher



des champs à cultiver, et des bestiaux à conduire. Mais, en même temps qu'elle guerroyait au dehors, à quelques kilomètres ou à quelques dizaines de kilomètres de chez elle, les gens sans feu ni lieu, que recèlent déjà ses murs, revendiquent leur droit à la vie. Ils veulent leur part de subsistance, leur morceau de terre arable, les prérogatives politiques qui leur permettront de briser leur vasselage social et de mettre fin aux usurpations agraires de l'aristocratie.

Plus tard, c'est le besoin de céréales qui lance Rome à la conquête des terres situées hors de la Péninsule, lorsqu'elle s'aperçoit que la Campanie, la Lucanie, l'Étrurie ne suffisent pas à la nourrir. Il lui faut la Sicile, l'Afrique, l'Égypte, — ses trois greniers —, qui sont tenues, chaque année, de lui expédier ou gratuitement, ou à très bas prix, les millions d'hectolitres que requiert sa consommation croissante. Outre des récoltes sûres, elle veut des territoires salubres et amples, pour y déverser le trop-plein des mécontents et des expropriés. Elle pratique la colonisation, en partie pour les mêmes motifs que les peuples modernes.

Toutes les entreprises belliqueuses, qui ont eu lieu depuis la première rupture avec Carthage jusqu'aux expéditions du Pont et de la Gaule, sont imputables aux appétits d'une ploutocratie qui n'a cessé de grandir, de se concentrer dans l'ordre équestre, et de subordonner, à ses intérêts propres, la politique de la République. Les campagnes contre la Macédoine et contre la Syrie avaient mis les Romains en contact avec d'autres civilisations, avec des pays dont ils appréciaient de plus en plus les produits. Les guerres modernes ont pour enjeu la conquête de clientèles plus amples, de marchés nouveaux, et où l'industrialisme puisse trouver un débouché à sa colossale fabrication. Les guerres de Rome tendaient à doter la métropole de domaines arables, de zones de production agricole ou industrielle qui satisferaient à la



demande de son grand entrepôt central ; elles la pourvoyaient aussi, comme on le verra, des énormes effectifs d'esclaves que les grandes familles réclamaient, soit pour les besoins domestiques, soit pour les manufactures naissantes.

L'impérialisme du I<sup>er</sup> siècle avant notre ère, contre lequel le sénat luttera plutôt, et dont les chevaliers seront les propagandistes, se ramène, comme l'impérialisme allemand, anglais, américain ou français de notre âge, à des considérations économiques. Seulement, ces considérations évoluent sur un autre plan. Il s'agit, non point de vendre des marchandises et d'arracher des sources de production, mais de prélever des tributs directs et de confisquer toutes les richesses produites.

En dépit des distinctions fondamentales, cette histoire de la Rome antique présente parfois des affinités étranges avec celle de la Grande-Bretagne contemporaine. L'occupation par Auguste du petit canton des Salasses, qui détenaient des gisements aurifères dans la haute vallée d'Aoste, ne diffère qu'à un point de vue de la conquête du Rand, au xx<sup>e</sup> siècle, par lord Kitchener : c'est que les Salasses furent vendus comme esclaves, tandis que les conservateurs britanniques estimèrent plus expédient d'assimiler les Boers.

Les guerres de l'Empire seront plutôt des guerres de défense que d'agression, même lorsqu'elles revêtiront l'aspect de l'offensive. Alors Rome veut protéger ses frontières contre les barbares qui, des forêts germaniques, viennent se briser à ses camps retranchés. Elle sauvegarde aussi ses relations d'échange avec l'Orient qui, chaque année, lui expédie de grandes quantités d'articles précieux : tapis, fins tissus, parfums, verrerie, gemmes, dont sa civilisation plus raffinée ne saurait plus s'abstenir ; mais l'impérialisme a fléchi depuis le jour où la ploutocratie équestre a perdu la maîtrise des affaires, et où les chefs de l'État ont établi comme



un arbitrage permanent entre elle et les autres classes.

C'est sous l'influence des besoins économiques, sous la pression des rapports changeants des catégories sociales, que tout évolue à Rome, depuis le système de la propriété jusqu'au service des *frumentationes*, depuis l'organisation des magistratures et l'aménagement des droits politiques jusqu'au régime fiscal des provinces, depuis les allures de la diplomatie jusqu'aux statuts des corporations. Mais l'histoire politique réagit à son tour sur les institutions du travail.

\*  
\* \*

Le Romain a rarement été créateur. S'il a su s'approprier les initiatives d'autrui, utiliser les découvertes qu'il venait à connaître, il n'a rien ou à peu près rien innové par lui-même. Il s'est, à chaque génération, enrichi des progrès de l'étranger. Ses campagnes, qui l'ont mis en contact tour à tour avec les peuples les plus divers, qui lui ont frayé des accès vers l'intégralité du monde alors jalonné, lui ont valu, en même temps que des conquêtes territoriales, du butin, des esclaves, — des enseignements techniques de tout ordre. L'activité manufacturière de la cité de Romulus, à ses débuts, est nulle. Ce sont les groupements humains, qui se sont disputé du VII<sup>e</sup> au III<sup>e</sup> siècle la maîtrise de l'Italie et de la Méditerranée, qui ont inculqué aux Romains les rudiments de l'industrie. L'influence des Étrusques, longtemps dominateurs de la région centrale de la Péninsule, celle des Grecs fondateurs des cités florissantes du Midi et de la Sicile, celle plus lointaine des Égyptiens arracheront les futurs vainqueurs de l'univers à leur torpeur primitive. C'est de leurs voisins immédiats, qui les réduiront parfois à merci, c'est des navigateurs qui arriveront jusqu'à eux, c'est des agglomérations où les poussera le besoin d'échanges, qu'ils apprendront les



principes de la mécanique et de la métallurgie. Ils emprunteront, non point à leur propre génie, mais au génie hellénique ou oriental, les perfectionnements élémentaires de l'outillage. L'usage de la monnaie, — sa substitution au système du troc et au régime de l'étalon-bétail —, leur viendra du dehors.

Ces traits essentiels de l'économie romaine ne caractérisent pas seulement les origines; ils se renouvelleront de siècle en siècle. Après la conquête de la Grèce et l'écrasement de la Macédoine, après la mainmise sur l'Asie Mineure, dont les centres manufacturiers offraient le spectacle d'une activité sans égale, après l'anéantissement des derniers germes de sédition à Alexandrie, Rome ne s'ouvre pas seulement à une culture plus haute et à une conception esthétique plus raffinée; elle transforme son industrie. Jamais nation au cours de l'histoire ne subit à pareil degré, dans l'ordre intellectuel et dans l'ordre économique, la pression des vaincus. Chaque contrée subjuguée apporte, aux Romains, le contingent de ses connaissances, et leurs progrès techniques se mesurent sur l'extension de leur empire.

Malgré tout, et c'est le lot de tout peuple imitateur, l'industrie romaine, à part de rares domaines, ne put jamais lutter efficacement avec l'industrie de l'Asie. Si la capitale du monde ne fut point une des métropoles de la production, c'est que son énorme population trouvait plus expédient de vivre du labeur d'autrui. Les conquêtes continues, en déversant sur elle les trésors des rois et les dons des généraux triomphants, lui enlevaient toute raison d'effort méthodique; et l'agriculture subit, plus amplement encore que l'activité manufacturière, la répercussion de l'histoire militaire et politique.

Les citoyens, qui abandonnaient leurs champs pour aller au combat, qui restaient, des mois durant, aux légions, avaient perdu le goût du travail rural, quand ils étaient libérés. Les terres, qui étaient délaissées par



intervalles, ne rendaient plus de récoltes. Alors Rome s'adressa aux pays tombés sous sa tutelle. La concurrence des grains de Sicile et d'Afrique, et, plus tard, d'Égypte ; l'afflux des céréales qui étaient vendues par le pouvoir, d'autant plus bas qu'elles ne coûtaient rien ou presque rien ; la certitude de ne point subsister en semant et en moissonnant ; le manque aussi de sécurité qui résultait des guerres civiles trop fréquentes, tout contribuait à décourager le paysan. Si, dès le III<sup>e</sup> siècle avant J.-C., la culture du froment fut désertée pour celle de la vigne et de l'olivier, pour l'exploitation des oiseaux ; si, plus tard, les campagnes furent livrées aux eaux stagnantes et devinrent vides d'habitants, ces phénomènes, comme la constitution des latifundia eux-mêmes, se liaient intimement à l'expansion militaire.

Une révolution continue se produisait dans la vie des Romains, au fur et à mesure que s'accroissait la conquête. La structure du monde que nous étudions était incessamment bouleversée par les annexions qui s'effectuaient, et qui se précipitèrent surtout dans les deux derniers siècles avant notre ère. Entre la deuxième guerre Punique et la bataille d'Actium, les réactions que l'histoire politique et l'histoire économique exercent l'une sur l'autre, se succèdent avec une ampleur et une précision, dont on ne découvrirait guère ailleurs les équivalents. On ne s'explique pas le cheminement de Rome à travers l'Europe, l'Afrique et l'Asie, si l'on néglige les exigences de sa consommation et les particularités de ses luttes de classes ; on ne peut ramener à leurs raisons profondes ses transformations agricoles et industrielles, que si on les rapproche à chaque instant de la marche des légions, et de l'installation des proconsuls.

\*  
\* \*

A la différence de la Grèce, Rome a réalisé l'unité de



domination, et ceci commande toute l'histoire de sa production et de ses échanges. Les cités helléniques s'entre-déchiraient ; — aucune d'elles ne se fit la capitale d'un véritable État ; aucune d'elles ne saisit le marché national, soit qu'elle tirât ses provisions de l'ensemble du monde de langue greeque, soit qu'elle lui imposât ses tissus ou ses bronzes. Le moreellement et les rivalités politiques entraînaient la dispersion des forces, et engendraient une concurrence commerciale, que rien ne pouvait réfréner. L'empire macédonien dura trop peu de temps pour briser les cloisons, qui séparaient les peuples subjugués. Le monde romain, au contraire, s'il n'avait ni l'unité de la langue, ni l'uniformité des mœurs et des besoins, ni une totale égalité de civilisation, obéissait à une même impulsion, s'inclinait devant un même pouvoir suprême, s'administrait suivant des règles qui ne différaient guère de l'Espagne à la Cilicie, ou de l'Égypte au Norique. Du foyer central émanait toute autorité et rayonnaient toutes les institutions. A la fin de la République, les fermiers étendront leurs exactions sur l'ensemble des provinces, — protégés, redoutés par les gouverneurs. Sous l'Empire, les corporations réglementées et privilégiées se retrouveront de Lyon à Capoue et d'Arles à Constantinople : mêmes statuts, mêmes immunités, mêmes rites solennels, mêmes obligations publiques.

Le monde grec dispersé coexistait avec d'autres mondes qui n'atteignaient point à un degré de culture comparable, qui avaient beaucoup à apprendre de lui, s'il avait des enseignements à attendre d'eux. Le monde romain finit par embrasser tous les groupements connus. Il absorba tout. C'était pour son propre service que Rome avait construit des routes qui traversaient les montagnes calédoniennes, les forêts germaniques, les marais bataves, les Pyrénées cantabriques, les déserts des Syrtes et les sables de l'Arabie. Par ces



chaussées, qui demeurent encore comme les vestiges de la plus prodigieuse puissance humaine qui ait jamais surgi, cheminaient non seulement ses légions, mais aussi les caravanes qui lui apportaient l'étain des Cassitérides, l'ambre de la Baltique, et les parfums de la Haute Syrie. Pour elle l'humanité travaillait, peinait dans les mines, arrachait les perles fines, pêchait la pourpre précieuse, tissait la laine d'Asie Mineure, soufflait le verre d'Égypte, fondait le fer de Thrace et le cuivre de Chypre. Pour elle, des troupeaux d'esclaves battaient le grain dans la plaine de Palerme, sur les plateaux de Numidie, le long des berges humides du Nil; des bateaux sillonnaient les mers, de l'Inde et même de la Chine et de notre côte des Somalis au littoral embrumé des Vénètes et à la presqu'île Cimbrique. Elle n'était pas une simple capitale; elle était la régulatrice suprême de l'activité universelle. Ses besoins faisaient loi. Les nations, pour la satisfaire, sacrifiaient leur repos et, de proche en proche, associaient leurs efforts. Tout un système économique s'érigea, se consolida, se perfectionna pour lui procurer, au minimum de frais et au maximum de vitesse, les denrées de luxe, qu'exigeait sa ploutocratie, les comestibles plus vulgaires que réclamait sa plèbe. A aucune époque, on ne vit ainsi des millions et des millions d'hommes suspendus aux caprices d'une ville unique. Il n'est point une de nos capitales modernes, Londres, Paris ou New-York, qui ait régenté à un degré comparable le labeur des peuples, qui se soit subordonné, avec une pareille force d'asservissement, les intérêts d'immenses agglomérations. L'exemple de Rome, métropole politique, n'a d'égal que l'exemple de Rome, métropole économique.

Mais tandis que la prodigieuse cité exerçait son énergie d'absorption, attirant, puisant, suçant les ressources du monde dont elle était le centre, elle rayonnait sur



lui ; elle dispersait sur lui les connaissances, les doctrines, les richesses, qu'elle avait saisies et accumulées. Il se faisait, entre elle et les provinces, un incessant échange d'idées et de choses. Un même système administratif s'implantait d'une frontière à l'autre, le long des artères pavées, où couraient les légats ; un même régime économique et social, les mêmes formes d'organisation du travail s'établissaient dans les pays infiniment variés, qu'enveloppait d'âge en âge la grande paix romaine.

\*  
\* \* \*

L'esclavage est la caractéristique suprême du labour antique. Il n'est pas à coup sûr la seule, et d'autres s'imposeront à notre attention, tandis que nous poursuivrons cette étude ; mais il est celle qui, en quelque sorte, commande toutes les particularités fondamentales. Il a revêtu l'aspect d'universalité, que prit plus tard le servage, et dont le salariat est doté aujourd'hui. Il n'est point un accident ; il est la résultante même de toutes les idées qui avaient cours à Rome, comme en Grèce, comme dans toutes les sociétés anciennes, de la Gaule à l'Égypte et de la Germanie à Carthage. Les Romains ne propagèrent point l'esclavage ; ils le trouvèrent organisé dans les nombreuses contrées qu'ils visitèrent et qu'ils assujettirent. Ils n'eurent aucune peine à asseoir, sur cette institution, tout leur système économique, puisqu'elle s'était généralisée et qu'elle ne surprenait personne.

Si l'homme se reconnaissait le droit de tuer ou de mutiler son ennemi vaincu, à plus forte raison s'attribuait-il la licence de contraindre l'adversaire désarmé à travailler sans répit. La servitude apparut comme une commutation, comme un adoucissement de peines. Pendant des siècles et des siècles, nul ne se demandera s'il n'y a point là un abus de force, un attentat à la per-

sonne, un monstrueux outrage à une civilisation, qui se prétendait pourtant délicate jusqu'au raffinement. Le concept de l'égalité, la notion de la liberté n'avaient de valeur, pour les Romains comme pour les Spartiates ou pour les Athéniens, que dans les limites d'une société exigüe, celle des citoyens, celle des maîtres.

On avait assez fait pour l'humanité lorsqu'au lieu de vouer les captifs au glaive ou à la croix, on les avait jetés dans les ergastula ou rivés au labour des grands domaines.

Le grossissement de la population servile, qui a exercé une influence indéniable sur l'évolution de l'économie romaine, a commencé surtout après les guerres Puniqnes. Les esclaves furent peu nombreux, aussi longtemps que Rome se heurta à des peuples de même origine et qu'elle avait avantage à lier à sa cause, en leur laissant les attributs civils. La formation de grands troupeaux d'ouvriers, conduits au fouet, eut été dangereuse au surplus, tant que l'élément libre restait médiocre, et que le territoire demeurait enfermé dans d'étroites frontières. Mais c'est par dizaines de milliers à la fois que les vaincus seront asservis au II<sup>e</sup> et au I<sup>er</sup> siècle avant notre ère, au cours des guerres de Macédoine, d'Asie et des Gaules : César ramènera des contingents énormes, et dont la valeur industrielle et agricole sera hautement prisee.

Si le travail ne fut jamais très fort estimé dans les sociétés antiques, c'est qu'il semblait réservé aux esclaves. Et le dédain même où il était tenu, et qu'ont exprimé les plus grands écrivains, contribuait à raréfier l'artisanat libre, et à stimuler le recrutement servile. Mais ce recrutement ininterrompu, et qui s'opéra sans difficulté depuis les débuts jusqu'au milieu de l'Empire, s'effectua dans les milieux ethniques les plus divers, et mit en présence, dans l'armée des champs ou de l'industrie, des contingents de très inégale valeur. Ce



n'était là, d'ailleurs, qu'un des moindres défauts du régime.

Ce régime était onéreux, car si mal nourris et si mal vêtus que fussent les esclaves, — et nous verrons comment Caton l'Ancien recommande de les traiter — le maître, après avoir payé le prix de leur achat, était obligé d'entretenir leurs forces. Il devait, sous peine de ruiner leur vigueur de production, leur verser leur pitance quotidienne, même si momentanément il ne pouvait les employer. L'ouvrier du xx<sup>e</sup> siècle appréhende, à chaque instant, les crises de chômage; le chômage général, issu d'un rétrécissement de la demande mondiale, ne menaçait jamais les sociétés antiques, qui ignoraient la surproduction, et qui n'avaient point un outillage capable de surproduire; mais si le labour manquait par aventure dans une localité, si la guerre civile paralysait l'agriculture ou la fabrication des étoffes ou des vases, le propriétaire d'esclaves seul en souffrait. Il ne rentrait point dans les débours, auxquels il était exposé.

Le système servile comportait bien d'autres inconvénients, même si nous laissons de côté ceux qui sont purement moraux. Non seulement il arrivait une heure où le captif, vieilli, épuisé, ne rendait plus ce qu'il pouvait coûter; non seulement les révoltes devenaient d'autant plus redoutables, que les effectifs des ouvriers, parqués dans les grands domaines, grandissaient; l'esclavage était encore par essence contraire à la division du travail. A coup sûr, la précarité des connaissances et la simplicité primitive des procédés de fabrication n'étaient guère propres à engendrer ce morcellement des tâches, qui est à la base de l'industrie moderne; mais ce morcellement était incompatible avec l'institution dominante. Pour utiliser les Grecs, les Syriens, les Scythes, les Germains, achetés sur les marchés de Délos, d'Athènes et de partout, les maîtres les employaient à



toutes fins. Ils les faisaient passer sans relâche d'une besogne à une autre. Ainsi le monde romain, avant les Américains du XIX<sup>e</sup> siècle, éprouva que l'exploitation servile, en dépit de ses apparents avantages économiques, était à la fois onéreuse et improductive. Et c'est de cette constatation que résulta l'évolution, qui commença à la fin de la République, qui s'accrut sous l'Empire, et dont les affranchissements, d'une part, et la formation d'une classe de colons, d'autre part, furent les traits les plus significatifs.

\*  
\* \*

Le travail libre ne disparut jamais. Si comprimé qu'il fût à certaines époques, lorsque les généraux vainqueurs ramenaient à la fois 50.000 prisonniers, il réussit à subsister. Sans doute son rôle, d'un bout à l'autre de l'histoire que nous relatons, restera secondaire, accessoire; il ne sera jamais éclatant et décisif. Mais de même que la petite propriété rurale, étouffée sous les latifundia, renaîtra de temps à autre, de même l'artisanat aura ses retours de fortune. Sa tradition est à peu près continue, depuis les vieilles corporations de Numa jusqu'aux invasions barbares de la fin. Par des prodiges de patience et d'habileté, que les institutions publiques secondèrent, il est vrai, il sut éviter la ruine irréparable. Il surgit à l'arrière-plan, masqué d'ordinaire par l'énorme armée servile des cités et des campagnes.

S'il a survécu, c'est que l'esclave ne pouvait parer à toutes les demandes. Le travailleur libre était à peu près invincible dans la pratique des arts, la confection des objets de luxe, la mise en œuvre des matières précieuses. Il trouvait une clientèle auprès des citoyens, qui, quoique aisés, ne possédaient pas assez de richesses pour installer à leur logis les innombrables industries, dont la civilisation compliquée des temps de Sylla et de



César réclamait les secours. L'artisanat qui, dans les premiers siècles, avait prospéré, et qui avait failli être submergé ensuite sous l'afflux des prisonniers d'Europe et d'Asie, aboutit à se soustraire aux périls qui le menaçaient. Bien plus, sous l'Empire, il se développa : il reconquit des métiers d'où il avait pu se croire exclu. Les guerres se raréfiant, la paix s'étendant sur le monde, le contingent servile, qu'alimentaient les razzias aux frontières, augmenta un peu moins vite : les affranchissements rejetaient, au reste, dans le labeur libre, les esclaves de la veille. Les controverses qui s'élevèrent entre les juriconsultes sur le louage d'ouvrage, l'édit de Dioclétien, d'autres documents encore attestent qu'il y eut abondance de façonniers ou de salariés. Enfin, la réglementation sévère qui fut assignée aux corporations de bouchers, de boulangers, de maçons, de bateliers, etc., montre que cette petite industrie et ce petit commerce préoccupaient la puissance publique. Comment se fût-elle attachée à faciliter et à accroître leur activité, s'ils avaient été inutiles dans l'État, s'ils avaient péri par caducité, et si le mécanisme du régime servile eût suffi à assurer toutes les fonctions du grand corps, dont les empereurs avaient la charge ?

\*  
\* \*

Il ne faut d'ailleurs point s'exagérer le rôle relatif de la fabrication manufacturière et des échanges dans le monde romain. L'agriculture n'occupe plus le premier plan en nos sociétés modernes, qui tirent le meilleur de leurs ressources de la transformation des matières brutes, du transport des produits fabriqués, de leur répartition à travers les deux hémisphères. Elle ne cessa, dans l'antiquité, d'être le mode le plus généralisé, le plus honoré du labeur humain, de même que la terre arable ne cessa de passer pour la richesse par



excellence. A l'origine, le propriétaire foncier qui possédait quelques arpents, et qui entretenait, soit sur son domaine déjà individualisé, soit sur le domaine collectif, quelques têtes de bétail, pourvoyait à tous ses besoins, à ceux de sa famille et de ses clients, ou du moins il réduisait ses acquisitions ou ses trocs au strict minimum. L'industrie, infiniment limitée en son activité, et le commerce étaient subordonnés à la culture. Le fonds fournissait l'argile, le sable, le bois, autant que possible, et s'il fallait recourir aux fonds voisins, des échanges en nature procuraient les articles requis. L'économie fut d'abord purement domestique, chacun vivant sur son champ, puis elle devint urbaine, interurbaine, italienne et enfin internationale; mais toujours le travail agricole fut considéré comme le plus élevé et le plus indispensable. Le souci suprême des empereurs fut celui que les Grecs avaient exprimé dans leurs lois fameuses; c'était de maintenir une nombreuse population rurale, capable de s'alimenter et de fournir à l'alimentation de la capitale. La question des subsistances, qui est avant tout le problème du rendement foncier, primait en importance, aux yeux des consuls, du sénat, des tribuns du peuple, des magistrats des différents degrés, des monarques et de leurs bureaux, les autres questions gouvernementales. Lorsque la propriété se concentra à l'extrême, et que le contingent des ruraux s'amointrit, au II<sup>e</sup> siècle avant notre ère, lorsque l'insécurité des campagnes précipita un nouvel exode de paysans au III<sup>e</sup> siècle après notre ère, l'État parut en péril et, en effet, l'ordre logique des choses était rompu... Le monde romain n'a jamais offert le spectacle de l'Angleterre et de la Belgique contemporaines: même à la fin de son histoire, la richesse mobilière resta reléguée dans la pénombre. L'industrie et le commerce, alors même qu'ils avaient réalisé d'amples progrès et qu'ils s'étaient quelque peu détachés de leur origine



rurale, ne pouvaient le disputer en fécondité et en lustre à l'agriculture. Toute une lignée d'agronomes romains s'est attachée à propager les meilleures méthodes ; nul technicien du labeur manufacturier, à notre connaissance, n'a pris la peine de consigner ses préceptes, et cette double affirmation mesure la distance qui séparait les conceptions des anciens des idées qui ont prévalu de nos jours. Nous avons renversé, au profit de la production usinière et des échanges, la hiérarchie qui, durant des siècles, subsista à leur détriment.

Il n'est pas malaisé d'expliquer cette prépondérance, ce régime quasi exclusif de l'agriculture sous la Royauté, la République et l'Empire romains. Cette primauté, qui n'a rien d'anormal, était commandée par les conditions mêmes de l'époque.

L'antiquité ne pouvait réaliser la productivité industrielle intense, qui n'a guère pris naissance avant le  $\text{xix}^{\circ}$  siècle. Ses moyens d'action étaient faibles, son outillage restreint. Le bras humain, l'effort musculaire n'avait guère été suppléés par les machines, par les forces naturelles captées et adaptées. Les procédés techniques, employés durant les siècles que nous étudions, ont pu évoluer ; mais leur évolution n'a pas franchi les limites d'un cadre rigide. Les inventions d'Archimède et des Alexandrins, si utiles qu'elles fussent, ne pouvaient influencer que médiocrement sur l'activité manufacturière. On a beau dire que les anciens connaissaient les principes de certaines découvertes, dont l'âge contemporain a tiré un merveilleux parti : cette affirmation est médiocrement prouvée, et au surplus, leurs connaissances seraient plutôt demeurées dans le domaine théorique, puisqu'ils ne procédèrent guère aux applications. S'ils n'ont pas été étrangers à la mécanique, ils ont ignoré les éléments qui ont révolutionné l'atelier, à des époques beaucoup plus proches de nos jours, et qui ont indéfiniment multiplié notre puissance de fabrication.



On comprend par là que l'exploitation de la terre ait été leur grande préoccupation, et qu'ils aient tourné de préférence vers l'amélioration du sol, vers l'assèchement des marais et l'irrigation des surfaces naturellement arides, les recherches de leurs savants ; mais d'autres motifs expliquent encore la médiocrité de leur industrie.

Les nations modernes dont la production manufacturière est la plus active, sont celles qui offrent la densité de population la plus élevée, qui trouvent sur leur marché intérieur les débouchés les plus importants. A plus forte raison, dans l'antiquité, la première condition d'un labeur de transformation énergique et soutenu était-elle un peuplement serré et compact. Or si les recherches des historiens et des statisticiens sur ce dernier point n'ont pas abouti à des résultats identiques, si des controverses ont surgi, si des doutes subsistent, il est évident que le monde romain n'a jamais connu les contingents kilométriques que nous pouvons signaler aujourd'hui.

D'après Beloch, au moment des invasions d'Annibal, l'Italie Centrale ne comptait que 29 habitants au kilomètre carré ; l'Italie Méridionale tombait à 13 ; la moyenne pour la presqu'île se fixait aux alentours de 21. A la mort d'Auguste, 54 millions au plus de sujets vivaient sur un territoire de près de 3 millions et demi de kilomètres carrés, la moyenne ne dépassant pas 16 au kilomètre. Encore cette moyenne était-elle notablement reléguée par le peuplement de l'Orient hellénique qui, sur un peu plus du quart de la surface globale, donnait plus de la moitié de la population. L'Espagne, la Corse, la Sardaigne, les Gaules, les contrées danubiennes, l'Afrique, accusaient de maigres contingents. Seule, l'Égypte, dans le delta, présentait une densité qui se peut comparer à celle de la Belgique ou de la Lombardie actuelles. La région gauloise, par contre, n'atteignait qu'au douzième ou au treizième du chiffre d'aujourd'hui.



A coup sûr, ces données ne sont pas absolument démontrées, et les assertions de Beloch ont été contestées par d'autres écrivains qui lui ont reproché sa timidité. Mais il est certain, en tout cas, que le monde antique a été infiniment moins peuplé que le monde moderne. Beloch, au surplus, n'est point, de tous les statisticiens, celui qui a le plus restreint ses évaluations, car tandis qu'il attribue à Rome, au temps d'Auguste, jusqu'à 870.000 âmes, Dureau de la Malle descend à 562.000, et ce dernier économiste a opéré ses calculs en prenant pour base les importations de grains dans la capitale.

Quoi qu'il en soit, que Rome n'ait point dépassé les proportions des villes secondaires de l'Angleterre ou des États-Unis contemporains, ou qu'elle ait atteint à la puissance numérique de Londres, elle n'eut point d'égale durant les siècles que nous étudions. Elle semble avoir laissé loin derrière elle, Carthage et Alexandrie, qui ne montèrent respectivement qu'à 700.000 et 500.000 âmes. Les autres cités, à la fin de la République et sous l'Empire, qui furent propiées aux agglomérations urbaines, apparaissent comme de petites villes au regard des nôtres. Et nous savons que les campagnes, aux époques où ces cités grossissaient, marquèrent une tendance continue à restreindre leur densité.

Ces conditions n'étaient donc guère favorables à l'avènement d'une grande production. La demande de marchandises manquait; les moyens rapides de transport, qui eussent assuré une grande circulation et comprimé les prix, faisaient défaut: à la vérité, seules quelques cités, et Rome au tout premier plan, pouvaient alimenter une réelle activité manufacturière. Si, sous l'Empire, la classe riche des Gaules, de l'Espagne, des contrées balkaniques voulut imiter l'aristocratie de la métropole, en développant son luxe, elle resta peu nombreuse. La population agricole s'attachait à acheter le moins possible, à fabriquer de ses mains les articles de



toute sorte, que requérait sa consommation. On comprend maintenant pourquoi le monde romain ne nous offre point le spectacle d'un labeur industriel fébrile et généralisé : tout contribuait à restreindre son initiative, à ralentir son évolution, à cantonner sa productivité dans des limites médiocres.

\*  
\*  
\*

Il est certain que l'antiquité a connu le capitalisme, c'est-à-dire la concentration de richesses considérables aux mains de personnes qui en tiraient un intérêt, un profit, une plus-value, et qui, par leur fortune même, dominaient le marché du travail. Peu importe que le travail ait été servile ou libre ; les détenteurs de latifundia, les actionnaires des grandes sociétés qui exploitaient les mines et les forêts des provinces, s'approprièrent les fruits de l'effort d'autrui. Si les rapports d'achat ou de vente, sous l'Empire comme sous la République, n'ont jamais été très actifs, la production pour l'échange s'est pourtant acclimatée de bonne heure dans le monde romain. L'histoire de la monnaie, à elle seule, montrerait que l'évolution a été très nette, à cet égard, depuis la période antérieure à la loi des douze Tables jusqu'au IV<sup>e</sup> siècle après notre ère...

Des accumulations de terre, de bétail, d'espèces d'or et d'argent dans une minorité de familles ; la possession de troupes d'esclaves nombreuses et parfois réparties en catégories professionnelles ; l'écoulement régulier des produits obtenus par ce prolétariat sur un marché qui a été s'élargissant ; le grossissement méthodique de certains patrimoines par les industries diverses ainsi exercées, et alors que chaque esclave procurait un bénéfice : ce sont là, à coup sûr, quelques-unes des caractéristiques du capitalisme.

Pour atténuer l'importance acquise par ce régime à



Rome, on a invoqué la persistance de l'artisanat, la médiocrité du courant industriel, d'autres raisons encore ; mais, à la vérité, ces objections ne valent que contre la formation d'un capitalisme de l'industrie. Et lorsqu'on a allégué qu'en dehors des fabriques impériales qui se développèrent au n<sup>e</sup> et au m<sup>e</sup> siècles de notre ère, il n'y eut guère de puissantes concentrations d'ouvriers, on n'a nullement démontré l'inexistence des grandes concentrations de richesses, on n'a nullement établi la faiblesse de la ploutocratie.

Le capitalisme antique diffère, à coup sûr, du nôtre, dans la mesure même où la répartition des forces économiques différait de celle que nous relevons aujourd'hui. L'agriculture occupait le premier plan, la production manufacturière n'apparaissait qu'au troisième, le commerce et la banque alimentant de larges effectifs de la population. Les grosses fortunes romaines, aussi bien à l'époque de Cicéron qu'un siècle plus tôt, se constituèrent dans la guerre, ou dans l'exploitation coloniale qui suivit immédiatement la conquête des provinces.

La formation du capitalisme chez les anciens s'opéra exactement comme plus tard elle s'accomplit, au xvi<sup>e</sup> siècle chez les Espagnols ou les Portugais, et au xvii<sup>e</sup> siècle chez les Anglais ou les Hollandais. Nous y retrouvons à chaque instant le pillage, la rapine officielle, la spoliation d'autrui tolérée ou consacrée par la loi. Les Romains ne pouvaient point, comme nos contemporains, dissimuler, dans des spéculations secrètes, l'origine de leur opulence. Telle famille, connue pour sa pauvreté, montait soudain dans la hiérarchie sociale, et s'inscrivait en bonne place sur les registres du cens, parce que l'un de ses membres avait joué un rôle dans une expédition heureuse. Les historiens ont soin de dire combien de milliers de livres d'or et d'argent rapportaient les généraux vainqueurs, combien d'esclaves ils avaient fait vendre, quels tributs ils avaient imposés aux



vaineus. Tout le numéraire ainsi arraché par la force ne tombait pas dans le Trésor public. Les chefs d'armée et leur entourage immédiat, les Césars, les Pompées, et tant d'autres, s'assuraient, d'un coup de dé, la fortune.

Issu de la violence, le capitalisme se fortifiait par l'usure. Le trafic de l'argent a tenu, dans le monde romain, un rôle énorme, et que l'on doit étudier de période en période. Ce n'est point d'aujourd'hui que les particuliers prêtent aux villes et aux États, et que des établissements de crédit tiennent à leur merci des milliers et des milliers de gens. Quelques-uns des plus grands personnages de la fin de la république n'hésiteront pas à placer leurs fonds à des taux usuraires et interdits, à mettre tous les rouages de la puissance publique au service de leurs recouvrements. Les publicains ne se contentaient pas de gagner de fortes sommes, en affermant la perception des impôts, ou l'abatage des bois, ou l'extraction des minerais. Ils rançonnaient les provinces, en consentant des emprunts à des taux scandaleux, certains d'être remboursés, prêts à provoquer au besoin des expéditions nouvelles pour élargir le champ de leurs exactions.

Ce capitalisme de la finance exerçait finalement ses rapines sur la terre. Si, au III<sup>e</sup> siècle avant notre ère, les patrieins, pour s'approprier le « domaine », se bornèrent à profiter de la tolérance des magistrats de leur classe, s'ils envahirent sans droit cet *ager publicus* en expulsant les petits usagers et en cessant d'acquiescer leurs redevances; s'ils suscitèrent par leur audace éhontée les représailles qui s'exprimèrent dans les lois agraires, la concentration terrienne s'opéra ensuite par d'autres procédés. Les nobles et les chevaliers, enrichis dans les expéditions d'Asie et d'Afrique, ou dans les entreprises qui mettaient en coupe réglée les nations tributaires, rachetaient à vil prix des fonds, que dépréciaient la concurrence et l'exode rural. Ils installaient, sur leurs biens,



les troupeaux d'esclaves qu'ils avaient acquis au plus bas cours, dès le lendemain des batailles, et ainsi le capitalisme, sous ses formes diverses, assurait sa maîtrise sur la société romaine. Son cycle d'évolution se caractérise par une extrême clarté, lorsqu'on l'étudie d'un peu près, depuis les spoliations régulières qui accompagnaient toute guerre victorieuse jusqu'aux entreprises commerciales et industrielles qui se développèrent au temps de Cicéron, pour se maintenir durant la plus grande partie de l'Empire.

Qu'en face de l'aristocratie capitaliste qui accaparait, avec les sources de toute richesse, les hautes charges, il y ait eu un prolétariat, une plèbe affamée ; que ce prolétariat ait accru ses effectifs, au fur et à mesure que cette aristocratie resserrait sa domination : c'est ce que l'histoire nous révèle à chaque pas. Quand le premier patriarcat est amené, au IV<sup>e</sup> siècle avant notre ère, à partager les fonctions avec la masse du peuple, une minorité sort de cette masse et, par sa rapide ascension à l'opulence, constitue une nouvelle noblesse. A l'ère des chevaliers omnipotents, — au II<sup>e</sup> et au I<sup>er</sup> siècles, des Grecques à Octave, — malgré la réaction syllanienne qui refoule leurs prétentions, succède, sous l'Empire, l'ère des grands affranchis. Les annales de Rome déroulent une série de luttes de classes. A quelque moment qu'on les envisage et surtout depuis les guerres Puniennes, se dressent face à face une ploutocratie et une foule misérable. Cette foule deviendra de plus en plus dense, tandis qu'elle absorbera les esclaves libérés par leurs maîtres, les campagnards expropriés de leurs arpents et chassés vers le centre, les étrangers entraînés dans la capitale par la passion des aventures, par le souci d'une condition supérieure, par le simple hasard. Les artisans libres, et toujours guettés par la ruine et la famine, tomberont par intervalles dans ce prolétariat en haillons, qui ne trouve que rarement l'emploi de ses

bras, que l'insuffisance même de l'industrie et l'abandon progressif de la terre vouent à une inaction chronique, et qui offre un perpétuel danger pour la stabilité des institutions.

\*  
\* \*

Aussi l'État, qu'il revête la forme républicaine ou la forme impériale, adopte-t-il une politique interventionniste qui accentue d'âge en âge son énergie. Cet interventionnisme s'est marqué dans tous les domaines, et pendant longtemps ne semble guère avoir suscité de protestations.

L'individu était peu de chose dans le monde romain. Il ne vivait guère que pour la collectivité, dans laquelle il était englobé. Du service de la famille primitive, il passa directement au service de la cité. Il devait à l'armée tout le temps qu'il plaisait aux magistrats de l'y retenir. La première constitution dont Rome fut dotée, fut une constitution militaire. Les citoyens de l'époque royale, liés à la légion, n'avaient que peu de temps à consacrer au travail agricole ou manufacturier. Les associations mêmes, qu'on leur permettait de créer, étaient étroitement subordonnées à la chose publique.

C'est parce que les Romains eurent de bonne heure une haute idée, une notion respectueuse du rôle de la cité ou de l'État, qu'ils ne s'irritèrent que médiocrement quand cet État touchait aux droits acquis. Jamais la théorie de la liberté économique totale, qui eut tant de crédit en France à l'époque de la Révolution, et en Angleterre au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, ne s'acclimata chez eux. L'intervention des magistrats se manifesta sous mille aspects, et dans les catégories d'activités les plus diverses.

Les entreprises, que les pouvoirs publics assument, sont innombrables et nous étonnent, tant elles sont parfois compliquées. Par les lois agraires, ils modifient la



répartition de la propriété: par la création de l'annone, par les importations officielles de grains, ils garantissent la subsistance des citoyens romains; ils leur procurent du blé à bas prix ou même gratuitement; ils abolissent toute une branche, et l'une des plus essentielles, du commerce. Tandis que le froment est distribué par les soins des fonctionnaires de la République, ceux de l'Empire répartiront de la farine, du pain, du vin, de l'huile, même de la viande. En réglementant les corporations au III<sup>e</sup> et au IV<sup>e</sup> siècles de notre ère, les souverains assujettissent des centaines de milliers d'hommes au labeur forcé, car il faut alors qu'aucun métier ne chôme, que les charcutiers et les boulangers travaillent en permanence, que les maçons élèvent des maisons, et que les bateliers transportent des marchandises. A aucune époque peut-être, l'interventionnisme n'a été mené aussi loin. Ciseler, souffler du verre, fondre du cuivre devient une fonction publique. La loi rive le colon aux champs, comme le cordonnier à son échoppe. Les collèges, jadis tolérés, puis poursuivis, sont proclamés obligatoires. Les professions se font héréditaires. Elles sont enlacées dans une puissante et complexe organisation, dans une hiérarchie aux multiples degrés, et qui va du monarque pourvu d'un despotisme oriental jusqu'au dernier des nettoyeurs d'aqueducs.

Cet État qui prend à sa charge, en quelque sorte, la gestion de l'industrie et du commerce, — qui, pour sauvegarder l'agriculture, fixe l'homme à la glèbe, qui stimule telle production, en monopolise telle autre, en limite telle autre encore, qui déclare protéger les métiers et les écrase par l'impôt, qui tantôt prohibe certaines dépenses et tantôt restreint les affranchissements, réduit à néant les droits, l'initiative, l'effort de l'individu. Le monde romain du IV<sup>e</sup> siècle, corps immense, mais délaissé par la vie, est une proie prête pour les envahisseurs. Ce n'est plus qu'une bureaucratie universelle,



qu'un fonctionnarisme mondial, qui s'exerce au profit d'une caste infime en nombre et apte tout au plus à se recréer une richesse avec la pauvreté de cinquante nations. Ce n'est plus qu'un troupeau domestiqué, où esclaves et hommes libres, artisans et colons, bourgeois des villes et propriétaires fonciers, sont confondus dans un même esclavage.

Le machine administrative aux innombrables rouages, l'énorme système qui pourvoyait à la fois à la défense des frontières et à la police des capitales, qui réglementait le commerce des bois précieux, la distribution de l'huile, l'activité des charpentiers, des céramistes, des peintres en bâtiments, croula sous le poids de ses obligations. Et ce n'est point l'étude la moins attrayante de cette époque que celle des causes qui acheminèrent Rome à cet extraordinaire régime économique, où l'empereur dirigeait tout, où le corporatisme hiérarchisé devenait l'institution primordiale, et où la masse du peuple, broyée par une législation tyrannique, plongée dans une incurable misère, n'osait même aspirer à l'émancipation.

---



## PREMIÈRE PARTIE

### DES ORIGINES AUX GUERRES PUNIQUES

753 A 264 AVANT JÉSUS-CHRIST.

---

Il est naturel d'adopter une exposition chronologique, si l'on veut suivre, dans le monde romain, l'évolution de l'agriculture, de l'industrie, du commerce, de la navigation, des travaux publics, du crédit, de la monnaie, de tout ce qui constitue l'histoire du travail ; et rien n'est plus simple que de prendre la division en trois phases, qui est communément usitée.

Dans une première période, Rome asseoit sa domination sur l'Italie péninsulaire, qu'elle assujettit par une série de luttes armées, et les deux dates extrêmes sont 753 et 264 avant Jésus-Christ, celle de la fondation légendaire et celle de l'ouverture des guerres Puniques. Cette époque comprend 244 ans de royauté et 245 ans de république ;

Une seconde période court de 264 à 30 avant Jésus-Christ, c'est-à-dire jusqu'au triomphe d'Octave sur Antoine, qui marque le début de l'ère impériale. Rome, victorieuse de Carthage, de la Macédoine, de la Syrie, de Jugurtha, de Mithridate, de Vercingétorix, s'assure la maîtrise de la presque totalité du monde connu.

La troisième période s'étend de 30 avant Jésus-Christ jusqu'à 395 après Jésus-Christ, c'est-à-dire jusqu'à la mort de Théodose et à la séparation définitive de l'Empire en deux sections : l'Occident et l'Orient. Rome s'en-



richit d'abord de nouvelles conquêtes sous le régime monarchique restauré, puis sa sécurité est menacée par les hordes barbares qui assiègent ses frontières, qui pénètrent même déjà dans la plupart des provinces, et dont les invasions successives vont provoquer un cataclysme sans précédent.

Ainsi les époques de cette histoire du travail sont délimitées par des événements politiques : c'est que les événements politiques portent des dates précises, tandis que les évolutions économiques s'expriment rarement à la surface par des faits éclatants. Elles sont d'autant plus actives qu'elles sont plus profondes. Elles concourront, ici comme partout, à préparer les campagnes d'annexion et les luttes civiles, mais elles se déploieront ensuite à l'intérieur du cadre façonné par ces guerres de toute espèce.



## CHAPITRE PREMIER

### LA ROME PRIMITIVE

Nous manquons de données claires sur la formation même de Rome. Ce n'est point que les légendes fassent défaut, car tous les historiens antiques se sont plu à les rapporter, à les parer, à les accroître. Le mythe de Romulus n'est point une explication qui puisse satisfaire la raison. Faut-il croire que des brigands s'installèrent en communauté sur une roche, pour de là détrousser les passants? Doit-on s'imaginer que des paysans décidèrent de se rassembler, pour mieux se protéger contre des agresseurs éventuels, et choisirent comme lieux de refuge des accidents de terrain, qui leur garantissaient une défense facile? Le peuple romain est-il issu de la juxtaposition de collectivités familiales, ou de la fusion de petits groupements ethniques? Rome fut-elle d'abord une forteresse ou un centre d'échanges, un emplacement où se tenait une sorte de marché ou de foire périodique? Le problème n'a que peu d'importance, au regard de la matière que nous nous sommes assignée ici. Ce qui est certain, c'est que si les premiers Romains comprenaient des brigands dans leurs rangs, ils se composaient en grande partie d'agriculteurs, dont les champs s'étendaient à proximité des collines plus ou moins nivelées aujourd'hui par l'apport des siècles, et déformées par le labeur des générations.

Rome fut, au début, un village ou si l'on préfère, un bourg analogue à beaucoup d'autres agglomérations de



l'époque. La valeur de son site pourrait être discutée, du point de vue de nos idées modernes, si la suite de l'histoire n'avait démontré l'inanité d'une controverse. Mais ceux qui la firent surgir du sol vallonné du Latium, à quelque vingt kilomètres de la mer et des montagnes Albaines, ne songèrent point qu'ils édifiaient la capitale de l'univers ; et du reste, ils n'avaient point le choix.

Rome fut la création instinctive d'une peuplade en formation. Des groupements autrement puissants que celui qu'elle abrita, en ses premières années, s'élevèrent au Nord et au Sud. Elle était cernée par un immense éventail de nations : les Étrusques plus ou moins confédérés, avec leurs villes de Vulsinii, de Clusium, de Tarquinies, etc., les Sabins blottis dans l'Apennin central, puis les Vestins, les Marses, les Éques, les Volsques, aux citadelles perchées sur des rocs abrupts, sur des cimes détachées de la chaîne maîtresse ; plus loin, les Samnites, l'un des grands peuples de la Péninsule. La mer Tyrrhénienne, toute proche, et où aboutissait le Tibre, ne mettait point les Romains à l'abri des incursions étrangères. Ce qui est merveilleux, c'est qu'ils aient dompté et annexé toute la contrée qui allait de la Cisalpine au golfe de Tarente. Cette première période de leur histoire n'est point la moins curieuse de toutes.



## CHAPITRE II

### LA CONQUÊTE DE L'ITALIE PÉNINSULAIRE

Ce n'est point le lieu ici de conter par le détail cette conquête de l'Italie péninsulaire. Comme nous nous bornons à tracer le cadre où évolueront les institutions du travail, nous en évoquerons seulement les grandes lignes.

Déjà sous le premier roi, Romulus, les Sabins s'étaient associés aux Romains. Le troisième roi, Tullus Hostilius, au milieu du <sup>vi</sup>e siècle avant notre ère, s'empara de la cité importante d'Albe, située au bord du massif volcanique qui surgit au sud-est de Rome, à une vingtaine de kilomètres du Capitole. Ancus Martius, le quatrième roi, porte le territoire jusqu'à la mer et fonde le port d'Ostie.

On ignore comment Tarquin l'Ancien, un Étrusque, sinon par la naissance, du moins par le domicile, puisqu'il venait de Tarquinies, confisqua le trône, à la mort d'Ancus. Il enleva plusieurs petits cantons dans les montagnes. Tarquin le Superbe refoula les Volsques et s'arrogea la maîtrise de la confédération latine, qui groupait les menus peuples du Latium.

La République, qui succéda à la Royauté en 509, connut de durs débuts. L'un des chefs étrusques, Porsenna, se saisit de Rome, et s'assura le libre passage vers la Campanie, à travers la plaine du Tibre. Mais dès 506, il était chassé par les contingents des colonies grecques, accourus du Midi.



Dès lors, la poussée romaine se manifeste avec une vigueur grandissante. En 493, après la bataille du lac Régille, les consuls obtiennent le commandement de toutes les troupes latines. Puis pendant un siècle, les Eques, les Volsques, les Étrusques, éprouvent le poids des armes de leur belliqueux voisins. Veïes, l'une des capitales de l'Étrurie, est prise par Camille, en 395, après un siège de dix ans. C'est à ce moment que se place un des épisodes les plus sombres de l'histoire de Rome : l'invasion gauloise de 390.

Pendant près d'un demi-siècle, les vaincus réparent leurs forces ; ensuite l'expansion armée s'affirme à nouveau, car il faut s'approprier des terres, pour trouver des subsistances, et occuper la plèbe qui réclame sans cesse des assignations, c'est-à-dire des distributions de biens-fonds. La première guerre samnite dure de 343 à 341. Elle est immédiatement suivie de la guerre latine, dont l'enjeu est la possession de la riche Campanie. Les Latins subissent le désastre définitif en 338, et leur confédération est dissoute. La deuxième guerre samnite, marquée par la défaite humiliante des Fourches Caudines, se prolonge de 328 à 312. Dès 311, commence la troisième guerre samnite, à laquelle participent les Étrusques, les Lucaniens, les Ombriens, et même des contingents gaulois des bords de l'Adriatique : c'est une coalition générale qui se noue contre Rome, dont les ambitions paraissent alors menaçantes à toute l'Italie. Et ce fut cette campagne de plus de trente ans qui décida de la prépondérance de la cité de Romulus, car elle érase successivement tous les peuples rassemblés contre elle, et lorsqu'elle a terminé ce cycle d'entreprises, les colonies grecques, toujours peuplées et florissantes, se donnent à ses généraux : il y avait Cumès, Diocœrechia, Naples, Pœstum, etc. Seule, Tarente, la plus prospère, celle dont l'industrie était la plus active, et dont le commerce s'étendait le plus loin, restait indé-

pendante. Cette ville fit appel à Pyrrhus, qui après avoir livré aux légions les combats d'Héraclée, d'Asculum et de Bénévent, regagna son royaume, abandonnant ses alliés temporaires. A la veille du grand choc avec Carthage, Rome, qui venait de briser le nouveau soulèvement samnite, avait appesanti sa domination sur un domaine, dont nous allons montrer l'étendue.

D'après Beloch, à l'avènement de la République, la surface du territoire romain ne se chiffrait pas tout à fait par 1.000 kilomètres carrés, c'est-à-dire qu'il représentait moins du sixième d'un de nos départements contemporains. En 340, ce territoire touchait à 3.096 kilomètres carrés; en 328, à 6.039. Il passe à 7.688 en 295, et bondit à 27.000 à la fin de la période que nous étudions, par l'incorporation des montagnes samnites, et aussi des plaines fécondes du Midi. A ce moment, il ne couvre encore qu'un dixième environ du royaume d'Italie actuel.

La population, à la chute de la Royauté, d'après Beloch toujours, aurait compris 130.000 citoyens: progressant sans relâche durant les premiers siècles de la République, elle monte à 165.000 en 340, et à 282.000 en 264. A coup sûr, ces statistiques, comme toutes celles de la Rome ancienne, sont controversées, et ne reposent que sur des conjectures. Nous les donnons cependant, car elles ont une valeur au moins relative. Les 165.000 *cives* de 340 auraient correspondu à 500.000 personnes de condition libre, et cet élément aurait dépassé le million en 264. La densité, dans l'intervalle, était tombée de 80 habitants libres, au kilomètre carré, à 40, mais l'annexion des zones montagneuses de l'Apennin central était mal compensée par celle de la Campanie, où certaines régions, il est vrai, portaient jusqu'à 100 habitants et plus au kilomètre carré, et de l'Étrurie méridionale, où les districts peuplés alternaient avec les forêts et les marais.



## CHAPITRE III

### L'ÉVOLUTION DU DROIT POLITIQUE

Rome n'a été d'abord, au regard de la formation du droit politique, qu'une agglomération de *gentes*, c'est-à-dire de familles élargies, comprenant toutes les personnes qui descendaient d'un même ancêtre, et qui honoraient les mêmes morts. Fustel de Coulanges a insisté dans sa *Cité Antique* sur cette constitution religieuse du début. Aux patriciens de la *gens*, étaient subordonnés les clients, sorte de serfs qui restaient sous la domination du père de famille. Ils vivaient chez lui, ou autour de lui, et pratiquaient la culture en commun. Jamais ces clients n'ont eu la propriété du sol, sur lequel ils travaillaient; ils n'avaient point la propriété des objets mobiliers qui garnissaient leur cabane, ou qui étaient utiles à leur labeur; leur pécule même pouvait leur être repris, et, quand cessa la communauté de la terre, le servage ne diminua pas; ils demeurèrent détenteurs, possesseurs à titre précaire, et moyennant redevance.

La cité romaine rassembla, dans les commencements de son histoire, les seuls membres des *gentes*, patriciens et clients: eux seuls pouvaient participer aux délibérations communes en siégeant dans les assemblées curiales, chaque curie comprenant plusieurs *gentes*. Ces curies étaient en quelque façon des circonscriptions topographiques, qui englobaient des unités religieuses.



Les chefs de famille avaient accès au Sénat qui, de 100 membres, passa assez vite à 300. Il servait de conseil au roi et, à la mort de celui-ci, choisissait le nouveau souverain. Car la royauté à Rome fut élective, et non héréditaire.

Tout ce régime politique, qui fut à peu près immuable de Romulus à Servius Tullius, c'est-à-dire de 753 à 534, pesait sur la plèbe, foule inorganisée et méprisée, qui avait des devoirs, sans qu'on lui reconnût des droits. Cette plèbe, sur la formation de laquelle les historiens sont loin de s'être mis d'accord, semble s'être composée d'éléments très hétérogènes. Fustel de Coulanges croit qu'elle s'était recrutée parmi les anciens clients sortis des *gentes*, et parmi les fugitifs des régions environnantes. Bouché-Leclercq estime que les paysans vaincus sous les premiers rois y furent versés, si bien que l'effectif s'en serait accru assez rapidement. Quoique privée de toute prérogative, cette masse d'hommes fut de bonne heure menaçante pour l'ordre social, qui était dur pour elle. Le quatrième monarque, Ancus Martius, s'attacha à obtenir son concours contre le Sénat et contre l'aristocratie qui paralysaient sa propre action, mais il n'osa lui donner des attributs politiques qui répugnaient à l'esprit de l'époque. Les plébéiens, ignorés par le droit civil, solennel et formaliste, de ces premiers âges, ne pouvaient ni acquérir une propriété, ni contracter, ni même se marier entre eux en légitimes noces. Ils n'étaient pas des esclaves, mais leur condition était à peine plus relevée que celle des esclaves. Ils vivaient en dehors du peuple, comme une caste de parias, et rien, en vérité, ne les attachait à l'État romain.

La réforme de Servius Tullius, qui régna de 578 à 534, modifia leur condition. Les transformations successives du droit public ne sauraient être passées sous silence ici, car tout est cohérent dans l'histoire ; les institutions agissent et réagissent les unes sur les autres



et le régime de la propriété se lie très étroitement, à chaque étape, aux progrès ou au recul des différentes classes en présence.

Avec Servius Tullius, les plébéiens entrent dans le cadre de la cité. On les admet parce que Rome a grandi, que ses ambitions s'accroissent, qu'elle réclame des terres plus vastes et que, pour les conquérir, elle éprouve la nécessité de renforcer son armée. Jusque-là, seuls les membres des *gentes* ont porté les armes, mais leur contingent n'est plus suffisant. L'adjonction des plébéiens fournira l'indispensable supplément. Ils sont enrôlés, mais du même coup incorporés à la nation, car comment et pourquoi la défendraient-ils, s'ils continuaient à en demeurer évincés ? Servius Tullius leur remet une patrie à sauvegarder, et c'est là le principe de sa réforme ; d'autre part, il aménage ingénieusement son système, pour que les pauvres ne soient point tentés de renverser l'organisation politique. Tous les habitants de Rome sont répartis entre quatre tribus, et la naissance n'est plus l'unique signe de distinction ; la religion n'est plus l'élément essentiel de classification entre les hommes. Toutefois, les gens sans terre et sans troupeau sont tenus en suspicion, et l'aristocratie de fortune, qui fournit la cavalerie et les soldats les plus lourdement équipés, reste maîtresse de la puissance publique. Les rares plébéiens, qui avaient réussi à s'enrichir, pénétrèrent dans cette ploutocratie à l'égal des chefs de *gentes*. L'organisation, surtout militaire, de Servius donna à l'État une nouvelle organisation politique, calquée sur elle.

Ou plutôt cette organisation militaire devint peu à peu une organisation politique. Les citoyens, d'après Tite Live, — ils étaient alors 80.000, — furent répartis non seulement en quatre tribus, selon leur domicile, mais en sept catégories, selon la valeur de leurs propriétés : les chevaliers tout en haut, le menu peuple tout en bas, et, dans l'intervalle, les cinq classes dont les



biens fonciers devaient monter respectivement à 100.000, 75.000, 50.000, 25.000, 11.000 as, et il convient de faire remarquer que les historiens, lorsqu'ils convertissent ces données en monnaie moderne, sont loin d'aboutir au même résultat. Mommsen estime les 11.000 as à 1.000 francs, et Belot va jusqu'à 5.600. Ce qui reste, c'est que Servius dressa une hiérarchie d'argent, et qu'il assura, aux plus riches, la prépondérance. Dans les votes que rendait cette armée, transformée en assemblée politique, les chevaliers et la première classe réunis, qui se subdivisaient en 18 et en 80 centuries, disposaient de 98 suffrages, alors que les autres classes et le menu peuple, qui n'avait qu'une voix, étaient réduits au total à 95.

Les études nombreuses, qui ont été entreprises sur la constitution de Servius, n'ont pas réussi à élucider tous les détails, mais il en ressort néanmoins que Rome fut très loin d'être gouvernée démocratiquement, pendant les années qui s'écoulèrent entre la mise en vigueur des réformes et la chute de la Royauté. Si celle-ci fut chassée en 509, c'est que Tarquin le Superbe avait abusé du pouvoir personnel, pour opprimer les grandes familles. Les *gentes* prirent leur revanche, et durant les premiers siècles de la République, monopolisèrent toutes les charges.

Ce n'est point notre intention ici d'exposer, par le détail, la lutte ininterrompue, qui se livra alors, autour des fonctions elles-mêmes, entre le patriciat et la plèbe. En droit et en fait, une oligarchie pesait sur Rome. Elle faisait voter à sa guise les assemblées curiates et centuriates. Elle se réservait les magistratures. Les lois étaient établies par elle et pour elle, et les plébéiens, privés de droits civils, ne connaissaient même point les textes, qui pouvaient leur être appliqués par les juges, et qui demeuraient, sauf pour les nobles, des formules mystérieuses.

Ce furent les crises économiques, les disettes périodi-

ques, l'accroissement des dettes, le sort atroce des débiteurs, qui provoquèrent les premières convulsions politiques. Les plébéiens se rendirent compte qu'aussi longtemps qu'une minorité aristocratique accaparerait toute l'autorité et confondrait l'État avec elle, l'oppression de la foule irait s'aggravant.

En 494, ils firent une sorte de sécession ou de grève générale. Ils se rendirent sur une colline, proche de la capitale, le Mont Sacré, et annoncèrent leur intention de former une ville nouvelle. Le Sénat prit peur, négocia avec le peuple et, entre autres concessions, lui reconnut le droit de désigner deux tribuns, qui auraient mandat exprès, étant sortis de ses rangs, d'assumer sa défense dans toutes les conjonctures.

La création du Tribunal fut le point de départ d'une évolution laborieuse. La plèbe, qui pouvait désormais s'appuyer sur une première magistrature, porta plus haut ses revendications. Peu après la chute des Décemvirs, qui codifièrent le droit civil à l'usage de tous les citoyens, vers le milieu du v<sup>e</sup> siècle avant notre ère, les comices par tribus, dont l'organisation était plus démocratique, furent substitués aux comices par centuries.

Le consulat, qui avait hérité à peu près de l'ensemble des prérogatives royales, avec cette différence qu'il était partagé entre deux titulaires, et que ces titulaires étaient annuellement désignés, subit une série de démembrements. Et chacun de ces démembrements fraya la voie à l'ascension des plébéiens vers les charges publiques. Ceux-ci, ou du moins les plus riches d'entre eux, purent accéder à la questure en 409, au tribunal militaire en 400, au consulat lui-même en 366, à la censure en 351, à la préture en 336. A la fin du iv<sup>e</sup> siècle, ils voyaient le Sénat s'ouvrir devant eux, en sorte que le patriciat primitif, sous cette poussée continue, avait perdu ses antiques prérogatives. Mais la fraction de la plèbe qui lui enlevait les attributions, par lui si jalousement défendues,



n'était qu'une autre oligarchie, enrichie par la guerre, par l'usure et par le commerce.

Rome, sous la République comme sous la Royauté, sera aux mains d'une caste restreinte, qui fera servir son opulence à la sauvegarde de son autorité politique, et son autorité politique au développement de sa fortune.

Il faut ajouter qu'au fur et à mesure que les conquêtes s'étendaient sur l'Italie Centrale et sur l'Italie Méridionale, la masse des déshérités grossissait. Il y avait, en réalité, des plèbes superposées, celle de la capitale étant mieux traitée déjà que celle des districts ruraux du Latium. Les Samnites, les Volsques, les Herniques, les Étrusques chassés de leurs terres par les vainqueurs, n'étaient pas tous réduits en esclavage; beaucoup, pourvus de droits limités, venaient à Rome; ne pouvant voter pour les magistrats, ils n'avaient même point la faculté de vendre leurs suffrages; beaucoup encore, dans les quelques milliers de kilomètres carrés qui formaient le domaine du peuple romain à l'ouverture des guerres Punique, restaient citoyens de leurs villes natales, courbés sous des tutelles plus ou moins lourdes. Nulle société, dans l'ordre politique, ne fut plus complexe que cette société forgée en quelque sorte par le fer et par le feu, et où des foules dotées de prérogatives politiques fragmentées, et savamment dosées, — pour assurer la jalousie et la rivalité de leurs éléments, — s'échelonnaient entre l'aristocratie de la métropole et l'armée servile des premiers *latifundia*.



## CHAPITRE IV

### LE DROIT CIVIL

Le droit civil évolua en même temps que le droit politique. La nomenclature de ses modifications successives sort du cadre de ce travail, mais il correspond de trop près, à l'époque primitive, à l'état rudimentaire de l'activité économique ; il caractérise trop bien l'exiguïté des échanges durant les premiers siècles, et signale trop hautement la prépondérance de l'agriculture, pour qu'on ne jette pas ici un rapide regard sur ses prescriptions.

La société romaine, sous les Rois et au début de la République, se compose de *gentes*, qui cultivent un domaine d'abord commun à leurs membres, puis peu à peu divisé en fonds individuels. Pendant toute une vaste période, la terre, chose sacrée, placée sous le couvert de la religion, protégée par les dieux familiaux, demeure inaliénable. Les règles, ou mieux les formules connues de la seule aristocratie, qui gouvernaient ce monde étroit, en proscrivaient la vente ou l'échange. Cette prohibition ne saurait être taxée d'étrange, puisqu'en dehors des champs et de quelques têtes de bétail, les Romains ne possédaient rien, et que l'élément mobilier, aunexe lui-même, complément de l'immeuble, était quasi inexistant.

Comme les plébéiens n'avaient point eu part, à l'origine, au sol arable, ils étaient non seulement frustrés des droits politiques, mais encore dépourvus de droits civils. La connaissance des préceptes juridiques, résér-



vée aux chefs des *gentes* et tenue pour une inspiration de la divinité, leur était défendue. Ceux d'entre eux qui recevaient quelques arpents à cultiver, n'en étaient que détenteurs précaires. La propriété quiritaire leur demeurerait inabordable.

De même la faculté de faire des contrats, le *jus commercii*, restait le privilège d'une infime minorité ; mais à une époque, où tout se produisait à domicile, et où la division du travail n'avait pas encore fait son apparition, le besoin de contracter ne se manifestait guère impérieux. Quant au mariage légitime, — *jus connubii*, — qui comportait de graves conséquences juridiques, il était interdit à la plèbe, et par suite, les enfants n'héritaient pas du père. En somme, ce système exprimait la stagnation économique. Logiquement il était condamné à la déchéance, le jour où Rome serait entrée en contact avec d'autres peuples, où l'industrie s'y serait acclimatée, et où les échanges s'imposeraient comme une condition essentielle de l'existence du peuple.

Ce n'est point qu'à l'origine même, et nous le constaterons plus loin, les Romains aient exclu tous rapports commerciaux avec les groupements latins ou étrusques qui vivaient autour d'eux ; des foires périodiques se tenaient dans l'Italie Centrale ; et si ces rapports ne s'étaient pas introduits de bonne heure, les influences étrangères, que l'on notera, ne se seraient pas exercées sur l'industrie. Mais les trocs, qui s'effectuèrent dans les premiers âges, n'avaient pas plus d'importance que ceux qui s'accomplissaient dans l'Afrique Centrale avant la venue des Européens, et la remise même des objets, contre d'autres objets, ne supposait pas nécessairement l'intervention de règles juridiques.

La formation d'un corps de préceptes, qui ne seraient plus le monopole du patriciat, sembla indispensable vers le début du v<sup>e</sup> siècle, lorsque le territoire s'était déjà élargi, que la conquête avait adjoint des biens-



fonds étendus à ceux qui entouraient la ville, et que les échanges se furent développés, avec le peuplement lui-même. La plèbe, que Servius avait incorporée à la cité, et qui avait arraché à la noblesse ses premières prérogatives politiques, entendait ne point rester indéfiniment hors du droit civil, car cette condition paralysait les progrès économiques de ses membres. Après de longues luttes, elle obtint la rédaction d'un code qui fut élaboré, dans des conditions assez mal connues, par les Décemvirs. Ce qui est certain, c'est qu'une période de troubles et d'émeutes précéda ce succès, dont la portée apparut d'autant plus significative. Il se plaça en 451, entre l'institution du tribunat et l'accession à la questure, et consacra une véritable révolution dans l'état social.

Désormais, la plèbe jouissait des droits civils. Elle pouvait posséder, contracter, célébrer des mariages qui produisaient tous leurs effets juridiques. Les règles des Douze Tables demeurent encore rudes, et pleines d'exigences archaïques : il n'y a point lieu de s'en étonner. La propriété agricole conserve son caractère sacré ; la vente, qui en est maintenant permise, s'entoure de complications, de formalités rebutantes, parce que le patriciat appréhende une division de ses domaines, qui lui ravirait une part de la terre, et affaiblirait son autorité politique. Les types de contrats, pendant longtemps encore, seront peu nombreux, comporteront de multiples difficultés. Puis, sous la pression d'une activité économique plus intense, le régime contractuel se modifie, se simplifie peu à peu. Un nouveau système, mieux adapté aux nécessités quotidiennes, se superpose aux Douze Tables. En même temps, dans l'intérêt de ses citoyens qui trafiquent avec le dehors, et qu'un exclusivisme absolu eût privés de bénéfices certains, Rome sanctionne des évolutions plus complètes, et assigne, aux villes conquises, le *jus commercii*. Lorsqu'au III<sup>e</sup> siècle, son empire naissant engloba les Éques,



les Volsques, les Herniques, les villes grecques, les Étrusques, les Samnites, enjamba l'arête de l'Apennin, et s'étendit sur des ports déjà fréquentés et sur des centres de négoce prospères, les entraves qui avaient jadis enrayé les échanges étaient levées, ou mieux l'expansion même des échanges avait brisé la rigueur du droit ancien.

---



## CHAPITRE V

### L'ESCLAVAGE

L'esclavage est à la base de tout le système économique, dans les États de l'antiquité. Il s'est généralisé, nous l'avons dit, dans le monde connu des anciens, à l'égal du servage et du salariat en d'autres périodes. La société romaine ne se conçoit pas plus que les sociétés helléniques, en dehors de lui. L'Attique au v<sup>e</sup> siècle avant notre ère, c'est-à-dire durant la phase de sa splendeur, comptait dix fois moins d'hommes libres que de travailleurs serviles. A coup sûr, vers la même époque, la proportion était loin d'être identique dans le domaine, auquel commandait Rome, mais chaque famille patricienne avait déjà son contingent d'esclaves, qui se répartissaient les diverses besognes, et qui ne pouvaient, sous peine de mort, quitter la maison du maître.

Les règles, qui ont présidé à la formation de cette classe inférieure, dont la subsistance était au moins aussi assurée que celle de la plèbe proprement dite, mais qui était frustrée des droits du citoyen et presque complètement dépouillée des droits de l'homme, ont été uniformes ou peu s'en faut, pour toutes les sociétés, antérieurement à la chute de l'empire romain.

Rome n'a rien innové en cet ordre d'idées. Ses institutions rappellent celles de la Grèce; mais les peuples d'Occident auxquels elle se heurtait, et qui n'avaient pas été en rapport avec la Grèce ou avec les États orientaux, pratiquaient, comme elle, l'asservissement



des vaincus, et les employaient à la culture des champs ou à une rudimentaire industrie. L'esclavage, que nul ne songeait à dénoncer, ni à critiquer, qui se liait étroitement au régime de la lutte en permanence, que la guerre alimentait et qui avait besoin de la guerre pour se recruter, était une coutume consacrée, un régime universel, l'un des rares traits qui fussent communs à toutes les civilisations.

Auguste Comte montre qu'un concept simpliste présidait à l'aménagement des cités anciennes. Chaque groupement d'hommes devait se diviser en deux fractions : la fraction des combattants et la fraction des travailleurs. C'était la classe libre, d'un côté, et la classe servile, de l'autre, et celle-ci nourrissait celle-là. La première se ruait sur les peuples voisins pour arrondir son domaine, et leur ravir leurs richesses ; la seconde confectionnait des armes et des boucliers, et cultivait le sol. Plus son effectif s'accroissait, et plus augmentaient les subsistances de la nation qui s'appropriait ce bétail humain.

L'esclavage, qui a révolté les grands penseurs du XVIII<sup>e</sup> et du XIX<sup>e</sup> siècles, que les États européens ont cependant conservé aux colonies jusqu'au jour où ils en ont perçu l'impuissance économique, a été accueilli par les écrivains de Rome, même par ceux de la fin de l'Empire, comme une institution de droit divin. Il n'était pas, à leurs yeux, une monstrueuse violation de la personne, mais une atténuation du sort des captifs, une première réaction contre le droit sauvage de la guerre primitive.

Ce droit, — il le faut répéter, — comportait alors le massacre des vaincus, l'anéantissement total de l'armée qui avait subi la défaite. Les rois d'Égypte et d'Assyrie tirèrent gloire du nombre de leurs victimes. Les Hébreux passèrent souvent au fil du glaive les garnisons des villes conquises. Le carnage était l'incident final de tout combat. Lorsque l'esclavage s'introduisit,



il répondit peut-être à une première humanisation des mœurs, mais surtout à une évolution économique, dont les grandes lignes se peuvent aisément préciser. Le régime agricole venait de s'établir. Les tribus ne se lançaient plus, pour chercher leur subsistance, sur les immenses territoires de parcours, et ne se nourrissaient plus uniquement des grains dérobés aux tribus voisines; à côté des expéditions périodiques qui leur procuraient des richesses variées, mais incertaines, elles pratiquèrent une autre activité, qui leur permit de s'alimenter dans l'intervalle des campagnes; elles se fixèrent au sol, et s'attachèrent à obtenir un rendement régulier. Mais les périodes de paix étaient encore trop brèves, et les hommes libres estimaient trop haut les périls et les voluptés de la lutte armée, pour s'astreindre à une besogne manuelle. Au lieu de tuer tous les vaincus, ils jugèrent plus expédient de laisser l'existence à une partie d'entre eux, et de les condamner à un labeur pénible et continu. La servitude fut ainsi la rançon de la vie. Les prisonniers, au lieu d'être abattus sans merci, furent enchaînés et répartis entre les domaines des vainqueurs, ou encore vendus à l'encan. C'était la pression des besoins nouveaux qui avait substitué ce labeur forcé à la mort, et créé, à côté des maîtres, une caste d'êtres méprisés, dont les seuls droits consistaient à recevoir des coups et à gratter la terre, à faire tourner les meules, à accomplir toutes les lourdes besognes dont les hommes libres ne voulaient pas. Les terribles Pharaons, ces faucheurs de nations, ne massacraient déjà plus tous leurs captifs; ils en ramenaient de larges contingents qui étaient contraints aux travaux publics. Rome, dès l'origine, mit en œuvre ce système, pour assurer l'exploitation de son domaine, et limiter au minimum l'effort du citoyen.

Les sources de l'esclavage, à l'époque que nous envisageons, furent, au surplus, assez diverses. Les guerres,

que les Romains firent aux peuples du Latium, leur valaient des captures importantes. L'État ordonnait la vente des hommes pris sur les champs de bataille, ou bien encore le général les remettait à ses soldats, qui étaient tous des agriculteurs, détenteurs de biens-fonds plus ou moins vastes. Mais les rois et les consuls se montraient prudents, et la servitude n'était pas appliquée sans discernement, et comme une peine collective, aux villes assujetties. Si la liberté eût été ravie à tous les vaincus, la population servile eût été beaucoup trop supérieure en nombre à la population libre, et comme tous ces esclaves auraient appartenu à une même race ou à des groupes ethniques voisins, comme ils auraient parlé la même langue ou des langues proches l'une de l'autre, Rome aurait créé autour d'elle un péril trop imminent. Elle préféra distinguer entre ses ennemis terrassés ; elle établit entre les peuples, entre les habitants d'une même localité, des hiérarchies complexes et propres à semer la division. Elle fit des esclaves, mais l'esclavage n'apparut pas comme le sort de tous ceux qui avaient porté vainement les armes contre elle. Elle n'admit qu'une exception, au détriment des Tarentins, dont la ville succomba en 272.

La guerre était la principale source du recrutement servile ; toutefois, elle ne resta pas la seule. Les Romains purent de bonne heure se pourvoir des travailleurs qui leur faisaient défaut, sur les marchés de l'Étrurie et de la Campanie, où ils achetaient des armes, des poteries, des produits du monde grec ou oriental ; et il est certain que, dès la plus lointaine antiquité, des Gaulois ou des Phéniciens ou des Phrygiens arrivaient chargés de fers dans ces foires. Mais le droit primitif, par ses prescriptions dont certaines subsistèrent, dont plusieurs s'atténuèrent peu à peu et furent abolies, contribuait à accroître les contingents. Les fils d'esclaves naissaient esclaves, et c'était là une disposi-

tion qui, conforme aux idées antiques, ne laissait pas d'enrichir les propriétaires : ceux-ci avaient tout intérêt à ce que des unions, provisoires ou non, entre leurs serviteurs, vîssent leur garantir le remplacement des unités perdues. La loi des Douze Tables stipulait que le voleur, pris en flagrant délit, serait réduit en condition servile au profit de qui le dénoncerait. Le citoyen, qui n'était pas inscrit sur le registre du cens, perdait la qualité d'homme libre ; celui qui refusait le service militaire, privilège de la liberté, était soumis à la même sanction. Les gens condamnés aux peines capitales, et qui n'étaient pas exécutés, tombaient en servitude. Enfin, le père de famille, qui avait droit de vie et de mort sur ses descendants, pouvait les vendre après des formalités assez compliquées à la vérité et, moyennant une somme fixée, les faire passer comme des objets mobiliers dans le patrimoine d'autrui. Le créancier, jusqu'à la loi Petilia, en 325 avant notre ère, eut licence de se saisir de la personne de son débiteur, et de le forcer au travail sur son domaine. Sans doute, il convient de distinguer entre ces causes de l'esclavage, car les unes produisaient un état définitif, sauf affranchissement, et les autres un état temporaire ; mais pendant plusieurs siècles, elles s'exercèrent concurremment.

Quel était le prix des esclaves pendant cette période de l'histoire romaine ? Les données même approximatives nous font défaut, et si certains économistes ont pu indiquer un chiffre moyen de 400 francs, leurs informations semblent appartenir à l'ordre conjectural. Plus tard, pour les époques qui viendront après celle-ci, nous serons un peu moins déshérités, car les historiens, les agronomes, les poètes comiques eux-mêmes nous fourniront quelques précisions. Mais ces premiers siècles sont ceux qui nous ont laissé le moins de documents de toute sorte, et les écrivains du siècle d'Auguste ne s'étendront point largement sur les débuts, soit

qu'eux-mêmes aient recueilli peu de renseignements, soit que l'exiguité des entreprises de leur patrie naissante les ait rebutés.

Il est certain cependant que la valeur de l'ouvrier servile a dû être beaucoup moins élevée avant les guerres Puniques qu'après la conquête de la Grèce et de l'Asie. Les propriétaires fonciers, au temps de la royauté, et jusqu'à la rupture avec Carthage, n'avaient guère l'emploi de gros effectifs. Les achats d'esclaves n'étaient pas fréquents, et l'on ne se disputait point les captifs. On ne requérait pas de ceux-ci les talents particuliers, les connaissances techniques, l'aptitude aux labeurs difficiles, qu'on demanda plus tard aux Hellènes de Corinthe ou d'Athènes, aux Gaulois ou aux Espagnols. Au surplus, les prix de toutes choses, et l'esclave était une chose, demeurèrent très bas jusqu'au m<sup>e</sup> siècle, où se produisit une véritable révolution économique et monétaire. Comme toutes les sociétés de mœurs primitives où les échanges sont rudimentaires, où le numéraire est rare, la société romaine ne connut point d'abord la cherté.

La population servile — nous l'avons dit plus haut — fut, pendant plusieurs centaines d'années, médiocre et clairsemée, à Rome comme dans le territoire environnant. Des raisons politiques, diplomatiques pourrait-on dire, et des motifs autres encore, qui touchaient à l'aménagement même de la propriété, excluaient la formation de grands troupeaux.

Les agronomes, en termes d'une netteté parfaite, ont évoqué, dans la dernière phase de la République, l'heureuse et fruste simplicité des premiers âges, et les poètes ont exalté, avec une émotion sincère, l'existence laborieuse des citoyens qui luttèrent contre les Volsques et les Étrusques et qui refoulèrent les Sannites. Ceux-là ne comptaient pas uniquement sur le concours des esclaves:



Le domaine rural était, en général, petit. Il ne pouvait pas être étendu, puisque tout le territoire romain, à la veille des campagnes contre Carthage, n'atteignait pas au dixième de la superficie de l'Italie. Même pendant la guerre d'Afrique, alors que se prolongera encore ce régime primitif, beaucoup des chefs des grandes familles n'exerceront leur droit de propriété que sur de modestes surfaces. Qui a oublié l'histoire de Regulus et de son unique esclave ? Il y avait à coup sûr, des exceptions. Les historiens rapportent qu'en 291, un consul employa 2.000 captifs à défricher ses bois, mais il faudrait savoir si les annalistes n'ont pas exagéré le chiffre et, de plus, si le consul n'avait pas imposé cette tâche à des *servi publici*. La loi Licinia aussi qui exige déjà, en 366, que les travailleurs libres aient une part au labeur agricole, atteste que la poussée de la population servile se manifestait clairement. Et il semble, en effet, que la fin du IV<sup>e</sup> siècle ait été favorable à sa progression.

Denys d'Halicarnasse, dont Dureau de la Malle adopte les calculs, estime qu'en 476 les Romains possédaient 17.000 esclaves. Cent ou cent cinquante ans plus tard, d'après d'autres données que Tourmagne a recueillies, le contingent serait passé à 40.000 ; mais comme dans l'intervalle, la superficie du pays romain avait au moins vingtuplé, cette majoration n'a rien qui doive surprendre. Au surplus, si l'on tient pour bonne l'évaluation de Tourmagne, et si on la rapproche de celles que Beloch a établies pour les citoyens eux-mêmes, il y aurait eu, au milieu du IV<sup>e</sup> siècle, un travailleur de condition servile pour douze personnes de condition libre. La proportion était donc relativement faible ; elle restait, en tout cas, très inférieure à celle que l'on a signalée à Athènes au temps de Périclès.

Il est vrai que, tandis que les diverses causes d'asservissement, que nous avons énumérées, assuraient le recrutement de l'armée servile, elle se désagrégeait et



diminuait, d'un autre côté, de par les affranchissements, qui se multiplièrent surtout au iv<sup>e</sup> siècle. Si, plus tard, dans la seconde période de l'Empire, les grands propriétaires trouveront avantage à stimuler le colonat, de bonne heure certains détenteurs de biens-fonds comprirent que l'esclave libéré, fixé au sol, vivant de son travail, acquittant envers eux des prestations élevées, et leur devant les services fructueux d'une gratitude en quelque sorte légalisée et obligatoire, leur garantirait un bénéfice plus ample que l'esclave enchaîné et mené au fouet. Ce ne fut point là, de toute évidence, une théorie qui conquît tous les esprits, car autrement on ne s'expliquerait pas la grande expansion du système servile dans la seconde période de l'histoire républicaine, mais elle s'accordait assez bien avec le régime que les citoyens romains assignaient, au début, aux serviteurs qui travaillaient avec eux, et dont eux-mêmes partageaient souvent la vie.

Il arrivait même que ces affranchissements étaient nécessités par des circonstances de fait. Un laboureur obtenait, ou acquérait, un nouveau champ à longue distance de son domaine; il ne pouvait le remuer de ses propres mains, ou en surveiller l'exploitation; il y envoyait un esclave qu'il faisait libre, espérant de la sorte accroître le rendement. Les *Manumissiones* étaient imputables, au surplus, à bien des motifs divers. On y recourait, afin de tirer un meilleur parti de l'homme arraché à une quasi-incapacité juridique, et de lui confier utilement certaines attributions. On y recourait aussi pour soustraire son patrimoine à ses créanciers, l'esclave étant partie intégrante de ce patrimoine, ou pour se créer une clientèle électorale, un groupe de fidèles actifs et disposés à terroriser un quartier; et de bonne heure la brigue à Rome ne recula devant aucune propagande, fût-elle bruyante ou brutale.

Toujours est-il que le nombre des affranchissements,



s'il fut restreint au vi<sup>e</sup> et au v<sup>e</sup> siècles, alors que la population asservie ne représentait elle-même qu'un faible effectif, grossit assez notablement au iv<sup>e</sup>. D'après Beloch, qui a puisé ses indications à plusieurs sources, le contingent des *Manumissiones* aurait atteint à 160.000 entre 375 et 209. Il est regrettable que l'on ne puisse distinguer entre la période antérieure aux guerres Puniqnes, et celle qui est contemporaine de ces guerres.

Ce qui prouve, d'autre part, que le Sénat se préoccupait déjà de la multiplicité des affranchissements au iv<sup>e</sup> siècle, c'est qu'il prit des mesures pour réagir contre des pratiques, qui risquaient d'altérer le caractère de la population. Peu à peu, les difficultés que la législation primitive opposait à l'introduction de l'esclave dans la société romaine s'étaient aplanies; les formalités s'étaient simplifiées, et les trois modes auxquels il était permis de s'adresser pour faire des *liberti* : le testament, l'appel au censeur lors de la confection du cens, la *vindicta* ou procès simulé en revendication de liberté, avec acquiescement assuré du propriétaire, étaient concurremment usités. Ainsi, tandis que les contingents de travailleurs serviles se renforçaient à chaque guerre heureuse, à chaque prise de ville, ils s'affaiblissaient au profit des contingents d'ouvriers libres, ou libérés par la volonté des maîtres du sol eux-mêmes. Il faut redire que de lourdes, que d'accablantes obligations continuaient à peser sur ceux qui bénéficiaient de ce changement, et aussi que le iii<sup>e</sup> et le ii<sup>e</sup> siècles verront la population captive s'accroître avec une nouvelle rapidité.

Les esclaves, en principe, dans la Rome des débuts, sont des choses, mais il ne faut pas prendre le mot dans son acception étroite. Car le droit adoucira de bonne heure, pour eux, ses rigueurs, et ils seront, en dépit de la dureté foncière de leur condition, moins maltraités au v<sup>e</sup> ou au iv<sup>e</sup> siècle qu'au I<sup>er</sup>. Même lorsque le système de la *gens* s'exerce dans sa plénitude, et que les



lois ne sont encore ni codifiées, ni vulgarisées, ils sont admis à participer au culte, et ils reçoivent des sépultures respectables; et nul n'ignore quelle importance les vieux Romains attachaient à ces deux particularités.

Mais il y a plus: si pendant plusieurs centaines d'années, l'ouvrier servile ne put être pourvu d'attributs juridiques, si, à cet égard, il resta exclu de la société des hommes, son maître, par intérêt, sans doute, plus que par générosité de sentiment, devait prendre soin de son existence et pourvoir à ses élémentaires besoins. En agissant autrement, le petit propriétaire, dont les ressources étaient maigres, qui cultivait un médiocre terrain, mais qui réclamaient le concours de bras étrangers, aurait porté atteinte à sa propre fortune; il aurait détruit une partie de son capital.

On ajoutera que durant ces premiers siècles, alors que l'élément servile demeurait peu nombreux et très dispersé dans les cultures, un contact permanent, un lien personnel en quelque sorte s'établissait entre le maître et le serviteur. Tous deux accomplissaient la même besogne, produisaient le même effort. La communauté de labeur amoindrissait les distances. La vie partagée suscitait une façon de familiarité, qui tempérait la hiérarchie, et remédiait à la brutalité de l'institution. Pour toutes ces raisons, le propriétaire, qui pouvait punir et même édieter la mort, s'abstenait d'user de ses prérogatives.

La loi intervint, au surplus, pour s'opposer à des violences, qui eussent détérioré le patrimoine du peuple. Des formules anciennes interdisaient bien de tuer un bœuf sans raison: les Douze Tables condamnaient à une forte amende toute personne qui frapperait son esclave; et peu de temps après, les censeurs prirent l'habitude d'infliger des blâmes aux citoyens qui abusaient du fouet. Tout était relatif dans ces adoucissements d'oppression, mais il en fut de l'esclavage comme plus



tard du salariat. De même qu'au XIX<sup>e</sup> siècle le régime du travail salarié devint surtout pénible, écrasant, lorsque la grande usine se substitua au petit atelier, de même les esclaves agglomérés à l'époque des Gracques dans les immenses domaines, et qui ne connaissaient point leurs maîtres, subirent un sort plus cruel et une réglementation plus inflexible.

La division de la *familia rustica* et de la *familia urbana* ne semble guère avoir prévalu durant les premiers siècles. L'une comprenait les esclaves qui étaient employés aux champs, et l'autre, les esclaves qui étaient occupés à la maison de ville. Cette classification ne se put généraliser que du jour où Rome fut devenue une grande cité, et où les citoyens riches possédèrent des maisons spacieuses. Or pendant longtemps, la vie des Romains fut purement agricole; la plupart d'entre eux ne séjournèrent guère dans la capitale qu'au moment des marchés ou des élections. Les esclaves étaient attachés à l'exploitation du domaine foncier, où ils ne se bornaient pas, au surplus, aux opérations usuelles de l'agriculture. Ils partageaient, avec les femmes les métiers domestiques et, par exemple, confectionnaient les vêtements. Leur rôle industriel apparut ainsi de toute antiquité, mais il resta d'abord très médiocre, et ce ne fut que beaucoup plus tard que son extension se marqua. Les travailleurs serviles pouvaient, au demeurant, procurer à leur maître des revenus plus directs, soit que ce dernier vendît les enfants nés chez lui dans la captivité, soit qu'il cédât à autrui contre numéraire les produits confectionnés dans son domaine.

Une distinction qui s'imposa de tout temps, et qui a plus d'importance ici que celle de la *familia rustica* et de la *familia urbana*, est celle des *servi publici* et des *servi privati*. Tandis que ces derniers étaient attachés aux fonds des particuliers, et en somme, ne changeaient



guère d'exploitation, ceux-là dépendaient directement de l'État. Les magistrats, au lendemain d'une guerre qui avait assujéti toute une population, décidaient qu'une partie de celle-ci serait mise à leur disposition. Ces esclaves, au lieu d'entrer dans le patrimoine des citoyens, relevaient du domaine public. Ils furent employés, dans les premiers siècles, à l'extraction du minerai ou de la pierre, et surtout à la construction des aqueducs et à la voirie. Leur sort fut sans doute beaucoup plus dur que celui des *servi privati*, car ils vivaient en troupes, et l'État n'avait point les mêmes raisons que les petits agriculteurs de ménager ses ouvriers.

Si l'on veut chercher, dans la Rome primitive, quelques agglomérations importantes d'esclaves, c'est parmi ces *servi publici* qu'il faut les chercher. La nature même des emplois, qui leur étaient assignés, supposait la concentration d'effectifs assez considérables. Aussi fût-ce dans leurs rangs, selon toute probabilité, que germèrent les premières idées de révolte.

Les séditions serviles inquiétèrent et terrorisèrent même, à plusieurs reprises, les Romains. Non seulement ces séditions jouaient le même rôle que nos grèves modernes, en paralysant le travail et, par suite, en risquant d'affamer une société qui communiquait difficilement avec le dehors, et qui n'avait point de stocks constitués, mais encore elles suspendaient des menaces de toute nature sur la cité. Ces esclaves soulevés qui appartenaient à des populations vaincues, qui avaient parfois tenu une place, exercé des fonctions dans leur pays avant de broyer le grain ou de mener paître le bétail, conservaient intacts la haine du vainqueur et le sentiment de leur dignité blessée. Chez eux le culte du foyer primitif, le regret du sol natal brutalement dérobé, se joignaient à la volonté farouche de rompre la captivité, de redevenir des hommes libres, de briser un assujétissement social qui les plongeait au plus bas



degré de l'existence. Ils savaient qu'en prenant les armes, qu'en s'évadant des champs auxquels ils étaient légalement rivés, ils allaient au-devant de la mort, car les insurrections serviles furent toujours cruellement réprimées, et les Romains eussent eu compromettre tout le régime sur lequel reposait leur économie, s'ils n'avaient pas été impitoyables.

En 501, en 499, en 498, des conjurations furent découvertes ou même des mouvements éclatèrent, mais en 419, la situation apparut grave, lorsqu'en pleine guerre contre les peuples du Latium, Rome apprit que des bandes d'esclaves marchaient contre elle et méditaient de l'incendier. Ce fut alors sans doute que se répandit le mot fameux et qui devait de plus en plus se justifier : « autant d'esclaves, autant d'ennemis ».

---



## CHAPITRE VI

### L'ARTISANAT ET LES PREMIÈRES CORPORATIONS

Ce qui prouve que la Rome primitive contient des ouvriers libres, et que le travail n'était pas uniquement confié aux *servi publici* ou *privati*, c'est que les corporations remontent à la plus haute antiquité.

Bien que les historiens ne s'entendent ni sur l'origine de ces associations, ni sur la date de leur apparition, ni sur leur nombre, ni sur leur rôle exact, ils s'accordent à en signaler l'existence dès la période royale. Cette existence ne fait aucun doute pour ceux qui ont étudié les rares documents rassemblés à ce sujet. Il y eut donc de bonne heure, — et probablement de tout temps, — des hommes de métier, — qui appartenaient certes à la plèbe, dont le droit politique fut d'abord nul, mais qui, par la force de leur groupement même, exercèrent une influence sur l'évolution du régime. Au reste, il n'y a lieu de signaler ce point qu'en passant.

Les témoignages anciens attribuent à Numa Pompilius, le second roi de Rome, qui aurait gouverné de 715 à 672, la fondation des collèges d'artisans ; d'autres, moins catégoriques, laissent cette même décision à Tullus Hostilius, le troisième roi, qui tint le pouvoir de 672 à 648. La première version, qui est celle de Plutarque, a été communément adoptée.

Les corporations auraient-elles été façonnées de toutes pièces par le monarque ? Il faut interpréter les assertions parfois un peu sommaires des annalistes de Rome,



qui aimaient à imputer à des personnages en vue les initiatives prises en fait par des collectivités.

On a abandonné le système qui assignait à l'État la création même des sociétés professionnelles. Celles-ci, au surplus, se préoccupèrent moins, dans les premiers siècles, de leurs intérêts corporatifs, ou de l'autorité qu'elles pouvaient acquérir dans les luttes civiles, que des cérémonies de leur culte et de l'inhumation de leurs membres. Elles étaient avant tout des mutualités, dont les adhérents se mettaient sous le patronage d'une même divinité, et s'engageaient les uns vis-à-vis des autres à se donner une sépulture honorable. Si l'on tient compte de l'importance, que la Rome primitive attachait à tout ce qui relevait de la religion, cette affirmation ne saurait surprendre.

En tout cas, l'État serait sorti de ses habitudes, s'il était intervenu pour doter d'un culte un groupement d'hommes plus ou moins compact. Il est vraisemblable que son intrusion fut peu effective et peu gênante, et que Numa, au lieu d'instituer les collèges, se sera borné à en autoriser, ou même à en consacrer la formation.

Quoi qu'il en soit, on admet d'ordinaire que huit de ces associations surgirent à la fois. Il est intéressant de les énumérer, car leur nom seul indique que certaines industries s'étaient déjà séparées de l'activité domestique, et que d'autres ne s'en étaient pas encore détachées. Cette nomenclature nous enseigne, en même temps, que l'artisanat s'exerçait dans des catégories d'occupations très diverses. Elle mesure, par suite, sa diffusion et son rôle, en face du labeur servile.

Les huit corporations du VII<sup>e</sup> siècle furent celles des joueurs de flûte, des fondeurs en or, des forgerons, des teinturiers, des cordonniers, des corroyeurs, des ouvriers en airain et des potiers. On a noté que les ouvriers du fer ne s'étaient pas encore groupés, ce qui prouve que



le travail de ce métal restait ou inconnu à Rome, ou en tout cas rarement pratiqué. Ni les tisserands, ni les boulangers ne donnèrent non plus leur nom à l'un des collèges de Numa, mais le tissage et la fabrication du pain se faisaient à domicile, et l'on sait que la profession de boulanger n'apparut que dans la première moitié du II<sup>e</sup> siècle avant notre ère.

Un neuvième collège, où se seraient rassemblés tous les travailleurs qui ne pouvaient adhérer aux autres, se serait-il constitué ? Les historiens ont longuement débattu cette question, qui n'est point tranchée. De même ils n'ont pu établir qu'il y ait eu une hiérarchie entre les huit corporations de Numa, en dépit du témoignage que Plutarque nous a laissé. Il se peut, cependant, que les trois premières aient tenu une considération particulière du rôle même qu'elles étaient appelées à jouer en temps de guerre.

Ce qui est sûr, c'est que toutes se composaient d'hommes libres, et comment, avec les idées qui régnaient, auraient-elles accepté des esclaves dans leurs rangs ? Les plébéiens, qui en furent le noyau, admettaient les clients qui se séparaient des *gentes*, et à une époque qu'on ne saurait spécifier, les affranchis devinrent aussi membres des collèges.

Formées avant tout pour assurer la célébration de rites assez compliqués, les corporations donnèrent un cadre à la défense professionnelle, un instrument de lutte à la plèbe qui poursuivait le nivellement dans l'ordre politique. On doit supposer qu'elles ne furent pas étrangères aux sécessions du peuple sur les collines des environs de Rome, sécessions qui vainquirent à plusieurs reprises les résistances des patriciens. Mais si les premiers collèges de Numa durèrent jusqu'à la fin de la République, ou même de l'Empire, en se transformant et en grossissant, bien entendu, leur contingent, le nombre des associations de cette nature ne progressa



que lentement jusqu'au 11<sup>e</sup> siècle avant notre ère. Et cette lenteur dans le cheminement atteste que l'artisanat, s'il se défendait, ne réussissait pas à devenir un élément considérable dans la cité.

---



## CHAPITRE VII

### L'AGRICULTURE PRIMITIVE

On sait déjà que l'agriculture, dans les premiers siècles de Rome, était considérée comme l'occupation par excellence, — sinon comme l'unique occupation, — avec la guerre, du citoyen libre. Toute richesse venait de la terre. Selon qu'une famille possédait plus ou moins d'arpents, plus ou moins de têtes de bétail, elle disposait de l'influence, ou s'en trouvait dépourvue. On a remarqué que l'adjectif *locuples*, qui signifiait opulent, était une contraction des deux mots *loci plenus*, qui veulent dire textuellement : l'homme regorgeant de domaines. Les surnoms romains furent empruntés, c'est Pline l'Ancien qui l'a noté, à des particularités agricoles : Pison, Lentulus, Cicéron, etc. Ce fut le bétail qui servit originairement de monnaie, et les amendes furent calculées en moutons et en bœufs.

La société romaine a eu les mêmes commencements que toutes les autres, et il n'est point étonnant qu'elle ait vécu d'abord de l'exploitation de son sol, un sol passablement ingrat et malsain, où l'absence de pente contrariait les travaux et déterminait l'accumulation d'eaux stagnantes. Les paysans de l'époque royale, et même ceux de la République, qui cultivaient le Latium, ou les rudes montagnes de la Sabine, étaient loin de remuer une terre aussi féconde que celle de la vallée du Pô. La Campanie était une exception, et c'est pourquoi



la possession en fut si longtemps disputée durant des guerres acharnées.

Cette agriculture, qui était l'unique source de subsistance d'un peuple jeune et inexpert encore aux arts techniques, était placée sous la sauvegarde des dieux. Elle a joué un grand rôle dans l'évolution des institutions juridiques romaines, mais elle a aussi servi à caractériser une religion, qui était essentiellement utilitaire. Innombrables étaient les cérémonies par lesquelles on appelait la protection du ciel sur les travaux des champs, et ceux-ci étaient subordonnés aux prescriptions des règlements pontificaux. L'ordre des différentes besognes de l'année était si sévèrement fixé, que nul n'eût osé y déroger. Les bornes, qui limitaient les fonds et qui se dressaient dans de longues bandes incultes, les Termes, étaient respectées à l'égal des choses sacrées. On conçoit quelle force avait le droit de propriété, quelle audace il eût fallu pour qu'on osât empiéter sur l'immeuble du voisin. Le châtiment du droit pénal humain ne parut pas suffisant pour celui qui se serait permis pareil envahissement, car Numa voua aux dieux infernaux ceux qui déplaceraient les Termes. Le bétail lui-même participait en quelque sorte à la nature sainte de la terre. Le meurtre du bœuf était sanctionné de la peine de mort.

Ces détails évoquent une société tout entière attentive aux choses agricoles, et pénétrée de cette idée qu'elle est menacée de ruine et de disparition, si elle ne donne pas tous ses instants, tous ses efforts, à la production des grains et à l'élevage.

Lorsque Rome fut fondée, les premiers citoyens étaient déjà sortis de la vie pastorale; ils s'étaient fixés sur des emplacements aux lignes arrêtées, tout comme les Grecs, dont ils semblent avoir reçu les leçons ou connu les exemples. En tout cas, une réelle communauté dans les institutions agricoles se manifesta entre



Romains et Hellènes, qu'on envisage le choix des céréales, l'arpentage ou la délimitation des terres, ou encore les solennités religieuses qui se succédaient aux différentes époques de l'année.

Les instruments aratoires consistaient en une charrue médiocre, — un tronc d'arbre formant bifurcation avec l'une de ses branches — et analogue, au surplus, à celle dont on se servait dans l'Attique, en faux et en haches. Ce n'était point l'appareil d'une exploitation intensive et perfectionnée.

Il semble que les Romains aient cultivé d'abord, et de toute antiquité, l'épeautre, l'orge et le millet. Le blé ne vint que plus tard, et Varron fixe à 450 l'époque de son introduction. Alors la farine du froment, pilé dans un mortier, fut à peu près seule utilisée pour la confection du pain domestique. Sur l'apparition de la viticulture, les données font défaut; certains estiment qu'elle fut connue de tout temps en Italie; d'autres affirment qu'elle ne fut point pratiquée par les premières générations. Ce qui est certain, c'est qu'à l'époque royale et dans les débuts de la République, on fit très peu de vin, les territoires alors occupés par Rome n'étant guère propres au développement de la vigne. Les vieilles légendes attestent que le figuier était déjà apprécié aux temps les plus reculés. Quant à l'olivier, il serait venu de Grèce, sous le règne de Tarquin l'Ancien, vers 580, d'après Pline, — trente ans plus tard seulement, si l'on s'en rapporte à d'autres écrivains.

Le bétail donnait une grande considération à celui qui en possédait des têtes nombreuses, et nous saisissons aisément la raison de cette particulière estime. C'est qu'il était le signe même de la richesse; c'est qu'il était le véritable intermédiaire des échanges et aussi que pendant longtemps, il fut l'élément fondamental de toute propriété individuelle, la terre restant encore indivise. Le bœuf, pour les services qu'il rendait dans le



Latium, se classait au premier rang ; puis, après lui, se rangeaient, dans l'ordre de la valeur, le cheval, l'âne et le mulet. Le petit bétail, plus nombreux, mais peu prisé, vivait dans les pâtures communes.

On peut juger maintenant si les conditions de la primitive agriculture romaine étaient rudimentaires. Outillage ramené au minimum, modes d'exploitation peu variés, troupeaux plutôt rares ; l'étroitesse même du territoire, réparti en biens-fonds de minee étendue, comportait ces raisons de faiblesse. Les citoyens, aidés par leurs enfants, et par leurs parents aux divers degrés, vouaient au travail du sol tout le temps qu'ils ne donnaient pas à l'armée. Leurs méthodes, les agronomes l'ont reconnu par la suite, restaient vieilles et ne s'améliorèrent que lentement ; l'assolement était fâcheux ; les procédés d'alternance ne s'imposaient point à ces esprits frustes ; la rotation trop fréquente du blé et l'insuffisance des engrais, d'autres causes encore, tout contribuait à maintenir le rendement au plus bas. Quant aux prairies artificielles, elles demeuraient trop maigres pour acquérir une réelle valeur.

Le territoire romain fournissait donc dans l'ensemble une production qui, en dépit de l'effort intense des individus, ne tendait guère à s'accroître. Suffisait-il complètement aux besoins réduits de la population ? On pense qu'à l'origine même, si des bestiaux furent exportés en Étrurie, les Volsques, la Campanie et la Sicile durent fournir des compléments de grains.

Malgré tout, les prix des grains et du bétail nous frappent par leur exigüité. Le blé aurait valu 0 fr. 25 le boisseau (8 litres 63) au début du III<sup>e</sup> siècle ; le bœuf, si l'on s'en réfère au tarif des amendes, était compté pour 25 francs, et le mouton pour 2 fr. 50.

La vie agricole resta simple, pleine de frugalité, dominée par le travail régulier et persévérant, dans les premiers siècles. Même les riches, qui n'hésitaient pas à



manier la charrue, se faisaient gloire de leur rusticité. Tout luxe était banni. Les maisons des champs excluait toute recherche, tout art, toute somptuosité et jusqu'à tout confort. C'étaient les habitations de rudes paysans, qui savaient prendre les armes quand il le fallait, mais qui se souciaient peu de la délicatesse de leur table, ou de l'élégance de leurs vêtements. On a cité les généraux qu'on allait chercher au sillon, pour les mettre à la tête des milices, et qui, l'ennemi vaincu, des cités opulentes conquises, revenaient auprès de leurs bœufs reprendre la besogne interrompue. Curius, qui fut opposé à Pyrrhus d'Épire, exploitait de ses mains sa petite terre de la Sabine. Le vieux Caton, qui admirait profondément ces ruraux des siècles écoulés, disait : « Nos pères, pour désigner un bon citoyen, le désignaient comme un bon colon et un bon agriculteur. »

Le labeur de ces paysans était, au surplus, varié jusqu'à l'infini. Quand le champ n'exigeait pas leurs soins, quand le bétail était rentré dans l'étable, ils devaient s'occuper non seulement de l'alimentation de la famille, mais encore des travaux industriels qui ne s'étaient pas encore spécialisés. Ils présidaient à la confection des étoffes, que les femmes tissaient sous leurs yeux, tandis qu'eux-mêmes réparaient leurs instruments aratoires, ou renouvelaient leurs meubles grossiers, ou reconstituaient les parties dégradées de leur habitation, ou fabriquaient les vases nécessaires à la conservation des denrées. Toutes les formes de l'activité humaine se concentraient de la sorte dans le domaine rural.

Lorsque les chefs des familles romaines sortirent de l'indivision, où la terre était restée, bien après le bétail et l'outillage rudimentaire du labourage et de la moisson, les biens-fonds n'offrirent qu'une faible superficie. La propriété qu'occupait la *gens*, dans son acception usuelle, était de plus divisée en un faire-valoir direct et en tenures à titre précaire, qui étaient attribuées aux

clients, et que ceux-ci exploitaient en vertu de baux toujours révocables, et contre prestations en nature. Nous savons qu'au milieu du vi<sup>e</sup> siècle, on distinguait 8.000 propriétaires et 8.000 possesseurs, qui se partageaient environ dix-huit lieues carrées de terres labourables. Les champs les plus vastes ne dépassaient point 20 *jugera*, soit 5 hectares environ, exception faite pour ceux des rois, où fonctionnait la corvée royale. Et cette étendue excitait déjà les soupçons, au point que Servius, évidemment pour se rendre populaire, rognait sur les fonds les plus spacieux. Il lui était d'autant plus loisible de le faire, que les patriciens, par leurs emprises illégitimes, frauduleuses, sur l'*ager publicus*, avaient dès ce moment commencé à arrondir subrepticement leurs exploitations.

La mesure primitive, — le joug, — ce qu'une paire de bœufs pouvait labourer d'une *seule haleine*, un quart d'hectare environ, constitua pendant quelque temps la propriété moyenne. Cette dernière marqua une propension à s'étendre, lorsque l'*ager publicus*, c'est-à-dire le domaine enlevé aux peuples vaincus, acquit quelque consistance. Les Romains avaient l'habitude de prélever, au profit de la cité, une fraction, un tiers ou même deux tiers du sol arable et des pâtures des ennemis. Les pâtures restaient indivises, et tous les citoyens y pouvaient mener leurs bestiaux, moyennant une redevance appelée *Scriptura*. Le sol arable, ou bien était assigné aux plus pauvres, ou bien était concédé à titre précaire contre la *dime* et le *quint*, selon les produits qu'il pouvait fournir. Les patriciens trouvèrent expédient de bonne heure d'obtenir des concessions, sur lesquelles ils se comportaient en quasi propriétaires. Ce fut contre cette tentative, qui se renouvellera durant des siècles, que Servius réagit le premier. Il reprit les parcelles de l'*ager* indûment occupées et distribua, à chaque chef de famille plébéien, sept *jugera*. Un cadastre royal, ne



outré, intervint pour préciser la répartition des fonds. Les initiatives de Servius semblent avoir laissé un profond souvenir, car lors de l'expulsion des rois, tout citoyen qui détenait plus de deux hectares de terres paraissait dangereux, et était qualifié d'usurpateur.

Le *Latifundium*, dans toute la forte signification du terme, ne surgit pas encore durant la période qui va de la proclamation de la République aux guerres Puniques et au demeurant, le territoire romain ne s'était pas assez accru pour l'abriter; mais il est certain que la propriété tendit à se concentrer, en même temps que les domaines acquéraient des dimensions plus grandes, durant le v<sup>e</sup> et le iv<sup>e</sup> siècles. Les nobles, qui étaient les maîtres du Sénat, et qui se faisaient attribuer de préférence l'*ager* soustrait aux populations du Latium et aux Samnites, ou même aux Étrusques, s'abstenaient de plus en plus de verser au Trésor la dime qu'ils devaient sur les gerbes, et le quint qui frappait la production d'huile et de vin. De fermiers de l'État, ils devenaient détenteurs; ils finissaient par prescrire la propriété. Ils profitaient des guerres qui se succédaient sans répit, pour effacer les limites qui séparaient leurs champs primitifs de ceux qu'ils exploitaient à bail. Ils accaparaient d'autant plus facilement les terres conquises, que les plébéiens retenus à l'armée, et qui ne disposaient point d'esclaves comme eux, ne pouvaient guère exploiter la part qui leur fût revenue. Ce fut surtout pendant les rudes campagnes du Samnium, qui coûtèrent beaucoup d'hommes, et diminuèrent par suite le nombre des ayants droit, que l'*ager publicus* fut monopolisé par l'aristocratie. La grande agriculture commence à dominer au iv<sup>e</sup> siècle; elle s'était formée pendant deux cents ans avant de manifester toute sa puissance.

Mais ce n'était pas seulement la confiscation de l'*ager* par une minorité qui avait stimulé son développement.



Cette grande agriculture s'épanouissait sur les ruines de la petite, déjà menacée avant la rupture avec Carthage, et qui, si elle montrait plus de résistance qu'elle n'en marquera au 11<sup>e</sup> siècle, luttait péniblement contre des conjonctures défavorables. Les guerres prolongées ne privaient pas seulement les plébéiens, les pauvres, de toute participation équitable au domaine public ; elles stérilisaient les champs des modestes laboureurs, qui ne pouvaient plus vaquer aux travaux nécessaires. Découragés, ignorant à quel moment ils reviendraient à leur charrue, ces paysans, avant de partir pour l'armée, vendaient à tout prix leurs arpents. Ou encore, couverts de dettes, qu'ils avaient contractées pour relever la maison dégradée par les intempéries durant leur absence, — pour remplacer un bétail mort faute de soins, — ils apprenaient que leurs biens avaient été transférés au prêteur, qui était presque toujours un patricien. A coup sûr, cette évolution ne se dessina pas pendant cette phase de l'histoire romaine avec tout le relief qui la caractérisa à l'époque des Gracques, mais les lignes essentielles en étaient clairement figurées déjà. Tandis que les fonds des riches s'agrandissaient, les pâturages gagnaient sur le sol cultivé, et les petits détenteurs expropriés reprenaient à bail les terres qu'ils avaient possédées, heureux encore quand ils pouvaient devenir métayers.

---



## CHAPITRE VIII

### PREMIÈRES LOIS AGRAIRES

Cette disparition de la petite agriculture au profit de la grande a, de tout temps, préoccupé les Romains avisés, ceux mêmes qui en restant les champions des prérogatives patriciennes, et en voulant maintenir la prépondérance d'une oligarchie, savaient l'existence d'une classe moyenne rurale indispensable à la sauvegarde de l'équilibre. Les lois agraires n'ont pas fait leur apparition pour la première fois vers le milieu du II<sup>e</sup> siècle ; ni Tibérius, ni Caius, n'apporteront, à la vérité, une formule entièrement neuve : ils se borneront à appliquer, avec plus ou moins d'énergie ou d'audace, une méthode à laquelle les magistrats, — après Servius lui-même, — auront déjà recouru à des étapes variables des siècles antérieurs.

Le problème qui se pose, peu après la chute des rois, est le suivant : comment entraver l'expropriation totale des petits, qui devient un péril pour les grands et pour l'État dont ceux-ci sont les maîtres ? Puisque tout travail, ou peu s'en faut, est d'abord agricole, comment éviter de jeter dans le chômage chronique, c'est-à-dire dans la sédition permanente, des hommes qui n'auront plus la ressource de cultiver la terre, et qui n'auront pas le moyen, sauf rares exceptions, de se livrer à une autre occupation ? Chaque patricien, pris isolément, a intérêt à porter son propre domaine au maximum. Le patriciat, pris comme ordre social, a intérêt à laisser vivre une



catégorie intermédiaire entre lui-même et la masse des déshérités. Les lois agraires, que d'aucuns qualifiaient de mesures révolutionnaires, seront à proprement parler des initiatives conservatrices. Mais la noblesse ne comprit que rarement leur utilité, la nécessité d'attacher des familles pauvres au sol du Latium. Elle n'apprécia guère l'esprit politique de ceux qui proposaient de nouveaux partages, et plus équitables de l'*ager*, ou la reprise des parcelles indûment saisies. Beaucoup de ses membres ne percevaient que le préjudice immédiat à subir.

Il convient d'énumérer rapidement, et par ordre chronologique, les décisions qui ont tendu, sinon à enrayer la concentration, du moins à créer de petits propriétaires, décisions dont l'efficacité fut, au surplus, douteuse et qui ne paralysèrent point un mouvement désormais irrésistible. Car si l'on ne peut parler encore de l'apparition des *latifundia*, les éléments du futur *latifundium* s'élaborent peu à peu, dès le lendemain de l'expulsion de la monarchie.

La révolution de 509, accomplie par le patriciat, lui donnait pleine licence de poursuivre son œuvre de spoliation agraire. Il absorba alors l'*ager* : plus de dime, plus de *scriptura* pour le bétail des pâtures. Au bout de vingt ans, la petite agriculture se plaignait de plus en plus. Ce fut alors qu'un opulent aristocrate, Spurius Cassius, qui pressentait les périls futurs, réclama l'arpentage des terres publiques prises aux Herniques, puis la répartition de la moitié d'entre elles entre les besogneux, l'autre moitié devant être louée contre le paiement de redevances certaines. Il fut assassiné, ou exécuté légalement. Sa disparition ne fit qu'accroître l'état de troubles, les revendications agraires et les revendications politiques de la plèbe s'additionnant. De 485 à 467 se succédèrent dix projets de lois agraires. En 456, le tribun Icilius obtint la distribution du domaine de l'Aventin entre les familles pauvres. Mais ce domaine est trop étroit pour



que sa répartition puisse être efficace. En 417, nouvelles propositions des tribuns Spurius Mæilius et Spurius Mætilius. Elles ne sont pas entendues. Voici l'invasion gauloise qui saccage les champs, brûle les éabanes, anéantit le bétail, convertit en désert le Latium et sème la ruine parmi les petits propriétaires, dont la elameur devient plus pressante. Manlius Capitolinus, qui écoute leur voix, est préecipité du haut de la Roche Tarpéienne, car l'aristocratie frappe ceux de ses membres qui passent à la classe adverse. Enfin, l'année 366 marque une date, de par l'adoption des lois lieiniennes, qui entre autres dispositions contiennent les défenses fondamentales : nul ne possédera plus de 125 hectares de terres domaniales ; nul ne mènera dans les pâtures du domaine plus de 100 bœufs ou plus de 500 moutons. Ainsi une partie du sol arable reprise aux usurpateurs pourrait être assignée aux plébéiens expropriés et, en même temps, le bétail du pauvre pourrait aller chercher sa nourriture dans la zone inulte de l'ager, sans risquer d'être refoulé et expulsé par le bétail du riche. Des lots de 7 *jugera* seraient constitués au profit des cultivateurs sans terre et, en dehors de cette catégorie, tous les eitoyens qui exploiteraient des portions de l'ager, acquitteraient le droit de 1/5 sur les produits des oliviers et des vignes, le droit de 1/10 sur les grains. Cette loi ne fut jamais exécutée, et celui-là même, qui en avait été le promoteur, fut condamné pour détention de parcelles supérieures au maximum. Ajoutons que les patriciens usaient de mille expédients, pour tourner les prescriptions légales.

---



## CHAPITRE IX

### PREMIÈRES COLONIES

*L'ager publicus*, que se disputaient les nobles et la plèbe, était celui qui se trouvait encore à portée de la cité, qu'on pouvait exploiter sans quitter son propre champ, et sans aller s'installer dans des districts conquis de la veille, et à peine pacifiés. Mais les domaines arrachés par Rome aux vaincus n'étaient pas toujours d'une occupation facile. Lorsqu'au iv<sup>e</sup> siècle et au iii<sup>e</sup> siècle, le territoire s'étendit, à la fois dans la direction du nord et dans celle du midi, ceux qui sollicitaient des parcelles étaient obligés de partir en armes, et de quitter Rome et sa banlieue presque sans esprit de retour. Plus tard, le sol de l'Étrurie et de la Campanie sera, à son tour accaparé par les patriciens, quand tout péril de soulèvement aura été écarté, et que l'assujettissement apparaîtra complet. Mais au lendemain même de la prise de possession, les fonds annexés à *l'ager*, dans ces contrées relativement lointaines, ne suscitent guère les convoitises ; Rome y envoie des colonies pour dominer les peuples subjugués, et fixer au sol les émigrants par des assignations.

Ces colonies ont joué un grand rôle dans l'histoire des siècles, qui suivirent l'expulsion des rois ; elles jouèrent encore plus tard un rôle considérable. Dans l'ordre social, l'institution permet à l'aristocratie de s'affranchir des revendications des petits agriculteurs expropriés, de dompter la menace des débiteurs qui réclament violemment l'abolition de leurs dettes,



d'exclure en somme de la cité tous les éléments de subversion qui s'y peuvent accumuler. A ce point de vue, il semble que les cités helléniques, qui ont pratiqué ce système bien avant les Romains, leur aient légué des conceptions très claires. Dans l'ordre militaire, les colonies se dressent comme autant de forteresses qui préviennent les retours offensifs des vaincus et dont la seule présence déconcerte les projets de sédition. Les citoyens, qu'on y envoie, sont d'anciens soldats pour la plupart, en toute occurrence des hommes aptes à porter les armes et qui, au cas de « tumulte », seront d'autant plus prompts à les prendre, qu'ils auront à sauvegarder non seulement leur existence, mais encore celle de leurs familles installées à demeure avec eux, et le lopin de terre qui leur aura été attribué par l'État.

Dans l'ordre économique enfin, ces créations, qui ne seront pas toujours factices, et qui viendront se greffer sur des agglomérations déjà vivantes, assureront la mise en valeur du territoire. Autour d'elles, des travaux élémentaires de dessèchement, d'assainissement, seront accomplis : les forêts seront défrichées ; des sentiers frayés en attendant les routes ; les champs, cultivés selon les méthodes mêmes déjà introduites dans le Latium, enverront à Rome l'excédent disponible de leur production. En sorte que la colonisation prend l'apparence d'une œuvre de longue haleine et de toute utilité. Certaines de ces colonies, fondées du iv<sup>e</sup> au iii<sup>e</sup> siècle, s'étioleront jusqu'au jour où de rares ruines seront seules à en signaler l'emplacement, mais d'autres prospéreront, qui deviendront les noyaux d'importantes cités, et qui pour toujours fixeront au sol un groupement humain.

Toutes contribueront à pacifier les districts qu'elles dominent et, au cas de reprise des guerres, briseront ou ralentiront l'effort de l'ennemi. Toutes, plus ou moins, coopéreront à fertiliser l'Italie et à y développer la culture des céréales, de l'olivier, de la vigne, mais très peu



serviront à reconstituer une classe moyenne de propriétaires fonciers, car au II<sup>e</sup> siècle, lorsque le péril carthaginois sera passé, et que la paix s'étendra sur la Péninsule, le patriciat tâchera de s'approprier l'*ager* lointain, comme il aura accaparé les domaines publics du Latium primitif, et les colons vendront, perdront peu à peu leurs terres, qui iront se confondre dans les *latifundia*.

Mais nous en sommes encore à la phase initiale de la colonisation. C'était un sénatus-consulte, rendu après qu'un vote populaire avait été émis, qui indiquait les lieux à occuper, le nombre des colons, l'étendue du territoire à partager, la superficie de chaque lot. D'ordinaire les groupes, qui quittaient ainsi Rome, comprenaient environ 1.800 personnes, hommes, femmes, enfants. Mais certaines colonies furent beaucoup plus nombreuses, soit que les régions où elles étaient établies fussent encore en pleine révolte, et que de petites agglomérations subissent de trop près la menace de destruction, — soit que la surface à cultiver fût assez ample pour autoriser une forte immigration. Pendant les guerres du IV<sup>e</sup> siècle, 14.000 plébéiens furent envoyés à Sora, Alba et Carsœoli. Sutrium et Nepete furent érigées en Étrurie, Minturnes et Sinuessa en Campanie, Antium, Seta et Norba chez les Volsques.

On cite encore Cabcicum, Anxur, Terracine, Interamna, Lavicum.

De 334 à 264, d'après un historien, 65 agglomérations auraient été fondées par la volonté du sénat et, par suite, plus de 100.000 personnes de tout âge et de l'un ou de l'autre sexe, auraient été installées dans des régions conquises, et dont Rome voulait consolider la conquête. La surface arable, concédée à chacun des chefs de famille, restait d'ailleurs médiocre : elle était de 2 arpents à Cabcicum, de 3 1/2 à Anxur, mais le sénat prenait soin de fournir aux émigrants des ressources suffisantes pour parer aux premiers besoins. Il crai-



gnait par-dessus tout que l'entreprise n'échouât, et que les plébéiens, découragés et irrités, ne revinssent faire retentir la ville de leurs doléances ou de leurs cris de colère.



## CHAPITRE X

### LES SUBSISTANCES

Le problème des subsistances a préoccupé de tout temps les Romains. C'est surtout à la fin de la République et sous l'Empire, lorsque leur cité abritera une masse d'hommes considérable, que l'annone deviendra un service compliqué ; mais dès le v<sup>e</sup> siècle avant notre ère et peut-être même sous les rois, le pouvoir s'attacha à amasser des provisions et surtout à procurer des grains au peuple.

Les difficultés d'approvisionnement étaient d'autant plus grandes que les transports étaient moins rapides, et que la paix était plus rare. L'évolution de la propriété, sa concentration progressive, en dépit des fondations de colonies qui assuraient l'existence de portions plus ou moins médiocres de la plèbe, aggravèrent peu à peu la besogne des magistrats. Tandis que les petits propriétaires tendaient à disparaître, et que les champs de blé, d'orge, de millet reculaient devant les vignes, les olivettes et les pâtures, la production des céréales baissait. Au début et au milieu du v<sup>e</sup> siècle, éclatèrent d'effroyables disettes. Celles de 495 et de 440 laissèrent de longs souvenirs. Elles se renouvelèrent encore durant les années, où la guerre dépeuplait les campagnes et paralysait l'agriculture. Alors, les magistrats ordinaires, édiles plébéiens et édiles curules, ou les magistrats exceptionnellement désignés, les préfets de l'annone, étaient obligés de s'adresser aux autres peuples, proches ou



plus éloignés, qui disposaient d'une surabondance de ressources. Dès 488, d'après Tive-Live, il y avait une forte importation de blé, la Campanie, l'Ombrie, l'Étrurie, la Sicile étant mises à contribution.

On leur demanda des quantités toujours croissantes, au fur et à mesure que la population de la cité romaine grandissait elle-même. Déjà au temps de Servius, l'enceinte de la métropole enferma 526 hectares, tandis que les villes de premier rang de l'Italie centrale n'atteignaient guère qu'au tiers. Cœre comprenait 117 hectares et Capoue 180. Les maisons commencèrent au IV<sup>e</sup> siècle à remplacer les modestes habitations des premiers temps de la République, et il est probable que des édifices à trois étages furent construits avant l'arrivée d'Annibal. Le contingent des habitants s'augmentait des nouveaux esclaves qui venaient d'un peu partout, des affranchis qui tâchaient de s'enrichir à la ville, des petits propriétaires dépossédés. C'est pour désarmer cette foule remuante, et que la famine pouvait porter aux plus redoutables excès, que le sénat favorisait les appels à l'étranger et la vente à prix réduit des blés importés. En 432, les édiles vendirent du froment à 4 as le boisseau. Plus tard même, ils distribuèrent, paraît-il, du pain, préluant aux grandes largesses de l'époque impériale. Mais l'afflux des céréales siciliennes et campaniennes, et surtout leur répartition à des cours inférieurs à ceux du marché, contribuèrent à ruiner l'agriculture du Latium, et à décourager les laboureurs.

---



## CHAPITRE XI

### LE PREMIER DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL

On sait que les Romains eurent le génie de l'imitation, si celui de l'invention leur fit défaut. Montesquieu a montré qu'ils n'hésitèrent jamais à s'approprier les progrès obtenus par les autres peuples, même lorsqu'ils avaient vaincu ces peuples. Dans l'ordre industriel, ils ont reçu comme une perpétuelle initiation, empruntant à tous les groupements avec lesquels ils furent en contact, soit par la guerre, soit par le commerce, les procédés de fabrication qui leur semblaient les plus efficaces et les plus expéditifs.

Trois grandes influences, — qui se confondraient, si on les ramenait, comme d'aucuns l'ont fait, à une source unique —, se sont exercées sur Rome : celles des Etrusques, des Grecs et des Orientaux, — Phéniciens ou Égyptiens. Bien avant la fondation de la cité, des rapports d'échange existaient entre les diverses régions qui encadraient la Méditerranée orientale ; de toute antiquité, il y eut une circulation d'hommes et de produits entre l'Italie, la Sicile, la Hellade, le littoral africain et asiatique. Des migrations se succédèrent, qui prenaient la voie maritime ou la voie de terre, et qui restauraient et fortifiaient les courants une première fois créés. Ce n'est point le lieu de rechercher ici le rôle que Chypre a joué dans la métallurgie des temps primitifs ou même préhistoriques, ni de relever les affinités qui ont été signalées entre certains arts étrusques et les arts



correspondants de l'Asie antérieure. Un point se dégage des études qui ont été poursuivies, des comparaisons qui ont été opérées entre les constructions ou les poteries de Rome et celles d'autres nations : c'est que les compagnons de Romulus et leurs descendants ne s'illustraient pas par l'originalité.

On conçoit aisément que les Étrusques aient légué de multiples enseignements à la petite agglomération, qui



Fig. 4. — Age du fer. Céramique de Bisenzio<sup>1</sup>.

s'était formée vers le milieu du <sup>viii</sup><sup>e</sup> siècle, au bord du Tibre. Depuis deux cents ans déjà pour le moins, ils s'étaient installés dans l'Italie centrale. Ils avaient érigé des villes, dont quelques-unes étaient puissantes et peuplées, et avaient commencé à mettre en valeur les ressources minérales d'un sol relativement riche. Les colonies grecques jalonnaient l'Italie du Sud et la Sicile : c'étaient Cumès, Rhegium, Zanele, Catane, Himère, Leontium, Tarente, Sybaris, Dicœarehiæ, et les émi-

1. Les sept premières figures sont empruntées à *l'Introduction à l'histoire romaine*, de B. Modestow (Librairie Félix Alcan).

grants d'Athènes, de Corinthe, de Chalcis, ou d'ailleurs, qui s'étaient établis au bord de l'Adriatique ou de la mer Tyrrhénienne, avaient apporté avec eux une dextérité éprouvée dans le tissage, dans la céramique ou



Fig. 2. — Objets d'art étrusques en bronze  
(Musée archéologique de Florence).

encore dans le travail des métaux. Les Phéniciens, hardis navigateurs, que nous retrouverons et qui sillonnaient toutes les mers, firent connaître aux Romains les verres de Sidon ou d'Égypte, et les procédés chimiques de teinture que l'Orient utilisait déjà.

L'industrie de Rome naquit donc au croisement de tous ces courants : elle s'assimila les leçons qui lui venaient du Nord et du Sud, mais souvent se les assimila mal et grossièrement, incapable de rivaliser pour le sens esthétique et pour la délicatesse ou le fini, avec

ses initiateurs. Ce fut du monde étrusque, à coup sûr, que lui arrivèrent les indications suprêmes; et cette prédominance du peuple de Clusium, de Cœre, de Tarquinies, s'explique d'autant mieux qu'il représentait, au VIII<sup>e</sup> et au VII<sup>e</sup> siècles, la plus puissante agglomération de la Péninsule.

Les Étrusques, alors que les Romains se bâtissaient encore des huttes de bois, édifiaient d'énormes murs



Fig. 3. — Poteries étrusques de Chiusi.

d'enceinte en tuf, comme à Pyrgi, à Cosa, à Vetulonia, à Rusellæ, posant horizontalement, les unes sur les autres, des pierres quadrangulaires et à peine taillées : il semble que les murailles du Palatin, et l'enceinte de la Roma Quadrata, antérieure à celle de Servius, aient été construites sur ce modèle. Le vêtement romain fut emprunté aux Étrusques. Ceux-ci, de date très lointaine, ont confectionné des tuniques brodées d'or, des chlamydes bordées de pourpre, et aussi des sandales légères. Ils travaillaient le fer dans les hauts fourneaux de Populonia, à proximité des énormes gisements de l'île d'Elbe, ou encore ils le vendaient en saumons à toutes les bourgades de la Péninsule. C'est vers 700 avant notre

ère que cette métallurgie du fer se serait implantée sur le littoral tyrrhénien. Mais l'or, l'argent, l'ivoire aussi fournissaient déjà une matière au labour artistique, comme le prouvent les objets trouvés dans les tombes, et le bronze était adapté à une foule d'usages. Les Romains apprirent de la nation étrusque à fabriquer des candélabres et des trompettes ; ils puisèrent aussi chez elle les secrets de la céramique, les poteries à figures noires ou à figures rouges qui venaient des ateliers de Vulsinii, de Volterra, de Cœre, se répandant dans toute la Péninsule. Lorsqu'ils entrèrent dans Vulsinii conquise, ils y trouvèrent plus de 2.000 statues d'argile de toute taille, et dont les plus grandes mesuraient 15 mètres.

Mais ils ne s'approprièrent pas vite les secrets de fabrication. Rome ne fut jamais une grande cité industrielle : pendant les premiers siècles, elle ne déploya, on ne l'ignore plus, qu'une médiocre activité manufacturière, et au demeurant les conditions économiques et sociales, — le peu de densité de la population, le mépris qui enveloppait le labour manuel, la pénurie des matières premières, la survivance prolongée du travail domestique, — tout contribuait à entretenir cette médiocrité.

Sur la technique des premiers âges, les données, même élémentaires, nous manquent. Les informations que les écrivains, Pline l'Ancien entre autres, nous ont laissées, se réfèrent à la fin de la République ou aux premières années de l'Empire. Cette technique devait se réduire à peu de chose. Tout appareil mécanique faisait défaut ; ce n'est qu'au III<sup>e</sup> et au II<sup>e</sup> siècles avant notre ère que les savants d'Alexandrie, qu'Archimède lui-même feront leurs importantes découvertes, et ces découvertes ne se répandront pas tout de suite à travers le monde connu. L'extension de l'esclavage, à partir surtout des guerres samnites, entrava d'ailleurs les progrès manufacturiers pendant de longues années.

T

Les corporations de Numa, par leur nomenclature même, permettent de mesurer l'activité industrielle de Rome sous les rois, et il est vraisemblable que cette activité ne se transforma que lentement depuis la chute de la monarchie jusqu'à la rupture avec Carthage. Les artisans se répartissaient entre la métallurgie (fondeurs en or, forgerons, ouvriers en airain), la teinturerie, la



Fig. 4. — Céramique de Corneto.

céramique, et le travail des peaux (cordonniers et corroyeurs).

Nous avons vu que les principes de la métallurgie avaient été inculqués aux Romains par les Étrusques, qui avaient deux grands centres de production : Populonia et Volterra, et dont les hauts fourneaux étaient célèbres dans toute l'Italie. Ils avaient placé leurs installations à proximité des gisements, et cette organisation fut générale dans l'antiquité, faute de communications faciles. Rome fut loin, tant que son domaine resta cantonné dans le Latium, de posséder des richesses métallurgiques comparables à celles des Étrusques. Ni le cuivre, ni le fer, ni l'or, ni l'argent n'abondent dans la région du Tibre, et ce ne fut que lorsqu'elle étendit

son territoire vers le Nord et s'empara justement du littoral étrusque et de l'île d'Elbe, qu'elle commença à



Fig. 5. — Commencement de l'âge du fer. Céramique de Fontanella.

exploiter à proprement parler des mines. Les quelques poches, rares et peu profondes, d'où elle extrayait à ciel ouvert un minerai sans grande valeur, ne suffirent pas



Fig. 6. — Céramique d'Allumiere.

même dans les premiers temps à pourvoir aux besoins de ses artisans. Il faut ajouter que ces minières, dont le

déteur du sol était le seul légitime propriétaire, furent fermées au iv<sup>e</sup> siècle en vertu d'un sénatus-consulte.

Le bronze fut, beaucoup plus que le fer, employé dans la métallurgie primitive. La corporation romaine des ouvriers de l'airain faisait des statues, comme celle de la Louve du Capitole, qui remonte à 296 avant notre ère, des lampes qui étaient produites par coulage ou encore travaillées au marteau, des ornements divers. Les généraux vainqueurs, ceux surtout qui firent les campagnes du Samnium, rapportèrent d'énormes masses d'alliage, qui étaient confiées aux ouvriers, et qui pouvaient recevoir mille formes; et ce fut au iv<sup>e</sup> siècle que cette industrie du bronze commença à prendre une réelle extension.

L'or et l'argent servirent à confectionner des couronnes et des bijoux, sur les modèles que les Étrusques avaient légués aux Romains. La corporation des *aurifices* ne tarda pas à être réputée pour son habileté, qui pourtant ne rivalisa guère avec celle des gens de Tarquinies. C'était elle qui fabriquait les bagues, que les grands personnages portaient avec ostentation, et les pièces d'orfèvrerie qui devinrent un des luxes du patriciat. Mais les lois somptuaires enrayèrent ses progrès, et dès le début du iii<sup>e</sup> siècle, il fut interdit de garder chez soi plus de 10 livres d'argent travaillé : prohibition qui, sans être totalement respectée, exerça une influence sur les usages des riches. Les miroirs de ce temps, simples plaques de métal, sortaient des mains des métallurgistes de la cité, ou souvent encore étaient importés des villes de l'Étrurie ou de la Grande Grèce.

Le vêtement, pour la plus grande partie, resta très tard une industrie domestique. Les lainages furent, pour les premiers siècles, les tissus par excellence, on peut même dire les seuls tissus. On remarque qu'aucune corporation au temps de Numa n'était préposée à la préparation, à la transformation de la matière pre-



mière. La laine la plus réputée était celle que fournissaient les troupeaux de l'Apulie et du Samnium, territoires qui ne furent occupés qu'à la fin de la période même que nous étudions en ce moment ; du VIII<sup>e</sup> au VI<sup>e</sup> siècle, les chefs de famille durent utiliser les produits de la tonte des moutons du Latium, qui n'avaient point subi le croisement avec les races grecques, et qui étaient moins estimés que ceux de l'Italie méridionale. Cette laine, une fois recueillie, était confiée aux femmes, qui se livraient à toutes les opérations élémentaires du textile. Ce ne fut que dans la seconde phase de la République, que les captifs remplacèrent, en ce labeur, les compagnes des agriculteurs libres ; et même beaucoup de matrones tinrent très longtemps à honneur de filer et de tisser elles-mêmes les toges de leurs époux et les vêtements de leurs enfants. Elles avaient recours à la quenouille, et au métier vertical qui précéda d'assez loin le métier horizontal.

Les Romains apprirent de bonne heure à teindre les laines. Les produits tinctoriaux, orseille, safran, indigo, venaient pour la plupart des plantes, mais on utilisait aussi le kermès, et avant tout la pourpre, qui était empruntée à plusieurs variétés de coquilles, assez abondantes dans la Méditerranée orientale. Celle de Tyr qui procurait le noir, le bleu-noir, le violet, le rouge, était d'une célébrité universelle. Il est certain que, dès la plus haute antiquité, les procédés de fabrication furent connus des peuples de l'Italie, et qu'ils furent transmis, par les Étrusques, aux artisans de Rome. La pourpre resta comme le symbole de la richesse à l'époque royale, où la trabée qu'elle bordait d'une large bande était indice de commandement. L'édile Lentulus Spenther dut sa notoriété, qui est parvenue jusqu'à nous, à sa robe prétexte.

Les corroyeurs et les cordonniers, groupés dès le règne de Numa, semblent avoir alimenté une industrie



assez florissante. Le cuir servit à faire des sandales du genre étrusque, avant d'être employé pour les *calcei* et chaussures diverses, que la mode imposa plus tard.

La corporation des potiers, une des plus anciennes, avait la charge de toute la céramique, qui était, dans ces premiers âges, une industrie d'importance essen-



Fig. 7. — Urne-cabane de Corneto.

tielle. Les agriculteurs avaient besoin de nombreux récipients pour conserver leurs olives, leur vin, leurs fruits, et si beaucoup d'entre eux savaient confectionner eux-mêmes des vases de toute forme et de toute dimension, beaucoup aussi pour s'éviter cette peine et les pertes de temps, s'habituaient à acheter aux artisans des amphores ou des tonnelets. La division du travail s'introduisait peu à peu, par la force même des choses. Les potiers fabriquaient des vases communs, et des

vases destinés à parer les habitations. Ils fabriquaient aussi des lampes qui furent d'abord dérivées de l'écuelle, et qui ensuite revêtirent un aspect moins grossier. La structure interne de ces lampes était simple : un récipient à huile et un ou plusieurs becs à mèche — jus-



Fig. 8. — Poterie romaine.

qu'à quatre, — qu'on allumait. L'emploi du moule se généralisa, et les parois furent décorées de dessins plus ou moins compliqués, analogues à ceux dont les Étrusques avaient coutume d'orner leurs propres poteries. Mais la corporation romaine n'arriva jamais au degré de délicatesse, qui caractérisait ce dernier peuple; les statues, qui sortaient des échoppes de ses membres, semblaient frustes aux personnes cultivées, et quand Tarquin l'Ancien voulut ériger sur le Capitole une belle image en argile de Jupiter, il manda Volcanius, un praticien de Véies.

## CHAPITRE XII

### LE PREMIER DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL

L'expansion commerciale a été lente à Rome, comme l'expansion industrielle, et pour les mêmes raisons : la rudesse de la civilisation primitive qui comportait peu de besoins, l'unité du labeur domestique qui devait se suffire à lui-même, la concentration volontaire de toute activité dans l'exploitation agricole ou pastorale, la déconsidération appliquée à tout ce qui n'était point le travail de la terre. Mais Rome ne fut pas plus privée totalement d'échanges au début, qu'elle n'a empêché la production manufacturière de se détacher du domaine foncier. Les règles économiques ne sont jamais si absolues, qu'elles ne fléchissent par quelques côtés. Il y a un commerce romain au VIII<sup>e</sup> et au VII<sup>e</sup> siècles, comme il y a une industrie naissante au temps de Numa. Seulement ce commerce est mesquin, étroit, comme cette industrie; et les usages, à l'égal des pratiques de la métallurgie ou de la céramique, ou de la teinturerie, ont été apportés du dehors. Les traditions rhodiennes, le langage technique de la Grande Grèce et de la Sicile s'imposeront à la cité du Tibre, qui d'ailleurs n'aura que tard une classe, aux contours bien tranchés, de commerçants proprement dits. Le troc primitif excluait une division économique, qui ne pouvait convenir qu'à une société déjà relativement développée.

De grands peuples commerciaux, et qui accaparaient à peu près tout le trafic du monde connu, se disputè-



rent les échanges de l'Italie, de la Méditerranée orientale, de la Méditerranée occidentale et de l'Adriatique, tandis que Rome n'était encore que le chef-lieu d'une population rurale. Il importe d'énumérer ces peuples, d'évoquer brièvement les luttes parfois prolongées et fécondes en péripéties qu'ils se livrèrent, parce qu'ils firent l'éducation des Romains, qui devaient être leurs successeurs et qui, avec leur talent d'adaptation éprouvé, se pénétrèrent merveilleusement de leurs leçons.

Les Étrusques, dont nous connaissons les centre épars entre la vallée du Tibre et celle de l'Arno, dominaient toute la partie intermédiaire de la Péninsule. Ils y écoulaient, et écoulaient aussi au sud et au nord de leur domaine propre, leurs métaux plus ou moins travaillés, leurs poteries, leurs figurines, leurs lainages de fine qualité. Ils étaient en relations suivies avec les tribus de la Cisalpine, et avec l'Orient, dont ils s'étaient assimilé les créations. Toutes les routes commerciales entre la mer Tyrrhénienne et le fond de l'Adriatique étaient entre leurs mains, et ils usèrent avec habileté de cette prépondérance.

Les colonies helléniques de la Grande Grèce et de la Sicile étaient autant de ports importants, d'où de véritables flottes marchandes allaient sillonner les deux bassins méditerranéens. Cumes, Tarente et Syracuse furent les grands entrepôts de ce trafic grec, qui ne dédaignait pas de temps à autre de se convertir en piraterie et en pillage organisé, qui en tout cas créait un lien permanent entre l'Italie méridionale et les métropoles de l'Attique et du Péloponèse. Mais ces Grecs entreprenants et rusés, dont la période de prospérité s'étendit du VII<sup>e</sup> au V<sup>e</sup> siècle, rencontrèrent, dans tous les parages fréquentés, les Phéniciens. Ceux-ci les surpassèrent encore en esprit d'aventure et en témérité. Fondant des escales un peu partout, érigeant des comptoirs au hasard de leurs débarquements, ils allaient



jusque dans l'Océan à la recherche des métaux des Cassitérides. Ils coulaient impitoyablement les navires étrangers, qu'ils apercevaient dans le sillon des leurs. Lorsque la concurrence devint trop vive entre les Grecs et eux, et dégénéra en lutte armée, ils firent appel à Carthage, qui avait surgi du sol africain, quelque cent ans avant que Rome ne se dressât le long du Tibre.

Colonie tyrienne, peuplée de Phéniciens par conséquent, Carthage se créa un vaste empire englobant une partie du littoral africain et des îles qui sortent de la Méditerranée entre l'Afrique et l'Europe. Ses bâtiments, chargés de marchandises, allaient vers Chypre ou vers l'Égypte, couraient de la Cornubia (Cornouailles) aux contrées qui s'appellent maintenant le Malabar et la Côte de Sierra Leone, et de partout rapportaient d'immenses richesses, qui augmentaient l'opulence d'une ploutocratie insatiable.

Entre les Carthaginois et les Grecs, le choc fut rude. Les Grecs furent vainqueurs en 480, et alors s'ouvrit une période, où Syracuse et ses alliés helléniques dominèrent la mer. Mais au IV<sup>e</sup> siècle, Carthage reprit, sur les coalisés, la prééminence, qu'elle garda jusqu'aux guerres du siècle suivant. Elle n'avait plus qu'une rivale, de force inférieure il est vrai : Marseille, fondée vers 600, et qui avait couvert, de ses colonies, la côte entre les Pyrénées et les premiers sommets de l'Apennin. Antibes, Nice, Port-Vendres, Toulon, La Ciotat, Agde étaient pour elle autant de comptoirs, qui écoulaient des marchandises dans les territoires de l'arrière-pays. Ses navigateurs étaient à peine moins aventureux que ceux de Tyr, de Sidon et de Carthage. Vers 325, l'armateur Pythéas s'en alla, en passant devant Cadix, jusqu'aux pays qui prirent plus tard les noms d'Angleterre, de Poméranie, de Jutland et de Norvège, et il écrivit une relation de son long voyage à travers les parages brumeux et mal connus du Nord.



Tels furent, si l'on peut dire, les grands courants économiques du monde civilisé, au temps de la royauté romaine, puis dans les trois siècles et demi qui suivirent l'avènement de la République. Rome n'y participait que pour une faible part : elle n'eut d'abord ni la richesse, ni la faculté d'invention, ni les moyens d'action des peuples qui se disputaient la maîtrise des échanges. Ses produits étaient rares et peu prisés : ses besoins étaient trop médiocres, pour qu'elle entrât en rapports étroits ou fréquents avec des contrées éloignées. Elle demeura sur la réserve, et poursuivant une conquête sinon méthodique, du moins ininterrompue de la Péninsule, elle s'efforçait de vivre en bons termes avec les nations commerçantes qui étaient aussi des nations maritimes, et dont les flottes, à plusieurs reprises, menacèrent son littoral. Plus tard, au III<sup>e</sup> siècle, quand les colonies helléniques seront passées sous sa tutelle, qu'elle aura conquis la Campanie et refoulé les Étrusques, elle se montrera plus entreprenante ; mais les rois, et après eux le sénat, useront, pendant quatre cents ans, de diplomatie pour s'assurer les bons offices des métropoles méditerranéennes et désarmer leurs convoitises. Toute la politique romaine consista à signer des traités de commerce, qui délimitaient les zones d'opération des contractants, qui proscrivaient la piraterie, et où Rome apparaissait comme une puissance de second ou de troisième ordre.

Le premier traité fut conclu avec Carthage en 509. Nous en connaissons le texte qui mérite d'être reproduit, car il éclaire les relations qui existaient à cette époque entre les futurs combattants des guerres Puniques.

« Entre les Romains et leurs alliés d'une part, et les Carthaginois et leurs alliés, de l'autre, il y aura paix et amitié aux conditions suivantes :

Les Romains et leurs alliés ne navigueront pas au delà



du beau Promontoire (Cap Bon), à moins qu'ils n'y soient poussés par la tempête ou chassés par leurs ennemis. Dans ce cas, il ne leur sera permis d'acheter ou de prendre que ce qui leur sera nécessaire pour le radoub des vaisseaux et les sacrifices aux dieux, et ils devront partir dans les cinq jours. Leurs marchands pourront trafiquer à Carthage, mais aucun marché ne sera valable, qu'autant qu'il aura été fait par l'intermédiaire du crieur et du scribe publics. Il en sera de même en Afrique, en Sardaigne et dans la partie de la Sicile soumise aux Carthaginois.

Ceux-ci ne feront aucun tort aux peuples d'Ardée, d'Antium, de Laurentium, de Circéi et de Terracine, ni à aucun autre des Latins soumis à Rome. Ils s'abstiendront d'attaquer les villes non sujettes des Romains ; s'ils en prenaient une, ils la rendraient aux Romains sans lui faire dommage. Ils ne bâtiront aucun fort dans le Latium, et s'ils débarquaient en armes sur les terres des Latins, ils n'y passeraient pas la nuit. »

Ce traité est un document important. Il prouve d'abord que Rome et Carthage étaient en rapports assez suivis, et que des négociants romains, dès le vi<sup>e</sup> siècle, allaient en Afrique. Il montre ensuite qu'Ardée, Antium, Terracine, jouaient un rôle dans l'activité économique du Latium, mais il atteste surtout l'immense supériorité de forces, dont Carthage pouvait se prévaloir. Car le traité n'oblige d'aucune façon celle-ci à limiter sa navigation, — à interdire, à ses flottes, l'accès de certaines zones de la Tyrrhénienne ; il n'attribue point aux Romains et à leurs alliés une partie réservée de la côte ; il ne précise pas les règles auxquelles les Carthaginois devront s'astreindre, pour faire valablement du commerce dans le Latium. Il leur prescrit seulement d'exclure tout acte de violence et de piraterie. En somme, c'était pour se prémunir contre le brigandage que les Romains acceptaient les conditions de la puissante répu-



blique maritime, si onéreuses qu'elles fussent, et quelques entraves qu'elles vinssent mettre à leur futur développement commercial.

Un second traité fut négocié en 348. Au cours des cent soixante années qui s'étaient écoulées depuis la première convention, Carthage s'était fortifiée; en étendant son empire, elle avait dompté la rivalité gênante de Syracuse. Elle se montra tout aussi exigeante, et d'ailleurs Utique et Tyr avaient apposé leurs signatures à côté de la sienne. Rome renouvela son engagement de ne point naviguer dans la Méditerranée orientale, et de ne jamais franchir les Colonnes d'Hercule; elle promit de ne point trafiquer en Sardaigne et en Afrique; les Romains pourraient exceptionnellement faire le commerce à Carthage, et aussi librement que les Carthaginois à Rome. La disposition qui interdisait, à Carthage, de molester des cités latines hors du territoire romain avait disparu : il faut ajouter qu'elle avait une moindre portée qu'autrefois, puisque beaucoup de ces cités avaient été englobées dans ce territoire.

Un troisième traité, entre les mêmes contractants, fut passé au temps des guerres de Pyrrhus. D'autres accords d'ordre similaire furent conclus par Rome avec Marseille, Syracuse et Rhodes. Il résultait, de ces négociations, que Rome entretenait des relations avec tous les grands ports des deux bassins méditerranéens, mais comme ces traités étaient toujours plus favorables à ses partenaires qu'à elle-même, elle y reconnaissait explicitement son infériorité économique.

Les historiens nous ont laissé de brèves indications sur les marchés, qui se tenaient dans la cité. Ils avaient lieu tous les neuf jours, et leur siège fut d'abord au Forum; puis lorsque ce dernier devint l'enceinte réservée à la politique, on les transféra dans un local approprié, et dénommé précisément *Macellum*. Nous ignorons à quelle époque il fut construit, mais nous savons qu'il



fut détruit en 475 avant notre ère par un incendie, et aussitôt réédifié.

Le commerce que la Rome primitive faisait avec les nations voisines, se concentrait dans les grandes foires périodiques. Il y en avait au temple de Feronia, chez les Étrusques, à Fregelles chez les Volsques, et au pied du Soracte chez les Sabins. Hatria, en Ombrie, fut aussi une localité fréquentée par les acheteurs et les vendeurs. Les Romains y convoyaient le bois et le sel, y conduisaient les bestiaux qui furent longtemps leurs seuls articles d'exportation, et prenaient en compensation des saumons de métal, ou encore les outils ou les poteries qui étaient nécessaires, soit à l'exploitation de la ferme, soit au travail des artisans. Plus tard, les échanges s'amplifièrent, quand il fallut recourir aux grains de la Campanie et de la Sicile, et que les vases délicats de la Grèce ou la pourpre tyrienne furent demandés par les familles patriciennes. Mais jusqu'au III<sup>e</sup> siècle, ce trafic demeura restreint. Les droits de douane, que la royauté avait établis, et que la république supprima ou atténua, ne rapportèrent jamais au Trésor de fortes sommes. Ce qui prouve encore l'exiguïté de ce commerce, c'est que les marchands ne payaient pas de taxes spéciales. Les droits sur les bestiaux, ceux qui pesaient sur la terre et qui étaient acquittés en nature, selon la règle qui prévaudra très longtemps, et enfin le monopole du sel, instauré par Ancus, alimentaient le Trésor.

---



## CHAPITRE XIII

### LES TRANSPORTS

Les transports par eau ont été beaucoup plus actifs, dans l'antiquité, que les transports par terre. A coup sûr, à une époque où les phénomènes atmosphériques n'étaient point analysés, et où la navigation se faisait surtout à la voile, les flottes commerciales s'abstenaient, des mois durant, de se confier aux flots. Les fleuves, dont rien ne régularisait le débit, imposaient eux aussi de longues périodes de chômage, mais ils offraient, comme la mer, des routes naturelles, ouvertes en principe à tous, et ils furent, comme elle, le trait de jonction essentiel entre les peuples.

Rome n'eut point de marine avant le <sup>iv</sup><sup>e</sup> siècle, ou du moins cette marine fut si faible, que nul n'en a fait mention. Ses échanges étaient aux mains des rouliers ordinaires de la Méditerranée et de l'Adriatique : les peuples que nous avons énumérés. Elle fut, pendant trois cents ans, impuissante à protéger les agglomérations côtières contre les pirates, qui venaient les assaillir. Cependant, dès le <sup>vii</sup><sup>e</sup> siècle, elle créa un port, Ostie, et dès 416, elle expédia des colons sur un autre point du littoral qui devait être un entrepôt par la suite, Antium.

Nous savons qu'en 394, un navire romain partit pour la Grèce, et ce départ fut certes un événement aux yeux des contemporains, pour que le souvenir en soit parvenu jusqu'à nous. En 354, la côte fut fortifiée. En 338,



quand les gens d'Antium eurent été réduits à merci, leurs galères capturées servirent de noyau à une marine naissante. En 311, cette marine avait pris une certaine consistance, car deux commandants en chefs étaient désignés, et le sénat les chargea, avec une escadre de 25 voiles, de convoyer des colons en Corse. En 267 enfin, c'est-à-

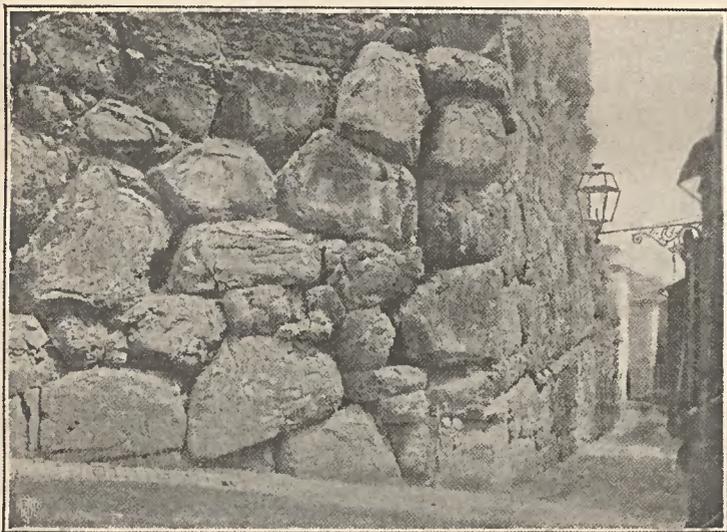


Fig. 9. — Murs de Cora (pays des Volsques).

dire à la veille de l'ouverture de la guerre avec Carthage, quatre questeurs de la flotte étaient nommés.

Ostie avait été aménagée, vers 630, par le roi Ancus, et nous ignorons quelle fut l'importance de son trafic à cette date lointaine, mais cet entrepôt n'acquies jamais une existence indépendante, et sa vie demeura intimement liée à celle de la cité. Plus tard, après 350, Pyrgi, Antium, Terracine, Ariminum et Brindes, devinrent des points d'escale. Ariminum et Calès abritèrent, comme Ostie, une partie de la marine de guerre.

Les grandes routes, dont les vestiges se découvrent

en tant d'endroits, et qui ont transmis jusqu'à nous les souvenirs les plus durables de la puissance romaine, datent surtout de la seconde période de la République, de la phase qui va des guerres Punique au triomphe d'Octave.

Pendant près de quatre cent cinquante années, les



Photo Alinari.

Fig. 10. — Débouché du grand égout de Rome (*Cloaca Maxima*) dans le Tibre.

Romains n'eurent à leur disposition, pour aller de ville en ville, que les sentes étroites marquées par les pas humains; et les pistes incertaines percées à la hache à travers les forêts. On conçoit quels obstacles cette absence de voies largement frayées opposait à la marche des armées et aux échanges, comme au contact même des nations entre elles. Mais l'économie était si simple, que les besoins de chemins directs et accessibles aux chars ne s'exprimaient point.

Les premiers travaux publics, qui furent accomplis, étaient d'un tout autre ordre. C'étaient la construction des temples élevés aux grandes divinités par les rois, celui de Jupiter par exemple, ou l'édification des murs d'enceinte, tels que celui de Servius, — ou l'aménagement du Cloaca Maxima. Les rois y utilisaient les esclaves de l'État, ou leurs esclaves personnels, auxquels ils imposaient d'effroyables besognes... Ceux qui travaillèrent au grand égout de Tarquin l'Ancien, de dimensions si amples qu'une voiture y pouvait passer, furent soumis au même régime que les 60.000 hommes employés par Denys aux Épipoles de Syracuse. Les ouvriers mouraient par centaines, par milliers, n'ayant guère que leurs bras pour dresser les pierres et les ériger à leur place.

Au iv<sup>e</sup> siècle, en 313, Appius traça le plan du premier aqueduc qui fut aussitôt exécuté, et qui améliora sensiblement l'alimentation de Rome, jusque-là desservie seulement par le Tibre et par des fontaines. Cet aqueduc, presque entièrement souterrain avait 41.190 pas<sup>1</sup>. L'année suivante, le même Appius ouvrait la voie, qui porte son nom et qui joignit la capitale à Capoue, la riche cité campanienne, d'où elle tirait une part de ses grains. La Via Appia, dont la valeur était surtout militaire, et qui fut établie entre la seconde et la troisième guerre samnite, fut pendant soixante-douze ans la seule chaussée où circula l'armée romaine. Il ne semble pas qu'elle ait joué, au moins pendant la première période de cette histoire, un rôle économique considérable.

1. Le second aqueduc fut construit par M. Curius Dentatus, en 273, avec le butin ravi à Pyrrhus. Il détournait une portion des eaux de l'Anio, et comptait 43.000 pas, dont 41.179 en souterrains.



## CHAPITRE XIV

### L'USAGE DE LA MONNAIE

Pendant de longues années, pendant trois siècles même à partir de la fondation de leur ville, les Romains ne connurent point la monnaie proprement dite. Ils usèrent d'abord du troc, c'est-à-dire qu'ils échangeaient directement des produits contre des produits, du bois contre du bronze, ou du sel contre des poteries, selon la méthode des peuples primitifs, dont le commerce est réduit au minimum. Puis ils trouvèrent le procédé incommode et insuffisant, et le bétail (*pecus*) devint une mesure intermédiaire des valeurs, ou mieux l'instrument même du trafic. Si l'on se rappelle que l'activité de Rome fut, dans les débuts, toute agricole et pastorale, on comprendra cette première évolution. Les bœufs et les moutons étaient si bien l'élément essentiel de la richesse, que le mot latin qui correspond à ce terme français était *pecunia*. Aux grandes foires du Soracte et de Fregelles, les cultivateurs du Bas Tibre donnaient des bestiaux contre des instruments aratoires. Les amendes étaient alors fixées en têtes de bœufs ou de moutons, et même lorsque plusieurs autres transformations se furent accomplies, et que la monnaie portant indication de sa valeur eut pénétré dans les usages, ce régime marqua une tendance à subsister. Il fut encore consacré, en 454 et en 452, par les lois Aternia Tarpeia et Menenia Sestia, qui prévoyaient l'équivalence entre un bœuf et dix moutons.



Point n'est besoin d'insister cependant sur les obstacles, que de parcelles pratiques opposaient aux échanges. Quand ceux-ci se développèrent après les premiers règnes, on recourut à un nouveau système, celui de l'*æs rude*, c'est-à-dire que les paiements s'effectuaient en lingots de cuivre brut, qu'on pesait à l'aide de balances plus ou moins grossières, et qu'on fractionnait en morceaux plus ou moins considérables. L'unité était

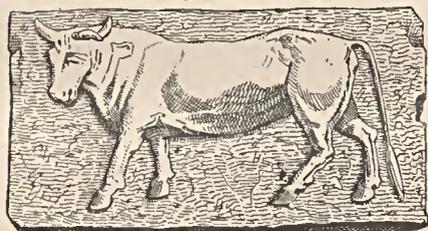


Fig. 41. — Lingot de cuivre.

la livre de 327 grammes, mais beaucoup de lingots offraient un poids bien plus élevé.

D'après Denys d'Halycarnasse et Pline, Servius Tullius apporta une innovation décisive, en créant l'*æs signatum*. L'État garantissait la pureté du métal, et les lingots étaient ornés d'animaux en relief, de têtes de bœufs ou de moutons, qui évoquaient les premières valeurs admises comme intermédiaires, mais on continuait à les peser et à les découper comme auparavant. Certains de ces lingots, que les fouilles ont mis au jour, atteignaient jusqu'à 4 et 5 livres.

La monnaie digne de ce nom n'apparaît qu'en 451. C'est le progrès même du trafic qui, arrachant les Romains à leur isolement primitif, et les mettant en relations avec des peuples d'une civilisation plus raffinée, provoque ce grand changement. La pesée du lingot et son morcellement sont des opérations qui exigent du temps, qui retardent et paralysent les échanges. Les pre-



nières pièces, — de cuivre toujours, — sont fort lourdes encore, et cet âge du monométallisme cuivre, celui de l'*æs grave*, durera près de deux cents ans, de 454 à 269. L'unité est l'as de 12 onces, qui tombera ensuite à 11 et à 10 onces, mais qui représente à l'époque des Douze Tables, 327 grammes. Les subdivisions sont le semis (163<sup>er</sup>,7), le triens (109<sup>er</sup>,15), le quadrans (81<sup>er</sup>,86) le sextans (54<sup>er</sup>,58) et l'oneia (27 grammes). Les

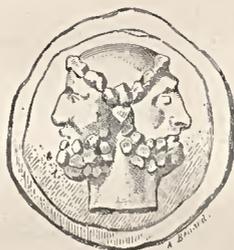


Fig. 12. — As libral.

multiples sont le dupondius (2 as), le tripondius (3 as), le quincussis (5 as), et le decussis (10 as).

Ces pièces recevaient indication de leur valeur ; coulées dans des moules, elles montraient des empreintes variables. L'as était marqué d'une tête de Janus Bifrons, le semis, de l'effigie de Jupiter ; le triens, de celle de Minerve ; Hercule, Mercure et la déesse Roma caractérisaient respectivement le quadrans, le sextans et l'oneia ; toutes les monnaies portaient au revers une proue de navire. En outre, l'as était reconnaissable à son trait vertical et l'oneia à son globule ; les multiples de l'as, à leurs traits répétés : 2 pour le dupondius, 3 pour le tripondius, le quincussis était frappé d'un V et le decussis d'un X. De même les multiples de l'once offraient des globules en nombre proportionné. Le cuivre, qui servait à la confection des monnaies, subissait un double alliage ; on lui adjoignait du plomb pour 7 p. 100 et de l'étain pour 23 p. 100. On possède beaucoup de spécimens de

*l'æs grave*. 1.575 as furent découverts en 1832 dans les seules fouilles de Cervetri.

La loi des Douze Tables disposa que les amendes seraient payées en as, mais l'usage du bétail se perpétua pendant assez longtemps encore.

Dans la période qui s'étend de 451 à 269, l'Italie centrale se partagea entre trois systèmes monétaires : *l'æs grave* n'avait guère cours que dans le Latium, et des régimes différents s'étaient implantés chez les Étrusques et Ombriens, dont la solidarité économique était évidente, d'une part; et de l'autre, sur le littoral de l'Adriatique plus soumis aux influences helléniques.

L'année 269 marque l'ouverture d'une nouvelle phase de l'histoire monétaire de Rome. Les pièces d'argent font leur apparition à côté des pièces de cuivre, sans pourtant exclure ces dernières de la circulation. Il faut expliquer pourquoi ce système nouveau s'est imposé, et pourquoi il a prévalu de préférence à ce moment.

D'abord, les échanges ont atteint à un développement sans précédent; le commerce des grains, des bestiaux et aussi des esclaves et des objets fabriqués a progressé, au fur et à mesure que les campagnes militaires ont agrandi le territoire. Ce commerce peut nous paraître étroit, dérisoire : il l'emporte cependant de beaucoup sur celui de l'époque servienne. *L'æs grave* ne peut suffire, car il impose une gêne insoutenable. De toute nécessité, il faut recourir à une autre matière, à un métal plus précieux que le cuivre, capable, par suite, d'enfermer une valeur beaucoup plus grande sous un volume égal. Ce métal sera l'argent, que l'Espagne, la Macédoine et quelques autres contrées fournissent en abondance, et que les navigateurs colportent dans tout le bassin méditerranéen.

En second lieu, Rome, au cours de ses guerres contre les Samnites et contre Pyrrhus, est entrée en communication avec les grandes cités grecques de la côte tyrrhé-



nienne et du littoral Adriatique. Ces cités opulentes, et dont les marchés rassemblent des produits de toute espèce, ont frappé de longue date des monnaies d'argent suivant l'exemple des métropoles de la Hellade. Leur système monétaire est beaucoup plus avancé que celui des Romains du milieu du iv<sup>e</sup> siècle, et ceux-ci commencent à souffrir de l'infériorité de leur propre régime dans les transactions internationales, que les événements se chargent de créer et de multiplier. Le butin, recueilli chez les Osques, contient des quantités de pièces d'argent, qui pèsent jusqu'à 8 grammes. Lorsque

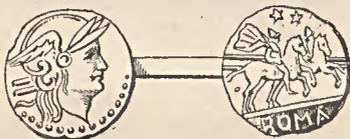


Fig. 13. — Denier.

les préfets de Rome s'installent dans les centres de la grande Grèce, ils sont obligés de tolérer, en ces florissantes agglomérations, la frappe de cette monnaie d'argent. Nous savons que Capoue, en 317, fut autorisée à faire des drachmes de 6<sup>sr</sup>,81, et qu'une liberté analogue fut laissée à Cumès et à Naples. La conquête de Tarente en 272 valut aux vainqueurs d'immenses réserves de métal précieux.

C'est trois ans après, que les premiers deniers sont mis en circulation, sur l'ordre du sénat. Correspondant à 10 as, et marqués d'un X avec une déesse Roma au revers, ils pesaient 4<sup>sr</sup>,55, comme le drachme, et valaient 1 fr. 11. Le quinaire comptait pour 5 as, et le sestertee pour 2 1/2. Le rapport de l'argent au cuivre avait été fixé à 1 : 250.

Bien entendu, pendant cette période, toute la fabrication des deniers, quinaires, et sestertees, était concentrée à Rome même. L'atelier unique, situé dans le



temple de Junon Moneta sur le Capitole, était dirigé par trois fonctionnaires, les *III Viri Monetales*, qui signaient les pièces; celles-ci portaient à la suite de leur nom : *III Viri A. A. F. F.* (*Tres viri Argentio, Auro, Flando, Feriundo*).

Ces magistrats étaient responsables de l'affinage des lingots, du titre, du poids et devaient être recrutés parmi les chevaliers âgés de plus de vingt ans, leur mandat étant biennal. Mais pendant longtemps, ils ne réussirent pas à frapper des monnaies comparables à celles de la Sicile et de la Grèce, dont la beauté et la pureté étaient célèbres dans tout le monde ancien.

L'introduction de l'argent, comme instrument d'échanges, coïncide avec un renchérissement de toutes choses. Un objet, que payait auparavant une pièce de l'*æs grave*, valut une pièce de métal précieux. Mais on peut dire que l'origine de cette révolution dans les valeurs fut plutôt antérieure à la transformation monétaire, car le tarif des amendes, du v<sup>e</sup> siècle au III<sup>e</sup>, s'aggrava sans cesse et avec une extrême rapidité. Ménénius Agrippa que le sénat envoya sur le Mont-Sacré, en 494, pour apaiser la sédition plébéienne, mourut de chagrin, parce qu'il avait été condamné à payer 2.000 as à titre de peine. Cent ans plus tard, Camille, le vainqueur de Véies, était frappé d'une amende de 30.000 as. Cent ans plus tard encore, au moment où le régime du cuivre allait céder la place à celui de l'argent, les magistrats pouvaient imposer, aux délinquants de haute marque, une contribution de 500.000 as. Cette progression constante peut, dans une certaine mesure, caractériser le développement même de la fortune publique, après les guerres Samnites et l'annexion des riches territoires de l'Italie centrale.

---



## CHAPITRE XV

### LE CRÉDIT ET L'INTÉRÊT

Le crédit a joué un grand rôle dans la Rome primitive, et l'histoire des dettes s'y lie, à chaque instant, à l'histoire des luttes politiques et sociales. Comme dans toutes les sociétés purement ou presque exclusivement agricoles, le prêt de grains, de bestiaux ou de métal pesé ou monnayé, était une opération entourée de formalités multiples, et qui comportait, pour le prêteur, des garanties rigoureuses, pour l'emprunteur, de rudes charges et des menaces insoutenables.

Le laboureur romain, si attaché qu'il fût à ses arpents, quelque âpre effort qu'il déployât, était souvent obligé de s'adresser aux patriciens, qui détenaient presque toute la richesse de ce temps. Appelé à l'armée, il lui fallait s'équiper, nourrir son esclave de longs mois durant, donner des subsistances à sa famille, tandis que ses bras demeuraient improductifs. Il empruntait encore pour pouvoir remettre en état son champ, livré souvent aux mauvaises herbes durant son absence, pour remplacer son bétail, — ses quelques têtes de bœufs et de moutons, — qu'il trouvait mort ou malade à son retour, pour renouveler ses instruments aratoires. Les plébéiens de cette époque ne trouvaient guère moyen de vivre sans dettes, mais les dettes ne tardaient pas à écraser ceux qui les avaient contractées; car la productivité était si faible, et les guerres se succédaient avec tant de



fréquence, que jamais ou presque jamais ils ne pouvaient s'affranchir de ce passif.

Le crédit était la grande arme de l'aristocratie contre la classe inférieure. Par lui, cette noblesse put réduire à merci les petits agriculteurs, dont elle dominait le travail et la vie, jusqu'aux jours où ils percevaient leur oppression, et réalisaient des ententes assez fortes pour briser momentanément leur vasselage.

\* Comme le gage était inconnu dans les premiers siècles de Rome, et que les prêteurs réclamaient des garanties, des lois cruelles leur assignaient tous pouvoirs sur les biens et sur la personne du débiteur. Non seulement les créanciers pouvaient annexer à leur domaine le fonds de l'emprunteur insolvable, mais encore ils avaient licence de le réduire en esclavage ou même, selon les vieux textes, ils gardaient la faculté de partager ses membres entre eux. On conçoit que la question des dettes, pour plusieurs raisons, ait été un des problèmes primordiaux de l'antiquité Romaine, et qu'on la retrouve au fond de toute l'évolution sociale, depuis l'éviction des rois jusqu'aux lois liciniennes, et aussi pendant la seconde période de cette histoire jusqu'aux guerres civiles du 1<sup>er</sup> siècle. La concentration agraire reposait en grande part sur le jeu même du crédit, les propriétés des riches s'accroissant automatiquement en quelque sorte des propriétés des pauvres, et la saisie des terres grevées de dettes étant la raison essentielle de cette expropriation.

L'usure était communément pratiquée. Les magistrats, qui s'ingéraient dans toutes les conditions de la vie économique, fixaient le taux de l'intérêt en renouvelant d'ailleurs sans cesse leurs prescriptions; ils interdisaient même parfois de percevoir un loyer de l'argent; mais leur volonté restait lettre morte. Lorsque les patriciens appréhendaient, — temporairement, — de violer les ordres ainsi édictés, ils les tournaient avec dextérité; ils



inventaient des subterfuges habiles en recourant à des intermédiaires, les Latins par exemple, que n'obligeaient pas les prohibitions adressées aux citoyens.

Sur le taux officiel lui-même, aux différentes étapes de cette première phase, nous sommes fort mal renseignés, car les historiens sont loin de s'accorder, et les chiffres les plus divers nous sont proposés. Il est certain que jusqu'au milieu du v<sup>e</sup> siècle, le plus grand arbitraire prévalut en ce domaine. La loi des Douze Tables aurait fixé le maximum de l'intérêt mensuel à 1 p. 100, selon les uns, à beaucoup moins, selon les autres, qui ont accueilli la version du prêt à 10 p. 100 ou même à 8 1/3 p. 100 par an. Tout loyer supérieur aurait été qualifié d'usuraire, et le créancier trop exigeant aurait dû rendre au quadruple la somme indûment touchée. D'autres indications, également peu sûres, nous ont été transmises. En 397, le taux fut, paraît-il, limité à 12 p. 100, ce qui laisse supposer que les prescriptions des Douze Tables avaient été fort peu obéies. En 356, ce loyer autorisé redescend à 10 p. 100; il n'est plus que de 5 p. 100 en 347, remonte à 6 p. 100 en 344, et brusquement en 342, l'intérêt se trouve totalement proscrit. Il se peut que ces fluctuations rapides s'expliquent uniquement par des nécessités de circonstances; il se peut aussi que les historiens qui les ont rapportées, et qui écrivaient beaucoup plus tard, aient accueilli des informations erronées. Ce qui est certain, c'est que jamais les lois ne furent respectées, et que l'usure s'exerça avec une remarquable obstination. Le taux de 12 p. 100 fut pratiquement un minimum, non un maximum.

La dureté de la législation à l'égard des emprunteurs, les exigences draconiennes des prêteurs, les confiscations progressives qu'ils opéraient sur les biens des petits cultivateurs, les menaces qu'ils suspendaient sans cesse sur leur liberté, tout contribuait à créer des rancunes, à semer, dans la masse des plébéiens, des ferments de



révolte. La résistance du patriciat aux revendications politiques de cette foule s'accordait, pour fomenter la sédition, avec la rapacité des usuriers qui se recrutaient dans ce même patriciat. Lorsque le peuple, en pleine guerre, sortait de la cité et se réfugiait sur une colline des environs en refusant le service, il cédait à sa colère contre une oligarchie trop orgueilleuse, et à sa haine pour des créanciers impitoyables. Les deux sécessions, de 493 et de 286, celle du Mont Sacré et celle du Janicule, sont les plus connues — mais il y en eut d'autres. L'abolition des dettes fut, en maintes conjonctures, le mot d'ordre des paysans, qui votaient dans la ville, et des artisans que la force même des choses associait à leur parti. Quand l'irritation populaire devenait trop bruyante, que les débiteurs, trop nombreux, manifestaient une activité trop dangereuse, les magistrats prenaient des mesures pour les apaiser. L'aristocratie abandonnait ou réduisait ses créances, quitte à renouveler, le lendemain, ses opérations usuraires, qui fortifiaient, avec son autorité sur les hommes, ses chances d'accaparement des biens.

Comme dans les républiques helléniques, l'abolition des dettes fut à Rome, une décision gouvernementale presque ordinaire, réitérée à intervalles presque réguliers, et qui semblait nécessaire à l'équilibre et au bon ordre de l'État. Nous savons qu'on y procéda après la sécession du Mont Sacré, qu'on y procéda à nouveau deux cents ans plus tard, lors de la sécession du Janicule, et que les lois liciniennes, qui marquèrent une date capitale dans l'histoire intérieure, accordèrent toute une série de réductions et de remises aux emprunteurs obérés. Mais de toute évidence, les prêteurs se virent, d'autres fois encore, et au nom de la paix publique, frustrés en tout ou en partie, des recouvrements qu'ils attendaient. Et ces mécomptes ne les décourageaient point. L'avenir leur appartenait.



Le commerce du numéraire prit naissance à Rome, à la fin de la royauté, au moment où l'*æ s signatum* eut remplacé l'*æ s rude*. Les historiens rapportent que des boutiques de change étaient établies sur le Forum, au temps de Tarquin le Superbe, mais la nature des opérations auxquelles se livraient les changeurs demeure enveloppée d'obscurité. Leur trafic dut s'accroître surtout au III<sup>e</sup> siècle, lorsque les monnaies d'argent et de cuivre circulaient conjointement, et que les pièces des villes de la Grande Grèce commençaient à affluer dans la métropole.

---

#### BIBLIOGRAPHIE DE LA PREMIÈRE PARTIE

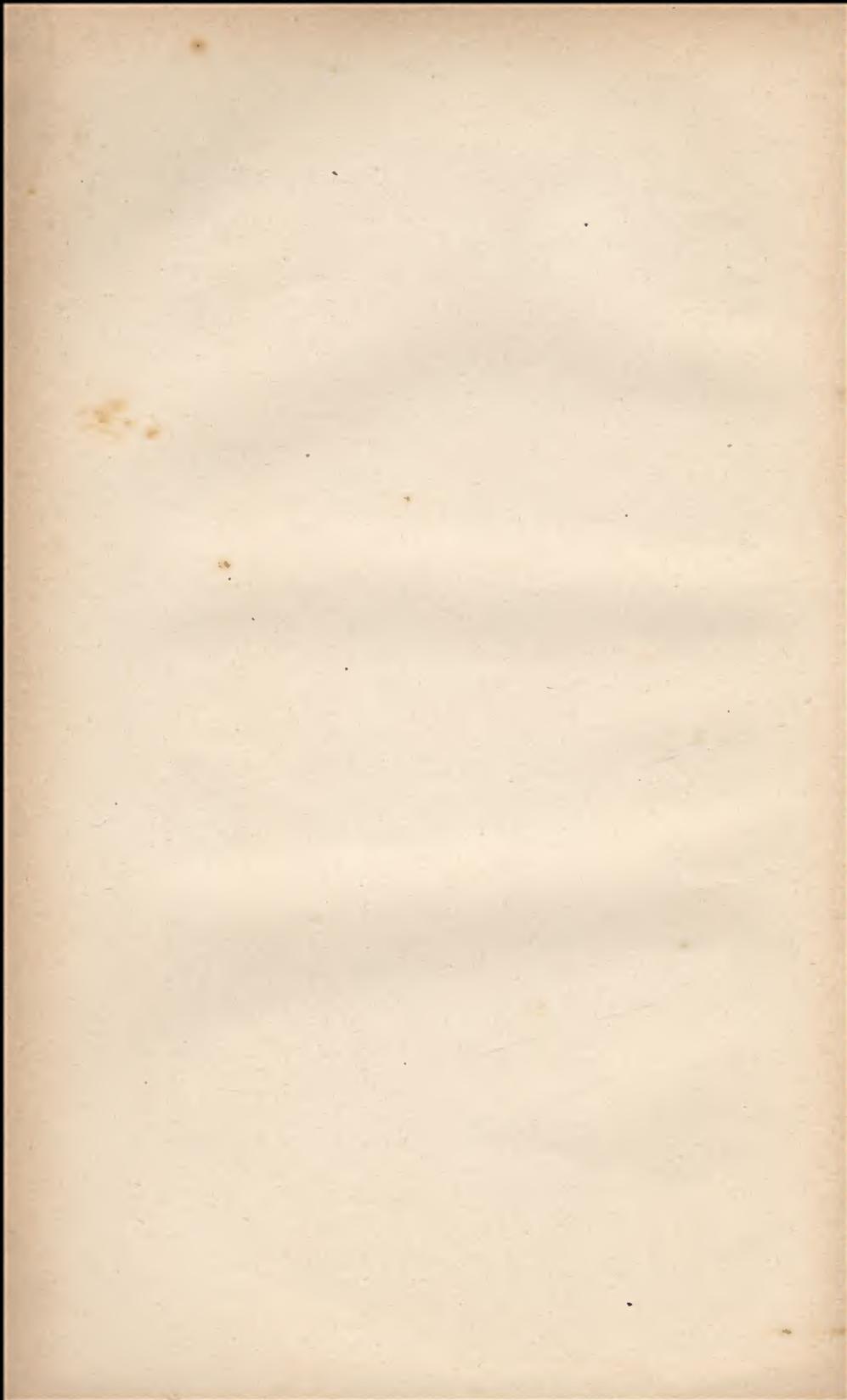
---

- Généralités* (pour les trois époques).  
 DURUY et MOMMSEN. — *Histoire générale des Romains*.  
 MONTESQUIEU. — *Considérations sur les causes de la grandeur et de la décadence des Romains*.  
 FERRERO. — *Grandeur et décadence des Romains*.  
 GIBBON. — *Histoire de la décadence et de la chute de l'Empire romain* (Trad. Buchon).  
 TITE-LIVE. — *Histoire romaine*.  
 MARQUARDT et MOMMSEN. — *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines*.  
 CUO. — *Institutions juridiques des Romains* (Paris, in-8, 1891).  
 DEMONGEAT. — *Cours élémentaire de Droit romain* (Paris, in-8, 1864).  
 GIRARD. — *Droit romain* (Paris, in-8, 1897).  
 LYON-CAEN et RENAULT. — *Droit commercial* (Paris in-8, 1894).  
 FUSTEL DE COULANGES. — *La cité antique* (Paris, in-12, 2<sup>e</sup> édit., 1883).  
 WALLON. — *Histoire de l'Esclavage* (Paris in-12, 2<sup>e</sup> édit., 1879).  
 PATRICE-LAROQUE. — *L'Esclavage chez les peuples chrétiens* (Paris, in-16, 1860).



- TOURMAGNE. — *Histoire de l'Esclavage* (Paris, in-8, Guillaumin, 1880).
- BELOCH. — *Die Bevoelkerung der Griechischen-Roemischen Welt* (Leipzig, in-8°, 1886).
- BABELON. — *Histoire des Monnaies grecques et romaines* (Paris, in-4, 1901).
- MODESTOV. — *Introduction à l'histoire romaine* (Paris, in-8, 1907 (Alcan)).
- 





## DEUXIÈME PARTIE

### DES GUERRES PUNIQUES A L'EMPIRE

264-30 AVANT J.-C.

La seconde période de l'histoire romaine couvre deux cent trente-quatre ans, de l'ouverture des guerres Puni-ques jusqu'à la victoire d'Octave qui marque l'origine de l'Empire. Du point de vue économique, elle apparaît extrê-mement complexe, comme du point de vue politique lui-même. Rome, jadis centre d'un petit pays, vaste — tout au plus comme six départements français, — asservit, assi-mile toute l'Italie, établit sa domination sur les deux autres presqu'îles qui terminent l'Europe au Midi, s'empare du littoral africain, et des côtes d'Asie Mineure et de Syrie, au point qu'elle gouverne sans conteste tout le bassin méditerranéen. Cette phase de conquête, qui débute par des luttes difficiles et parfois inégales avec la grande métropole commerciale et maritime du III<sup>e</sup> siècle, Car-thage, et qui s'achève par la mainmise sur la seconde ville du monde au I<sup>er</sup> siècle, Alexandrie, et sur la contrée la plus fertile et la plus développée industriellement, l'Égypte, est une des plus prodigieuses périodes de guerres continues, dont l'histoire fasse mention.

Fondant l'autorité de Rome sur un territoire qui repré-sente cinq fois la France ou cinq fois l'Allemagne con-temporaines, et lui assignant, en outre, le commande-ment de la mer intérieure et d'une partie de l'Atlantique, cette série de campagnes fructueuses met successi-



vement les Romains en contact avec les civilisations les plus diverses. Carthage, la Macédoine, la Grèce, les monarchies à demi hellénisées d'Antiochus et de Mithridate, la Gaule avec ses usages originaux, l'Égypte avec ses raffinements de culture intellectuelle, sont tour à tour incorporées à leur empire. Les influences qu'exercèrent les peuples vaincus et annexés furent de degrés divers : mais dans l'ensemble, le prestige de la pensée grecque et la splendeur du luxe asiatique s'imposèrent aux vainqueurs. Une grande transformation commence dans la cité de Romulus, au milieu du <sup>ii</sup>e siècle. Tandis que la population s'y accroît, que les éléments étrangers y affluent, que les vieux quartiers s'embellissent, la simplicité fait place au faste et à l'ostentation. En dépit des lois somptuaires, et des protestations d'une minorité toujours décroissante, les maîtres du jour, les chevaliers, la nouvelle noblesse enrichie par la méthodique exploitation des domaines de l'État et par l'usure, acclimentent des mœurs inconnues, et versent l'or sans compter. La tourbe des badauds s'extasie devant les dépouilles des souverains d'Asie, dont les généraux triomphants rapportent les énormes tributs et font défiler les trésors de guerre. Le numéraire abonde d'âge en âge, et les capitalistes qui s'en emparent, et qui entassent des fortunes parfois colossales pour ce temps, étonnent le peuple par la magnificence de leur table et de leurs cortèges.

Cette transformation de la vie coïncide avec le développement des guerres civiles. Au fur et à mesure que la ploutocratie accumule ses richesses, elle relègue la plèbe dans une condition plus misérable. Les latifundia, occupés par de vrais troupeaux d'esclaves, — arrachés eux aussi aux contrées subjuguées, — s'étendent sans relâche au détriment des petits fonds. L'évolution, commencée au <sup>iv</sup>e siècle se poursuit avec une irrésistible énergie, et tandis que les cultivateurs dépossédés s'enfuient à Rome, la culture des céréales, d'ailleurs



ruinée par l'importation sicilienne, africaine, égyptienne, cède la place à celle de la vigne ou de l'olivier, à la production des oiseaux rares et coûteux, ou des fruits recherchés qui orneront la table des Lucullus et des Crassus. Une formidable armée de sans-travail surgit dans la capitale, proie prête à toutes les séductions des ambitieux, menace permanente pour l'équilibre social, force de révolution, qui ne s'exercera jamais à son propre profit. Vainement les Gracques s'attacheront à recréer une classe moyenne, en édictant des lois agraires, en érigeant des colonies, et à apaiser la foule des affamés, en multipliant les dépenses de l'annone. La vieille aristocratie sénatoriale n'écoute point leur voix ; la nouvelle aristocratie équestre ne se soucie que de son lucre. Les chefs d'armée joueront de cette plèbe, enrôlée dans les légions, pour se saisir tour à tour du pouvoir, pour assurer leurs convoitises brutales, et décimer leurs ennemis par d'interminables prescriptions. Pendant plus de cent ans, le sang coule à Rome presque sans arrêt ; l'anarchie règne en permanence ; les vieilles institutions, conservées pour la forme, cèdent en fait à des dictatures successives.

Mais en même temps le droit antique, si dur, si formaliste, s'atténue. Le peuple romain, éveillé soudain aux habitudes du luxe, et qui réclame d'autant plus de jouissances immédiates que les guerres civiles incessantes abolissent la sécurité, brise les anciennes règles juridiques. Les besoins nouveaux créent une nouvelle vie économique. L'agriculture italienne périclité, mais tout le monde connu contribue à alimenter l'Italie. On fouille les mines, pour en extraire les métaux précieux. L'industrie, stimulée par les enseignements de l'Asie annexée, touche à la phase de la manufacture, et les grands propriétaires entretiennent, soit sur leurs terres, soit dans la capitale, des effectifs parfois très denses d'ouvriers serviles. A côté des esclaves, les corporations



libres subsistent, en dépit des difficultés de la concurrence, jusqu'au jour où les injonctions légales viennent les frapper, pour les punir de leur intrusion dans la politique. Une activité puissante se déploie sur tout le pourtour du littoral méditerranéen, pour fournir, à la cité maîtresse, tous les produits que réclame son ordre équestre, et alimenter un commerce que, de temps à autre, trouble la piraterie. Ce trafic dépasse déjà les limites de la Méditerranée et les caravanes, à la fin de la République, commencent à apporter les marchandises précieuses de l'Arabie, de la Mésopotamie et de la Perse. La navigation, malgré les servitudes, inévitables alors, qui pèsent sur elle, atteint à une régularité approximative, desservant les ports anciens arrachés à leur décadence, ou les ports neufs que Rome aménage pour ses besoins. Le monde romain, quoique déchiré par les guerres civiles et par les révoltes serviles, et épuisé déjà en certaines de ses parties, offre le spectacle d'une prospérité inouïe. Mais ce n'est point celle d'une nation dotée de son unité, et participant tout entière à un accroissement de fortune; c'est celle d'une oligarchie de pillards, qui exploite des dizaines de millions d'hommes, qui leur impose le travail permanent et presque impayé, et qui, par surcroît, confisque au moyen de l'usure les fortunes publiques et privées, au fur et à mesure qu'elles se reconstituent.

Pendant toute cette période, où le régime économique se transforme au point d'être bouleversé, où une révolution industrielle et agricole s'accomplit, où l'argent circule avec une célérité inconnue, Rome ne modifie point ses pratiques. Elle reste fidèle à elle-même. C'est pour son aristocratie que peine l'humanité.

---



## CHAPITRE PREMIER

### L'EXTENSION DU TERRITOIRE

Ce furent les guerres Puniques qui inaugurèrent l'ère nouvelle. Elles suivirent à peu d'intervalle la conquête définitive du Samnium, la retraite de Pyrrhus, le châtiement de Tarente. Jusqu'ici, les Romains s'étaient heurtés à des tribus sans grande cohésion, ou à des rois qui guidaient des bandes avides de butin. Ni ceux-ci ni celles-là, n'étaient capables d'une politique à longue portée, d'un effort soutenu, d'une offensive combinée sur terre et sur mer. Carthage apparaissait, au début du III<sup>e</sup> siècle, comme la plus grande puissance qui existât dans le monde connu, après le morcellement de l'empire d'Alexandre. Elle avait des armées et des flottes, une diplomatie éprouvée, des colonies ou des comptoirs dans toute la Méditerranée occidentale, des ressources pécuniaires infinies. Victorieuse de Syracuse, elle avait signé avec les Romains des traités de commerce, qui étaient autant d'humiliations pour ceux-ci. Après la prise de Tarente et l'annexion des villes grecques à la zone d'influence romaine, le choc était inévitable entre la grande cité africaine et la capitale du Latium. La Sicile en fournit l'occasion ou le prétexte. Rome pouvait disparaître dans ce tragique duel, qui était la suite logique de la grande lutte soutenue auparavant par les Grecs contre les Phéniciens; elle dut, en plein combat, se créer des flottes de toutes pièces, et toutes les supériorités étaient en apparence pour sa rivale. Malgré



d'effroyables désastres, elle l'emporta. Lorsqu'au bout de deux périodes de batailles, qui durèrent en tout quarante années, elle se remémora les événements qui avaient décidé de son sort, elle put évoquer des journées de deuil, où ses escadres étaient détruites, où l'ennemi s'approchait à pas rapides de son enceinte, où les champs de l'Étrurie et de la Sabine étaient foulés par les chevaux carthaginois, où ses soldats tombaient par dizaines de milliers. Et pourtant toutes ces défaites, qui ne l'abattirent point, se terminèrent par d'éclatants triomphes. Pour n'avoir pas désespéré, pour avoir surmonté les crises les plus démoralisantes, elle subjuguait l'orgueilleuse ploutocratie, qui s'était dressée sur le sol africain, et qui avait failli la convertir elle-même en une colonie phénicienne.

La première guerre se prolonge de 264 à 241. Nos lecteurs ne s'attendent pas à en lire ici les péripéties, si passionnantes soient-elles. Carthage accablée signe un traité qui consacre son infériorité ; elle abandonne la Sicile et s'engage à payer un tribut de 49 millions en 10 annuités.

Peu de temps après, Rome, exploitant sa victoire, annexe la Corse et la Sardaigne, tout en imposant à ses ennemis une contribution supplémentaire de 7 millions. Ainsi ce premier choc heureux lui a valu un accroissement de territoire, qui n'est pas inférieur à 55.000 kilomètres carrés, — si la population soumise apparaît plutôt clairsemée.

La seconde guerre commence en 219, lorsqu'Annibal, poursuivant les expéditions d'Hamilcar et d'Hasdrubal en Espagne, a enlevé Sagonte. Ici encore, il faut laisser dans l'ombre la merveilleuse campagne que le général carthaginois a rendue immortelle par ses victoires du Tessin, de la Trébie, de Trasimène, de Cannes. Rome, qui semble perdue, se relève avec une énergie surhumaine. Carthage écrasée, à Zama, en 202, renonce à



l'Espagne et aux îles, et promet de verser une indemnité annuelle de 1.200.000 francs pendant cinquante ans. Elle ne forme plus désormais, avec ses possessions d'Afrique, qu'un pays de protectorat. La face du monde méditerranéen a changé brusquement : une puissance s'est éteinte ; une autre, se substituant à elle, brille désormais de toute sa splendeur. L'influence romaine s'exerce alors sur près de 400.000 kilomètres carrés de terre ferme.

De 225 à 207, Rome avait, entre temps, refoulé les Gaulois de la Cisalpine, enlevé Milan, établi les colonies militaires de Crémone et de Plaisance. Elle avait fait sentir sa force sur la côte illyrienne, en domptant les pirates qui écumaient l'Adriatique septentrionale, et enfin reçu des villes de l'Hellade dans son alliance, préludé de la sorte à la conquête de la presqu'île balkanique. Son système diplomatique apparaît ici clairement. Il consiste à nouer des amitiés, à asseoir des protections utiles et qui permettront, quand on le voudra, et que les conjonctures seront propices, de procéder à l'invasion armée.

L'intervention dans le monde hellénique et oriental succède presque immédiatement aux guerres Punique. Les États, issus du démembrement de l'empire d'Alexandre, paraissaient encore pleins de force, et leurs souverains, grâce à des combinaisons variées, prétendaient à dominer dans l'Archipel et la Méditerranée orientale. Philippe de Macédoine et Antiochus de Syrie menaçaient à la fois la Grèce, où Rome avait une faction, et l'Égypte, — l'alliée de Rome — depuis l'an 300, et aussi l'un de ses fournisseurs de grains. Philippe le premier se heurte aux légions. En 197, Flamininus le bat à Cynoséphales, lui imposant, par traité, de renoncer à toute tentative sur le sol hellénique, de supprimer sa flotte, et de payer un tribut de 6 millions. Puis Rome proclame la Grèce libre, c'est-à-dire affranchie

de la tutelle macédonienne, mais elle savait que les Grecs ne feraient usage de cette liberté que pour s'entre-déchirer, et qu'elle pourrait elle-même les asservir, à l'heure fixée par ses intérêts.

Antiochus de Syrie s'imagine qu'il sera plus heureux que Philippe. Confiant dans la puissance de son empire, dont l'Archipel et l'Indus marquent, au moins théoriquement, les limites, il se rue à son tour sur la presqu'île balkanique. Il est arrêté aux Thermopyles en 191, forcé à la retraite en Asie, accablé à Magnésie du Sipyle, où il perd 50.000 hommes, et où 350 légionnaires seulement auraient péri. Il accepte le protectorat de Rome, promet, lui aussi, de ne plus entretenir une marine, et s'engage à verser 8 millions annuellement pendant onze ans. Le sénat aurait pu annexer l'Asie Mineure arrachée à l'étreinte d'Antiochus. Fidèle à une politique qui va se développant, il donne ce vaste et opulent domaine à un prince client.

Alors la Macédoine reparaît. Persée veut recommencer la tentative de Philippe, en exploitant les divisions de la Grèce. Paul-Émile lui inflige un désastre à Pydna en 168. Les résultats de ce succès sont énormes ; le territoire macédonien, d'abord morcelé, puis annexé en 146, donnait à Rome deux ports de grande valeur sur l'Adriatique : Dyrrhachium et Apollonie ; les villes grecques, telle Corinthe, qui s'étaient montrées hostiles aux Romains, sont châtiées et saccagées, et la Grèce elle-même est convertie en province en 146.

A cette date aussi, Carthage disparaissait. Ses défaites successives ne l'avaient pas anéantie. Un demi-siècle après Zama, elle s'était relevée au point d'exercer à nouveau une influence économique. Avec ses 700.000 habitants, elle semblait insulter à l'orgueil de Rome. Caton s'inquiétait de cette puissance et de cette richesse reconstituées. Les chevaliers aspiraient à s'emparer de cette terre fertile d'Afrique, pour l'exploiter à fond en y ins-



tallant leur régime de fermes. Scipion Émilien, après un siège prolongé et un terrible combat de rues, enlève la cité Punique et la détruit. Le territoire carthaginois devient province, avec Utique pour capitale.

Durant cette période qui va de la première guerre macédonienne jusqu'au triomphe de l'Émilien, l'activité romaine s'était manifestée encore dans la Cisalpine, chez les Ligures, en Istrie, dans la péninsule ibérique. Les insurrections d'Espagne et de Lusitanie avaient été domptées, Viriathe étant assassiné, en 140, sur l'ordre du sénat, et Numance succombant en 133. L'immense domaine, qui s'étendait des Pyrénées à Gadès, et de Carthagène à l'embouchure du Tage, recevait définitivement la loi du sénat. Soixante-dix ans après le traité qui lui abandonnait tout ce pays, Rome y avait installé pratiquement sa domination.

Mais voici que meurt, en 133, Attale de Pergame léguant l'Asie Mineure à la puissance qui protège sa dynastie, depuis la défaite des Syriens. L'Asie Mineure est réduite en province en 129.

L'expansion du domaine soumis à Rome a été colossale pendant ces deux premiers tiers du deuxième siècle. La belliqueuse cité tient déjà les trois péninsules qui plongent dans la Méditerranée ; elle gouverne les affaires d'Égypte, puisqu'elle a, dès le lendemain de Pydna, arraché ce pays aux entreprises d'Antiochus IV de Syrie, et même réglé une querelle grave entre deux frères qui se disputent le trône d'Alexandrie ; elle a détruit le prestige et la splendeur de Rhodes ; elle a pied en Afrique par l'occupation d'Utique et de sa région, et en Asie par la réorganisation du royaume d'Attale. Elle a posé toutes les assises de son empire futur, anéanti les souverainetés gênantes, disloqué, désarticulé les États rivaux au point d'en faire de simples pièces dans son jeu diplomatique, déployé, sur presque tout le monde connu, ses combinaisons savantes et complexes



de dominations directes, de protectorats, de tutelles amicales et d'intelligences.

Mais la phase des guerres n'est pas encore passée pour elle. Cette année 129 n'est qu'une date que l'on peut choisir, pour embrasser d'un rapide coup d'œil le chemin parcouru. Elle ne marque même point une trêve de quelque durée. Dans l'intervalle des territoires soumis ou protégés, au delà aussi des zones d'influences rôdent des chefs barbares aux ambitions tenaces, ou s'érigent des royaumes temporaires, maçonnés par des capitaines d'indomptable énergie : il faut les réduire, et parfois au prix de suprêmes efforts.

Jugurtha se dresse dans l'Afrique du Nord. Par la violence, il se crée un empire numide, puis il le défend par la corruption en achetant les magistrats romains ; par une tactique habile, il bat les légions. Ce n'est qu'au bout de quatorze ans qu'il est accablé, — en 104. Ses États sont partagés, la plus grande partie étant donnée à Bocchus, roi de Mauritanie, qui l'a livré à Sylla, alors questeur de Marius.

Dès 124, les Romains avaient pénétré dans la Gaule Méridionale, dont la possession leur était devenue nécessaire pour relier l'Italie à l'Espagne. Ils y trouvaient un sol fertile, et capable de porter de riches moissons, un climat égal, un littoral où les hâvres naturels ne manquaient point, une population relativement dense : ils s'appuyaient sur une alliance qui s'exerçait de longue date : celle de Marseille. C'était même cette ville qui leur avait fourni un motif d'intervention, en les implorant contre les tribus de l'intérieur. Aix est fondée dans une forte position, puis le roi des Arvernes Bituit et les chefs Allobroges, associés à sa cause, sont tour à tour vaincus. La domination romaine s'étend de Vienne à Toulouse, et la province de la Narbonnaise, qui assurera le passage de la péninsule italique à la péninsule ibérique, est constituée en 118. Quelques dizaines d'années plus



tard, le contact, qui venait de se créer avec les grandes peuplades gauloises, allait engendrer les guerres de César.

Au moment même où s'organisait la Narbonnaise, un immense mouvement de barbares germaniques troublait l'Europe centrale. Précurseurs des cohues d'invasions qui devaient dès lors se succéder, à intervalles plus ou moins fréquents, les Cimbres et les Teutons se heurtèrent d'abord à la frontière nord-est de l'Italie, puis dévièrent vers l'Ouest en contournant les Alpes, et vers 109, descendirent dans la vallée du Rhône. Ils remportèrent, sur les légionnaires, une série de succès tels qu'ils en tuèrent 100.000, en 103, près d'Orange. Ce ne fut que quatre ans plus tard que le sénat fut délivré de cette effroyable menace, lorsque Marius eut anéanti les Teutons à Aix et les Cimbres à Verceil.

Mais après l'Occident, l'Orient se chargeait de lui fournir de nouveaux soucis. Mithridate, l'Annibal du Pont, violent, cruel, habile comme Jugurtha, travaillait en Asie, — usant de ses prodigieux trésors, et exploitant la haine que suscitaient les financiers romains, — à se façonner un très vaste empire. Parti de son royaume du Pont, sur les bords de la Mer Noire, il enleva la Chersonèse Taurique, la Paphlagonie, la Cilicie, d'autres contrées encore, réunit 300.000 hommes de toute race et de toute langue, et après avoir terrorisé la côte asiatique de l'Archipel, passa en Grèce, où Athènes lui servit de base d'opérations. Il se targuait de soulever le monde hellénique contre Rome, au moment même où celle-ci en finissait avec la révolte italienne. Il perdit Athènes, fut cerné à Chéronée et à Orchomène par Sylla (87-86) et, refoulé hors d'Europe, dut s'humilier et payer tribut (Paix de Dardanus, 85). Onze ans plus tard, il recommença la lutte et groupa 150.000 hommes avec un matériel approprié. Lucullus lui infligea de sanglants échecs et va le poursuivre jusque chez Tigrane, roi



d'Arménie, mais cette expédition dans des contrées, où ils n'avaient jamais encore pénétré, fut peu heureuse pour les Romains, qui furent contraints de se replier. Pompée reprit l'offensive, appela les Parthes contre les Arméniens, imposa une forte contribution à Tigrane, et réduisit Mithridate à merci. L'Annibal de l'Orient se fit donner la mort en 63 dans son palais de Panticapée. L'Asie était pacifiée, et Pompée put sans difficulté convertir la Syrie en province, enlever Jérusalem, accabler les nomades, ancêtres de nos Bédouins, et procéder à un remaniement total de la région, qui va du Pont au Taurus.

Cinq ans après la disparition de Mithridate, César entra en Gaule. Depuis 118, les Romains étaient voisins de cette vaste contrée, où s'agitaient 80 peuples divisés par les jalousies territoriales et par les luttes de factions. Entre les villes de la Narbonnaise et les tribus de la Celtique et de l'Aquitaine, la Belgique étant plus lointaine, des relations s'étaient nouées de longue date. On savait que les richesses agricoles et minières des vallées de la Loire et de la Garonne étaient considérables ; les Marseillais se livraient à de nombreux échanges avec les Bituriges, et autres groupements qui excellaient dans la métallurgie, avec les centres industriels, tels que Bibracte, où de véritables manufactures s'étaient installées. La marine des Vénètes, qui assurait le trafic de toute la partie occidentale, n'avait guère d'égale dans la Méditerranée, et dépassait toutes celles de l'Océan. Les publicains réclamaient la conquête de ces régions peuplées, et opulentes, qui leur promettaient de fructueuses opérations, et qui pouvaient devenir pour eux une nouvelle Asie. A ces motifs économiques, s'ajoutaient les ambitions de César, qui rêvait de s'illustrer pour imposer ensuite sa dictature à Rome. La guerre gauloise dura sept années, et entre temps les légions firent des descentes dans la Grande-Bretagne et au delà



du Rhin. Elles sillonnèrent un domaine de plusieurs centaines de milliers de kilomètres carrés, où jamais un Latin n'avait jusque-là risqué ses pas. En 51, quelques mois après la capitulation de Vercingétorix, la Gaule était soumise. Combien de vies humaines avait coûtées son assujettissement ? Des centaines de milliers, peut-être un million.

César avait été plus favorisé que Crassus, qui franchissant l'Euphrate, avait tenté une folle expédition chez les Parthes, en 53. Ce général malheureux perdit les trois quarts de ses légions, et succomba lui-même. A la fin de la République, l'Euphrate restait cependant la frontière du territoire. L'annexion de l'Égypte en 30, peu de temps après Actium, ferma le cercle des possessions romaines autour de la Méditerranée. Désormais, cette mer n'était plus qu'un bassin soumis à une seule domination, et dont tous les littoraux obéissaient à la volonté du maître de Rome.

Les contrées, qui s'étaient adjointes, depuis 264, au noyau primitif du Latium, de l'Étrurie, du Samnium, étaient les suivantes : la Sicile (241), la Sardaigne, la Corse (241), l'Espagne citérieure ou Tarraconaise (197), l'Espagne ultérieure ou Bétique (197), la Narbonnaise (118), la Gaule (dont les trois provinces : Aquitaine, Lugdunaise et Belgique, ne furent formées qu'au début de l'Empire), la Dalmatie (59), la Macédoine (146), l'Achaïe (146), l'Asie (133), la Bithynie, le Pont (74), la Cilicie (64), la Syrie (64), l'Égypte (30), la Crète (74), la Cyrénaïque (67), l'Afrique (146), la Numidie (46). L'Empire aura encore à annexer quelques cantons alpestres, les régions du Rhin et du Danube, certains districts d'Asie Mineure, l'Arabie, l'Arménie, l'Assyrie, et la Mauritanie, mais l'extension de surface, qu'il apportera ne saura, à aucun égard, être comparée, quelque vaste qu'elle puisse être, à la prodigieuse conquête accomplie pendant les deux derniers siècles de la République.

Le domaine romain, en l'an 30, couvrait au moins 1.900.000 kilomètres carrés en Europe, 600.000 en Asie, 440.000 en Afrique, tout près de 3 millions de kilomètres carrés au total, plus du centuple de la superficie que gouvernait le sénat à la veille de la première guerre Punique.

Dans ce territoire, les contrées qui avaient subi l'influence directe de la Grèce, et reçu l'empreinte de sa civilisation, celles aussi qui avaient combiné la culture hellénique avec les inspirations de l'Asie, occupaient une place considérable, plus d'un million de kilomètres carrés. Ajoutez, comme nous allons le constater, qu'elles l'emportaient pour la densité du peuplement sur les autres parties du monde romain, et vous concevrez qu'elles aient, à leur tour, fait prévaloir, dans cette gigantesque juxtaposition de races, d'usages, de modes, de besoins, quelques-uns de leurs traits psychologiques, certaines de leurs tendances et de leurs méthodes d'activité. Vous comprendrez quel bouleversement devait engendrer, dans l'économie romaine, cette annexion de millions et de millions d'hommes, qui représentaient une infinie diversité de nations.



## CHAPITRE II

### LA DENSITÉ DE LA POPULATION

Quelle fut la population dotée du *jus civitatis*, ou de ses démembrements, ou simplement assujettie, qui se répartissait entre les territoires administrés par Rome, aux différentes époques de cette période? Ce problème, est, de toute évidence, essentiel, car l'économie de la production et des échanges, diffère du tout au tout, selon qu'on considère une contrée à demi déserte ou une contrée très riche en habitants. Nous avons quelques données, quelques interprétations aussi, mais point de précisions comparables à celles qui nous sont si nécessaires aujourd'hui. Le lecteur trouvera ici les renseignements statistiques que nous avons pu glaner, soit chez les historiens de l'antiquité eux-mêmes, soit chez les écrivains du dernier siècle, ceux-ci s'étant servis de tous les documents épars qu'ils avaient rencontrés, et procédant aussi par déductions plus ou moins conjecturales. Il ne faudra donc pas être surpris, si des chiffres très éloignés les uns des autres sont cités en cet exposé.

L'effectif des citoyens romains a été s'accroissant sans cesse de 264 à 30; il ira encore en augmentant et beaucoup plus, jusqu'à l'édit de Caracalla, en 212, qui attribue, à tous les habitants de l'Empire, la qualité tant prisée et tant disputée auparavant. Il est à remarquer que c'est surtout au début du 1<sup>er</sup> siècle, que grossit le contingent des *Cives*, après la mise en vigueur des lois Julia et Plautia Papiria (90, 89), et le sénatus-consulte



de 87, qui conférait la plénitude du droit aux Italiens.

Nous savons, par Tite-Live, que le cens avait enregistré 137.000 pères de famille en 264, et 214.000 en 202. Mais bien entendu, le chiffre des pères de famille ne concordait pas avec celui des *cives*, qui était forcément plus élevé. D'après Beloch, il y avait 292.000 citoyens en 264, 312.000 en 169, 394.000 en 115, 463.000 en 85, et 910.000 en 70; mais alors les prérogatives complètes avaient été distribuées très largement dans la Péninsule. A examiner cette progression, en adoptant quelques dates maîtresses, il semble que les phases de stagnation ou de régression aient fait défaut. Rien ne serait plus inexact que cette impression. Il est certain que, dès le <sup>ii</sup>e siècle, la natalité a fortement diminué, et qu'en même temps, les guerres extérieures creusaient de larges vides dans les légions composées de citoyens. En 159, Rome comptait 325.000 hommes capables de porter les armes, et ce total tombait à 322.000 en 147 et à 310.000 en 131. En créant de nouveaux citoyens, on n'augmentait pas la densité, et il ne faudrait pas se laisser séduire par les chiffres bruts. Au <sup>i</sup>er siècle, les guerres civiles et les proscriptions changeront certains districts en déserts, et faucheront les adultes par milliers. 50.000 restent, en 82, devant la Porte Colline; 12.000 sont massacrés à Préneste, sur l'ordre de Sylla. En 43, Octave, Lépide et Antoine se livrent à d'horribles carnages, qui réduisent étrangement le nombre des chevaliers et des sénateurs, mais qui n'atteignent pas moins la masse du peuple. Et d'autre part, durant toute la période, qui s'étend de la guerre Sociale à Actium, le célibat devient presque une institution et les mariages excluent de plus en plus la fécondité.

Polybe affirme qu'en 225, c'est-à-dire dans l'intervalle des deux chocs avec Carthage, l'Italie contenait 3.500.000 hommes libres. Dureau de La Malle estime que la population, en 204, devait comprendre 2.700.000 hommes



libres et 2.300.000 esclaves. Il ramène le premier contingent à 2.500.000 hommes en l'an 70 avant notre ère. Beloch indique deux millions 700.000 hommes libres pour la fin du III<sup>e</sup> siècle, et quatre millions pour le I<sup>er</sup>. Mommsen attribue généreusement vingt et un millions d'habitants à l'Italie à l'époque du consulat de Cicéron, soit un tiers d'hommes libres et deux tiers d'esclaves.

Si l'on admet les chiffres concordants de Beloch et de Dureau de La Malle pour les années des luttes suprêmes contre Carthage, entre 264 et 202, la densité au kilomètre carré dans l'Italie péninsulaire aurait été de 21, sans les esclaves, et de 39 avec les esclaves. Elle demeurerait donc très faible, si on la compare à celle du début du XX<sup>e</sup> siècle.

Beloch s'est efforcé de calculer cette densité, région par région. Il attribue 140.000 hommes libres, au temps des guerres Punique, à la Campanie qui en aurait possédé 140 au kilomètre carré, 200.000 à l'Étrurie avec une densité de 15, 1.750.000 au Latium et au reste de l'Italie centrale, avec une densité de 29 ; 600.000 à l'Italie méridionale, avec une densité de 13.

La Cisalpine, au III<sup>e</sup> siècle, formait comme une contrée à part ; et les Romains n'y pénétrèrent que plus tard. Annibal la trouva pleine de marais et de forêts, et ce ne fut guère qu'après 110, que les grands travaux de défrichement commencèrent. En 50, le pays était encore inhabitable, de Bologne à Mantoue. Des recherches qui ont été faites, permettent de conclure que les cités y furent relativement peu importantes, même au temps de Cicéron. Vérone ne couvrait que 45, et Bologne que 83 hectares, cette dernière agglomération étant aujourd'hui cinq ou six fois plus étendue. Beloch pense que la Cisalpine, sur près de 100.000 kilomètres carrés, ne devait point, à la fin de la République, contenir plus de 875.000 âmes, soit moins de 9 au kilomètre carré.

Le même auteur a essayé d'évaluer le peuplement des



grandes divisions du territoire annexé, d'opérer cette estimation pour certaines d'entre elles au moins, à l'époque qui nous occupe. La Grèce, qui aurait compté 4 millions d'habitants au temps d'Alexandre, avait certainement perdu, durant ses luttes intestines, une fraction considérable. De même la région, dont Carthage était le centre, devait nourrir de 3 à 4 millions d'hommes avant Zama, la métropole elle-même rassemblant jusqu'à 700.000 personnes dans ses murs; mais cette région aussi avait été dévastée par la guerre. Quant à l'Égypte, on lui attribuait, au 1<sup>er</sup> siècle, 7 millions d'âmes et Alexandrie à elle seule intervenait pour 500.000 au moins.

Beloeh a tracé un tableau complet de la superficie et de la population de l'Empire, à la mort d'Auguste. Il ne semble pas qu'entre 30 avant Jésus-Christ et 14 après Jésus-Christ, des fluctuations très sensibles aient dû se produire. Si l'on admet les chiffres qu'a groupés l'économiste, auquel nous empruntons ces données, Rome aurait commandé, au lendemain d'Actium, et déduction faite approximativement des provinces qu'Auguste annexa, à plus de cinquante millions d'hommes. En sorte que la densité aurait dépassé 16 au kilomètre carré. Mais l'Orient grec, à lui seul, pouvait entrer, pour vingt-six millions environ, dans le total général, et sa densité était supérieure des trois cinquièmes à la moyenne. L'Égypte, à elle seule, contenait 250 habitants au kilomètre carré; la Cyrénaïque, 33; la Syrie avec ses grandes villes d'Antioche, de Seleucie, etc., 55; Chypre, 50; la province d'Asie, 44. Le peuplement des Gaules, de la Corse, de la Sardaigne, de l'Afrique, paraissait bien faible au regard de celui des contrées de la Méditerranée orientale, où les cités opulentes étaient relativement nombreuses.



### CHAPITRE III

#### LES GUERRES CIVILES

Les luttes de classes pendant cette seconde période de l'histoire romaine, présentent des lignes beaucoup moins simples que durant la première. Un élément nouveau entre en ligne : à côté et en face de l'ancienne noblesse terrienne, grandit l'ordre équestre, qui s'enrichit par l'exploitation de la guerre, par le commerce, par l'industrie, par l'usure, par le système des fermes, et qui tend à prédominer dans l'État. Cet ordre équestre, naturellement hostile au patriciat sénatorial, dont il revendique les prérogatives, tâche de s'appuyer sur la plèbe de plus en plus nombreuse qui se presse dans la capitale, puis, quand cette foule devient trop menaçante et que sa propre opulence lui apparaît en péril, il se retourne vers ses ennemis de la veille.

Cependant, et en dépit des lois agraires, la classe moyenne s'émiette rapidement, — et comme nous le verront, ses biens-fonds vont grossir les *latifundia* érigés sur les ruines de la petite agriculture. Les disproportions de fortunes s'accusent énormes, scandaleuses, dès le début du 1<sup>er</sup> siècle. C'est alors aussi que les Italiens, las d'être pressurés à merci, se révoltent et obtiennent le *jus civitatis*, qui leur fournit au moins une garantie élémentaire. C'est alors aussi que les armées de prétoriens, prêtes à tout, dévouées à leurs chefs pourvu qu'ils leur permettent de piller, succèdent aux légions de citoyens des premiers temps ; et pendant



soixante-dix ans, la Péninsule est mise à feu et à sang par les chocs des généraux, et terrorisée par les ambitieux de second plan.

Il faut évoquer ici tous ces faits de l'histoire intérieure : la puissance de l'ordre équestre s'accroît avec l'activité même de la production et des échanges ; la guerre Sociale, en réalisant l'« unité italienne », en nivelant les droits dans toute la région centrale et méridionale de la Péninsule, élève du même coup à une condition économique moins précaire des centaines de milliers de chefs de familles ; les luttes intestines, qui commencent à Rome sous les Gracques, mais qui après une phase de réaction et de pacification, se renouvellent sous le triumvirat de Saturninus, de Glaucia et de Marius, pour s'étendre aux provinces et ne plus cesser qu'au lendemain d'Actium, paralysent l'industrie, ralentissent le trafic, et surtout jettent l'épouvante dans les campagnes. Elles arrêteront la poussée de la fortune publique et précipiteront l'exode rural, par suite la concentration de la propriété terrienne.

Nous ne rechercherons pas les origines de l'ordre équestre, origines qui ont été très discutées. Au surplus, le cens exigé des citoyens Romains, pour qu'ils fussent admis dans cette classe, était d'abord de 100.000 as, mais ce chiffre fut multiplié par dix à la fin de la première guerre punique, et l'on estime que la fortune exigée, vers 240, correspondait à environ 86.000 francs. Ce qui permet de mesurer les progrès accomplis à Rome, par la richesse générale, dans le milieu du III<sup>e</sup> siècle, c'est l'évaluation proposée par Polybe pour l'an 226 : il y aurait eu d'après lui 22.000 *equites*, en sorte qu'un douzième des citoyens romains enregistrés aurait atteint au minimum requis ; la proportion paraît excessive pour une époque où le numéraire, quoique beaucoup plus répandu que cent ans plus tôt, n'était pas encore très abondant.



L'ordre équestre, au début, ne se distingua guère de l'ordre sénatorial. Ce furent des prescriptions, contemporaines de la seconde guerre punique, qui établirent une différenciation rigoureuse. On sait combien les vieux Romains dédaignaient le négociant, et tout ce qui touchait aux affaires; l'antique patriat eut se défendre contre les compromissions dangereuses, et mieux sauvegarder son prestige, en se cantonnant dans l'agriculture et dans l'exercice des fonctions publiques. Des lois très strictes, si strictes même qu'elles ne furent probablement pas respectées à la lettre, interdirent aux sénateurs d'armer des navires de plus de 300 amphores, tonnage bien minime, et aussi de passer des adjudications avec l'État. Ces lois n'aboutirent, en réalité, qu'à faire la grandeur et la fortune des chevaliers, devant lesquels s'ouvrit le champ infini des transactions honnêtes et malhonnêtes. Non seulement les sénateurs, riches eux aussi, devaient s'abstenir d'importer à Rome les marchandises de l'Orient, dont l'achat et la vente donnaient des profits considérables, mais encore ils étaient frustrés des adjudications de forêts, de la perception des impôts, des fournitures de guerre, de l'exploitation des villes conquises, qui procuraient d'énormes gains. En créant, de sa propre initiative, la puissance économique, la domination financière de l'ordre équestre, l'oligarchie sénatoriale, toujours résistante vers la fin du III<sup>e</sup> siècle, suscitait en face d'elle une rivalité dangereuse, et provoquait des bouleversements politiques qui n'allaient point tarder. Elle offrait aux *equites* toutes les chances de suprématie, au moment même où l'extension ininterrompue du territoire éveillait chez eux des convoitises jamais satisfaites.

Dans la politique intérieure comme dans la politique extérieure de Rome, l'ordre équestre exerce une autorité qui va en grossissant sans trêve, depuis les guerres de Macédoine et de Syrie jusqu'au temps de Sylla. Puis à



la mort du dictateur, il reprend une part de son ascendant. Durant les guerres de César et de Pompée, d'Octave et d'Antoine, tantôt il se rapproche du parti consulaire contre le sénat, et tantôt il s'allie au sénat, lorsque l'assaut de la plèbe, la ruée des endettés, effraie les détenteurs de capitaux. Mais déjà il n'est plus qu'un appoint dans les sanglants conflits des meneurs d'armées.

Sa période de splendeur est la seconde moitié du II<sup>e</sup> siècle, et elle s'étend encore sur les premières années du I<sup>er</sup> siècle. Alors il développe son impérialisme, que le sénat combat médiocrement, suggérant de nouvelles guerres, des entreprises lointaines, pour agrandir le domaine de ses rapines, et assurer des proies magnifiques aux publicains issus de ses rangs. Il règne par la corruption; il fait, à prix d'or, élire ses créatures, qui subordonneront à ses appétits la gestion de la chose publique. Il s'empare enfin, grâce aux lois de Caius Gracchus, des « *quæstiones perpetuæ* », c'est-à-dire des tribunaux chargés de punir les concussionnaires, et la mauvaise répartition des deniers publics. Jusque-là cette magistrature, composée de membres de l'ordre sénatorial, faisait trembler les administrateurs qui livraient les provinces aux publicains. Par elle, la vieille noblesse pouvait tenir en lisière la nouvelle noblesse d'argent, qui prétendait gouverner Rome. Désormais, l'ordre équestre n'avait plus rien à redouter pour ceux de ses membres, qui iraient pressurer les populations assujetties, qui frustreraient le Trésor, et qui pilleraient les forêts ou les mines de l'État. En donnant le droit de juger aux *equites*, Caius Gracchus aggrava le conflit, qui avait déjà éclaté entre les deux aristocraties. C'est à dater de 122 que l'ordre équestre apparaît réellement comme le maître de la cité. Il garda son hégémonie quarante ans, sans que personne osât la contester. Mais en 82, Sylla victorieux le décima,



tuant près de 3.000 des siens, et les survivants perdirent le pouvoir judiciaire qui leur était si précieux, et l'exploitation lucrative des fermes d'Asie. C'était la revanche des sénateurs. Pompée et Crassus, associés au consulat en 70, partagèrent la magistrature tant recherchée entre les deux ordres, et restituèrent aux *equites* leur trésorerie. Depuis que les légions se battaient contre les légions, la lutte des classes perdait de son importance.

La plèbe, qui durant tout le 1<sup>er</sup> siècle, réclamait des assignations et des vivres, avait soutenu un moment les Gracques. Elle n'avait pas tardé à retomber dans son infériorité et dans sa misère. De temps à autre, on l'amusait au spectacle de quelque triomphe. On lui donnait une distribution exceptionnelle de subsistances, ou même on lui versait quelques gratifications d'argent. Mais son rôle était secondaire. Plus ou moins bien nourrie, elle restait un jouet ou un instrument aux mains des deux oligarchies, qui se disputaient le pouvoir. Rarement elle songeait à mener le combat pour son compte. Dans les guerres civiles du 1<sup>er</sup> siècle, elle n'eut qu'une action effacée; et l'immense foule, qui s'agitait dans la métropole, ne poursuivit jamais un affranchissement social, qui lui semblait irréalisable. Catilina lui-même ne put réunir que de minces contingents en 63, et ses bandes se composaient d'esclaves fugitifs, de vétérans aigris, de déclassés de toute catégorie, plutôt que d'artisans.

L'insurrection italienne est chronologiquement contemporaine des premières guerres des factions; elle se place entre la rupture de Marius avec ses alliés de la veille, Saturninus et Glaucia, et la dictature de Sylla, exactement entre 90 et 88.

Les Italiens étaient les sujets de Rome depuis deux cents ans, et même beaucoup plus. Ils se plaignaient qu'en dépit des services rendus, du dévouement attesté,



de la fidélité tant de fois éprouvée sur les champs de bataille, ils fussent encore frustrés du *jus civitatis*. Ils protestaient d'autant plus haut contre le régime intolérable qui leur était assigné, qu'ils n'avaient ni des droits politiques complets, ni un statut uniforme, ni la capacité de contracter et de posséder en toute propriété. Ils dénonçaient la lourdeur des impôts, des corvées, des prestations de diverse nature qui pesaient sur eux, et qui tendaient plutôt à s'aggraver qu'à s'atténuer avec les années.

Les peuples soumis : Marses, Vestins, Picentins, Samnites, Lucaniens, avaient cru d'abord leur cause liée à celle de la plèbe romaine, qui réclamait, au temps des Graèques, les moyens de vivre en cultivant la terre. L'agitation commença au début de la seconde moitié du 1<sup>er</sup> siècle. En 91, le tribun Drusus proposa de leur conférer en bloc la « cité », mais il fut presque aussitôt assassiné. Alors les Italiens formèrent une confédération, dont le centre fut Corfinium, dénommée Italica, dans les Abruzzes, et levèrent une armée, pour s'affranchir de l'oppression romaine. La lutte fut atroce de part et d'autre, et dura deux ans. Le sénat, qui avait essayé de diviser les révoltés, dépêcha contre eux Marius et Sylla, et finit par donner à toute l'Italie les prérogatives tant convoitées ; mais des milliers et des milliers d'hommes étaient tombés dans ce cruel conflit, qui avait dévasté l'Italie du Centre.

Autrement sanglantes encore furent les guerres de prétoriens, qui opposèrent tour à tour Marius à Sylla, César à Pompée, Octave à Antoine, sans compter les personnages de moindre relief, les Clodius et les Milon entre autres, qui ne se montrèrent ni les moins turbulents, ni les moins impitoyables.

Jusqu'à la fin du 1<sup>er</sup> siècle, les légions se composaient d'hommes, qui n'étaient pas des soldats de métier, qui quittaient, au jour du péril, leur petite échoppe de Rome



ou leur petit champ des alentours, pour répondre à l'appel de la cité. Ces hommes n'aimaient point la guerre pour elle-même, pour les profits qu'elle peut assurer, et servaient moins le général temporairement placé à leur tête que l'Etat, auquel ils devaient l'impôt du sang. Le sénat avait, à toute époque au surplus, surveillé les ambitieux qui eussent été tentés d'abuser de la victoire, pour se doter d'une dictature illégale. Lorsqu'un consul provoquait ses soupçons, la vieille aristocratie s'affirmait inflexible.

La réforme, que Marius accomplit pendant la guerre de Jugurtha, allait engendrer les plus graves conséquences. Substituant aux légions d'autrefois des armées professionnelles, recrutant, au lieu des citoyens que leurs obligations appelaient, des volontaires qu'attirait l'espoir du pillage et du gain facile, il bouleversa les conditions profondes de la vie publique. Mais cette réforme même semblait impérieusement commandée par les changements économiques, contre lesquels les Gracques avaient en vain essayé de réagir, par la concentration de la richesse aux mains de l'ordre équestre, par l'effritement d'une classe moyenne déjà presque anéantie, par la croissance d'un prolétariat où venaient se fondre et disparaître les éléments peu à peu exclus de la petite propriété rurale.

Désormais, les vétérans qui n'avaient plus de lien avec la cité, qui ne connaissaient plus d'autre occupation que la marche en pays ennemi, que le sac des villes conquises et le massacre ou la capture des populations vaincues, suspendirent une permanente menace sur les libertés consacrées. Ils réclamaient toujours des expéditions nouvelles, pour mieux se gorger de jouissances, et pour s'enrichir plus vite des dépouilles des rois et des nations. Leurs chefs ne les pouvaient dominer qu'à condition de céder à leurs exigences, et de pourvoir à leur fortune; et lorsque ces chefs sentaient ces troupes atta-



chées à leurs propres ambitions, ils foulaient les lois aux pieds, renversaient les institutions traditionnelles, et se comportaient non point en magistrats élus à temps et pour une mission déterminée, mais en monarques qui ne comptaient qu'avec leur seule volonté. Sénateurs et chevaliers, artisans de la capitale, plèbe des déshérités que l'annone nourrissait, toutes les catégories sociales roulaient pêle-mêle dans le tourbillon des guerres civiles. L'armée la plus forte faisait la loi ; elle décimait l'armée rivale, elle détruisait les propriétés de l'autre faction, et déposait brutalement les cultivateurs, grands et petits, qui n'avaient pas embrassé la cause de son général, qui restaient hostiles à son idole du jour, ou qui simplement gardaient la neutralité. La période de dévastation systématique de l'Italie coïncida avec celle des grandes conquêtes de l'Asie Mineure et de la Gaule ; Rome s'enrichissait d'un côté, et s'appauvissait de l'autre. Elle gagnait des sujets et perdait des citoyens. Les guerres extérieures élargissaient son domaine à perte de vue, pendant que les guerres intérieures stérilisaient les territoires de longue date annexés.

Marius avait inauguré le cycle de ces grandes luttes par son alliance, puis par sa rupture avec Saturninus et Glaucia. En 88, éclate sa querelle avec l'autre aspirant dictateur, Sylla. Celui-ci partant pour l'Asie, en 87, Marius et son complice Cinna organisent à Rome un carnage qui dure cinq jours et cinq nuits, et qui, de proche en proche, s'étend à toute l'Italie ; les confiscations, les spoliations innombrables s'ajoutent aux tueries ordonnées ou tolérées, et les vétérans se distribuent l'argent des proscrits. Mais Marius succombe à ses excès ; Sylla, revenu en Europe, publie à son tour de longues listes de condamnés, et saisit la suprême puissance. Il abdique en 79 et meurt l'année suivante. Lepidus, qui brigue son héritage, tandis que Sertorius s'iusurge en Espagne, est accablé, en 77, au pied du Janicule, par Crassus et



Pompée. Sertorius luttait encore contre Pompée, qui l'avait battu à Sagonte, quand Spartacus et ses gladiateurs prennent les armes en Campanie. Pompée en purge l'Italie en 71. Alors il s'entend avec Crassus pour dominer Rome, mais il part pour l'Orient en 66, et Crassus négocie avec César, qui se dissimule derrière Catilina. Cicéron, consul en 63, dénonce et écrase ce chef de bandes. Peu après, Pompée, qui en a fini avec Mithridate, constitue un triumvirat avec César et Crassus. Mais cette entente ne pouvait subsister longtemps, et la rupture, qui ne tarde pas à se produire entre les triumvirs, déclenche une effroyable crise d'anarchie; les gens de Clodius et les gens de Milon s'entre-tuent: c'est le petit drame. Le grand met en présence César et Pompée, et se déroule presque dans toute l'étendue du monde romain, en Italie, en Espagne, autour de Marseille, en Épire, en Thessalie et, après le désastre de Pompée à Pharsale (48) et sa mort presque immédiate en Égypte, jusque dans la province d'Afrique.

César, resté seul maître, expire le 15 mars 44, sous les poignards de Brutus, de Casca et de leurs amis. Et voici la dernière période des guerres civiles. Marc-Antoine et Lépide s'unissent pour se partager la succession du vainqueur des Gaules. Ils se heurtent aussitôt au jeune Octave, et jugent plus expédient de s'entendre avec lui, et de former le triumvirat de 43, qui édicte d'épouvantables proscriptions, frappant à la fois l'ordre sénatorial et l'ordre équestre. Octave et Antoine anéantissent, à Philippes en Macédoine, l'armée républicaine de Brutus et de Cassius. Octave et Lépide bataillent ensuite contre Sextus Pompée, qui tient la mer, et qui affame Rome en interceptant les convois. En 36, Lépide étant dépossédé de ses prérogatives de triumvir, Antoine et Octave se dressent face à face. La bataille d'Actium tranche leur querelle. Antoine se tue dans Alexandrie, et Octave commande désormais seul aux trois millions



de kilomètres carrés qui composent le territoire romain. La République aristocratique, oligarchique, qui depuis Marius n'était plus qu'une vaine étiquette, — les institutions anciennes, que soixante-dix ans de guerres civiles avaient dépouillées de tout prestige; — les magistratures des premiers âges, corrompues dans leur essence, mutilées dans leurs attributions, avaient péri sous les coups des armées prétoiriennes. L'Empire s'était lentement élaboré dans cette crise aux multiples vicissitudes. On connaît maintenant le cadre d'événements, où va évoluer, durant deux cent trente-quatre ans, l'économie du monde Romain.

---



## CHAPITRE IV

### LE DROIT PUBLIC ET PRIVÉ

Les remaniements divers, qui ont été apportés aux fonctions des grandes charges, pendant cette seconde période, n'offrent qu'un médiocre intérêt au regard du sujet qui nous occupe. Que Sylla ait presque annulé la puissance tribunitienne, et en quelque sorte aboli la censure : que Pompée et Crassus aient vigoureusement réagi contre le régime syllanien ; que le sénat se soit vu privé par César de la majeure part de son influence, tandis que les comices partageaient avec le chef de l'Etat leurs prérogatives électorales ; que des lois de sûreté générale soient venues s'ajouter, à la fin de la République, aux textes antérieurs : peu nous importe ici. L'industrie, l'agriculture, le commerce n'étaient que très indirectement touchés par les initiatives diverses, que prenaient tour à tour les dictateurs triomphants. Ce qui mérite d'être étudié de plus près, c'est l'extension du *jus civitatis*, c'est le système administratif qui pesait sur les provinces, c'est aussi la transformation du droit privé.

On sait déjà que le *jus civitatis* ne saurait être envisagé exclusivement comme un faisceau d'attributs politiques. Ceux des sujets de Rome, qui l'obtenaient, — et ils l'obtinrent très difficilement jusqu'à l'Empire, — bénéficiaient pour leurs contrats, pour l'exercice de la propriété, d'avantages qui se cumulaient alors avec des immunités fiscales. Par là se conçoit la ténacité, que



mirent les populations du Centre et du Sud de la Péninsule à l'arraacher à leurs dominateurs. La guerre Sociale du 1<sup>er</sup> siècle a déjà été esquissée ici. En 90, la loi Julia, qui fut promulguée dès le commencement de cette lutte intérieure, donna le *jus civitatis* à tous ceux des Italiens qui étaient restés dans le « devoir ; » en 89, la loi Plautia Papiria assura le même statut aux Italiens, quelle qu'eût été leur attitude, — fidélité ou révolte, — qui « viendraient le réclamer à Rome ». Deux ans plus tard, un sénatus-consulte, afin de pacifier définitivement les régions jadis insurgées et désormais réduites à merci, généralisa cette mesure pour les Italiens demeurés réfractaires jusqu'à la dernière heure.

César, durant la courte période qu'il passa au pouvoir, conféra le droit de cité à la Gaule transalpine. Ce fut la seule région à laquelle il l'assigna en bloc. Mais hors d'Italie, des villes qui avaient marqué, à la métropole, une loyauté particulière, furent gratifiées des mêmes attributs. Ces villes se trouvaient pour la plupart en Espagne et avaient, il le faut ajouter, rendu au dictateur des services personnels. L'Italie, à ce moment, présente une véritable unité, mais cette unité fera défaut à l'ensemble du domaine romain jusqu'au III<sup>e</sup> siècle, c'est-à-dire jusqu'à la phase intermédiaire de l'Empire. Alors tous les sujets de Rome deviendront citoyens, et vivront dans une même condition juridique.

Le développement du système des fermes est une caractéristique de cette période de l'histoire romaine, et la puissance que les publicains ont détenue, depuis la seconde guerre punique jusqu'au triomphe d'Octave, n'a pas été sans influencer sur l'économie des provinces. Nous n'étudierons au surplus, dans ce chapitre, qu'une part de leur rôle ; la perception des impôts et l'exploitation des revenus publics ; mais c'est parce qu'ils étaient investis d'un mandat officiel, et jouissaient de la sauve-



garde de l'État, qu'ils purent déployer sur l'Europe, l'Asie et l'Afrique, un formidable réseau d'usure.

Les provinces, à la fin de la République, étaient confiées soit à des propréteurs, soit à des proconsuls assistés de légats, et dont les attributions étaient multiples. En réalité, les gouverneurs réunissaient l'autorité administrative proprement dite, l'autorité judiciaire, l'autorité financière, l'autorité militaire. Ils eussent possédé un véritable absolutisme, s'ils n'eussent été contenus par la crainte du sénat, et par les statuts conférés aux villes, dont l'autonomie demeurait souvent presque totale.

La fiscalité, dans ces provinces, était relativement complexe : impôts directs, impôts indirects, monopoles même, toutes ces modalités que nous retrouvons dans les États modernes, fonctionnaient à la fois. La contribution foncière, fixe ou proportionnelle, reposait sur le droit éminent de la cité victorieuse, et correspondait en moyenne au dixième du rendement. Les taxes de douane ou *portoria* variaient selon les régions et frappaient d'ordinaire les sorties aussi bien que les entrées ; des mines, des forêts, des carrières, des salines étaient exploitées au nom et au profit du peuple romain, tandis que l'*ager*, — champs et pâturages, — retenu par les généraux vainqueurs pour la République, était loué en échange de redevances.

Une très grande portion du revenu était perçue en nature, les contribuables remettant du blé, de l'huile, du vin, d'autres produits encore, au lieu de verser du numéraire. Ils acceptaient d'autant plus volontiers cette méthode de règlement, qu'elle était moins onéreuse pour eux, et que le numéraire, au III<sup>e</sup> siècle, demeurait encore rare. Le sénat, de son côté, avait éprouvé les avantages de ce régime, qui lui permettait de pourvoir directement, et à peu de frais, à l'alimentation de plus en plus exigeante de la métropole. L'annone n'avait qu'à distribuer



les chargements de grains qui lui arrivaient de Sicile ou d'ailleurs, sans se préoccuper beaucoup des oscillations qui se marquaient dans les cours.

Mais il fallait un personnel considérable pour recueillir les recettes du Trésor, et surtout pour percevoir les redevances en nature, le mécanisme d'une telle fiscalité étant beaucoup plus compliqué encore que celui de notre fiscalité contemporaine. Les collecteurs d'impôts, sous la République, ne furent pas des fonctionnaires rétribués à appointements fixes ou à émoluments proportionnels. C'étaient des adjudicataires groupés en sociétés, et qui s'engageaient à faire rentrer, dans les caisses de la République, une somme déterminée, — dans ses greniers et magasins, une quantité fixée d'avance de denrées agricoles. Ces fermiers s'appelaient les publicains, et leur nom est évoqué à chaque instant par les historiens, par les auteurs comiques, par tous ceux qui ont manié un « stilet » jusqu'à l'Empire ; et cette évocation ne saurait surprendre ceux qui songent au rôle considérable que ces traitants ont joué, dans l'ordre politique comme dans l'ordre économique, et qui leur a valu de formidables laines.

Leur action se confond avec celle de l'ordre équestre, d'où ils sortaient nécessairement, et dont ils concentraient la puissance financière. On les retrouve dans les guerres extérieures qu'ils provoquent par tous les moyens, afin d'étendre le domaine de leurs rapines, et dans les guerres civiles, où ils soutiennent de leurs deniers le chef d'armée qui leur fournit le plus de garanties. Leurs bénéfices dépassent toute estimation modérée, car ils pressurent au maximum les peuples soumis, certains de n'être point combattus ni réprimés par les gouverneurs, qui leur sont dévoués, et dont ils peuvent d'un mot briser l'avenir. Toute la somme de redevances qu'ils perçoivent, au delà du total assigné par les cahiers des charges, leur appartient d'office ; et par



mille procédés, ils grossissent les exigences de la République au nom de laquelle ils prétendent procéder. Les revenus miniers et forestiers, qu'ils s'attachent à accroître, par d'inhumaines pratiques, donnent relativement peu au Trésor, et leur laissent des excédents scandaleux. Ils représentent au suprême degré le capitalisme, à une époque où les accumulations de capitaux restaient encore discrètes et médiocres, et s'établissant dans toutes les provinces, ils finissent par constituer une administration officieuse massive, et ramifiée à l'infini, qui terrorise et écrase l'administration officielle, de personnel restreint et de vénalité grandissante.

Nous savons que les traitants avaient à Rome même des intelligences nombreuses, parmi le monde politique dirigeant; et rien ne s'explique mieux, puisqu'ils étaient le noyau de l'ordre des chevaliers. Cicéron, dans ses lettres, dans ses plaidoyers, parle d'eux en termes sympathiques, émus, parfois même débordants de lyrisme. Il écrit à son frère en 62 : « Prendre parti contre les publicains, c'est aliéner de la République et de nous un corps, à qui nous avons des obligations considérables, et que nous avons attaché à l'État. » Durant sa mission en Cilicie, il se fait gloire de recevoir chaque jour à sa table quelqu'un de ces financiers. Dans le *Pro Lege Manilia*, il pousse un cri d'indignation, en retraçant le carnage des hommes d'affaires romains, que Mithridate a ordonné du Pont Euxin à l'Archipel. « Dans toute l'Asie, tant de cités, sur un seul mot écrit de la main de ce barbare, à l'arrivée d'un courrier, ont vu le même jour, les citoyens de Rome égorgés, massacrés, immolés à sa fureur ». Et ce n'est ni sa colère, ni ses répétitions inutiles de mots qui nous étonnent, mais les hommages qu'il rend à la ploutocratie envahissante des publicains. « Nos fermiers généraux, tous pleins d'honneur, recommandables par leurs nobles sentiments, encore plus que par leur rang, ont engagé, dans cette province, leurs

capitaux et leurs revenus. » Et il gémit sur le sort malheureux des *equites*, qui commanditent les sociétés fermières. « Tous les jours, des lettres arrivent d'Asie aux chevaliers romains les plus respectables, dont les fonds, placés dans les fermes de la République, sont exposés à des pertes incalculables. »

Cicéron peut paraître suspect, surtout lorsqu'il plaide, mais d'autres exaltaient comme lui les services des publicains, et Tite-Live vante leur patriotisme. C'était un peu trop fermer les yeux sur des abus et des méfaits que l'histoire a enregistrés, et qui restent indéniables.

Les sociétés de traitants groupaient un assez grand nombre de personnes, et les *partes*, qui représentaient l'apport de chaque souscripteur, se plaçaient dans les catégories les plus diverses du public. D'ordinaire, ces syndicats financiers recevaient, pour cinq ans, l'adjudication de la perception fiscale ou des fournitures de travaux, ou de la mise en valeur du domaine. Tel d'entre eux se chargeait d'exploiter, pour le compte de l'État, toutes les ressources d'une contrée ; tel autre, surtout dans les provinces riches, limitait son activité à l'une des branches de la fiscalité. Le directeur restait à Rome pour négocier, le cas échéant, avec les magistrats compétents, pour étouffer les scandales éventuels, ou prévoir les affaires nouvelles à solliciter. Un sous-directeur dirigeait sur place, dans le pays adjudgé, les opérations qui requéraient une vigilance soutenue, car il fallait surveiller de gros effectifs d'affranchis, d'esclaves, d'employés libres aussi ; et les entreprises industrielles ou commerciales, ou encore les prêts à gros intérêt venaient s'adjoindre aux missions, dont les publicains étaient officiellement pourvus. Ces associations pouvaient se comparer à beaucoup d'égards aux compagnies à charte qui se constituèrent dans les colonies françaises, anglaises, hollandaises, au xvii<sup>e</sup> siècle, et que le xix<sup>e</sup> siècle a vues reparaitre au Congo belge, au



Congo français, dans la boucle du Niger et dans l'Afrique Australe.

Leurs débuts furent médiocres, comme le territoire même, où s'exerçait, au temps des guerres puniques, la domination de Rome. Nous savons qu'en 215, plusieurs fournisseurs se concertèrent, et signèrent un contrat avec la République, en s'engageant à approvisionner les légions de Scipion en Espagne. En 214, Postumus et Pompeius Veientanus, qui avaient passé un arrangement analogue, imaginèrent de frustrer le Trésor en faisant couler leurs navires, et en revendiquant ensuite le paiement des marchandises perdues. Les tribuns les mirent en accusation et réclamèrent contre eux, une amende de 200.000 as. Tous les publicains se solidariserent avec les inculpés, mais Postumus n'en fut pas moins condamné. Cet incident nous montre, d'une part, que le métier de publicain commençait déjà à se répandre, et, de l'autre, que les sociétés étaient loin d'avoir acquis l'importance et le prestige qu'elles possédèrent un siècle plus tard. En 198, un groupement financier affermaient les douanes de Capoue et de Pouzzoles, qui ne devaient pas être encore d'un très gros rendement; en 167, les mines de Macédoine étaient déjà depuis quelques mois aux mains d'un consortium, car le sénat, effrayé des traitements que les adjudicataires avaient infligés à des « alliés » décida de fermer les galeries. En 142, les forêts du Brutium étaient livrées à des chevaliers syndiqués.

Au <sup>ii</sup> siècle, au surplus, l'institution s'était généralisée et même universalisée. Les bois et les pâturages de l'Espagne, de la Transalpine, de la Sicile, de la Sardaigne, de Carthage, étaient adjugés aux publicains. Ceux-ci faisaient rentrer d'un peu partout le blé, le vin, l'huile, qui étaient dus à titre de tribut en nature, et cette opération apparaissait même comme l'une des plus lucratives, qui leur fussent confiées. Les Siciliens étaient astreints à fournir à Rome, pour le service des sub-



sistances, 680.000 « modii » de blé, et l'on distinguait les « premières dîmes » gratuites, et les « secondes dîmes » dont les produits étaient payés trois sestercies la mesure. Le cultivateur, en principe, déclarait son rendement, et sur ce rendement, les fermiers calculaient leurs exigences. Lorsque les magistrats étaient à leur dévotion, et c'était le cas le plus usuel, ils élevaient autant qu'ils le voulaient leurs évaluations; et l'on estimait qu'ils se montraient modérés, s'ils ne dépassaient que d'un centième, d'un soixante-dixième, ou même d'un cinquantième, le compte légitime. Que si les populations ne pouvaient s'acquitter, à heure dite, de la somme requise, on leur faisait prendre des engagements; et comme l'intérêt dû atteignait le plus souvent jusqu'à 48 p. 100, pour peu que le retard persistât, la créance devenait exorbitante.

C'est surtout en Asie, province riche, où l'industrie et les cultures étaient également actives, que les traitants exerçaient sans limite leurs rapines. Nous verrons, d'ailleurs, plus loin, quels ravages l'usure, la grande plaie de l'époque, développait de la Cilicie à l'Égypte, et de la Syrie au Pont. Lorsque Sylla prit le suprême pouvoir, il enleva aux publicains les fermes de l'Asie, où ils venaient de réclamer la somme colossale de 648 millions de francs; mais cette exclusion, quelques années plus tard, fut abolie par Pompée et Crassus.

Ce n'étaient pas uniquement les sociétés en commandite, avec leurs très nombreux agents, qui faisaient peser d'effroyables charges sur l'agriculture et sur toute l'activité économique des pays conquis; les gouverneurs que Rome y envoyait, avec une concentration d'attributs qui autorisait tous les méfaits, prélevaient, eux aussi, de gros bénéfices et faisaient ou refaisaient, en quelques mois, leurs fortunes. Verrès n'était point le plus éhonté de ces magistrats infidèles, qui portaient au loin le pillage officiel, et qui changeaient en déserts les districts



les plus fertiles : il est même très probable que d'autres le surpassèrent en cynisme et en rapacité. Si son nom, de préférence à celui de tel ou tel préteur, est parvenu jusqu'à nous, c'est que Cicéron l'a immortalisé ; c'est que le grand avocat, le chef de l'ordre équestre, voulut défendre les publicains avec lesquels Verrès était entré en lutte, en leur disputant les dépouilles des Siciliens ; c'est qu'il fit une enquête approfondie, et étala au jour les maux d'une des grandes provinces de Rome, de celle même qui contribuait le plus directement et le plus abondamment à alimenter la cité.

Il faudrait relire, page par page, toutes les Verrines, pour étudier les procédés dont les envoyés du sénat usaient à l'égard de leurs administrés, et apprécier les modes d'enrichissement rapide qu'ils avaient inventés. En Sicile, le vol était beaucoup plus facile qu'ailleurs, puisque le gouverneur devait faire rentrer les dîmes du blé, dont les unes étaient versées à titre de contribution par les propriétaires fonciers, dont les autres donnaient lieu à une légère indemnité. Verrès avait trouvé expédient de garder, pour son propre trésor, tout l'argent qu'il recevait de Rome. Mais sans doute les cultivateurs n'auraient pas osé faire valoir leurs créances, et dénoncer les actes du préteur, si la puissante compagnie des pâturages de Sicile n'avait eu à se plaindre des intrigues et de l'arbitraire de ce dernier. On calcula que Verrès avait pris indûment plus de vingt millions, somme qui correspondrait à un total beaucoup plus fort à notre époque. Comment ces rapines, qui n'étaient pas localisées dans une province déterminée, mais qui sévissaient partout, et qui demeuraient impunies, quand les magistrats et les publicains s'entendaient pour étouffer le scandale, n'auraient-elles point quelque peu ralenti l'essor économique de pays déjà dévastés par les guerres étrangères et par les guerres civiles ?

Cependant, comme nous le verrons, ces exactions



ne paralysèrent pas l'activité du trafic ; elles ne purent frapper de mort le développement d'affaires de toute espèce, qu'engendraient la croissance rapide du territoire assujéti, la juxtaposition — dans ce domaine — de peuples de toute race, la diffusion de la culture hellénique et du luxe oriental.

Le négoce que Rome entretenait avec le reste du monde connu, les opérations mêmes des publicains, qui affectaient les formes les plus diverses, les besoins quotidiens toujours augmentés bouleversaient les vieilles règles juridiques. L'évolution de l'économie, dans l'Italie et dans tout le bassin Méditerranéen, détermina une transformation du droit, sur laquelle il n'y a point lieu d'insister ici, mais qu'il convient de signaler. Les règles impératives, les prescriptions solennelles des premiers âges s'atténuent et disparaissent. Les contrats de l'époque des Douze Tables, qui ne pouvaient plus s'adapter aux échanges plus fréquents du n<sup>o</sup> et du 1<sup>er</sup> siècles, font place à des contrats plus simples, et qui n'exigent plus la présence de nombreux témoins, ou l'accomplissement de rites compliqués. L'accord clairement exprimé suffit à donner valeur légale à ces conventions. Le prêt et la vente, en particulier, s'affranchissent des lisières qui en limitaient la pratique. Le louage s'introduit de plus en plus dans les mœurs courantes, et dès le 1<sup>er</sup> siècle, lorsque les Italiens viennent en foule s'installer dans la capitale, et y prennent à bail des maisons. Ainsi la société romaine brise les cadres trop étroits, où elle avait vécu jusqu'aux guerres puniques, et se dote d'institutions plus souples et mieux appropriées aux exigences d'une activité plus complexe. La révolution économique, favorisée par la conquête continue, avait aboli toutes les conceptions surannées, qui reposaient sur la prédominance exclusive de l'agriculture, sur le régime de la *gens*, et sur la propriété de droit divin.



## CHAPITRE V

### GROSSISSEMENT DE LA FORTUNE PUBLIQUE

La fortune publique de Rome s'accroît avec la superficie même de son empire. Les campagnes militaires donnent à la cité, outre des provinces étendues et des sujets toujours plus nombreux, des monceaux de métaux précieux; et ces richesses vont se concentrer aux mains de la classe dirigeante, constituant des agglomérations de capitaux qui étonnent par leur ampleur. Le numéraire circule avec une célérité nouvelle; les patriciens de l'époque primitive apparaissent singulièrement pauvres à côté des chefs des chevaliers au 11<sup>e</sup> et au 1<sup>er</sup> siècles avant notre ère.

Le capitalisme antique est issu de la guerre; il s'est fondé sur la violence; à Rome et dans les cités helléniques, on peut fort bien étudier son origine, car la spoliation ne s'y déguise point sous l'apparence de la légalité, et n'y revêt point les formes multiples, qui estompent la dureté de ses contours. L'or et l'argent, qui étaient importés dans l'Italie centrale, au temps des guerres puniques, des expéditions de Macédoine, d'Asie et de Gaule, représentaient purement et simplement le tribut des vaincus, les dépouilles des chefs traînés aux triomphes, les butins confisqués sur les trésors des villes. Si les sommes considérables, qui étaient ainsi arrachées aux nations asservies, avaient été réparties entre tous les citoyens, si chacun d'eux en avait obtenu sa portion virile, la fortune publique se serait accrue,



mais les fortunes particulières ne se seraient pas enflées sans mesure. Or les contributions, que les généraux se faisaient gloire de lever, ne tardaient pas à échoir à l'aristocratie gouvernementale, qui trouvait mille moyens pour se les approprier, et pour en frustrer la masse du peuple. Le jeu même des échanges et de l'usure ramenait, aux caisses de l'oligarchie, tout ce qu'elle n'avait pas de prime abord réclamé à son profit.

Quelques éléments nous permettront ici de mesurer la quotité des impôts de guerre, que les généraux victorieux exigèrent des ennemis de Rome, et l'importance des sommes qu'ils mirent en circulation dans la Péninsule. En 241, Carthage est condamnée à payer 20 millions à la cité. C'était fort peu à côté des indemnités que les traités de paix stipulent aujourd'hui. C'était beaucoup, si l'on songe que les citoyens romains ne se comptaient encore que par quelques centaines de mille. En 197, Flamininus, après Cynoscéphales, fait porter à son triomphe 3.714 livres d'or, 4.327 d'argent et 14.514 Philippes d'or. En 189, Scipion revient d'Asie avec 1.124 livres d'or, en dehors de l'écrasant tribut qu'il avait infligé à Antiochus. Paul-Émile, après Pydna, en 168, enlève à la Macédoine 47 millions; Marius envoie de Numidie, après la mort de Jugurtha, 5.775 livres d'argent, 3.000 livres d'or et 217.000 drachmes. Sylla expédie des pays, d'où il refoule Mithridate, 15.000 livres d'or et 115.000 livres d'argent, sans compter les 120 millions qu'il extorque aux sujets d'Asie. Pompée prélève, sur l'Orient, 56 millions, qu'il remet au fisc, et 109 qu'il distribue à ses amis, à ses officiers et à ses soldats. Il élève de 50 à 135 millions de drachmes les redevances infligées aux Asiatiques. L'annexion de Chypre procure 49 millions. César, d'après les historiens, n'aurait pris que 51 millions et demi de francs en Espagne et que 10 millions en Gaule, mais 300 millions en or figurèrent à son triomphe après Pharsale et Thapsus.



Il donna, à chacun de ses soldats, 4.730 francs, exactement le quadruple de ce que les légionnaires avaient touché de Pompée, et il prit soin de ne pas oublier les citoyens qui reçurent 105 deniers par tête. Quant à Octave, il s'empara de tant de métal précieux, après la bataille d'Actium, que la valeur de l'argent baissa brusquement de moitié. Un phénomène analogue s'était produit, lors du traité qui clôtura la première guerre punique en 241, et qui enrichit Rome d'une partie de la fortune carthaginoise.

On a calculé qu'entre Zama et Pydna, 250 millions de francs auraient été introduits en Italie. Rapprochée du chiffre des citoyens qui exerçaient alors leurs droits, cette somme serait déjà colossale, mais, selon toute apparence, elle reste inférieure à la réalité, et en tout cas, c'est surtout au II<sup>e</sup> et au I<sup>er</sup> siècles que le numéraire a été importé à profusion. Il fut absorbé rapidement par les grands financiers, par les hommes politiques qui ne se faisaient point scrupule d'user de leur mandat pour exercer leur rapacité et piller le Trésor.

Les capitalistes d'alors ne rassemblaient pas encore des masses d'or comparables à celles que manient aujourd'hui les milliardaires américains, mais toute confrontation entre les fortunes de la République romaine et les fortunes du début du XX<sup>e</sup> siècle serait illusoire, et pour de multiples raisons. On en était pourtant venu à compter par dizaines de millions à l'époque des guerres civiles, alors que le cens équestre n'excédait pas 86.000 francs au III<sup>e</sup> siècle, dépassant déjà infiniment le chiffre requis dans les premiers âges.

Tel publicain disait sans ménagement : « J'ai plus d'or que trois rois ». Atticus, l'ami de Cicéron, qui avait hérité de 400.000 francs environ, fit des spéculations si heureuses en achetant des terres au loin, en élevant et en louant des gladiateurs, en prêtant aux monarques et aux villes, en se faisant libraire et éditeur, et surtout en



pratiquant l'art de capter les successions, qu'il disposa finalement d'un revenu de 2.400.000 francs. Ce ne fut pourtant pas lui qui donna l'exemple d'un luxe effréné, car il dépensait chaque mois pour sa table 150 francs selon les uns, et 600 francs selon les autres.

Cicéron lui-même, qui avait touché une dot de 135.000 francs, entassa, paraît-il, 25 millions. Mais aussi il était le plus grand avocat de son temps et recevait les dons des plaideurs reconnaissants, et il avait exercé des fonctions publiques. Tout en procédant avec probité, assurent ses biographes, il avait rapporté 500.000 francs de sa province de Cilicie, qu'il avait administrée pendant un an. Crassus avait porté, en très peu de temps, sa fortune de 300 talents à près de 10.000, représentant 50 millions : c'est-à-dire que son capital égalait presque le revenu de la République. Au surplus, il devint facile, à l'époque des proscriptions, de passer de la médiocrité, ou même de la misère, à l'opulence. Il suffisait de flatter utilement les puissants du jour et d'exploiter avec intelligence les condamnations qu'ils édictaient à tour de rôle. La dictature de Sylla fit perdre à l'ordre équestre 100 millions, qui échurent aux patriciens, le plus souvent aux complaisants du maître. Un affranchi acheta pour 2.000 sesterces une propriété qui valait 6 millions. Quelques données montrent encore combien le numéraire était devenu commun dans ces dernières années de la République. Un sénateur qui ne possédait que 855.000 francs était alors tenu pour simplement aisé : les dots de 25 talents, c'est-à-dire de 185.000 francs, étaient regardées comme usuelles dès le lendemain de Zama. Enfin le chiffre même des dettes, que certains hommes en vedette pouvaient contracter, atteste la diffusion du métal précieux. César, avec ses 7 millions, n'était qu'un mince débiteur au regard du chef de bandes Milon, qui avait trouvé moyen d'emprunter 21 millions, et de ne point les restituer.



Ainsi les campagnes sans cesse renouvelées, qui se prolongèrent depuis les guerres puniques jusqu'à la conquête de la Gaule, avaient complètement changé les conditions de l'économie. Rome disposait d'une abondance d'or et d'argent, qui contrastait fort avec la pénurie des premiers siècles. Comment toute sa vie matérielle et morale n'eût-elle pas été transformée par cette subite expansion de la richesse, qui procédait d'ailleurs uniquement de la spoliation du monde ?

---



## CHAPITRE VI

### LE LUXE

Ce ne fut pas seulement la Grèce qui, pour reprendre le mot fameux du poète, s'empara de ses vainqueurs : ce furent toutes les contrées d'Orient, parcourues par les légions, qui imposèrent à Rome leurs goûts, leur luxe et leurs vices. L'expansion de l'industrie et du commerce, qui s'affirme au milieu du n<sup>e</sup> siècle, ne se peut comprendre que si elle est rattachée à cette diffusion de l'influence hellénique et asiatique. Des besoins nouveaux surgissent dans les grandes familles, qui gouvernent l'État, et dont les chefs ont connu les régions plus policées, et pratiqué la société plus efféminée des littoraux de l'Archipel. En même temps qu'ils envoient à Rome les tributs, les dépouilles, qui empliront le Trésor public, et de là passeront aux caisses de l'ordre sénatorial et de l'ordre équestre, les généraux qui ont sillonné le Pont, la Cilicie, la Syrie, visité l'Arménie, rapportent des fruits inconnus, des oiseaux comestibles, dont le nom même n'était pas encore parvenu sur le Tibre, des tissus précieux incomparablement plus beaux que les plus fins produits de la Grande Grèce.

Il était fatal qu'à la longue, ces rudes guerriers, dont les logis étaient étroits et sans charmes, dont l'alimentation restait presque invariable et dont le costume demeurait fruste, fussent séduits par les mœurs des populations de la Grèce et des pays helléniques. Le climat les amollissait ; ils établissaient des comparaisons



concluantes entre la grossièreté de l'existence romaine et la douceur de la vie orientale. Vainqueurs et pouvant tout prendre sans compter, ils s'habituèrent à des voluptés nouvelles, ils se pénétraient peu à peu de la culture artistique qui s'était transmise, comme un héritage, de génération en génération, même parmi les nations déchues, envahies et terrorisées tour à tour par les rois de Macédoine et de Syrie, ou par le tyran du Pont. Les meubles de bois précieux, les vases de pierres rares, les bijoux aux formes compliquées, les tapis somptueux, les statues qui ornaient les places publiques et les habitations, leur offraient autant de spectacles surprenants, et dont ils ne pouvaient plus se désaccoutumer.

Quand leur mission finie, les chefs d'armée revenaient dans leur maison de Rome ou dans leur villa de la Sabine, tout leur paraissait médiocre, rustique et suranné. Les coupes merveilleuses, les tuniques éclatantes, les bronzes qu'ils avaient empaquetés dans leurs bagages, faisaient tache en leurs logements modestes. Avec une hâte fébrile, ils changeaient tout autour d'eux. Ils voulaient poursuivre, dans les plaines du Latium, la vie qu'on leur avait enseignée sur l'autre continent, et qui leur laissait d'ineffaçables souvenirs... Ils en pouvaient d'autant mieux jouir, qu'ils s'étaient enrichis, qu'ils traînaient derrière eux, avec des masses de numéraire et de lingots, une domesticité captive, et qui devait pourvoir à leurs multiples exigences... Et comme tous les citoyens de la classe dirigeante eurent les yeux sur ces héros du jour, chacun aspirait à les imiter, à étaler le même faste, à marquer le même souci de raffinement; et de proche en proche les influences d'outremer, les leçons des vaincus parvenaient jusqu'au fond de la campagne romaine.

Ce fut une énorme transformation, et qui surprit et indigna les moralistes du temps. Ils prévoyaient déjà la



ruine de la République, sapée par l'ostentation, et envahie par le vice. Ils dénonçaient la prodigalité triomphante, l'intrusion des Grecs et des Orientaux, rhéteurs, professeurs, barbiers, mimes, danseurs, qui ne tardaient pas à dominer dans les grandes maisons, — la corruption de l'énergie et de la simplicité antiques, la disparition de tout ce qui avait créé, conservé, affermi la puissance romaine. Caton l'Ancien, après les guerres de Macédoine et de Syrie, qui avaient valu, à la cité, les tributs de Philippe et d'Antiochus, déversé une multitude d'esclaves, et engendré une première poussée des dépenses domestiques, fulminait contre la dépravation croissante.

Bien avant qu'il n'exprimât sa colère, des lois somptuaires avaient tâché de remettre en honneur les vieilles mœurs : elles n'y avaient pas réussi. Dès 275, Rufinus avait été exclu du sénat, parce qu'il avait un chétif service de table en argent ; mais en 225, entre la première et la deuxième guerre de Carthage, les chevaux portaient déjà des ornements d'argent. Neuf ans plus tard, après Cannes, les magistrats prohibèrent les bijoux d'or, les chars de ville, les habits multicolores. On leur obéit pendant quelques semaines, — et l'Asie n'avait pas encore été sillonnée par les légions. On devine quels motifs d'indignation Caton puisait, en 184, étant censeur, dans le spectacle quotidien.

Mais son courroux demeurait vain. Il s'emportait contre la cupidité des hommes, contre le luxe des femmes qui, disait-il, grandissait au fur et à mesure que la situation de Rome devenait plus florissante : il opérât des coupes sombres dans les listes du sénat et de l'ordre équestre, pour évincer ceux qu'il jugeait indignes ; il frappa de surtaxe certains objets, dont l'usage lui paraissait inutile. Lorsqu'il quitta la censure, on lui dressa une statue « pour avoir relevé la République que l'altération des mœurs menaçait de détruire ». Mais ses



discours n'avaient convaincu personne, et la corruption continua de sévir, et les modes importées d'Asie gagnèrent, chaque jour, une nouvelle victoire.

La conscience des magistrats civils et militaires céda à la passion du luxe, car il fallait posséder de véritables trésors pour tenir son rang et rivaliser avec ses égaux. Jugurtha et Mithridate après lui surent le prix d'un général, d'un juge, d'un légat. S'ils purent résister si longtemps au sénat, c'est qu'ils étaient experts dans l'art d'acheter des complaisances, ou des complicités plus actives encore. Le goût du faste tuait les derniers scrupules.

Il convient d'énoncer brièvement les caractères de ce luxe de Rome, dans les derniers siècles de la République, car autrement, l'on ne comprendrait ni le développement que prit, en agriculture, la production des oiseaux rares et des fruits exotiques, ni les progrès rapides qu'accomplirent, dans la Péninsule, certaines industries nouvelles.

Durant la période d'histoire qui suit immédiatement la première expédition d'Orient, les Romains riches commencent à multiplier les constructions et à la ville et aux champs. Mais ce fut surtout au 1<sup>er</sup> siècle que s'affirma cette passion de la propriété bâtie. Tout sénateur, tout chevalier eut sa maison à Rome, et quelques villas élégantes dans les montagnes ou au bord de la mer. Nous savons que Cicéron possédait plusieurs habitations, que Clodius, l'un des plus fougueux agitateurs au temps des luttes civiles, s'était érigé près du Forum une superbe demeure, et que Lucullus, qui fut leur contemporain à l'un et à l'autre, avait versé l'or sans compter pour édifier son palais près de Naples.

Le luxe de la table, qui surtout provoquait l'irritation du vieux Caton, dépassait à coup sûr tout ce que peuvent imaginer les modernes. Il faut envisager les mœurs du 1<sup>er</sup> siècle pour savoir à quel degré de gourmandise



stupide l'humanité peut descendre. Les riches de cette époque dépensent, pour leur alimentation et pour celle de leurs amis, des sommes fabuleuses. Pour imiter les rois et les grands personnages d'Asie, ils font venir à frais énormes des animaux ou d'autres mets qu'on a peine à se procurer, et qui tirent tout leur prix ou toute leur saveur de leur rareté même. Sans doute, Lucullus ne consacrait pas autant d'argent à un repas que Cléopâtre, qui durant sa liaison avec Antoine, gaspilla en une seule soirée 2 millions, mais il se vantait d'avoir payé 40.000 francs pour un banquet à ses cuisiniers. Il se targuait d'avoir percé une montagne, pour amener l'eau de la mer jusqu'à ses viviers. Ceux-ci étaient célèbres comme ceux de Crassus, de Philippus, d'Hortensius. On ne dédaignait pas de donner 2.500 francs pour un seul poisson, un esturgeon ou un mulet.

Les paons, les sangliers, les grives, les pintades, les faisans de Colchide figuraient dans l'ordinaire des grands financiers, ou des généraux qui avaient fait leur fortune dans leurs campagnes. Des exploitations coûteuses, adjointes à leurs domaines, leur fournissaient ces denrées d'exception, ou encore, on acquérait sans marchandiser les pièces de haut goût auprès des spécialistes, qui tiraient, de leur industrie, de gros revenus. Depuis 171, Rome eut des boulangeries; peu après, elle eut des pâtisseries. La division du travail s'opérait, tandis que les besoins se faisaient plus raffinés, et que la sobriété primitive disparaissait.

Les repas comptaient, pour une large part, dans les frais réguliers de cette ploutocratie, qui gouverna le monde à la fin de la République, mais elle s'attachait aussi à étaler de splendides orfèvreries, à manier uniquement des objets d'or et d'argent, à porter de grosses bagues, à exhiber sa richesse dans tous les détails de la vie. Les lits à ornements de bronze et les tapis de brocard d'or remplacèrent les mobiliers grossiers : les tables



de citre et les vases murrhins trouvaient preneurs, à des prix qui nous semblent disproportionnés à leur valeur réelle. L'Asie imposait ses innombrables parfums, ses fards et aussi ses gemmes,

Scipion l'Africain s'était fait, d'une pierre précieuse, un cachet, et César fit don à Servilie, la mère de Brutus, d'une autre pierre qu'on estimait 6 millions de sesterces. Cette exagération du luxe s'étendit au vêtement (Lucullus avait 200 manteaux de pourpre); — aux spectacles publics (Scaurus nommé édile en 58 fit construire un théâtre de bois qui contenait 80.000 personnes, et qui était orné de 300 colonnes et de 3.000 statues de marbre); — au recrutement de la domesticité (les Crassus et les Lucullus entretenaient des esclaves chanteurs, danseurs, acteurs). Rien ne put réfréner des excès qui, d'année en année, soulevaient plus de scandale. La loi de 161, qui interdisait d'engraisser les poulardes, avait été tournée en dérision. Quand César, cent quinze ans plus tard, voulut, à son tour, réagir en prohibant la pourpre et les perles, nul ne s'inclina; il était vraiment peu qualifié pour recommander l'économie, ayant si longtemps pratiqué le plus éhonté des gaspillages. Ainsi, pendant les deux cents années qui précédèrent l'Empire, l'oligarchie romaine s'était transformée au point de renier les traditions enracinées par plus de cinq siècles d'histoire. La conquête, en lui donnant des territoires, des sujets et de l'or, l'avait arrachée à l'héroïque simplicité de l'époque Servienne.

---



## CHAPITRE VII

### L'EXTENSION DE L'ESCLAVAGE

L'évolution économique, qui s'accomplit de 202 à 30 avant Jésus-Christ, correspond à un accroissement continu de la population servile. L'abondance même de la main-d'œuvre esclave explique les changements qui surviennent, dans les modes de production, au temps des Gracques, et qui s'affirment de plus en plus, tandis que déclinent les institutions républicaines. Ni les *latifundia* n'auraient pu être exploités, si leurs détenteurs n'avaient possédé de grands troupeaux de captifs, ni la division du travail ne se serait opérée en la mesure même restreinte où elle se manifesta, si les prisonniers de guerre, les hommes de métier achetés dans les marchés de la Méditerranée orientale n'étaient venus fournir, à l'industrie, des bras vigoureux et des connaissances professionnelles parfois développées. Rome, tout en empruntant à l'Asie son goût du luxe et de la parure, y trouvait les ouvriers qui satisfaisaient à ses nouveaux besoins. Mais cette mainmise sur les personnes, que les usages légitimaient, n'était point exclusive de certains inconvénients ou de certains périls que nous avons déjà signalés, et qui se marquèrent surtout pendant la seconde phase de cette histoire. Plus les années s'écoulaient et plus les Romains s'aperçoivent que le travailleur enchaîné ne vaut point le travailleur libre, que sa besogne demeure rudimentaire, et qu'il n'apporte aucune ardeur aux labours agricoles ou manufacturiers qui lui sont assignés.



La grande source du recrutement servile fut, comme dans les siècles antérieurs, la guerre, qui aboutissait à la capture de tribus, de nations entières, et qui jetait à la fois des milliers, des dizaines de milliers d'êtres humains dans les entrepôts, où ils étaient vendus à l'encan. Les généraux se vantaient tout aussi haut d'avoir fait des esclaves, que d'avoir pillé les trésors des rois ou imposé de lourdes contributions. Tour à tour les Carthaginois, les Sardes, les Gaulois cisalpins, les Syriens, les Macédoniens, les Épirotes, les Achéens, les gens de la Cilicie, de la Paphlagonie, du Pont et d'autres encore, les rudes adversaires que Marius écrasa sur le Bas-Rhône, et ceux que César refoula dans la Belgique, connurent le joug. Toutes les races, l'hellénique et la germanique, la phénicienne et l'ibérique se confondaient dans cet effroyable assujettissement des vaincus.

On peut citer quelques chiffres, qui suffisent à mesurer la dépopulation infligée aux contrées conquises ou reconquises. 10.000 alliés d'Annibal sont pris en 210, 30.000 autres en 209, 4.000 en 208, 5.400 en 207 après la bataille du Métaure, 1.200 en 202; 35.000 Carthaginois tombent en servitude après le traité de 201. Flamininus expédie 5.000 Macédoniens en 197 après Cynoscéphales; 80.000 Sardes sont privés de leur liberté en 177, 150.000 Macédoniens et Épirotes en 167. Scipion Emilien enlève 55.000 hommes et femmes après le grand assaut de Carthage en 147. On put dire que Paul-Émile avait mis l'Épire aux enchères, et Nicomède de Bithynie répondit très justement à Marius, qui lui demandait des auxiliaires, que tous les Bithyniens étaient dans les fers. Mais aucun pays n'éprouva un sort comparable à celui que César fit subir à la Gaule. 40.000 guerriers furent asservis à Alésia, 55.000 à Namur; des cargaisons entières de Vénètes furent dépêchées dans la Narbonnaise et à Rome; au total un mil-



lion de Gaulois furent livrés aux trafiquants, qui suivaient le vainqueur, et qui se chargeaient de les vendre avec de gros profits. Car le commerce servile, alimenté par la guerre et aussi par la piraterie, ou plus simplement par le caprice des propriétaires, était des plus lucratifs.

C'était surtout sur les marchés d'Orient que ce gibier humain était concentré et exposé. Les négociants, qui recrutaient pour les *latifundia* de la Sicile, de l'Afrique ou de l'Italie du Nord, étaient toujours certains d'y trouver les esclaves communs et vigoureux que recherchaient les grands agrariens. Ils y rencontraient aussi les captifs aux brillantes qualités intellectuelles, les captives aux belles formes et à la démarche élégante, que réclamaient les raffinés de la capitale. Chios était l'entrepôt où l'on conduisait les Thraces ; à Tanaïs affluaient les Scythes ; à Éphèse et à Samos, les Grecs et les Asiatiques arrivaient par troupes. Athènes exhibait des pièces de choix, des rhéteurs, des poètes, des mimes capables de charmer les repas de la bonne société. Les pirates ciliciens, que Rome poursuivit à diverses reprises, et qui écumaient la Méditerranée et ses littoraux, pourvoyaient Phaselis et Sydé de Pamphylie, qui fut leur centre d'opérations au milieu du n<sup>e</sup> siècle, et où ils réunissaient les victimes de leurs rapt. Mais ce fut Delos, qui resta le plus longtemps la métropole du commerce des esclaves : 10.000 cachots y étaient en permanence prêts à recevoir leurs hôtes. Quel que fût le serviteur qu'on désirait se procurer, on ne faisait jamais le voyage en vain. Les gens de l'Asie Mineure s'y échangeaient contre ceux de la Gaule et de la région alpine : les affaires y atteignaient à des chiffres énormes, et Rome ne réussit que très tard à disputer, à cette place insulaire, le quasi-monopole qu'elle avait su s'attribuer, après la décadence de Rhodes. Lorsque Caton l'Ancien s'en allait à Suburre vendre ou acheter des hommes et



des femmes, il n'avait pas encore le spectacle des colonnes de prisonniers que César devait offrir à ses contemporains. Mais les procédés mêmes de ce négoce se modifièrent assez peu à travers les âges, comme ils variaient médiocrement de pays à pays.

Le *servus* était amené, les pieds blanchis à la craie, sur la place publique : au-dessus de sa tête, était pendu un écriteau qui indiquait son origine, en signalant ses qualités, ses talents particuliers s'il en possédait. De temps à autre, un héraut faisait valoir à grands éclats de voix la marchandise ainsi présentée au public, et qui demeurait de longues heures sous les yeux des passants. Celui qui faisait mine de vouloir acheter, avait le droit de palper les infortunés qu'on lui proposait, il les examinait comme on examine aujourd'hui un bœuf ou un cheval, sans aucun respect pour une dignité humaine qui n'appartenait, dans les conceptions de l'époque, qu'aux citoyens libres. Puis on concluait le contrat. L'acquéreur pouvait emmener sa nouvelle propriété sur l'heure, ainsi qu'il eût fait d'un animal ou d'une plante. On séparait brutalement le père de la fille et de la femme, si des familles entières, — ce fait arrivait souvent à l'issue des guerres, — étaient mises en vente. Et comme il faut tout prévoir et que les Romains étaient essentiellement pratiques, la loi autorisait les clients mal servis à intenter, aux marchands, des actions pour fraudes et vices rédhibitoires.

Il eût été intéressant de retrouver des statistiques complètes des échanges à Delos, à Rome, à Sydé et ailleurs, mais on sait que l'antiquité ne se préoccupait guère de pareilles enquêtes. Sur les prix mêmes du bétail servile, nos informations sont rares et contradictoires. Ce qui est sûr, c'est qu'au III<sup>e</sup> siècle, les esclaves ordinaires, et d'une moyenne vigueur, étaient relativement coûteux, et qu'au I<sup>er</sup> siècle l'afflux même des captifs, en multipliant les offres, avait notablement abaissé



les cours. Les historiens et les poètes comiques viennent à notre aide, en nous léguant quelques chiffres.

D'après Tite-Live, Annibal, qui voulut tirer profit de ses victoires après sa descente en Italie, et que gênaient ses prisonniers, écoula à vil prix les Romains enlevés au Tessin et à la Trébie, à Trasimène, à Cannes. Un chevalier valut 388 francs, un légionnaire 233 francs, un affranchi armé et incorporé aux cohortes, 78 francs. Ces taux étaient minimes, mais il ne faut pas oublier que les acquéreurs n'étaient point des citoyens de Rome, qu'ils se recrutaient uniquement parmi les ennemis de la grande cité, et que la demande restait forcément mince.

Caton, qui fut un maître dans l'art d'exploiter la main-d'œuvre servile, déboursait rarement plus de 1.000 francs pour un domestique de choix. D'après certains, il aurait été jusqu'à 1.100; d'après d'autres encore jusqu'à 1.164 et même 1.304, mais les serviteurs vulgaires se vendaient trois fois moins à son époque, et Beloeil estime que leur prix moyen descendait à 400.

Il y avait pourtant déjà, au début du <sup>ii</sup>e siècle, des esclaves de luxe, choisis parmi les vaincus de la Macédoine et de la Grèce. On peut calculer que les plus recherchés trouvaient acheteurs à 1.800 et même 2.000, et Plaute, qui fut d'une génération antérieure à celle de Caton, et qui mourut l'année même où celui-ci exerçait la censure, cite des femmes qui furent cotées jusqu'à 5.225 francs. Le moment n'était pas encore venu où une belle grecque, où des adolescents asiatiques seraient disputés à des cours fabuleux par les grands seigneurs, qui voudraient en tirer vanité; un vigneron n'était pas encore évalué 2.000 francs, comme à l'époque de Columelle, mais l'esclave représentait cependant un capital. Il est vrai que si, dans son ensemble, cette main-d'œuvre apparaissait onéreuse, les captifs de certaines contrées s'échangeaient contre quelques sesterces. Lucullus



ramena du Pont un tel nombre de malheureux, que le cours s'en établit autour de 4 francs.

Rien n'était, au demeurant, plus instable que ces prix. Ils oscillaient avec l'abondance des récoltes, avec les besoins industriels, avec la nature et l'ampleur des campagnes militaires, qui devaient pourvoir la République des travailleurs indispensables. Ils variaient avec l'âge, la stature, l'origine, les qualités physiques et intellectuelles des sujets. La mode exerçait son action aussi, imposant tantôt telle race pour un emploi déterminé, et brusquement reportant ses préférences, sans raisons apparentes, sur une autre nation. C'est en cette matière qu'il faut déplorer l'absence de données exactes, et capables de fonder des déductions sérieuses.

L'élément servile ne tarda pas à le disputer, pour l'importance numérique, à l'élément libre après les guerres de Carthage. Si Valère Maxime nous apprend qu'au v<sup>e</sup> siècle de Rome, c'est-à-dire au moment même où commençait ce grand conflit, les captifs n'étaient pas encore rassemblés en armées serrées, d'autres historiens nous présentent, pour l'époque qui suivit immédiatement, des conclusions toutes différentes. D'après Polybe, l'Italie, au temps des expéditions de Macédoine, aurait compté 5 millions et demi de *servi*. D'après certains écrivains antiques, 1.500.000 esclaves auraient travaillé dans les exploitations agricoles vers 190, et l'on sait qu'alors la population rurale dépassait très fortement la population urbaine. Les mêmes témoignages évaluent à 4 millions et demi, à la fin de la République, l'effectif des ouvriers qui n'avaient pas leur liberté.

Les économistes modernes ont, en général, réduit ces statistiques, qu'ils estiment très exagérées. Pour Beloch, la capitale comprenait environ 400.000 esclaves, lors du triomphe définitif d'Octave ; 400.000 aussi auraient été employés, en Sicile, au milieu du n<sup>e</sup> siècle avant notre ère, tandis que le contingent global de la



Péninsule n'aurait pas excédé 1.500.000. Pour Dureau de La Malle, les *servi*, *liberti* et étrangers, auraient atteint en 225, à 2.312.000, mais déduction faite des *liberti* et des étrangers, les *servi* ne seraient pas montés à 2 millions. Ce chiffre est très inférieur à celui que Polybe fournit pour une époque plus rapprochée de nous d'un quart de siècle, mais il excède encore celui que Beloch propose pour une date postérieure aux grandes captures de Macédoine, de Syrie et d'Épire.

Les puissants traitants, qui exploitaient les champs et les pâturages de Sicile, disposaient parfois de 10.000 à 20.000 têtes. Au 1<sup>er</sup> siècle, les chevaliers les plus opulents se vantaient de posséder par centaines les esclaves de luxe. On n'ignore point, par exemple, qu'Atticus et Crassus étaient richement pourvus à cet égard. En somme, dans la dernière période de la République, la concentration servile, — sans égaler à coup sûr la concentration prolétarienne, autrement parachevée, qui a caractérisé le début de notre xx<sup>e</sup> siècle, était très poussée; elle était tellement poussée même, que la production agricole et la production industrielle s'opéraient déjà en grand, dans les provinces et dans la capitale, et qu'une classification des tâches avait peu à peu prévalu.

La population des *servi*, adaptée aux usages les plus variés, se subdivisait à l'infini. Une grande partie résidait aux champs, la culture extensive qui s'améliorait lentement, exigeant d'énormes effectifs. Comme on ne savait guère amender les terres, les rendements demeuraient des plus médiocres; par suite, on s'efforçait toujours d'accroître la superficie arable des domaines, et l'exploitation de ceux d'entre eux qui avaient quelque étendue; requérait des troupes compactes de travailleurs. Dans son traité *de Re Rustica*, Caton évalue à 16 hommes le personnel nécessaire pour 100 arpents de vignes. Les



riches groupaient des « familles » rustiques considérables dans les *latifundia* qui s'étaient érigés sur les ruines de la petite propriété. Ces familles rustiques comportaient, dans les fermes gigantesques de la Sicile et de l'Étrurie, une véritable hiérarchie, une division de la besogne systématiquement établie. A la tête, se trouvait le *villicus*, ou fermier responsable, qui commandait à tous les autres captifs. Ceux-ci formaient des groupes sous l'autorité subalterne des *monitores*, des *magistri operum*. A côté des serviteurs à tout faire, il y avait ceux qui s'étaient spécialisés et qui étaient de plus en plus nombreux, au fur et à mesure que l'élevage des volailles, l'oléiculture, la viticulture, l'horticulture remplaçaient les modes primitifs de l'activité agricole. On distinguait les *bubulci*, les *aratores* ou *jugarii*, les *subulci*, les *domitores* (ou bouviers), les *operarii*, chargés du sarclage, de la fenaison, des défrichements. Dans le vignoble, peinaient les *alligatores* qui liaient la vigne, les *putatores* ou émondeurs, les *vindemiatores* ou cueilleurs, les *calcatores* ou pressureurs. Parmi les bergers, et selon la nature du bétail qui leur était confié, les maîtres énuméraient les *armentarii*, les *suarii*, les *caprarii*; la basse-cour et les clos étaient entretenus par les *hortularii*, les *arboratores*, les *curatores upiarii*, les *curatores oviarii*, les *curatores gallinarii*, *phasianarii*, etc. Les étangs étaient surveillés par les *piscatores*. Ce simple énoncé de titres indique que les effectifs, ramifiés presque à l'infini, étaient extrêmement denses dans les grands domaines.

Les « familles urbaines », c'est-à-dire les contingents qu'on gardait à la ville, s'augmentèrent très rapidement



Fig. 14. — Esclave pendu à une fourche.

avec les besoins du luxe et avec la passion de paraître, qui s'emparèrent de l'ordre sénatorial et de l'ordre équestre. Ici aussi la classification hiérarchisée était très complexe.

Les esclaves, affectés au service domestique proprement dit, c'est-à-dire à l'entretien de la maison, à la préparation des repas, aux soins personnels, obéissaient, chez les citoyens les plus fortunés, à une sorte de major-



Fig. 15.  
Esclave enchaîné.

dome ou fondé de pouvoirs, qu'on appelait le *procurator*, et sous ses ordres, à des chefs et lieutenants préposés à des groupes de 10 et 20 *servi*. Un *dispensator* faisait fonctions de trésorier. Cette organisation suppose un réel déploiement de faste, mais les Romains des milieux dirigeants mettaient leur fierté à augmenter sans cesse leur domesticité, et, par ailleurs, il ne faut pas oublier que l'on continuait, en dépit de l'apparition ou du développement des industries autonomes, à faire confectionner beaucoup de produits au logis. C'est ainsi que même

après l'ouverture des premières boulangeries, au II<sup>e</sup> siècle, les grands mangeaient du pain fabriqué chez eux. Les esclaves devaient aussi filer et tisser pour toute la maison, quoiqu'au dehors les étoffes fussent vendues à bon compte.

Il y avait donc, dans la famille urbaine, au-dessous du *procurator*, du *dispensator* et des chefs d'équipe, pour les appeler ainsi, des valets et des femmes de chambre, des chauffeurs, des baigneurs et des baigneuses, des sommeliers, des cuisiniers, des couseuses, des palefreniers, des cochers, des chanteurs et des

chanteuses, des danseuses, des poètes, des grammairiens, des mimes, des histrions ; il y avait des portiers, des coiffeurs, des porteurs de flambeaux, des *nomenclatores* chargés d'accompagner le maître dans ses sorties, et de lui indiquer, surtout en période électorale, le nom des passants qu'il saluait ; des femmes avaient mission spéciale de garder les toilettes de la matrone, d'autres de conserver ses parures précieuses, de l'enduire de parfums, de lui présenter ses fards. Toutes les nations se heurtaient chez un Crassus, ou chez un Lucullus, qui avaient soin de prendre un Thrace pour tel emploi, un Gaulois pour tel autre, — un Grec par exemple pour faire l'instruction des enfants, — et qui réservaient, aux gens de Lydie, les offices les plus bas.

La famille urbaine comprenait encore, et surtout, la masse des ouvriers de toute profession, et ici nous touchons à l'organisation même de l'industrie romaine.

Les riches ne se contentaient pas de faire filer, tisser et teindre à domicile, mais leurs esclaves produisaient pour la vente à l'extérieur. Ils entretenaient, soit dans leurs demeures somptueuses où des annexes spéciales étaient réservées, soit dans les faubourgs ou à proximité de la ville, des effectifs plus ou moins amples de potiers, de forgerons, d'armuriers, d'orfèvres, de tailleurs, de charpentiers. Tous les métiers étaient plus ou moins envahis par cette population servile, qui travaillait pour le compte du propriétaire. Ceux de ces *domini*, qui ne voulaient pas s'astreindre à aménager des manufactures, louaient leur personnel à des tiers qui leur payaient des redevances. Crassus, dont on connaît la grande fortune, pouvait affecter des centaines d'ouvriers captifs à chaque branche de production, et tirait de leur labeur de somptueux profits. Caton faisait donner à ses *servi* une éducation particulière, pour qu'ils pussent acquérir une valeur technique, puis il les prêtait moyennant un prix fixé ou les vendait à bénéfice.



Il exploitait ainsi des *litterati*, professeurs de grammaire ou de poésie, dont il touchait les cachets. Atticus augmentait ses revenus en administrant habilement des ateliers de copistes, qui lui procuraient argent et réputation. Et tandis que des esclaves à Rome excellaient dans les arts libéraux, pour le compte du maître, d'autres peinaient affreusement dans les mines et dans les carrières, où ils étaient rassemblés par milliers.

Car les usages, qu'on faisait de ce troupeau servile, étaient d'une puissante diversité, et il faudrait explorer en fait, pour énumérer toutes ses fonctions économiques, l'ensemble de l'activité humaine. De même qu'ils élevaient des paons ou des faisans, les émules des Lucullus et des Crassus élevaient des gladiateurs, qu'ils cédaient aux consuls, aux dictateurs, aux magistrats de tout ordre pour les grandes fêtes, passées à l'état de règle dans les dernières années de la République. Les professionnels des luttes tragiques du cirque atteignaient à des prix élevés, lorsqu'ils se distinguaient par une dextérité exceptionnelle. Les cours haussèrent d'autant plus, entre l'époque de Pompée et celle d'Octave, que la fureur des spectacles sanglants s'était emparée de générations étreintes en permanence par les guerres civiles. Dans une seule journée, sous César, 10.000 gladiateurs périrent, et les maîtres qui les avaient dressés et fournis, purent s'enrichir de leur mort...

Ce fut surtout dans le commerce, que les Romains employèrent leurs *servi* après la chute de Carthage. Certains de ces captifs, Phéniciens, Grecs, Syriens d'origine, appartenaient à des races très aptes au négoce, et montraient des qualités innées, dont il était loisible de tirer parti. Les propriétaires, qui estimaient indigne de leur condition le trafic des denrées ou de l'argent, confiaient à leurs esclaves la gestion de leurs intérêts. Ils avaient, à ce régime, le double avantage de ne point paraître en nom, et de bénéficier de la sagacité ou de l'expérience



de leurs *institores* ou mandataires. Ces derniers participaient parfois aux profits, et n'en apportaient que plus de zèle aux affaires dont ils étaient chargés. Nous savons que le vieux Caton, qui ne voulait point déroger en achetant pour revendre, recourait à des personnes serviles interposées, et telle était aussi l'habitude des autres sénateurs, auxquels la loi interdisait des opérations tenues pour déshonorantes.

A côté du personnel qui travaillait dans les entreprises particulières, se développait le contingent des *servi publici*, c'est-à-dire de ceux qui étaient affectés aux besoins des administrations de l'État. On les trouve, en très grand nombre, au lendemain des guerres puniques ; ils sont employés pour le culte, par les magistratures diverses, aux aqueducs, aux incendies, ils gardent les greniers publics. Leur insigne est le *limus* ou tablier, et ils finissent par former, au 1<sup>er</sup> siècle, de véritables troupes, capables de menacer, aux heures de trouble, la sécurité de la cité.

Il est certain que cette expansion du régime servile, et surtout le développement du rôle assigné aux captifs, devaient déterminer une transformation progressive du droit. Les règles juridiques évoluèrent au fur et à mesure que la classe dirigeante trouvait plus avantageux, pour ses propres spéculations, d'agrandir la capacité de l'esclave.

Celui-ci était, à l'origine, une chose ; il fut rendu apte à faire le commerce, à contracter des dettes pour le maître, les créanciers ayant une action contre ce dernier ; investi de la direction d'un navire ou chargé de la gestion d'une affaire quelconque, il passait des conventions multiples. On lui donnait un pécule, qu'il administrait à sa guise et, dans ce cas, sa condition se trouvait étrangement accrue. Il faut lire les auteurs comiques, Plaute surtout, pour s'apercevoir que les textes primitifs, avec leur farouche solennité, étaient tombés en



désuétude. Dans l'agriculture comme dans le négoce, les employés serviles, distingués par le maître, acquirent peu à peu une certaine autonomie de mouvements, qu'expliquait le seul intérêt de ce dernier. Dès la fin de la République, ils purent exploiter le sol comme colons, louant un fonds contre redevance. Et certes, ils ne jouissaient pas encore de la liberté; mais le propriétaire, qui estimait ce régime plus fructueux, s'efforçait de l'étendre, et le droit qui consacre les rapports économiques, et qui ne les crée jamais, enregistra ces remaniements de plus en plus profonds de la conception antique.

Les affranchissements, en dépit de certaines prescriptions contraires, ne cessèrent de se multiplier. Ils atteignaient à 3.000 annuellement et en moyenne au III<sup>e</sup> siècle; de toute évidence, ils devinrent encore plus nombreux par la suite; l'assouplissement des modalités mêmes de la *Manumissio*, — les nécessités de la vie sociale triomphant des résistances et des scrupules des magistrats, — permit aux *domini* de se doter d'une lucrative clientèle de *liberti* qui, en échange de leur libération, leur versaient une rente et qui, mieux encore que les esclaves dotés du pécule, assuraient la prospérité des grandes maisons.

Le régime servile fut donc remanié graduellement, et en même temps se modifia le traitement assigné à une partie des infortunés qui le subissaient. Mais il ne faudrait pas croire que l'amélioration ait été générale, que de larges préceptes d'humanité aient prévalu au I<sup>er</sup> siècle avant notre ère, et qu'on se soit dès lors acheminé vers un statut, qui aurait fait des esclaves de véritables personnes, en leur conférant la sécurité de la vie tout au moins, et des garanties contre les châtiments corporels et les supplices. Si le droit s'adoucit, comme il a été indiqué, en ce qui les concerne, ce ne fut pas à leur profit, ce fut au profit du maître qui tenait pour utile de



reviser son système d'exploitation. En réalité, deux courants contraires se manifestaient. D'une part, pour accroître leurs revenus, les riches choisissaient des individus spécialement qualifiés et appréciés, dans la famille urbaine et même dans la famille rurale ; à ceux-là, leur laissant une initiative réelle, ils marquaient quelque ménagement, afin de sauvegarder leurs propres intérêts, qu'une violence eût pu compromettre. Mais, d'autre part, la masse des esclaves connut un sort bien plus rigoureux que durant les premiers siècles, et cette aggravation s'explique par différents motifs. D'abord, tandis que le personnel augmentait ses effectifs, les rapports prenaient un aspect différent de celui qui avait prévalu à l'époque servienne. Le captif n'était plus le collaborateur du maître ; il ne vivait plus avec ce dernier et de sa vie, mais le plus souvent il était sous les ordres d'un intendant qui se croyait tenu à la dureté et qui le regardait comme une bête de somme, envers laquelle toute licence pouvait s'exercer. De même que sous l'ancien régime, en France, l'absentéisme du seigneur engendrait les pires maux pour les serfs, de même, dans la Rome de la fin de la République, l'omnipotence des grands affranchis, élevés à la dignité de chefs d'entreprise, pesait cruellement sur les travailleurs. Plus la concentration servile était poussée, et plus apparaissait lamentable la destinée de ceux qui étaient attachés aux vastes exploitations.

En outre, on éprouvait d'autant moins de scrupules à malmener l'esclave, qu'il venait de contrées plus lointaines. Par prudence, on avait ménagé les Volsques, Eques, Samnites, gens de l'Italie péninsulaire et dont les règles juridiques, les habitudes d'existence, le culte ressemblaient à ceux des *cives*. Tout parut permis vis-à-vis des Syriens, des Lydiens, des Gaulois, des barbares méprisés, qu'on achetait sur les marchés et qui n'avaient rien de commun avec la latinité. Aussi les sentiments



d'humanité, que les écrivains commençaient à exprimer, n'étaient guère approuvés que par une infime minorité de propriétaires, d'une civilisation plus haute ; et même dans la capitale, ceux-ci étaient rares, et l'on sait qu'au temps des guerres civiles, les raffinés livraient aux murènes les domestiques dont ils n'étaient point satisfaits.

Le vieux Caton, qui vivait à une époque où tout se transformait, nous indique comment il en usait avec ses serviteurs, et selon toute prévision, il n'était point le plus inflexible des patriciens. Il professait d'abord cette maxime que les esclaves devaient travailler ou dormir, entendez par là qu'il leur laissait juste le sommeil suffisant pour qu'ils réparassent leurs forces, et qu'ils pussent reprendre leur lourde besogne le lendemain. Les jours ouvrables, ils étaient retenus de longues heures aux champs. Les autres, le redoutable censeur leur assignait des tâches accessoires ; le nettoyage des fossés, l'enlèvement des mauvaises herbes, le curage des réservoirs, etc.

Pour le costume, il leur donnait tous les deux ans une tunique et une saie, mais après avoir eu bien soin de mettre de côté les anciennes pour en tirer quelque parti. Tous les deux ans aussi, il leur distribuait des sabots à gros clous. Le logement consistait dans une place sur la paille à l'étable, auprès des bestiaux, ou dans une cellule étroite et sans air, où l'homme pouvait être enchaîné si l'on se défiait de sa fidélité, ou s'il s'était mal comporté au gré de l'intendant. La nourriture de ce misérable bétail se composait d'une horrible piquette, où l'eau de mer entraînait régulièrement comme élément, de pain plus ou moins comestible, et d'olives tombées. Chacun recevait en moyenne un demi-litre de boisson par jour, un demi-litre d'huile par mois, et 81.75 de sel par an. Nous ignorons quelle mesure de froment était assignée aux travailleurs de la dernière classe. Pour les



femmes et les surveillants qui, eux aussi, appartenaient à la catégorie servile, leur part mensuelle de blé oscillait entre 34 et 38 litres selon la saison. La nourriture n'était ni abondante, ni substantielle. L'entretien d'un esclave agricole qui, il faut l'ajouter, ne touchait aucun salaire usuel, ne devait pas atteindre à 50 francs par an. D'aucuns l'ont fixé à 48,75. Caton, en faisant payer, à ses domestiques mâles, une certaine somme lorsqu'ils entretenaient des relations avec les servantes, illustre en traits saisissants les pratiques des *domini* de sa génération. Il n'hésitait pas davantage à vendre comme de la vieille ferraille, l'expression est de lui, les gens qui après avoir peiné de très longues années durant, sur son domaine, lui apparaissaient trop âgés pour lui demeurer utiles. De la sorte, rien ne se perdait.

Encore Caton qui, si dur et si rapace qu'il fût, se levait de grand matin pour aller aux champs, connaissait-il ses esclaves par leur nom et labourait-il à leurs côtés ; mais les *latifundia* de l'Étrurie, du Samnium, et surtout de la Sicile étaient d'effroyables bagnes pour les travailleurs. Là, ils étaient internés dans d'immenses casernes, construites pour eux, sous la surveillance de gardeschourmes armés nuit et jour. Ils étaient plus maltraités que des bœufs et que des ânes. Même malades, même exténués, il leur fallait donner leur effort jusqu'au dernier souffle. Ils étaient si nombreux, sous la domination des agents des publicains, que leur mort passait inaperçue. Comme on se défiait d'eux, et à juste titre, les bâtiments où ils étaient parqués s'enfonçaient dans le sol très profondément, et les fenêtres étaient si élevées, qu'il semblait presque impossible de les atteindre. La fuite offrait, d'ailleurs, de multiples périls pour des individus, qui avaient le front et les membres marqués, et dont de gros contingents demeuraient perpétuellement enchaînés en dehors des heures fixées pour le travail. Si, après avoir trompé la vigilance de la police spéciale



aux *latifundia* ou aux mines, ils parvenaient à gagner la campagne, des menaces étaient suspendues sur eux de toutes parts : le froid et la faim, — où auraient-ils trouvé un asile, alors qu'ils risquaient de tomber aux mains des gardes du *latifundium* voisin, ou de frapper à la porte d'un petit paysan, qui n'eût osé les accueillir? — la mort ou des tortures prolongées, s'ils étaient repris, car même lorsque le droit s'adoucit, les fermiers généraux de l'État continuèrent à appliquer, pour leurs propres besoins, des règles juridiques particulières, et dont ils arrivaient toujours à imposer le respect.

On comprend, lorsqu'on étudie la condition qui pesait sur la population servile de vastes portions du monde romain, qu'elle ait, à maintes reprises, essayé de briser ses fers. Plus on s'éloigne du III<sup>e</sup> siècle, des dates initiales du grand recrutement, et plus les révoltes deviennent redoutables pour la sécurité publique et pour l'ordre établi. Le grossissement même du contingent des captifs, qui tendait à se rapprocher de celui des hommes libres, constituait un danger permanent, et mesurait l'imprudence et l'impéritie des hommes, qui avaient la charge de l'État, — l'avidité des publicains qui achetaient sans trêve à Delos, à Athènes et ailleurs, de nouveaux bras, pour mieux développer leurs exploitations.

Fait très caractéristique, mais aussi très logique, ces séditions serviles, — dont on ne saurait trop souligner l'importance, et qui affectèrent l'aspect de véritables soulèvements sociaux, — éclatèrent surtout dans les zones de l'Italie, où la grande propriété était prépondérante et où les fermiers du Trésor s'étaient adjugé d'immenses domaines. L'extrême concentration, qui engendra, à notre époque, l'organisation ouvrière, provoquait, il y a 2.000 ans, les insurrections d'esclaves. Si celles-ci furent toujours écrasées, après une offensive et une défensive qui se prolongèrent parfois au désespoir du sénat, c'est qu'elles n'exerçaient que peu d'influence en



dehors de la Sicile et de la région méridionale de la Péninsule; c'est aussi que les effectifs révoltés, qui embrassaient des hommes de toute race et de toute langue, manquaient de cohésion, et ne résistaient que mollement à une première défaite. Telles quelles pourtant, les guerres serviles ébranlèrent, à plusieurs reprises, le prestige de Rome, et ne furent maîtrisées qu'après de multiples efforts.

Il y eut une mutinerie, en 198, dans le Latium; une autre, en 196, en Étrurie; une autre encore, en 185, dans l'Apulie; mais le mouvement de 140, qui se produisit en Sicile, et qui se propagea sur presque toute la surface de l'île, acquit une extension sans précédent.

Il fut conduit par un Syrien d'Apamée, un certain Eunus, qui entraînait les simples par ses tours de thaumaturge, et les autres par ses revendications sociales. Il réussit, en quelques jours, à grouper 6.000 hommes armés; quelques semaines après, il en rassemblait 20.000; des généraux furent successivement envoyés contre lui: retranché dans la région accidentée d'Enna, qui lui servait de base d'opérations, il décima les troupes qui lui étaient opposées; il aurait commandé finalement à 70.000 *servi* et même, d'après plusieurs historiens, à 200.000. Ce qui est sûr, c'est qu'il devint le véritable maître de la grande île, qui nourrissait Rome de ses produits agricoles, et qu'il fit éprouver des dommages cruels aux publicains. C'est aussi qu'il trouva, dans ses propres bandes, des lieutenants expérimentés, et que, pendant neuf ans, il tint le sénat en échec. Les esclaves s'étant agités dans quelques centres de la Péninsule, durant cette grave période, le châtement fut atroce. 150 furent décapités à Rome, 450 à Minturnes, 4.000 à Sinuessa.

Cette époque de la fin du n<sup>e</sup> siècle paraît, du reste, avoir été marquée par un ébranlement général du monde du travail. A Délos et à Pergame, les marchands et les



propriétaires eurent fort à faire pour ramener l'obéissance. Au Laurion, dont les mines étaient alors exploitées avec méthode, une sédition suspendit l'extraction, et provoqua de rigoureuses sanctions.

Mais la Sicile ne désarmait point; après l'écrasement d'Eunus, les captifs des *latifundia* poursuivirent leur organisation occulte, que facilitait la croissance continue de leur contingent. En l'an 103, au moment même où les Cimbres et les Teutons s'abattaient en invasion aux frontières de la Narbonnaise, 40.000 esclaves se concentraient sous les ordres de Salvius dans l'est de l'île, et 14.000 autres venaient, avec un autre chef, des districts de l'ouest. Ce ne fut pas sans peine que Lucullus les maîtrisa.

Le soulèvement des gladiateurs de Spartacus fut plus redoutable encore, en 73 avant Jésus-Christ. On sait que les riches entretenaient des professionnels de la lutte armée, soit pour donner des jeux au peuple, soit pour les louer aux magistrats qui entraient en charge, et qui voulaient fêter leur avènement. Un certain nombre de ces gladiateurs s'insurgèrent à Capoue, près de Naples, — très grande ville d'industrie et de luxe à la fois, — et défirent les premières troupes dépêchées pour les réprimer. Les esclaves agricoles du Samnium et de la Campanie, qui constituaient de gros effectifs dans cette région de *latifundia*, les bouviers et les gardiens de moutons de l'Apennin, vinrent les rejoindre... Alors le gouvernement de Rome, apprenant que Spartacus allait marcher sur la métropole, fut pris d'effroi, et envoya une forte armée avec les consuls; mais ceux-ci furent écrasés. Licinius Crassus subit d'abord, lui aussi, le sort commun, et ce ne fut qu'en 71 que Spartacus fut tué, et que ses bandes se dispersèrent. Il avait vainement appelé à son aide les Siciliens, avec lesquels il ne put communiquer, mais Rome avait, une fois de plus, éprouvé les périls de ce régime servile, qu'elle pensa



consolider en crucifiant 6.000 des vaincus. Peu lui importait le sacrifice de tant de vies humaines, puisque les marchés d'Europe et d'Asie se chargeaient de la pourvoir de tous les bras qui lui étaient nécessaires.

---



## CHAPITRE VIII

### L'ARTISANAT LIBRE

Le prolétariat libre grossit ses effectifs du III<sup>e</sup> au I<sup>er</sup> siècle, en même temps que la population esclave. Les deux phénomènes sont connexes; on peut ajouter que c'est le développement de l'élément servile qui suscite la croissance de ce prolétariat, mais si celui-ci incorpore chaque jour, à sa masse, des éléments nouveaux, il n'exerce, dans l'économie de la production, qu'un rôle relativement étroit; il devient plutôt pour l'État une charge d'une lourdeur grandissante, car l'ordre public, la stabilité du régime social exigent qu'il soit nourri; il faut compenser, par l'extension indéfinie de l'annone, le défaut de travail, le manque d'emplois, les ouvriers esclaves accaparant le meilleur du labeur urbain et du labeur rural, et vouant à un chômage incurable la plèbe dotée des droits civiques.

Le prolétariat libre se constituait par deux apports différents. D'une part, il s'augmentait des affranchis nouveaux qui, nous l'avons dit, atteignaient à un contingent de plusieurs milliers chaque année; de l'autre, il recevait dans ses rangs les petits propriétaires, que l'évolution économique expropriait, et que la formation continue des *latifundia* déracinait du sol natal. Les paysans, qui étaient obligés de vendre leurs terres à vil prix, qui ne tiraient plus leur subsistance du sol remué par leurs mains, s'en allaient vers les villes; ils affluaient dans Rome; ils s'arrêtaient dans les autres



cités, qui avaient peu à peu surgi dans la Campanie, dans l'Étrurie, dans la Cispadane, et où ils espéraient gagner leur vie en pratiquant quelques bas métier. L'exode rural commença après l'annexion de la Sicile ; il s'accrut, lorsque l'Afrique devint province romaine, — et que ces deux greniers fournissant à la demande de la métropole, — les grains tombent à des cours ruineux pour les petits producteurs. Les anciens propriétaires déchués ne trouvent guère à s'employer dans les campagnes, où les « familles » rustiques, de plus en plus nombreuses, recrutées à travers les contrées les plus diverses, riches parfois en professionnels, pourvoient à tous les besoins. On se rend fort bien compte que Caton et les agronomes recommandent de recourir au travail mercenaire, en montrant sa supériorité sur le travail servile. Mais on n'écoute point leurs conseils. L'élèvement des lois agraires, dont nous traiterons plus loin, et aussi les troubles intérieurs, les guerres civiles, qui contribuent à émietter et à supprimer la classe moyenne, déterminent de nouvelles émigrations en masse vers les grands centres. Une armée confuse de petits laboureurs privés de leurs champs, exclus de tout fermage, roule sans cesse sur les routes qui conduisent à Rome, où, du moins, le service de subsistances garantit une pitance rudimentaire, où les candidats dictateurs enrôlent des bandes de partisans, où la vente des votes assure de menus avantages. Quand César ordonne d'employer un tiers d'hommes libres à la garde des troupeaux dans les pâturages de l'État, il ne prend qu'une mesure anodine, incapable de réagir, et dont les grands propriétaires, selon toute probabilité, ne font nul cas.

Ainsi s'augmentait, par la force des choses et sans qu'aucune législation réparatrice pût s'exercer, le contingent du prolétariat urbain. Si celui-ci déceuvait, dans la capitale du monde, quelques ressources pré-



caires, grâce à l'organisation de l'annone, ailleurs, dans les agglomérations industrielles et commerciales qui s'étaient érigées du Pô au Samnium, il était réduit à un chômage trop fréquent, et qui atteignait des effectifs trop denses.

A coup sûr, il serait exagéré de soutenir que l'artisanat libre fût exclu de la production. Au contraire, tandis que les besoins s'accroissaient, et que se créaient des industries détachées du labeur domestique, cette classe trouvait de nouvelles branches d'activité à exploiter, où elle ne rencontrait pas nécessairement la concurrence servile. Mais sa puissance numérique grossissait beaucoup plus vite que la somme des emplois disponibles. On n'a pas réellement traité le problème du travail libre dans l'antiquité romaine, lorsqu'on a cité quelques mots de Cicéron ou quelques réparties de Plaute, et évoqué par là le dédain qui s'attachait aux besognes manufacturières. Que ces besognes, même à la fin de la République, fussent loin de jouir de l'estime publique, qu'elles fussent considérées comme l'apanage des gens de peu, c'est une incontestable vérité ; mais cette conception, étrange aux yeux des hommes du *xx<sup>e</sup>* siècle, procédait justement du régime économique. Le labeur manuel, et aussi certains labeurs intellectuels, n'étaient pas confiés aux esclaves, parce qu'on les tenait pour dégradants, mais ils étaient décriés parce qu'ils étaient jugés attribut de l'esclavage ; et s'ils restaient en grande partie réservés au bétail humain, c'est que l'organisation servile était devenue si forte, que le prolétaire isolé luttait malaisément contre elle. On peut même être surpris, à première vue, que les ouvriers libres aient réussi à se préserver de la disparition, et à conserver une place dans l'économie. L'annone à Rome leur rendit d'éminents services, mais ailleurs ils étaient plongés dans une atroce misère, et mendiaient les secours des riches.



Ce qui démontre bien que le travail libre subsista, et ne livra pas, à l'esclavage, la totalité de l'activité urbaine ou même rurale, c'est que le contrat de louage prit une physionomie propre, parmi les autres conventions, et que les formules en furent fixées par le droit. On distingua le contrat d'ouvrage, pour les constructions, et le contrat d'entreprise, l'un et l'autre étant exclusifs de toute formalité solennelle, et restant actes consensuels et de bonne foi.

Quant aux salaires des ouvriers, au II<sup>e</sup> et au I<sup>er</sup> siècles, nous n'en avons aucune idée précise. Cicéron estime que la journée d'un façonnier à Rome valait une somme qui eût correspondu à 0 fr. 62, et cette rétribution était à peu près égale à celles qui sont en usage aujourd'hui, si l'on fait entrer en compte les bas prix du blé, de l'huile, du sel et de la viande. Sans être aussi facile que dans le nord de l'Italie, — où paraît-il, les hôteliers recevaient les voyageurs moyennant 0,05 de pension quotidienne, — l'existence dans la capitale était loin de comporter les mêmes frais qu'à notre époque, ou même que durant les derniers siècles de l'empire romain.

Les artisans, comme dans la première période, s'associaient en collèges. Nous avons vu que les plus anciens de ces groupements remontaient à Numa. Il est évident qu'entre les guerres puniques et l'ouverture des guerres civiles, leur nombre s'accrut, mais cette croissance fut lente. Les professions se différenciaient trop mal les unes des autres, la division des tâches demeurait trop rudimentaire, pour que les corporations pussent beaucoup se diversifier. Les fabricants d'anneaux, les orfèvres, les marchands de couronnes, les maçons du bâtiment formèrent les plus importantes et les plus actives. Les foulons, les potiers, les bouchers, les cordiers, les seieurs de pierre, les flutistes, ou bien perpétuèrent la tradition des premiers collèges, ou bien cons-



tituèrent des collègues nouveaux. Rome n'eut du reste pas le monopole de ce régime, car un peu partout, les artisans comprirent la nécessité d'une union, qui leur permettrait de mieux résister à la poussée servile. Les bouchers, les marchands de bétail, les cuisiniers s'associèrent à Préneste, les foulons à Spolète.

Ces groupements, dont on a relevé la trace, s'assignèrent au surplus des objectifs très variés. Certains d'entre eux se préoccupaient uniquement de célébrer un culte, de venir en aide à leurs membres, de leur préparer des funérailles convenables. On priait en commun les dieux protecteurs, dans des cérémonies qui se renouvelaient à intervalles réguliers. Lorsqu'un membre mourait, on payait une somme déterminée à sa veuve, ou bien l'on contribuait aux dépenses des obsèques pour une part statutaire, ou bien encore l'on ensevelissait le défunt dans un champ de sépulture commun. D'autres collègues se proposaient un but d'amusement; d'autres s'organisaient pour les luttes électorales et vendaient en gros, au plus fort acquéreur, les suffrages de leurs affiliés. Ceux dont nous avons à rechercher le rôle ici, les professionnels, recrutaient leurs adhérents dans toutes les catégories du prolétariat libre. On y trouvait des ouvriers non qualifiés, des ouvriers d'art, des marchands, des agents d'affaires et des courtiers, — même des employés subalternes des magistrats; et les affranchis y étaient admis, tout comme les plébéiens.

D'après Waltzing, qui fait autorité en la matière, les corporations restèrent soustraites à toute réglementation, à toute immixtion officielle, durant la plus grande partie de la République. La loi ne les autorisait pas, mais elle ne les prohibait pas non plus, en sorte qu'elles jouissaient d'une situation de fait, et qu'à condition de ne point tenir de réunions clandestines, capables d'éveiller les susceptibilités ou les craintes du pouvoir, elles avaient pleine licence de recruter des membres,



d'alimenter une caisse commune, et de convoquer des assemblées. En somme, pendant des centaines d'années, aucune intrusion administrative ne vint contrecarrer leurs entreprises.

Mais le sénat se montra ombrageux, lorsque les guerres civiles eurent commencé à ensanglanter Rome, et que les chefs d'armée voulurent chercher des appuis dans la plèbe de la métropole. L'assemblée profita de la conjuration de Catilina, à laquelle on mêla certains groupements d'artisans, pour supprimer la plupart des collèges. Une faible minorité, ceux qui n'étaient point qualifiés de dangereux pour la sécurité de l'État, purent seuls subsister. Six ans plus tard (58), le tribun Clodius, qui flattait la foule, rétablit les libertés anciennes et détermina Cicéron lui-même à souscrire à cette restauration. Mais peu de temps après, César, par la loi Julia, abolissait toutes les associations professionnelles, hors celles qui dataient de Numa. Il porta de ce fait une grave atteinte à l'artisanat libre, qui éprouvait déjà une peine énorme à se maintenir.



## CHAPITRE IX

### ROME CAPITALE

Il est impossible de comprendre l'économie du monde romain, le sens et l'ampleur des courants commerciaux qui s'y heurtaient, si l'on n'évalue pas d'abord la puissance de l'attraction que la capitale exerçait sur les personnes et sur les produits. Comme on l'a dit très justement, l'histoire de Rome est celle de la domination d'une ville sur une énorme étendue de la terre. Cette domination n'a pas été purement politique ; cette ville ne s'est pas contentée d'imposer ses lois aux peuples les plus divers : elle les a contraints à travailler pour elle, et non point seulement en leur prenant des milliers d'hommes, mais aussi en rassemblant dans son enceinte, pour les besoins et les jouissances de sa ploutocratie, des denrées qu'elle demandait aux quatre points cardinaux. Elle servait de trait d'union entre l'Est et l'Ouest, entre la Gaule ou l'Espagne et les nations hellénisées, entre l'Afrique et les contrées danubiennes. Après avoir vaincu Carthage et dépouillé Rhodes, elle fut le lieu de concentration des marchandises précieuses et des lourdes matières, dont elle gardait pour elle-même une part considérable, expédiant le reste aux villes qui s'étaient formées et qui grossirent, du n° au 1<sup>er</sup> siècle, dans l'Italie péninsulaire. Comme nous le verrons, ce commerce de transit était relativement médiocre, mais le commerce d'importation apparaîtra important pour l'époque.



Rome ne fut jamais une grande cité d'industrie, mais elle fut une des plus grandes cités d'échange, et vraisemblablement, la première de l'antiquité. Ce n'étaient point uniquement les fourrures, les parfums, les perles, la pourpre qu'elle attendait du dehors, je veux dire des régions extra-italiennes. C'était la subsistance même de ses habitants, les grains que la Sicile, puis l'Afrique et enfin l'Égypte, lui expédiaient à dates périodiques, et dont le retard ou l'absence imprévu pouvait provoquer de terribles famines. Ses exigences servaient en quelque sorte de régulateur à la production manufacturière, et aussi à la production agricole du bassin méditerranéen. A l'abondance de son peuplement, au développement de son luxe, était subordonnée l'activité de l'ensemble des pays assujettis, annexés ou protégés ; et cette subordination était si étroite, que cette activité eût été frappée de mort, si la métropole eût été soudain dévastée par une calamité quelconque, épidémie, incendie ou invasion. Il convient de le redire ici : aucune de nos capitales modernes ne joue dans le territoire dont elle est le centre, un rôle comparable à celui que Rome s'appropriait à la fin de la République, et qu'elle conserva jusqu'à la création de Constantinople. Aucune d'elles ne possède un pouvoir de direction aussi exclusif sur la vie de millions et de millions d'hommes.

Rome devait cet exceptionnel prestige d'abord à l'effectif même de sa population. Il est certain qu'en évaluant à 500.000 âmes son contingent au 1<sup>er</sup> siècle, on reste au-dessous de la vérité ; mais si l'on tient compte du peu de densité, de la région centrale de l'Italie à cette époque, on comprendra qu'une pareille agglomération ait dû déjà frapper l'imagination, et aussi engendrer tout un réseau de courants économiques d'une remarquable régularité. L'on est d'ailleurs tenté de grossir fortement le chiffre d'habitants, que plusieurs historiens assignent à la cité, lorsqu'on sait que sous la censure



de Caton l'Ancien, c'est-à-dire au début du II<sup>e</sup> siècle, l'annone se préoccupait d'assurer des subsistances à bas prix à 200.000 personnes, et qu'au temps de Clodius en 58, 320.000 pauvres recevaient gratuitement du blé. Si 320.000 bénéficiaires avaient droit alors aux largesses de l'État, en invoquant leur indigence, la population, y compris les esclaves dont on estime couramment le total à 200.000, excédait de toute évidence le demi-million. A côté des gens domiciliés dans la métropole, il y avait lieu, au surplus, de compter ceux qui résidaient à proximité, et qui étaient intimement liés à son existence économique, en sorte que bien avant Actium, Rome représentait un colossal marché pour les producteurs de toute espèce.

Ce fut essentiellement au profit de la capitale, que dut s'opérer le mouvement d'exode rural, qui, très apparent déjà au lendemain de la défaite de Carthage, se poursuivit dans la période des Græques, et s'accrut encore au I<sup>er</sup> siècle. A côté des paysans déchus, qui venaient chercher des subsistances et du travail dans la ville maîtresse, l'immigration étrangère fournit un apport continu, surtout après la conversion de la Grèce en province. Les Hellènes et les Asiatiques qui débarquaient, après quelques jours de traversée, exerçaient toutes les professions qui relèvent du commerce, et aussi les professions libérales, où il était assez loisible de gagner largement sa vie. Rhéteurs, grammairiens, avocats, comédiens : ces nouveaux venus formèrent bientôt un élément relativement important. Comme l'ont dit certains écrivains du temps, Rome avait perdu son caractère primitif, et toutes les races s'y heurtaient ainsi qu'à Alexandrie, se disputant à la fois les profits du trafic, les faveurs des grandes familles, et les munificences du Trésor. Si les pauvres y accouraient pour s'y faire nourrir par le service de l'approvisionnement, les riches s'y installaient pour y jouir des ressources



qu'on trouvait dans une puissante agglomération, pour y étaler leur luxe, pour acquérir, sur les affaires publiques, l'influence directe qui facilitait le grossissement de leur fortune. De la première guerre punique aux guerres de Mithridate, la transformation fut réelle : de la défaite de l'« Annibal du Pont » à la chute d'An-

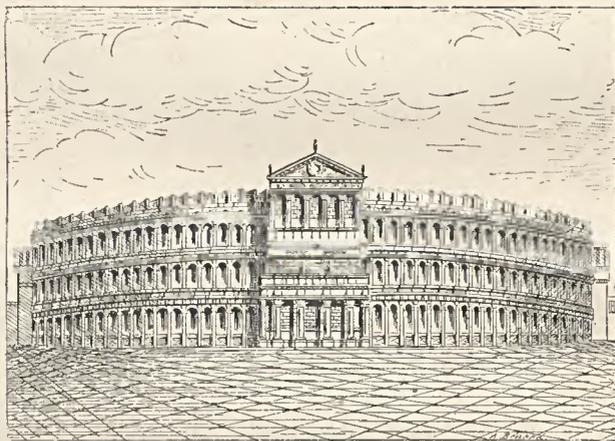


Fig. 16. — Théâtre de Pompée (restauration).

toine, elle fut bien plus significative et plus profonde encore.

Rome, devenue très grande cité, restait repliée sur elle-même. On sait que lorsqu'éclata le fameux incendie de Néron, en 64, les maisons se touchaient si bien les unes les autres, les passages entre les îlots étaient si étroits, que tout brûla. L'aspect général de la ville n'était sans doute pas différent à l'époque de César et de Pompée. Une population énorme se serrait sur de minces espaces, qu'interrompaient à peine le forum, le marché, les édifices publics. Elle était d'autant plus dense dans la plupart des quartiers, que les faubourgs, à raison de la difficulté des communications, n'avaient qu'une faible

étendue. Dès le III<sup>e</sup> siècle, au moment où Annibal terrorisait l'Italie, les maisons à trois étages se dressaient nombreuses et les historiens nous rapportent que le loyer en était coûteux. Cent cinquante ans plus tard, les bâtiments de sept étages n'étaient pas rares : la spéculation édilitaire se donnait libre cours, et nous apprenons, en lisant Aulu-Gelle, que le meilleur placement consistait, dès ce moment, à acheter des immeubles, pour les répartir en très petits logements très chers, à l'usage des artisans. Ceux-ci, quelque séduisante que leur parût la vie de la capitale, trouvaient malaisément un domicile et habitaient le plus souvent dans d'effroyables taudis.

A côté des maisons étroites et hautes, plus ou moins sordides, des quartiers populeux, — s'érigeaient celles des riches, très confortables, ornées intérieurement et extérieurement. Les Clodius, les Crassus, les Lucullus, Cicéron lui-même, s'étaient fait construire des hôtels ou mieux des palais. Ils n'y jouissaient pas de toutes les commodités, que la science a offertes aux millionnaires ou aux milliardaires de nos jours, mais ils disposaient d'un personnel de chauffeurs, d'un autre personnel de baigneurs et, en somme, les plus raffinés pouvaient satisfaire leurs goûts. La ville s'embellissait peu à peu. Si elle n'acquiesce pas encore, au I<sup>er</sup> siècle, avant notre ère, la splendeur qui la caractérisa cent ans plus tard, les monuments publics s'y multipliaient, et les généraux vainqueurs s'efforçaient, à grands frais, d'y laisser des vestiges de leur générosité et de leur gloire.

Les censeurs surveillaient la construction des murs, le pavage des rues, l'adduction des eaux, l'entretien des égouts ; les temples, les *fora*, les théâtres ressortissaient aussi à leur administration. Le premier théâtre de pierre fut érigé par Pompée, et César, en revanche, fit édifier le grand cirque qui contenait 150.000 personnes, mais on s'attacha surtout à doter Rome de créations



utiles, qui pussent servir son trafic et stimuler son activité.

Dès 184, Caton ouvrait la basilique Porcia, qui était un gigantesque bazar. Peu après, en 175, brûlait le marché ou *macellum*, qui fut relevé sur de plus amples bases. Pendant longtemps, le forum fut encombré de boutiques, tout comme la Voie Sacrée, les rues qui y conduisaient étant réservées aux divers genres de commerce : rue des grains, rue des corroyeurs, rue des verriers, rue des parfumeurs. Quand la basilique Sempronia fut achevée, les magistrats s'efforcèrent de débayer le forum. Ils n'y parvinrent qu'avec peine et médiocrement, car les banquiers et les orfèvres prirent presque entièrement la place, d'où d'autres avaient été chassés. Toute cette zone de Rome était parcourue sans relâche par une foule affairée, qui se pressait à étouffer dans certains passages. L'heure était indiquée tantôt par des cadrans solaires, le premier datait de 268, — tantôt par des horloges à eau qui furent introduites en 159, et dont l'usage se généralisa ; ces horloges étaient composées essentiellement d'un vase de verre, qui recevait un filet d'eau égal et continu, et qui était gradué à l'extérieur.

Pour que le peuple pût vaquer à ses affaires à l'heure dite, des mesures étaient prises contre l'encombrement des voies. La Lex Julia Municipalis, en l'an 45 avant Jésus-Christ, disposa que les chariots de charge ne pourraient cheminer que le soir et la nuit, — le voiturage étant interdit depuis l'aube jusqu'à la sixième heure.

On se représente encore mieux la puissance d'attraction économique que Rome avait déjà réalisée à la fin de la République, lorsqu'on examine les traces de son port. Cet *emporium* avait été aménagé en 193 par les édiles M. Æmilius Lepidus et L. Æmilius Paulus, pour recevoir les grains, les matériaux qui arrivaient de l'embouchure du Tibre, et qui étaient déposés dans



de vastes magasins. Des quais de pierre contenaient le fleuve et supportaient les hangars, où se faisaient les manipulations.

Si l'industrie de la capitale restait rudimentaire, et se cantonnait dans les petits métiers, les échanges, sur les objets de luxe et sur les esclaves, s'y développaient d'année en année ; égale désormais à Capoue si renommée pour sa splendeur, Rome commençait à être digne du rôle colossal qu'elle avait assumé, du vaste empire qui se déployait autour d'elle, et dont elle subissait les influences diversifiées à l'infini.

---



## CHAPITRE X

### LES SUBSISTANCES

Le problème de l'approvisionnement du peuple serré au pied du Capitole fut un des plus graves, de tout temps, parmi ceux qu'eurent à résoudre les magistrats. Le maintien de l'ordre social était intimement lié au régime des subsistances. Que cette foule eût régulièrement du blé et à bas prix, ou même gratis, et l'aristocratie possédante se sentait, aux mains, des garanties sérieuses contre une révolte éventuelle; que les grains fissent défaut et la sédition pouvait tout emporter. La question des vivres, attachante dès le début, lorsque Rome n'était encore qu'une petite ville et qu'elle était entourée des champs du Latium, devint essentielle lorsque Rome apparut comme le centre même du monde civilisé, qu'elle attira à elle les paysans de l'Italie, les désœuvrés et les ambitieux de tout le bassin méditerranéen, et que la culture des céréales fut abandonnée dans la Péninsule.

Mais cette désertion de l'activité agricole primitive procéda elle-même du système, auquel les sénateurs recoururent pour fournir à la plèbe l'indispensable alimentation. Appréhendant les famines, ou les renchérissements, qui eussent engendré des troubles dangereux, ils s'efforçaient d'arracher, aux provinces annexées, le maximum de tribut en nature; ils organisaient les importations et la vente, ou la distribution gratuite par l'État. Cette méthode, qui tuait à peu près le com-



merce libre des grains, ruina à la fois la production dans la majeure partie de l'Italie. La fixation des cours par les magistrats de l'annone, dans la ville même, à des taux très inférieurs à leur valeur réelle, les largesses du Trésor, l'admission à ces largesses d'un effectif de citoyens qui compta par centaines de mille : tout concourait à déprimer les prix, à décourager l'agriculture de la Péninsule, et à provoquer une transformation générale, que nous envisagerons plus bas. La concurrence étrangère, l'afflux des blés des pays conquis accablaient les paysans du Latium, de l'Étrurie, de la Campanie, qui perdaient le marché de Rome, et, ou bien cédaient leurs champs aux acquéreurs plus fortunés, ou bien se laissaient exproprier, quand leurs dettes étaient trop lourdes. Dans les deux cas, le résultat était déplorable. Ainsi le régime de l'annone coopéra à développer le *latifundium*, et le triomphe du *latifundium*, par la réduction des terres à blé qu'il déterminait nécessairement, força le sénat à se préoccuper toujours davantage de l'aménagement des subsistances.

Les contrées de l'Italie centrale, qui rendaient assez peu à l'origine, donnèrent une somme de céréales de plus en plus restreinte ; elles ne pouvaient plus parer à un déficit toujours possible : la question de la liberté des mers devint primordiale, comme celle du maintien de la paix dans les provinces astreintes au tribut frumentaire. On conçoit qu'à certaines heures, la classe dirigeante de Rome ait attaché autant d'importance à assurer ses approvisionnements et ses communications qu'à écraser un roi menaçant sur les frontières. Il y a lieu d'établir une distinction entre les pouvoirs spéciaux, qui furent conférés à Caius Gracchus, — et ceux qui échurent à Pompée et à César. Caius Gracchus voulait avant tout poursuivre son œuvre politique et sociale, au profit de la classe moyenne, contre le patriciat, en réorganisant l'annone à l'aide d'attributions exceptionnelles.



Mais il fut très loin de disposer de la formidable puissance, qui fut assignée à Pompée en l'an 67 avant notre ère, et qui, si elle servit les intérêts du chef d'armée, devait rendre la sérénité à la fois à la plèbe et à la ploutocratie, en assurant l'écrasement des pirates. Il s'était créé, dans la Méditerranée orientale, une sorte de vaste confrérie de corsaires, qui dévastaient les littoraux et enlevaient les convois. Ils s'attaquaient en particulier aux navires, toujours attendus avec anxiété, qui apportaient à Rome les récoltes de l'Égypte. La loi Gabinia donna à Pompée, avec le commandement de la mer et de ses côtes, 125.000 hommes, 25 légats et 500 navires. En usant de ces forces, le général libéra les routes commerciales, et en quelques semaines restitua à Rome la régularité de ses importations.

Il arriva trente ans plus tard que le fils même du vainqueur des pirates, Sextus Pompée, qui luttait contre Octave, se constitua une flotte et, à son tour, pour affamer Rome, captura les navires chargés de grains. Le peuple eut tellement peur de la famine, qu'il contraignit d'abord Octave à traiter avec le terrible marin; mais Octave et Lépide ne tardèrent pas à rompre avec ce dominateur de la Méditerranée. Alors il reprit la lutte et à maintes reprises, le blé faillit manquer dans la capitale. Enfin, en l'an 36, le désastre que Sextus Pompée subit à Nauloeque, restaura la sécurité de l'annone qui, depuis quelques années, était administré par des édiles *cereales*.

Les grains, que Rome consommait, venaient en première ligne de la Sicile, puis de l'Afrique, de l'Égypte, de l'Espagne et de la Sardaigne.

La Sicile, depuis qu'elle avait été annexée, au III<sup>e</sup> siècle, était tenue de fournir une contribution en nature, à laquelle nous avons déjà fait allusion.

Les hommes d'État de la République la considéraient comme l'annexe la plus indispensable, comme la province la plus précieuse. « Elle est le magasin de la



République, la nourrice de Rome », disait Caton, et Cicéron, dans les Verrines, lui rendait eet hommage. « Elle a été pour nous d'une utilité sans égale ; tout ce que pouvait produire son territoire paraissait moins croître pour ses habitants que nous être d'avance réservé pour notre consommation. Quand a-t-elle manqué de livrer, au jour marqué, le blé qu'elle nous devait ? » En réunissant les grains de la dîme, ceux qui étaient achetés, ceux qui étaient « estimés », les Siciliens expédiaient un contingent considérable, mais dont nous ne connaissons pas le total exact. Nous savons seulement que, sous Sylla, ils donnaient à la cité, à titre de dîme proprement dite, c'est-à-dire d'apport non payé, 600.000 médimnes, ou un peu plus de 300.000 hectolitres. Cette contribution fut portée au double en 73, et la province reçut l'interdiction d'exporter ailleurs qu'en Italie. La Sardaigne devait un dixième de ses blés, tout comme Carthage et comme l'Asie ; l'Espagne un vingtième de ses grains, et, en outre, d'après Tite-Live et Cicéron, un dixième de ses huiles et de ses vins. Quant à l'Égypte, dont le concours devint nécessaire au 1<sup>er</sup> siècle, elle apparaissait si riche, que les impérialistes, et Pompée lui-même, en réclamèrent de bonne heure la conquête. Si cette entreprise fut ajournée, ce fut pour des raisons de haute politique, que le sénat dut imposer à la masse du peuple. Plus tard, le tribut égyptien, les grains du Delta expédiés à titre d'impôt et non plus contre numéraire, assureront aux magistrats de l'annone un supplément très important.

Tous les chargements de céréales que les provinces dépêchaient à Rome, arrivaient d'abord à Pouzzoles, et de là étaient conduits à Ostie, d'où les *caudicarii* leur faisaient remonter le Tibre. Ils étaient enfin livrés aux édiles, dont la mission, laborieuse et compliquée, comportait non seulement l'approvisionnement, mais aussi la distribution.

Nul n'ignore que de très bonne heure, cette distribution s'opéra au-dessous du cours, au-dessous du prix payé, pour ceux des blés qui n'étaient pas exigés comme tribut. Au III<sup>e</sup> siècle, les fluctuations des taux fixés par les magistrats furent des plus variables. En 203, le froment est livré à 4 as le *modius*, c'est-à-dire à 2 fr., 64 l'hectolitre. En 201, une réduction de 0 fr., 14 par hectolitre est encore consentie ; en 200, le *modius* n'est plus coté que 2 as, ce qui met l'hectolitre à 1 fr., 15.

Lorsque Caius Gracchus entreprit sa grande réforme frumentaire, il se bornait, comme pour ses lois agraires elles-mêmes, à demeurer dans une tradition de vieille date. Son système ne consista pas à réduire encore les prix ; — au contraire il les releva dans l'ensemble ; — mais à assigner à tout citoyen pauvre un droit certain à l'allocation de cinq boisseaux par mois, ces cinq boisseaux devant être vendus à moitié du cours. Par là, les charges du Trésor s'alourdissaient singulièrement, car une obligation stricte était imposée à l'État, alors qu'auparavant il cédait les céréales par pure libéralité. En l'an 100, le taux du *modius*, qui avait été de 6 as 1/3 jusque-là, fut abaissé à 5/6 d'as par la loi Apuleia.

En 62, d'après Plutarque, 20 millions de boisseaux étaient de la sorte répartis dans le peuple. Mais voici une seconde phase de cette histoire frumentaire, qui s'ouvre avec le tribunal de Clodius en 58. Les distributions gratuites succèdent subitement aux ventes à perte, et au lieu de 200.000 citoyens, qui bénéficiaient auparavant des prescriptions de Caius Gracchus, 320.000 sont portés sur les listes d'assistance. De 6 millions de francs sous Caton, les dépenses de la subsistance publique passèrent à 22 ou 23 ; elles rétrogradèrent à 19 millions par an, lorsque César eut retranché de larges portions de l'effectif nourri gratuitement, décidé que pour figurer dans l'état des secours en blé, il faudrait avoir le droit civique, prouver son indigence, être domicilié à



Rome, — arrêté à 200.000 le maximum des inscrits, et en outre stipulé que la revision du contingent serait effectuée chaque année. Mais César lui-même, en dehors du service régulier de l'annone, soignait sa popularité, en ordonnant des distributions extraordinaires de blé, et même de denrées diverses. Dès 79, au surplus, un édile avait vendu de l'huile, soit pour être agréable à la population, soit encore pour convertir en numéraire le tribut que l'Espagne et d'autres provinces fournissaient en nature.

On comprend que toutes ces initiatives des magistrats, dictées à coup sûr par des soucis politiques, aient réagi plus ou moins rapidement sur l'économie même des territoires qui avoisinaient la capitale, et qui l'avaient alimentée à l'origine.

---



## CHAPITRE XI

### L'ÉVOLUTION AGRICOLE

L'évolution agricole est très caractéristique durant la période du III<sup>e</sup> au I<sup>er</sup> siècle, et les raisons de cette évolution ressortent avec quelque netteté des considérations diverses que nous avons déjà exposées. L'expansion même de la conquête, en donnant à Rome, sur tout le pourtour de son empire, des terres fécondes, des greniers inépuisables, détermine en Italie un changement des méthodes culturales. Les tributs en nature, que doivent les provinces nouvellement annexées, et qui consistent essentiellement en blé, provoquent la diminution quasi continue du cours des grains : lorsque le froment de Sicile se vend à des taux très réduits par les soins des édiles, sur le marché de Rome, ce marché se ferme aux importations de la Campanie et de l'Étrurie, et les paysans de ces contrées, accablés par cette insoutenable concurrence, préfèrent renoncer aux semences, qui avaient été traditionnelles dans les premiers siècles. Alors la viticulture, l'oléiculture, l'horticulture, s'étendent sur un domaine important. Dans cette même phase, au contact de la civilisation hellénique et asiatique, périclète la simplicité d'alimentation, familière aux premiers âges, et se développe le luxe de la table. Sénateurs et chevaliers rivalisent de faste ; on mange des légumes coûteux, des fruits apportés d'Asie, des volailles, de petits oiseaux, des poissons élevés à grands frais. Tandis que la production des céréales se déprécie,



sous l'influence des événements, ou même des particularités de la conquête, d'autres productions s'imposent avec de croissantes chances de lucre, et s'implantent dans toute la région qui environne la capitale. Il n'est pas jusqu'à l'afflux de la population servile, qui ne contribue à accentuer ce mouvement, car les riches peuvent, dans leurs villas, employer à l'aviculture, à l'ostréiculture, à la pisciculture, — à toutes les opérations multiples auxquelles ils se livrent, et qui sont autrement rémunératrices que le labour et la récolte du blé, — les bras des captifs qu'ils achètent au retour des guerres. Le nombreux personnel, qu'exigeaient ces entreprises nouvelles et inconnues des premiers Romains, se recrutait sans difficulté sur les marchés d'esclaves, qui se tenaient dans les grands centres d'Europe et d'Asie.

Mais en même temps que se transforme le mode d'activité agricole, se transforme aussi le régime de la propriété. Les importations de froment sicilien, africain et égyptien ne ruinent pas seulement, en Italie, la culture des céréales; elles portent de cruelles atteintes aux petites exploitations, qui ne disposent pas du capital nécessaire à l'aménagement de la vigne ou des olivettes, ou des volières. Les guerres civiles engendrent la désertion des campagnes, que les vétérans victorieux couvrent de ruines, et l'usure achève d'anéantir les faire-valoir paysans, qui tâchent de résister jusqu'à la dernière heure. Le 1<sup>er</sup> siècle voit le triomphe du *latifundium* qui, s'il n'envahit pas toute la Péninsule, s'empare du moins de certaines régions, d'où il se répand sur le monde connu.

Entre les deux évolutions, qui vont être ici exposées avec plus de détails, le lien est évident. C'est parce que la culture des grains cède la place à la production horticoles, avicole, oléicole, pastorale, que le grand domaine s'arrondit au détriment des autres, et c'est parce que ce grand domaine se saisit d'une influence sans cesse plus



marquée, que toute l'économie de l'époque servienne est bouleversée au temps des Gracques. Au surplus, les changements, que nous allons noter, n'ont pas surgi inopinément et sans avoir été longtemps à l'avance annoncés par des signes décisifs : nous en avons déjà discerné les premières indications dans la période d'histoire, qui a précédé immédiatement les guerres puniques.

L'agriculture n'a pas cessé de tenir un rôle capital, dans la seconde comme dans la première période de l'histoire romaine : aux yeux de l'aristocratie sénatoriale, comme aux yeux de l'aristocratie financière, elle a conservé, au 1<sup>er</sup> siècle avant notre ère, le prestige éminent qu'elle avait acquis dès l'origine, et qui s'expliquait par les conjonctures économiques. Le désir, l'ambition évidente de tous ceux qui feront fortune dans le commerce d'outre-mer, ou qui s'approprièrent les dépouilles des rois et des nations par la guerre, sera de posséder une parcelle de terre dans l'Italie centrale, et d'arrondir ensuite, de développer cette parcelle. Même lorsque l'industrie, les échanges, le commerce de l'argent marqueront une certaine expansion, les politiques de Rome s'efforceront de maintenir la société sur une base agricole. Et si les ouvrages des agronomes, de Caton, de Varron, ont été tant lus et tant commentés, c'est que la richesse foncière a toujours paru la richesse par excellence, celle qui valait à ses détenteurs, avec la stabilité de la condition, la considération et l'influence sociale.

Mais quelque estimée que fût l'agriculture, elle ne progressa que lentement, et s'il est certain qu'elle augmenta peu à peu ses connaissances et améliora même son outillage, elle n'atteignit jamais à un degré remarquable d'habileté technique. Caton l'Ancien, si l'on fait abstraction de l'incurable rapacité qui s'exprime dans ses écrits, et qui excluait pratiquement certaines dépenses, les plus nécessaires, donne d'excellents con-



seils ; — et Varron, qui vivait cent cinquante ans plus tard, et qui avait de nombreuses lectures et une science beaucoup plus développée, prodigue les avis utiles ; mais ni l'un ni l'autre ne semblent avoir réussi à secouer la routine, qui s'était enracinée dans la culture primordiale des céréales, et ils devaient, au surplus, en venir d'autant moins à bout, que cette culture était frappée de déclin rapide, par des causes extérieures qui ont été déjà évoquées.

De Caton à Varron, les différences sont nombreuses. On perçoit aisément, à confronter ces deux auteurs, l'évolution qui s'est accomplie depuis la guerre de Macédoine jusqu'à la conquête définitive du bassin méditerranéen. Varron ne songera plus à discuter la fameuse hiérarchie, l'échelle que son prédécesseur a déjà dressée, et qui, à elle seule, est une illustration suffisante des changements intervenus : la vigne, en tête, puis les jardins, les saussaies, les plants d'oliviers, les prés et au sixième rang, les terres à froment, auxquelles s'attachaient exclusivement les vieux Romains, et enfin les taillis, les vergers, les chênaies. Mais Varron ne s'écriera pas avec le même acharnement : « L'agriculteur digne de ce nom ne doit rien acheter ou doit acheter le moins possible ; » il préconisera, beaucoup plus que Caton, le recours aux mercenaires libres ; il montrera qu'un bon propriétaire doit encourager le mariage de ses *servi*, et non le leur rendre impossible par des exigences pécuniaires injustifiables ; il s'enquiert des méthodes des peuples, que Rome a annexés, ou qui sont voisins de ses frontières, et en particulier cite l'usage de la marne comme amendement, par les Gaulois transpadans. On sent qu'il est informé, et aussi qu'il appréhende tout de la transformation agricole, qui s'est opérée sous ses yeux. En réalité, les propriétés, considérées au temps de Caton comme de grands domaines, ne sont plus que des fonds moyens au temps de Varron, et les vices du

régime agraire italien, car c'est de l'Italie principalement qu'il est parlé ici, se sont accusés avec une force accrue.

Les méthodes culturales de Rome ont été inférieures à celles de la Grèce et de l'Égypte certainement, et selon toute vraisemblance, à celles de la Gaule. Là-dessus, les historiens et les agronomes tombent en parfait accord. Une partie de la Péninsule fut soustraite à toute exploitation, parce que les marais y couvraient de vastes superficies, aussi bien dans le Nord que dans le Centre. Scavrus, en 115, entreprit quelques dessèchements dans la région du Pô, et plus tard des tentatives partielles furent accomplies dans les Marais Pontins et les Maremmes, mais nulle part de larges initiatives ne s'exercèrent pour soustraire les plaines aux eaux stagnantes. Cicéron nous dit que les marécages restaient nombreux autour de Rome. Il en résultait que de grands districts étaient vides de population rurale, et que la production générale demeurait précaire. Les guerres civiles, au 1<sup>er</sup> siècle, contribuèrent à perpétuer cette incurie des magistrats et des particuliers. L'extension continue de l'esclavage, d'autre part, se fût mal accordée avec l'introduction de pratiques nouvelles, avec l'adaptation des procédés que les agronomes pouvaient recommander, car le système servile, dans toutes les catégories de l'activité économique, est par essence un facteur d'invincible routine. L'assolement fut toujours défectueux ; les engrais n'étaient point inconnus, mais on ne se souciait guère de dépenser pour y recourir. Si l'ordre des travaux, que Caton et Varron nous décrivent, mérite l'approbation, rien ne prouve qu'il fût la règle, même dans les grandes exploitations, où l'absentéisme entretenait l'inertie et aussi le désordre. Si certaines terres dans la zone maraîchère qui se créa à proximité de la capitale, reçurent des irrigations appropriées, il ne faut pas oublier que cette zone fut étroite et que ces travaux supposaient des capitaux relativement abon-



dants. Enfin, le régime du fermage et du métayage a été critiqué, et non sans raison, par les spécialistes, car le « preneur » touchait une part beaucoup trop réduite des fruits (le cinquième au maximum, mais plus souvent le septième ou le neuvième), pour qu'il fût incité réellement au labeur intensif.

L'outillage aratoire était réduit, et le véritable machinisme complètement nul. De même qu'on se bornait, ou peu s'en faut, à exploiter la fertilité naturelle, de même on ne songeait guère à recourir à des engins compliqués, et dont la science rudimentaire du temps était incapable d'ailleurs de suggérer l'emploi. La vis d'Archimède, introduite en Égypte au III<sup>e</sup> siècle avant notre ère, ne pénétra que très tard en Italie. On battait le blé sur une aire découverte, avec une herse ou une table armée de dents. Les paniers, corbeilles, rateaux étaient en général confectionnés à domicile, tout comme les faux, qui furent longtemps d'airain avant d'être de fer, — et encore la pierre à aiguiser ne fut-elle point utilisée dans les premiers siècles de cette période. La charrue commune était attelée de deux bœufs ou de deux vaches. En dépit des habitudes de la vieille agriculture, on commença à acheter au dehors certains ustensiles indispensables au travail des champs. Caton donne, à cet égard, quelques indications précises. Il recommande d'acquérir, à Minturnes, les faux et les herses, à Vénafre, les pelles, à Capoue, les seaux; la Lucanie devait fournir les chars, Albe, les traîneaux, Nole les clous, Rome les sabots, les futailles et les jougs. On se rend compte qu'à son époque déjà, la propriété rurale ne se suffisait plus à elle-même, et qu'elle devenait tributaire des différentes industries, qui s'étaient établies de côté et d'autre. Mais, dans l'ensemble, elle ne disposait que de forces de production assez maigres, et que d'un matériel restreint, également incapables de pourvoir à une activité très développée.



C'est parce que ces conditions étaient peu favorables, que la culture demeura surtout extensive, et que les familles rustiques d'esclaves, alimentées aisément par les guerres, atteignirent les gros effectifs qui ont été déjà signalés. Caton nous dit que pour entretenir 240 arpents d'oliviers, il est nécessaire de disposer d'un intendant, d'un surveillant, de cinq manœuvres, de trois bouviers, d'un poreher, d'un ânier, d'un berger. Pour 400 arpents de vignes, il réclame un intendant, une surveillante, un ânier, un homme chargé de la saulaie, un bouvier, un berger et dix ouvriers, soit 13 personnes d'un côté et 16 de l'autre.

Lorsqu'on étudie les procédés de culture des Italiens, et les faibles moyens qui étaient à leur portée, on n'est pas surpris qu'au mépris de certains dangers évidents, ils aient groupé des centaines de milliers de *servi*. Leur technique était trop fruste pour qu'ils pussent fertiliser le sol, tout en lui faisant rendre le maximum de récolte ; ils ne pouvaient vivre sur des surfaces limitées, dont les éléments, reconstitués méthodiquement, seraient assez riches aujourd'hui pour alimenter une population rurale relativement dense ; et tenus, pour subsister, d'augmenter toujours la superficie de leurs cultures, ils étaient obligés de s'adresser à un personnel sans cesse accru. Nous saisissons ici sur le vif les caractéristiques de cette infériorité agricole des gens du Latium, de l'Étrurie, de la Campanie, de la Lucanie, etc.

Le blé, ne venait, on l'a vu, qu'au sixième rang dans l'échelle de Caton. C'est qu'il n'offrait déjà plus, vers 190 avant notre ère, un produit certain et lucratif. L'Italie fut la première à restreindre ses ensemencements, mais au 1<sup>er</sup> siècle, d'autres pays, sur lesquels pesait une lourde fiscalité, suivirent son exemple. La Campanie et l'Étrurie, les dernières parmi les contrées de la Péninsule, s'attachèrent à récolter en grand du froment, de l'épeautre, de l'orge, du millet, et Varron rendait encore



hommage aux résultats qu'elles obtenaient, mais il faut noter que les importations de grains, qui se concentraient à Rome, et qui venaient assurer la subsistance de cette ville, ne devaient guère coopérer à alimenter les districts ruraux. Ceux-ci ne pouvaient plus rivaliser avec les provinces tributaires de Sicile, de Sardaigne, d'Afrique, mais il leur fallait cependant se préoccuper de leur propre consommation, et c'est cette nécessité fondamentale, qui explique la persistance de la culture des céréales dans des régions frappées, par les circonstances, d'une véritable incapacité d'exporter.

On a calculé que vers 70 avant Jésus-Christ, la moitié de la population italienne se nourrissait de blé étranger. La Sicile fournissait, en tenant compte des quantités dues à titre de dîme et de celles qui restaient disponibles pour la vente normale, environ 4 millions d'hectolitres, la Sardaigne 2, l'Afrique 1.500.000, l'Égypte 750.000. Le total montait à plus de 8 millions, en sorte que si 2 millions d'Italiens avaient recouru aux céréales importées, la part de chacun d'eux eût été de 4 hectolitres. Mais ce chiffre est évidemment beaucoup trop élevé, puisque la France actuelle avec 39 millions d'habitants ne consomme que 125 millions d'hectolitres. Il faut donc conclure que les entrées de grains n'atteignaient pas à la somme indiquée ci-dessus, ou que le contingent des Italiens tributaires du froment provincial dépassait notablement 2 millions.

Le rendement, dans la Péninsule même, était extrêmement variable, et d'après Varron, il oscillait selon les régions, l'exposition des propriétés, et la façon qui était donnée au sol, entre 6 pour 1 et 15 pour 1. Établir une moyenne à l'aide des informations médiocres, et non vérifiées que nous possédons, est une tâche totalement impossible. Quant aux prix, nous avons vu déjà qu'ils n'avaient cessé de baisser sous l'influence des décisions gouvernementales, qui tendaient toujours, dans



l'intérêt de la paix sociale, à réduire les cours. Si l'hectolitre tomba parfois au-dessous de 2 francs, il s'éleva jusqu'au-dessus de 24 au III<sup>e</sup> siècle, lorsqu'Annibal dévastait l'Italie centrale ; et ce cours était alors considéré comme le triple de la normale ; par contre, au temps de Polybe, vers 170, toutes choses s'achetant à fort bon compte, l'hectolitre était coté environ 1 fr. 60, deux fois autant que l'orge, et pour mieux mesurer l'avilissement que l'afflux des denrées étrangères avait provoqué, et autoriser d'utiles comparaisons, nous dirons que les trois litres de vin étaient estimés 0 fr. 05.

Tandis que la culture des céréales rétrécissait son domaine, et était considérée comme ruineuse ou du moins comme de médiocre revenu, la viticulture et l'oléiculture conquéraient des superficies de plus en plus vastes. Elles pouvaient d'autant mieux triompher, et se substituer au blé et à l'épeautre, que les capitaux et le personnel servile ne faisaient plus défaut comme aux premiers siècles. Elles se développèrent depuis la vallée de l'Arno jusqu'à Tarente, mais s'acclimatèrent encore dans d'autres régions. Varron vante l'huile de Vénafre, et nous savons que les premières expéditions de ce produit aux dehors furent contemporaines de la guerre des Pirates.

Pour les vins, les plus estimés étaient ceux de Cécube, de Falerne, du Vésuve et de Sorrente. Certains écrivains évaluent à 18 p. 100 le profit que cette production pouvait procurer en moyenne, mais il est certain que la viticulture de la Péninsule eut à lutter de bonne heure contre les vins de la Grèce, de l'Asie et de l'Espagne, que les droits de douane n'arrêtaient point suffisamment. C'est par une crise de mévente que s'explique l'injonction adressée à la Narbonnaise de ne point planter de vignes, et la mévente elle-même est imputable à la faiblesse de la consommation, la majeure partie de la population ne buvant que peu de vin et les femmes



n'en prenant jamais. On fixe à l'année 121 la date de l'apparition des celliers, et il est permis de déduire de cette innovation que la viticulture était à cette époque très florissante.

L'horticulture et la culture maraîchère trouvèrent des terrains appropriés à proximité de Rome, où leurs produits s'écoulèrent régulièrement. Varron nous apprend que les légumes, les fleurs et les fruits, au 1<sup>er</sup> siècle, arrivaient par grandes quantités du Latium, de la Campanie, ou même de la vallée du Pô. Les lentilles, les fèves, les pois, les haricots, l'ail, la chicorée, le chou, le radis étaient de consommation courante. L'asperge qui venait de Ravenne et l'artichaut étaient réservés aux riches qui dédaignaient le chou, cher au vieux Caton, et les fèves, tenues pour nourriture grossière. Mais cette production maraîchère requérait des capitaux, tout comme l'entretien des jardins et des vergers. Les roses et les violettes étaient cultivées dans plusieurs districts de l'Italie centrale, dans le Val de Reate, le long du lac Fucin, près de Nursia surtout. Les pommes et les poires de Vérone étaient célèbres. Les campagnes d'Asie eurent ce résultat inattendu de faire connaître aux Romains de nouveaux fruits : l'abricot qui s'acclimata dans la Sabine, la noix qui était commune en Perse, la pêche qui venait du même pays, comme son nom l'indique, la grenade empruntée à l'Afrique (pomme punique) le coing qui était très apprécié en Espagne, la cerise que Lucullus rapporta du Pont, et leur origine exotique doublait leur valeur et leur saveur pour les patriciens.

Mais ce fut surtout par l'élevage des oiseaux rares, que les riches s'appliquèrent à accroître le rendement de leurs propriétés. De grandes *villas*; — ce mot signifiait établissements d'exploitation, — furent aménagées à partir du n<sup>e</sup> siècle, aux portes de la métropole, de façon à la desservir rapidement, puis elles se dispersèrent jusqu'aux



environs de Tarente et de Naples, mais Ostie et la localité qu'on appelle aujourd'hui Albano demeurèrent les centres de cette production. Beaucoup de ces villas donnaient 100.000 francs de revenus et plus, et ce fait ne doit point surprendre, lorsqu'on songe à l'extraordinaire luxe de table qui prévalut à l'époque des guerres civiles. L'acteur *Æsopus*, qui ne disposait pas d'une énorme fortune, offrait des repas où les invités mangeaient pour 25.000 francs d'oiseaux chanteurs. On cite un propriétaire qui à lui seul, pouvait livrer 50.000 grives dans une journée. *Aufidius Lurco*, qui tirait 15.000 francs de la vente des paons, d'après *Varron*, n'était qu'un pauvre aviculteur à côté d'autres qui obtenaient de ce négoce 300.000 et 400.000 francs, du moins si on s'en rapporte à quelques écrivains.

Les viviers, les parcs à huîtres de *Baïes*, de *Brindes*, du lac *Luerin*, constituaient encore autant d'industries florissantes, et qui étaient beaucoup plus estimées que l'entretien même des troupeaux, car elles étaient en quelque sorte le monopole de la classe opulente.

L'Italie offrait beaucoup de terrains propres à l'exploitation du bétail, et vers la fin de la République, l'élevage prit d'autant plus d'ampleur que la consommation de la viande s'accrut largement. Les montagnes de l'Apulie, du *Sannium*, de l'Étrurie, contenaient d'excellents pâturages. Si les petits troupeaux disparurent peu à peu avec la petite propriété elle-même, les grands prospérèrent dans des domaines qui dépassaient souvent 200 hectares. Les moutons, dont la laine était très prisée, vivaient par milliers dans l'Apennin central et méridional. Certains croisements, certaines sélections intelligemment pratiquées, améliorèrent les diverses races, surtout la race asine, dont quelques spécimens, exceptionnels sans doute, se vendaient jusqu'à 25.000 et 112.000 francs de notre monnaie.

La fabrication du fromage, stimulée par l'extension



des contingents bovin et ovin, se répandit depuis la côte Étrurienne jusqu'aux massifs de la Sabine, les énormes roues du Luna et le Vestin du Latium étant particulièrement appréciés.

Ainsi tous les modes de l'activité agricole étaient représentés, mais celui d'entre eux qui est primordial, la production des céréales, avait décliné au profit de tous les autres. Plus on faisait de vin, d'huile, plus on pratiquait l'aviculture et l'industrie pastorale, et plus fléchissait la récolte de blé, d'épeautre, d'avoine. Le *latifundium* avait contribué à précipiter cette révolution d'où il était lui-même issu, et nous avons déjà signalé ce double jeu d'action et de réaction.

Bien avant Pline qui en déplorera la continuelle progression, le régime du *latifundium*, de la grande propriété qui n'est pas exploitée directement par son détenteur, ce régime qui suppose l'effritement de la classe moyenne rurale et qui en assure la disparition, s'était enraciné dans l'Italie péninsulaire, et dans les îles de Sicile et de Sardaigne. Loin d'enrayer le mouvement, que les lois liciniennes et tant d'autres s'étaient efforcées de contrarier, toutes les conjonctures politiques et économiques avaient, au contraire, coopéré à l'accentuer, à le faire irrésistible. Ces conjonctures, on les connaît. Le paysan désertait sa terre, la vendait ou la laissait prendre, parce qu'il lui fallait servir dans les légions, — subir une effroyable usure, dès qu'il sollicitait quelque argent, — accepter la concurrence écrasante des blés de dîme, risquer la dépossession par les bandes armées, ou au profit des vétérans victorieux. Comme l'a dit Salluste, qui écrivait au 1<sup>er</sup> siècle avant Jésus-Christ tandis que Pline vivait au 1<sup>er</sup> siècle après, « la conquête a enrichi les riches et ruiné les pauvres ». Ce mot est profondément vrai, même si l'on restreint sa signification, en l'appliquant seulement à la propriété agricole. La conquête multipliait les pays tributaires, donc l'abon-



dance de l'impôt en nature, donc les entrées de grains que l'État écoulait aux bas cours ou gratuitement ; elle forçait les pauvres à céder leurs fonds, pour un prix infime, aux riches qui y incorporaient leurs capitaux, y installaient leurs exploitations horticoles ou avicoles, et s'assuraient de la sorte de gros profits. Le *latifundium* résulte de tout le processus que nous avons esquissé : il était inévitable qu'il surgît et qu'il cheminât de proche en proche, car son extension était aussi fatale que celle du régime industrialiste aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles.

Quelques économistes modernes ont essayé de contester sa victoire ; ils ont voulu réduire son importance — absolument, en cherchant à établir que la petite propriété continua à subsister et à occuper une large portion du sol ; — relativement, en montrant que l'évaluation de la grande propriété doit être confrontée avec l'estimation de la population, et que là où cette population est clairsemée, la grande propriété suppose de très amples dimensions, pour mériter réellement son qualificatif. Il n'est pas douteux que les petits faire-valoir n'ont pas complètement succombé, mais cette observation ne comporte pas de conclusions bien significatives, car les détenteurs de *latifundia* avaient intérêt, à la fin de la République romaine, comme de nos jours, à ne point prolétarianiser tous les petits exploitants, dont l'aide leur était nécessaire à certains moments. Quant à la comparaison des domaines avec le chiffre de la population ambiante, elle ne saurait autoriser les déductions optimistes, que certains auteurs contemporains appliquent au Manitoba ou au Far West américain. La surface arable de l'Italie péninsulaire était infiniment moins développée que celle des contrées du Nouveau Monde dont on évoque volontiers le cas, et nul n'ignore que tous les historiens antiques ont déploré la concentration qui s'était opérée dès le II<sup>e</sup> siècle. Si cette concentration n'avait pas été nuisible à la masse, elle n'aurait engendré



ni les haines sociales qui fermentaient dans la classe non possédante contre la ploutocratie dirigeante, ni les inquiétudes dont les Gracques et d'autres personnages de la fin de la République nous ont laissé l'expression.

Plutarque estime qu'au II<sup>e</sup> siècle avant notre ère, la disparition des paysans libres était une menace permanente, et il est vraisemblable qu'il reprenait à son compte les préoccupations qui se faisaient jour de toutes parts. C'est la meilleure preuve que le *latifundium* gagnait sans cesse. Et comment n'eût-il pas gagné, alors qu'en dehors des ventes forcées, le partage illégal de l'*ager publicus*, les empiétements des riches sur le domaine de l'État, domaine vainement défendu par des magistrats taxés de révolutionnaires et tenus pour dignes de mort, abolissaient les dernières réserves qui eussent pu reconstituer la petite propriété.

En vérité, Crassus qui disposait de 25.000 hectares, avait peu de rivaux; mais le Picenum, le Samnium, la Lucanie, le Latium même devinrent la proie des grands acquéreurs ou des grands usurpateurs. Il y avait peut-être quelque exagération à dire que toute la Sicile, vers 70, appartenait à 84 personnes; cependant 84 latifundistes y détenaient des surfaces immenses. L'Afrique, elle aussi, tomba aux mains de quelques chevaliers opulents, et l'Asie subit la même révolution, qui refoula les paysans vers les villes.

Lorsqu'on jette les yeux sur certaines localités, dont on peut étudier d'un peu plus près le régime foncier, grâce à des documents relativement précis, l'on prend sur le vif le phénomène de la concentration agraire. Tel est le cas pour Préneste; tel est le cas surtout pour ces agglomérations siciliennes, dont Cicéron nous a retracé la lamentable histoire, dans ses Verrines. A Leontium, en peu d'années, 51 propriétaires avaient disparu sur 83, à Mutyca, 101 sur 168, et à OEgyrium, 170 sur 250 avaient perdu leurs exploitations, soit qu'ils eussent

été réduits à vendre, soit que d'autres éventualités fâcheuses les eussent brutalement expropriés.

Sans doute, les infortunés qui étaient ainsi exclus de la classe moyenne demeuraient parfois sur leurs champs comme colons partiaires ; ils recevaient à bail, et moyennant un formidable prélèvement, les terres qu'ils avaient jusque-là cultivées pour eux-mêmes, mais cette minorité était encore privilégiée. La plupart cédaient la place à la main-d'œuvre servile, et allaient se fondre dans la plèbe des villes, vivre d'une existence tourmentée et précaire à laquelle rien ne réussissait plus à les soustraire, car les tentatives de toute nature qui vont être entreprises, et dont les plus fameuses seront celles des Gracques, apparaîtront impuissantes à réagir contre la concentration.

Nous connaissons déjà les deux méthodes par lesquelles, au iv<sup>e</sup> siècle surtout, les réformateurs Romains avaient essayé de remédier à l'amoindrissement de la classe moyenne, également fâcheux pour l'équilibre social et pour le recrutement des légions ; les lois agraires et les fondations de colonies. Ces deux procédés ont été encore employés dans la phase particulièrement critique que nous envisageons maintenant ; ils s'imposaient d'autant plus à ceux qui, par conservatisme bien compris, par appréhension d'un prolétariat toujours élargi, voulaient restaurer la petite propriété, que le triomphe brutal du *latifundium* pouvait compromettre la subsistance de la nation. Sans doute la Sicile, l'Afrique, pour ne citer que ces deux contrées, expédiaient à Pouzzoles et à Ostie d'énormes chargements de blé, mais les magistrats préposés à l'annone redoutaient toujours des retours de famine, et l'unique garantie des approvisionnements réguliers, pour beaucoup d'esprits pondérés, résidait dans le maintien des faire-valoir directs qui, durant les premiers âges, avaient pourvu à la production des céréales.

C'est lorsqu'on groupe tous les arguments qui militaient en faveur des lois agraires, c'est-à-dire de la reprise et du partage du domaine public usurpé par les riches, qu'on replace les Gracques dans leur véritable cadre. Ils ne furent pas révolutionnaires, mais ils prétendaient restaurer en partie l'antique régime qui avait prévalu jusqu'au v<sup>e</sup> siècle. Ils ne songèrent pas à déposer la noblesse, mais seulement à lui retirer les milliers d'hectares qu'elle avait indûment enlevés à l'État. Ils ne méditèrent aucun nivellement social, mais ils projetèrent, en appelant à la propriété individuelle des milliers de citoyens qui eussent reconstitué une classe moyenne, d'arrêter l'élan redoutable des grands expropriateurs patriciens. C'est pour briser la prépotence intolérable de l'ordre sénatorial, en grande majorité hostile à la redistribution de *l'ager*, qu'ils se tournèrent vers les chevaliers. Et de toute évidence, pour accomplir l'œuvre qu'ils s'étaient assignée, ils durent bannir la timidité, user d'énergie, tenir des propos audacieux, mais loin de surgir dans l'histoire lointaine comme des champions de doctrines nouvelles, et que les Romains du II<sup>e</sup> siècle n'eussent pu comprendre, ils restaient dans la tradition et se bornaient à s'appuyer sur ces fameuses lois liciniennes, dont nos lecteurs connaissent la portée.

Plutarque justifie en termes lapidaires l'entreprise de Tiberius Gracchus, qui fut tribun en 134, et qui profita de ses prérogatives, pour remettre en vigueur des textes tombés en désuétude depuis plus de deux siècles. Ce passage mérite d'être cité, bien qu'il évoque des faits déjà analysés ici. « Les Romains avaient coutume de vendre une partie des terres conquises sur leurs ennemis d'Italie, et d'annexer les autres au domaine de la République ; ces dernières étaient affermées à ceux des citoyens qui ne possédaient aucun bien-fonds, moyennant une légère redevance au Trésor public. Les riches ayant porté ces rentes à un taux plus élevé,



avaient évincé les pauvres de leurs possessions. On fit donc une loi qui défendait à tout citoyen de posséder plus de 500 *jugera* de terres domaniales. Cette loi contint d'abord la cupidité des riches, et vint au secours des pauvres, qui demeurèrent par ce moyen sur les terres qui leur étaient affermées, et conservaient chacun la portion qui lui était échue dès l'origine des partages. Mais, dans la suite, les voisins riches étant parvenus à se faire adjuger ces fermes en leur propre nom, les pauvres ainsi dépossédés ne montrèrent plus d'empressement pour le service militaire ». Aussi Plutarque approuve-t-il l'initiative que prit Tiberius, et qui consistait dans une simple restauration des lois liciniennes : personne ne devait posséder plus de 500 arpents de *Pager*, ni envoyer aux pâturages publics plus de 100 têtes de gros bétail, ni 500 de petit. Chacun était tenu d'avoir sur ses terres un certain nombre d'ouvriers de condition libre. Et le tribun ajoutait ces atténuations importantes : les détenteurs des terres du domaine garderont en outre 250 arpents pour chacun de leurs enfants mâles non encore émancipés ; une indemnité leur sera allouée en compensation des dépenses utiles accomplies dans le fond qui leur sera ôté. Les terres recouvrées seront distribuées aux pauvres par lots inaliénables, et ne comportant aucune redevance.

C'est lorsqu'il défendait au Forum ce texte mémorable et si modéré, qu'il prononça le discours célèbre : « Les bêtes sauvages répandues en Italie ont des tanières et des repaires pour se retirer, et ceux qui combattent et meurent pour la défense de l'Italie, n'ont d'autre bien que la lumière et que l'air qu'ils respirent. On les appelle les maîtres de l'univers, alors qu'ils ne possèdent pas en propre une motte de terre. » « La loi de Tiberius, dit Plutarque, était la plus douce qu'on pût faire. » Elle ne passa pas sans encombre, et pour en assurer le vote, le tribun dut faire déposer son collègue Octavius, malgré



l'inviolabilité tribunitienne. Des triumvirs fussent désignés : Tiberius, son frère Caius, et son beau-père Appius Claudius, pour assurer l'exécution de la volonté populaire. Mais rien n'était plus difficile que de retrouver les terres de l'*ager*, accaparées depuis des siècles déjà par la noblesse, et de les reprendre à des citoyens qui les avaient payées eux-mêmes aux descendants des usurpateurs. L'aristocratie s'insurgea et arma des bandes ; la plèbe se souciait assez peu de retourner aux champs. Tiberius fut assassiné. Scipion Émilien, son beau-frère, chef de la faction sénatoriale, fut, quatre ans plus tard (129) trouvé mort dans son lit, frappé probablement par la faction populaire. En 123, Caius Gracchus, nommé tribun, reprit l'œuvre de son frère sur des bases plus amples. Mais lui aussi se heurta à la résistance tenace et haineuse du patriciat, qui ne voulait pas abdiquer, et qui, après lui avoir opposé les surenchères de L. Drusus, fit mettre sa tête à prix. La classe moyenne était définitivement condamnée au profit des latifundistes.

La loi Thoria en 111 consacre le triomphe des convoitises aristocratiques ; elle supprime la *scriptura* ou redevance, que les bénéficiaires des pâturages de l'*ager* acquittaient pour chaque tête de bétail ; elle abolit toutes les prestations des assignataires, et transforme en propriété la simple occupation de fait qu'ils exerçaient jusque-là. On ne pouvait rêver réaction plus parfaite contre les tentatives des Grecques.

Seul l'*ager* de Campanie était soustrait encore à cette mainmise légalisée. Au temps de Cicéron, Rullus proposa la loi Servilia qui fut repoussée, et qui comportait la vente de ce domaine, des terres devant être achetées avec le produit de cette opération dans des parties moins riches de la Péninsule, et distribuées aux prolétaires. Mais quelques années plus tard, César exécutait dans ses grandes lignes le plan de Rullus, sans



d'ailleurs enrayer, même en la plus faible mesure, la concentration qui se précipitait toujours. Les assignations aux vétérans, qui se succédèrent depuis les guerres de Marius et de Sylla jusqu'à celles d'Octave et d'Antoine, et qui supposaient des expropriations en masse, n'aboutirent nullement à restaurer une moyenne agriculture, car les soldats s'empressèrent de revendre les terres ainsi prises par force. Lorsqu'on disait qu'à Rome, il n'y avait pas 2.000 citoyens nantis d'un patrimoine, c'est-à-dire de fonds immobiliers dignes de ce nom, on exprimait sans doute une vérité élémentaire. Le mot de Varron était digne de rester, car il mesure tout le déclin de l'agriculture italienne au 1<sup>er</sup> siècle. « Maintenant que les pères de famille, abandonnant leurs champs et leurs charrues, se sont presque tous glissés dans Rome, et aiment mieux se servir de leurs mains au cirque qu'à la vigne et au labour, il nous faut acheter notre blé aux Sardes et aux Africains, et aller vendanger à Cos et à Chio » ; mais le mot pouvait tout aussi bien se retourner : c'est parce que Rome demandait son blé et son vin aux provinces, que la petite propriété découragée avait rétrogradé devant le capitalisme agraire.

La fondation des colonies était aussi inapte à s'opposer à l'évolution que les entreprises de partage du domaine public. On sait que, bien avant le 1<sup>er</sup> siècle, Rome s'était appliquée à installer des agglomérations de citoyens hors du Latium, pour surveiller les contrées conquises et encore frémissantes, et aussi pour donner des terres aux déshérités. Dans cette seconde période, l'intérêt militaire cède la place à l'intérêt social, et le sénat songe avant tout à éloigner de la métropole des plébéiens qui peuvent être tentés, dans leur dénûment, et en dépit des mesures frumentaires, de devenir des factieux ; mais il arriva que ces colonies du 1<sup>er</sup> et du 2<sup>e</sup> siècles, malgré les précautions que l'on édicta, malgré les facilités qui furent conférées aux émigrants,



valurent à la classe dirigeante de la capitale de douloureux mécomptes. D'ordinaire, les domaines, sur lesquels elles s'édifiaient, comprenaient plusieurs parties : une commune pâture, une surface suffisante pour que son exploitation subvint aux frais des monuments publics, des parcelles individuelles, une zone affermée moyennant redevance à des personnes opulentes. Or très souvent, les détenteurs de parcelles s'empressaient d'échanger leurs biens contre du numéraire, et ces biens arrondissaient les *latifundia*, qui se créaient peu à peu. On eut l'exemple de Crémone, qui reçut 6.000 familles en 202. Les immigrés négocièrent la vente de leurs fonds et s'en allèrent, si bien qu'en 190 il fallut renvoyer encore 6.000 familles.

De 184 à 44, très nombreuses furent les colonies que Rome établit en Italie, et dont les principales étaient Pisaurum, Bologne, Parme, Potentia, Modène. Mais elle usa du même procédé pour donner, à ses citoyens, la sécurité dans les contrées annexées hors de la Péninsule. Déjà, en Espagne, Scipion avait fondé Italia, — Mareellus, Corduba; — Sempronius Graeculus, Graeculus. Aquilée s'éleva au Nord-Est de la vallée du Pô, à la frontière de l'Estrie, non loin de notre Trieste, qui remonte également à l'époque du vieux Caton. Plus d'un demi-siècle après, Narbonne, Aix, Arles, Béziers dans la province de Narbonnaise, recevaient des troupes compactes de Romains venus avec femmes et enfants. Plus tard, Carthage fut repeuplée et César put se vanter d'avoir envoyé 80.000 familles outre-mer. Mais si les colonies subsistèrent, et marquèrent la place de villes qui se développèrent par la suite, elles ne servirent point à reconstituer une petite agriculture. Partout, la propriété subissait la même transformation, et partout le *latifundium*, avec ses tares diverses, affirmait son accablante prédominance.



## CHAPITRE XII

### L'EXPLOITATION MINIÈRE

Pendant la première partie de son histoire, jusqu'aux guerres puniques, Rome n'avait exploité que peu de gîtes métalliques. Les conquêtes successives du III<sup>e</sup>, du II<sup>e</sup> et du I<sup>er</sup> siècles lui donnèrent des provinces, où les mines abondaient, et où elle n'eut qu'à poursuivre des exploitations déjà entreprises de longue date. Les pays du bassin méditerranéen, qui n'avaient pas encore épuisé leurs veines de métaux précieux ou communs, l'Espagne et la Macédoine surtout, tentèrent, non sans raison, l'avidité des publicains. Chaque armée qui partait en campagne; que ce fût contre Mithridate ou contre les Gaulois, était accompagnée par des prospecteurs, qui, au risque de leur vie, recherchaient les traces d'or ou d'argent, et qui avaient réussi, par l'effort prolongé, à acquérir une véritable sagacité, et par une merveilleuse intuition, à suppléer à l'absence de notions scientifiques.

Le régime des mines, durant ces deux cent trente-quatre années, ne fut point uniforme. La République se réservait le revenu des plus importantes d'entre celles qu'elle affermaient, au demeurant, selon la règle du temps, à de grandes compagnies. Tel fut le cas des filons d'or de Vereuil, des gîtes d'argent de Carthagène, qui occupaient plus de 40.000 ouvriers. Lorsque les exploitations de métaux nobles de Macédoine, fermées en 168 par Paul-Émile, furent rouvertes, en 158, elles passè-



rent, moyennant une redevance élevée, aux traitants, qui louaient également les mines de mercure de Sisapon, en Espagne, célèbres dans toute l'antiquité par la puissance et la régularité de leur production.

Mais à côté de ces entreprises d'État afferchées, il y eut des entreprises privées. Crassus devait, à l'extraction de minerais variés, une part de ses gigantesques revenus, et d'autres grands personnages firent fortune autour d'Aquilée, qui était alors le centre d'une région où l'or se trouvait à fleur de terre.

Dès l'époque de Caton l'Ancien, la Tarraconaise fournissait un fer estimé, et qui le disputait à celui de l'île d'Elbe, dont les couches étaient inépuisables. César fit connaître aux Italiens les minières des Bituriges et des Aquitains, celles d'autres contrées encore de la Gaule, qui procédaient déjà à une mise en valeur de leur sous-sol.

Le plomb venait de la Bétique, où certaines mines, louées 200.000 francs, donnaient jusqu'à 430.000 kilos annuellement, du pays des Ruteni (Aveyron), de la Sardaigne; le cuivre de Tartessus (Tharsis), en Espagne, de Chypre, de la Lusitanie. Lorsque la Gaule fut proclamée province, les Vénètes (Morbihan) assurèrent au monde romain un contingent régulier d'étain, métal d'autant plus prisé alors qu'il restait très rare. Les gisements de mercure de Sisapon, que le sénat faisait garder par des troupes en armes, expédiaient chaque année, en caisses scellées, plus de 400.000 livres.

Les métaux précieux étaient infiniment plus abondants qu'à notre époque sur tout le pourtour de la Méditerranée. L'argent était exploité près de Carthage, qui en produisait, paraît-il, pour 25.000 francs par jour, le long des Pyrénées et dans la chaîne du Mont Pangée en Macédoine. L'or, qui était recueilli en paillettes dans les fleuves d'Espagne, de Gaule et d'Asie, se rencontrait aussi en véritables gisements. Ceux de



Verecil, — où les censeurs permirent d'employer au maximum 5.000 hommes — (dans la région subalpine); ceux d'Aquilée où il suffisait de creuser à deux pieds, ceux de la Macédoine — où la charrue heurtait souvent des pépites, et des Cévennes en Gaule, comptaient parmi les plus riches.

Les Romains, qui recouraient à la pierre pour leurs énormes constructions, recherchaient dans tout leur domaine les carrières à ouvrir. La plupart du temps d'ailleurs, ils n'eurent qu'à poursuivre les exploitations commencées par les peuples annexés, et les îles grecques, à cet égard, leur offrirent de très précieuses ressources. Les environs de la capitale donnaient les matériaux communs : le tuf, le travertin, qui étaient arrachés sans difficulté aux territoires de Tibur, de Fidènes, et aux bases du Soracte. Le sel, dont la République finit par assumer le monopole de production et de vente, dans un intérêt fiscal, se recueillait en Italie, mais aussi en Sicile, en Macédoine et en Gaule.

Le marbre blanc de Luna (Carrare) fut fameux de bonne heure, mais ce ne fut guère qu'à l'époque de César que des financiers romains songèrent à aménager des entreprises d'extraction. Jusqu'à ce moment, et pendant plus d'un siècle, on n'avait utilisé que les marbres helléniques de l'Hymette, du Laurion, du Pentelique, de Naxos, de Paros et de l'Eubée. L'Asie Mineure et l'Afrique avaient même concouru à procurer les revêtements des monuments publics, la matière des statues, alors qu'à une distance beaucoup plus courte de la capitale, les montagnes d'Étrurie recélaient des gisements, que des siècles et des siècles n'ont point épuisés.

Les Romains et les peuples qui vivaient sous leur domination ne disposaient naturellement, pour le travail des mines, que d'un outillage médiocre, et qui ne s'augmenta qu'avec une extrême lenteur. Du VII<sup>e</sup> siècle au I<sup>er</sup>



avant Jésus-Christ, les changements ne sont, à vrai dire, que minimes, et faibles encore ils apparaîtront pendant la période impériale. Mais les engins, dont on se servait dans les gisements de l'Espagne et de la région subalpine, du Laurion aussi, — les plus riches et les mieux aménagés, — ne différaient que peu de ceux qui seront en usage jusqu'aux temps modernes. Ce sont, en effet, les cent ou cent vingt dernières années qui ont transformé l'industrie minière.

Les contemporains de Caton et de Cicéron faisaient presque toute la besogne à la main. Ils avaient le *malleus* ou marteau de 2 à 4 kilos, à manche court, le coin, la hache, le pic, la pelle, les tenailles, — le fer et le bronze étant également employés; ils avaient encore, pour ébranler les roches, des béliers armés de masses de fer de 150 livres (41 kilos); les lampes à huile, les paniers, les chaudières de bronze étaient des accessoires indispensables. On ne trouvait que dans les mines les mieux pourvues les treuils, les mouffles, les roues à auget, les manèges, bref le machinisme rudimentaire, qu'Archimède et les différents savants alexandrins avaient accru de leurs inventions.

Les mines étaient exploitées tantôt à ciel ouvert, tantôt par puits. Les galeries, qui fouillaient le sol (*fossæ*), étaient forcées au fer, et d'ordinaires présentaient des dimensions exiguës, ce qui s'explique aisément par la pauvreté des moyens qu'on mettait en œuvre pour creuser à travers les bancs. La hauteur de ces galeries variait entre 0<sup>m</sup>,60 et 1 mètre, en sorte que les mineurs devaient, comme plus tard dans nos premières houillères du Nord et de la Loire, y circuler en rampant. Par exception, certaines d'entre elles, qui ont été retrouvées, avaient 1<sup>m</sup>,80 de plafond sur 1<sup>m</sup>,60 de large. Le boisage, très coûteux, était rare. Aussi les parois étaient-elles habituellement revêtues de pierres sèches, et l'on laissait subsister de place en place des piliers



de soutènement. Dans les régions dites aujourd'hui d'*Huelva* et du *Rio Tinto*, en Espagne, les tunnels, percés dans les gîtes métalliques, s'étendaient jusqu'à 1.800 mètres et même 7 kilomètres, mais pour assurer l'aération, on multipliait les puits jumeaux, qui atteignaient un total de plusieurs centaines, et de près de 1.000 au *Rio Tinto*. Le maximum de profondeur verticale semble avoir été de 150 mètres en Sardaigne, de 120 mètres en Espagne, le diamètre des puits allant de 1 mètre à 1<sup>m</sup>,20. Des entailles pour les pieds et pour les mains étaient marquées dans la roche. Par là, on doit concevoir l'effroyable lassitude que pouvaient éprouver les mineurs, forcés de remonter au jour avec des chargements de minerai sur les épaules. Au Laurion, en Gaule, en Étrurie et au *Rio Tinto* aussi, l'exploitation s'effectuait par étapes ou par gradins, les équipes se superposant l'une à l'autre.

Pour mettre à jour les couches métallifères, on usait de moyens assez divers : — des effondrements provoqués avec méthode dans les galeries souterraines, ailleurs des invasions soudaines de forts courants d'eau bouleversaient brusquement l'aspect des couches, et offraient aux ouvriers des fronts de taille renouvelés. C'est ainsi que progressait l'extraction, non sans péril pour ceux qui la pratiquaient. Dans les carrières de marbre de Paros et du Pentélique, les blocs glissaient sur des plans inclinés, et tout un système de rouleaux et de câbles permettait de les évacuer au fur et à mesure. Puis, en abattant les piliers des voûtes, souvent au risque d'être écrasés, les carriers faisaient tomber des masses énormes, au travers desquelles ils essayaient de se frayer un chemin.

Il est aisé de comprendre, en envisageant l'outillage mesquin qui était alors utilisé, que toute mine comportait un nombreux personnel. Le forage des galeries ou l'aménagement des gradins eût imposé des attentes



insupportables, si l'on n'y eût employé de gros contingents. Les *metallarii* ou mineurs, les *exemptores* ou carriers travaillaient par troupes très denses. Il y avait, au Laurion, des milliers d'esclaves, dont les révoltes parurent plusieurs fois redoutables; il y en avait 5.000 à Verceil et, nous l'avons déjà dit, 40.000 à Carthagène. Ce dernier total apparaît énorme, lorsqu'il est rapproché de celui qui représente l'armée minière de la France tout entière : 200.000, dont 10.000 à 12.000 pour chacune des deux plus grandes concessions charbonnières du Nord et du Pas-de-Calais. Mais il fallait réunir des masses considérables de captifs, ou même d'hommes libres, pour obtenir de faibles rendements.

Les écrivains anciens ont laissé d'intéressants détails sur la façon dont le minerai était traité, car les opérations métallurgiques avaient lieu, dans ces époques de transport difficile, à proximité des mines. Le broyage, le lavage, la fusion étaient pratiqués dans des usines situées, pour ainsi dire, sur place. Au Laurion, par exemple, dont les gisements de galène comptaient parmi les plus opulents, étaient aménagés des réservoirs, des réseaux de canaux, des aires de séchage, des emplacements où l'on passait jusqu'à cinq fois au erible le minerai préalablement pilé.

Le traitement de l'or par le mercure était certes connu bien avant Pline, qui indiquera les détails du procédé. Le plomb subissait une première fusion dans un four, puis, le cas échéant, était séparé de l'argent par coupellation. Les fours étaient chauffés avec du bois de pin ou de chêne. Les métaux étaient coulés en lingots, qui portaient la marque du fabricant. Les opérations incombaient à plusieurs catégories d'ouvriers, mais sans que la division fût poussée très loin, les mêmes étant souvent occupés à broyer, à trier et à fondre; et il faut ajouter que le labeur, comme dans les galeries, se poursuivait jour et nuit.



A Carthagène, où l'argent se trouvait presque à l'état natif, les pépites, au dire de Polybe, étaient pilées, puis on les passait au crible sur l'eau ; le sédiment était encore pilé et enfin, il allait à la fusion.

A Chypre, centre cuprifère, c'était surtout le carbonate ou le cuivre natif qu'on recueillait, car le traitement des pyrites restait mal connu. Quant au fer, les procédés usités dans l'île d'Elbe, et qui remontaient à une date très ancienne, semblent s'être généralement imposés. Toute cette métallurgie primitive laissait de tels résidus, qu'ils ont pu être exploités eux-mêmes beaucoup plus tard avec profit.



## CHAPITRE XIII

### L'ACTIVITÉ INDUSTRIELLE

Les caractéristiques de l'évolution industrielle, envisagée dans son ensemble, durant la seconde période de la République, peuvent s'énoncer avec quelque netteté. L'activité manufacturière est bouleversée par la conquête qui, si elle fournit un numéraire abondant et un personnel servile sans cesse accru, initie les Romains aux procédés techniques de la Grèce et de l'Asie, et engendre des besoins nouveaux de confort et de luxe. Tandis que périclète la simplicité des premiers âges, disparaît aussi l'unité de la production. Sans se détacher absolument de la terre, car les *latifundia* resteront encore des centres de tissage et de céramique, sans cesser totalement d'être domestique, car les grands demanderont encore à leurs « familles urbaines » leurs vêtements usuels, l'industrie acquiert une très réelle autonomie. En même temps, elle affecte une complexité plus développée, et marque une productivité plus soutenue, au fur et à mesure que les Romains s'approprient les usages raffinés du monde oriental, et grossissent leur consommation d'objets fabriqués. La division du labeur, inconnue à l'origine, prévaut peu à peu, sans cependant atteindre à l'extrême spécialisation, que seul légitimera le machinisme de notre époque; et certaines villes se dotent, comme on le verra, soit à cause de la qualité de leurs tissus ou de leurs vases, soit à raison



de leur richesse naturelle en matières premières, de véritables monopoles de fait.

Malgré tout, le travail servile, qui ne laisse qu'une faible place au travail libre, contraire cette évolution, si clairement dessinée soit-elle ; la médiocrité des méthodes techniques retient l'industrie textile, l'orfèvrerie, la céramique dans une demi-stagnation ; la verrerie ne livrera que plus tard ses secrets aux Italiens, et, en somme, les cités de la Méditerranée Orientale gardent dans le domaine manufacturier une supériorité, que les agglomérations les plus peuplées de la Péninsule leur disputeront vainement. Dans le monde romain du II<sup>e</sup> et du I<sup>er</sup> siècles, ce sont les parties les plus récemment annexées qui l'emportent par la valeur de l'outillage et par l'habileté professionnelle.

Nous passerons brièvement en revue les principales industries, en indiquant les localités où elles prospéraient ; mais il faut énumérer tout de suite les progrès scientifiques qui avaient été réalisés, les inventions qui s'étaient vulgarisées des guerres puniques aux guerres civiles, et qui avaient pu exercer une influence sur la production générale. Ni ces progrès, ni ces inventions n'ont atteint à l'importance qu'on leur prête parfois. Quelque impulsion que l'école d'Alexandrie, qu'Archimède lui-même aient donné à la mécanique, à l'hydrostatique, à la chimie, quelques appareils utiles que les généraux aient rencontrés au cours des campagnes d'Asie et révélés à leur retour, le total des innovations, pendant cette période relativement longue, n'apparaît point très notable.

Il ne faut pas à coup sûr diminuer, ni dédaigner l'effort énorme, qu'ont déployé les savants de l'Égypte hellénisée réunis et entretenus par Ptolémée Soter dans son Muséum célèbre ; il ne convient point de discuter l'œuvre imposante d'un Archimède, d'un Ctesibius, d'un Hiéron, mais si ces grands hommes ont énoncé des



principes inconnus jusqu'à eux, s'ils ont largement enrichi le patrimoine des notions certaines de l'humanité, ils n'ont point tiré eux-mêmes de leurs découvertes les conclusions pratiques qui surgiront beaucoup plus tard.

L'industrie bénéficiera pourtant, grâce à eux, de moyens nouveaux, qui simplifieront ses tâches ou lui ouvriront des champs élargis. S'il est exagéré de dire que Hiéron créa, dès le 1<sup>er</sup> siècle, la machine à vapeur, et si sa marmite à peu près close et ouverte seulement sur un tube vertical ne fut qu'un appareil d'expérience, les savants de cette époque ont livré à leurs contemporains la poulie, la vis sans fin, les pompes, les siphons recourbés, les fontaines, les clepsydres. Les machines à eau et les machines à vent firent leur apparition en Italie, lorsque Pompée revint de l'Orient. Les éléments de la chimie étaient également accrus, et les déductions qui s'étaient imposées suggérèrent une technique plus abondante et plus exacte. On sut opérer les alliages, les soudures, préparer l'eau de chaux, les oxydes, la céruse, le vitriol de cuivre; on apprit à blanchir la laine avec les vapeurs de soufre brûlé, à convertir le fer en acier, à multiplier les colorants, à fabriquer les essences, les onguents, les pommades. La thermologie accomplit des progrès significatifs. Les méthodes empiriques des villes hellénisées d'Asie et les recherches théoriques des physiciens d'Égypte concoururent à diversifier, à stimuler, à faciliter les besognes industrielles.

On n'attend pas de nous que nous examinions par le menu l'activité des différents métiers. Pourtant une étude cursive s'impose ici.

Les premières opérations que subissait le minerai, au sortir de la mine, ont déjà été exposées en termes succincts. Un grand nombre de villes livraient, par quantités abondantes, des ustensiles de métal ou même de véri-



tables ouvrages d'art. A Rome même, on distinguait entre autres ouvriers professionnels, — parfois libres, mais surtout recrutés dans la population esclave : des modelleurs (*figuratores*), des fondeurs (*fusores*), des tourneurs (*tritores*), des repousseurs (*crustarii*), des dorcurs (*dauratores*), ce qui implique à coup sûr une classification déjà assez avancée. La plupart des ouvriers en métaux précieux travaillaient à la fois l'or et l'argent, mais il y avait encore des spécialistes plus exactement confinés dans une technique particulière, tels les *argentarii*, qui fabriquaient des bijoux d'argent, et les *aurifices* qui faisaient des anneaux, des épingles à cheveux en or, etc.

L'armurerie était florissante dans la capitale. Mantoue, Ticinum, Côme, Brundisium, Tarente, Corinthe, Capoue aussi, dont Caton l'Ancien vante déjà les innombrables produits, excellaient dans le travail du cuivre et du bronze. Les *fabri ararii*, c'est-à-dire les ouvriers bronziers, (parmi eux se différenciaient les *candelabrarii* et les *laternarii*, dont le nom indique les capacités spécialisées), confectionnaient de la vaisselle à relief, des pots, des cruches, des casseroles, des réchauds, des foyers, des pincettes, des trépieds, des sièges, des lits, des lampes en cuivre, des clous, des aiguilles, des épingles, des poids, des balances. Le bronze était alors beaucoup plus fréquemment employé que de nos jours.

Les centres du fer, dont les ouvriers s'appelaient *fabri ferrarii*, furent Rome et Minturnes dès le III<sup>e</sup> siècle, puis Syracuse, Rhegium, Venafre, Sulmo chez les Peligniens. Hors d'Italie, les Celtibères, les gens de Tolède, les Bituriges en Gaule jouissaient d'une réputation égale à celle des villes les plus fameuses d'Asie.

La céramique, dont les procédés étaient empruntés aux Étrusques, au monde hellénique et oriental, devint une industrie très considérable, qu'on envisageât les produits communs, les tonneaux de terre — *dolia* —



d'une capacité maxima de 944 litres, qui contenaient à Rome les vins grossiers, — ou les produits d'un art moins fruste, vases de table et d'ornementation. Des établissements de potiers, d'une ample surface et qui disposaient de ressources sérieuses, étaient annexés aux *latifundia*. Il en sortait des récipients de toute forme et des briques marquées au nom du propriétaire, et qui servaient aux constructions des villes et des champs. Au temps de Sylla, où l'usage des tuiles se généralisa, on en distinguait cinq sortes différentes.

L'*opus doliare*, c'est-à-dire la poterie ordinaire, était en quelque sorte monopolisée dans la capitale, et alentour, par les familles consulaires, qui y attachaient des centaines et des milliers d'esclaves, et qui en tiraient des revenus fructueux. Salvioli nous apprend que c'était là une des formes de l'activité industrielle, où le capitalisme s'était le plus promptement introduit. Les tonneaux d'argile venaient encore de Tibur, de Casinum, signalée par Caton, de Calès en Campanie, de Mégare, de Venafre, de Corinthe, de Rhodes, et des diverses îles de l'Archipel où la vigne était exploitée.

Quant à l'*opus figlinum*, c'est-à-dire à la poterie fine, elle avait trouvé asile dans nombre de cités de l'Italie péninsulaire, qui rivalisaient avec les localités encore fameuses de la Grèce et de l'Asie. Les Romains avaient fini par s'approprier quelques-uns des arts que les vaincus leur enseignaient, et, du reste, c'étaient ces vaincus, qui, asservis et réduits au labeur forcé, perfectionnaient la production. Ainsi les leçons de l'Étrurie et de la grande Grèce primitive, qui gardaient toujours certaines supériorités, se combinaient avec celles des contrées hellénisées d'Orient. Les écrivains du 1<sup>er</sup> siècle nous parlent de la vaisselle de table d'Arezzo, des vases de Modène, de Pollentia, d'Asta, de Velleia en Ligurie, de Cumes, de Capoue, de Rhegium, de Sorrente, dans les contrées



méridionales. Hors d'Italie, Samos resta le centre le plus réputé de la céramique.

Sagonte et Tarragone en Espagne se classaient bien au-dessous d'elle, et lorsqu'au 11<sup>e</sup> siècle, les potiers de Rome imitèrent, avec une suffisante exactitude, les beaux spécimens qui étaient importés du dehors, les

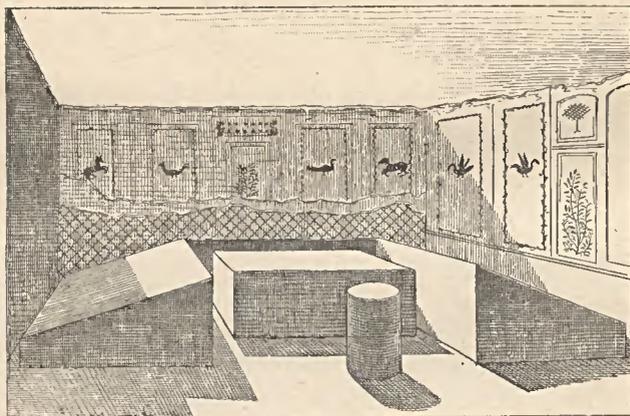


Fig. 17. — Triclinium.

riches mirent leur orgueil à s'adresser le moins possible aux artisans locaux.

Le bâtiment, qui usait beaucoup des briques grossières, recourait moins fréquemment à la pierre dure du Latium, moins souvent encore aux matériaux rares que les détenteurs de grandes fortunes mandaient d'outremer. Le granit des Alpes ou de la Haute-Égypte restait extrêmement coûteux. Les ouvertures, qui donnaient la lumière aux maisons, étaient bouchées par de grandes plaques de mica, qui demeuraient aussi très onéreuses et qui, par suite, ne pouvaient être d'une application universelle.

Les travailleurs de la maçonnerie se servaient de la règle, de l'équerre, du fil à plomb, de la toise, du cor-

deau, de la pelle, de la bêche. Les appareils qui permettaient de transporter ou d'élever les blocs, rudimentaires et rares, ne présentaient que de minees ressources, si bien que l'édification des palais de pierre exigeait une effroyable tension d'efforts physiques. Les métiers du bâtiment, qui, bien entendu, n'étaient guère représentés que dans les grandes villes, offraient une classification assez complète : charbonniers (*calcis coctores*), maçons proprement dits (*structores*), poseurs de voûtes (*arcuarii*), fabricants de cloisons (*parietarii*), faiseurs d'enduit (*tectores*), plâtriers (*albarii*), faiseurs de ciment (*cementarii*) et poseurs de marbre (*marmorarii*), etc. Cette division poussée du labeur laisse entendre que les constructions devinrent très nombreuses dans la dernière période de la République, et que la manie de la bâtisse sévissait dans les familles sénatoriales et équestres. Aucune industrie, à la vérité, ne put rivaliser avec celle-ci, pour la spécialisation qu'elle comportait. La maison particulière de la grande époque, qui s'était substituée à la primitive chaumière, combinait des éléments empruntés aux Étrusques — l'*atrium* en première ligne — et d'autres éléments tirés de l'architecture grecque, le péristyle surtout. L'*atrium* était une cour plus ou moins vaste, à laquelle on accédait du dehors par un corridor, et où les étrangers pénétraient. Le péristyle, séparé de l'*atrium* par le cabinet du propriétaire et par d'autres pièces (*le triclinium* ou salle à manger étant la plus importante), était une seconde cour entourée de colonnes, et sur les côtés de laquelle se trouvaient aménagées les chambres à coucher. Certaines maisons étaient somptueusement parées : les meubles venus de loin y voisinaient avec les meubles de fabrication romaine. On distinguait au 1<sup>er</sup> siècle la *cathedra* ou siège à dossier, et les simples banquettes à deux ou plusieurs places. Les lits étaient faits de bois ou de bronze et pourvus de couvertures — les draps et les oreillers étant



inconnus. Les tables, les trépièdes, les dressoirs complétaient l'ameublement, qui était déjà aussi complexe et aussi riche, dans les grandes familles, à la fin de la République qu'il le fut sous l'Empire.

Le tissage fut, de toutes les activités de transformation, celle qui occupa le plus de bras humains, et qui s'était le mieux répandue à travers le monde conquis par Rome. La laine et le lin, mais la première beaucoup plus que le second, sont les deux éléments qui nourrissent, à la fin de la République, la production textile.

La laine était fournie en Italie par les grands troupeaux de moutons qui paissaient sur les pentes de l'Apennin, et la richesse ovine des provinces asiatiques n'avait rien à envier

à celle des contrées les mieux pourvues. Les diverses opérations, que comportait la confection du tissu, étaient pratiquées de toute antiquité : après avoir macéré dans des cuves, la matière était foulée aux pieds, puis battue, étirée, séchée, cardée avec une plante dite *Spina Fullonica* ; elle était encore soufrée, brossée, tondue, pressée. Les peintures de la *Fullonica*, à Pompéi, constituent pour nous une première source de documentation. En dehors des teinturiers (*offertores*), les corporations ordinaires, qui participaient à cette préparation, s'énuméraient ainsi : cardeurs ou *carminatores*, tisserands ou *textores*, foulons ou *fullones*.



Fig. 18. — Cathedra.



Ceux-ci, dont le rôle était grand, travaillaient dans des établissements de vastes dimensions, et qui exigeaient



Fig. 19. — Calceus.

un véritable outillage. Comme les fouleries consumaient d'abondantes quantités de liquide, elles s'installaient près des aqueducs, ou se construisaient, pour leur propre service, des bassins en maçonnerie. Il est intéressant de constater qu'une loi de la République, dont malheureusement nous ne possédons point le texte, réglementait le labeur des foulons.

Le travail de la laine, resté en partie domestique, s'effectuait dans beaucoup de *latifundia*, mais les produits n'étaient pas, très loin de là, — réservés aux besoins des domaines ; et le commerce qu'il alimentait se développa fortement dans les deux derniers siècles, tandis que la transformation textile s'érigait en puissante industrie. Cette transformation textile fut surtout prospère près des localités où se trouvait la pourpre, le colorant par excellence, et dont les fabriques les plus estimées étaient établies à Tyr, Lydda, Césarée, Tarente, Pouzzoles, Ancône, et Baïes. Tarente, Syracuse, Cumes, Lucera et Canusium en Apulie donnaient des lainages beaucoup plus vantés que ceux de Rome. Parme et Modène possédaient de véritables manufactures



Fig. 20. — Romain en toge.

avec des armées d'ouvriers libres ou serviles. Vérone vendait des tapis, mais les étoffes d'Asie, dont certaines, de pur fil d'or, se voient encore dans les musées de Naples et d'Arles, étaient de beaucoup préférées par les élégants. Byblos, Tyr, Beryte n'avaient point réduit leur activité



Fig. 21. — Laticlave.



Fig. 22. — Costume de femme romaine.

en passant sous la domination romaine : Milet et Ephèse fabriquaient d'admirables tuniques, et Laodicée exerçait pour la tapisserie une façon de monopole. Les tissages de la vallée de l'Èbre, de la Lusitanie et de la Narbonnaise, qui suffisaient aux besoins locaux, n'atteignirent jamais à cette notoriété mondiale.

Quant au lin, il fournissait la matière première aux manufactures de la Cispadane et de la Transpadane, qui se groupaient autour de Padoue, et aux établissements moins nombreux de l'Étrurie. Les voiles de Tarquinies étaient recherchées. La broderie, où les Phrygiens

avaient réussi de toute date, s'implanta vers la fin de la République à Rome, et les brodeurs y portèrent justement le nom de *Phrygiones*. Les corporations du vêtement gagnaient assez facilement leur subsistance : chemisiers (*indunarii*), tailleurs (*sartores*), cordonniers, etc., en dépit de la concurrence ruineuse que les esclaves des grands domaines faisaient à l'artisanat libre. Mais c'est encore dans ces petits métiers et dans ceux de la boulangerie, de la pâtisserie, de la boucherie, dans l'alimentation, en un mot, que cet artisanat se conserva le mieux. Le boulanger, avec sa meule à main, que le moulin à eau remplaça tardivement, le pâtissier avec son outillage très simple, et le boucher avec son couteau, ne craignaient guère de lutter avec l'organisation pesante des maisons aristocratiques, mais celles-ci leur ravissaient, par la multiplicité de leurs services intérieurs, la plus riche et la plus sûre des clientèles.

L'extension de la conquête, en éveillant des besoins nouveaux, en suggérant des jouissances inconnues, avait donc engendré sur le Tibre une activité industrielle, qui l'emportait de beaucoup sur celle des premiers âges ; Rome s'était efforcée de développer, autour de son enceinte ou dans cette enceinte, les métiers qui satisferaient à toutes les demandes de sa classe dirigeante : d'autre part, les campagnes incessantes avaient annexé, au domaine de la métropole victorieuse, des cités qui la devançaient infiniment pour la finesse du goût et pour la dextérité de la technique ; et cette métropole qui avait asservi les hommes, pillé les trésors, ajouté les provinces aux provinces, restait de plus en plus tributaire des nations qu'elle avait accablées par les armes et qui gardaient leur supériorité manufacturière. Par là s'expliqueront les courants commerciaux, que nous allons définir, et qui entraînaient au centre beaucoup plus de marchandises diverses qu'ils n'en remportaient vers la périphérie.



## CHAPITRE XIV

### LES ÉCHANGES

Les échanges de Rome avec les différentes divisions de son territoire, et aussi avec les pays que ses armées n'avaient pas assujettis, n'ont cessé de progresser dans les derniers siècles de la République, comme ils s'accroîtront encore dans les premiers siècles de l'Empire. Il y eut, après les guerres de Syrie et de Macédoine, et surtout après la défaite de Mithridate, un trafic intérieur et un trafic extérieur qui ne peuvent certes nous surprendre par leur importance, mais qui chiffreraient déjà, à coup sûr, par centaines de millions. Aucune statistique, bien entendu, ne synthétise le mouvement qui s'opérait d'une province à une autre, car les registres des douanes ou *portoria*, qui eussent été si précieux, et qui nous auraient fourni au moins quelques bases d'observation, n'ont été nulle part conservés ; pourtant, à en juger par le nombre et par la qualité des produits que les grandes familles de Rome attendaient des districts les plus éloignés, par la nature des marchandises qui s'entassaient dans les entrepôts principaux du bassin méditerranéen, on peut dire que ce négoce, au moment où Octave, écrasant Antoine, se saisissait du pouvoir suprême, représentait une circulation sans précédent dans l'histoire.

Ni les cités phéniciennes, ni les villes helléniques, ni Carthage, n'avaient encore enlacé, dans le réseau de leurs spéculations, un domaine aussi vaste que celui qu'envloppait le commerce de Rome. Jusque-là les



échanges n'avaient guère dépassé les littoraux, et ces littoraux avaient été partagés entre des influences économiques rivales. Les marchands du monde romain ne se bornaient point à exploiter un énorme développement de côtes rassemblées sous une tutelle unique, ils pénétraient profondément dans le « Hinterland », pour prendre une expression de la colonisation contemporaine, et à des centaines de kilomètres de la mer, éveillaient le désir de gagner, et la passion de vendre.

Certes, Rome avait besoin de l'Occident et de l'Orient, et elle ne pouvait vivre, avec sa grande agglomération d'êtres humains et sa fastueuse civilisation, sans l'apport des contrées les plus diverses. Mais ces contrées elles-mêmes, pour prospérer, comptaient sur la clientèle toujours plus exigeante de la capitale. Privées de leurs richesses par les généraux vainqueurs, elles se refaisaient une nouvelle fortune, en exploitant le faste, les goûts raffinés et efféminés qui s'étaient acclimatés sur le Tibre. Rome avait voulu imiter la Grèce et l'Asie, mais partout les catégories dirigeantes des peuples à demi policés voulaient imiter Rome, et ainsi le courant commercial s'accélérait, s'amplifiait sans cesse, au point que des centaines de milliers de gens, des myriades d'intermédiaires pouvaient, comme de nos jours, tirer leur subsistance du rapprochement des producteurs et des consommateurs.

Ce n'étaient point seulement des céréales que la métropole demandait aux divers pays méditerranéens, pays tributaires comme la Sicile ou l'Afrique, ou demeurés autonomes, comme l'Égypte, qui resta libre jusqu'après Actium. C'étaient les vins, les fruits, les animaux comestibles ; c'étaient toutes les marchandises chères dont les lois somptuaires avaient vainement prohibé l'usage ; c'étaient aussi les esclaves. Comme l'a montré Montesquieu, l'or et l'argent, à peine entassés dans Rome par les chefs d'armée, émigraient vers la périphérie.



Il ne faut pourtant pas croire que les échanges des deux derniers siècles de la République — et encore des trente dernières années de ce régime — aient pu se comparer à ceux qu'enregistrent maintenant les statistiques d'États même médiocrement étendus, tels que la Belgique ou la Hollande. D'abord, la circulation des denrées agricoles était loin d'offrir la même activité, la masse des paysans de la Péninsule et des provinces récoltant beaucoup plus pour la consommation que pour la vente ; la circulation des objets industriels était forcément limitée, par l'infériorité technique de la fabrication, d'un côté, et par la persistance d'une production domestique très considérable, de l'autre. Ensuite la richesse générale restant rudimentaire, le nombre des acquéreurs éventuels apparaissait relativement restreint. On ne saurait oublier que les régions soumises, à la fin du 1<sup>er</sup> siècle, à la domination de Rome, c'est-à-dire en langage moderne, l'Espagne, le Portugal, la France, l'Italie, une partie de l'Algérie et de la Tunisie, la Grèce, l'Épire, l'Illyrie, l'Asie Mineure, la Syrie et les îles, ne contenaient qu'une population clairsemée, et en moyenne très inférieure à celle qui y réside aujourd'hui ; on ne saurait oublier que la civilisation gréco-romaine, avec la somme de besoins qu'elle comportait, ne s'était pas répandue sur tout ce vaste domaine, et qu'en outre le contingent servile, qui consommait fort peu, représentait un élément important de la densité générale. Ajoutez qu'à maintes reprises, comme au temps de la guerre des pirates, comme au temps de Sextus Pompée, les routes de mer avaient été coupées, que les luttes civiles quasi-permanentes rendaient dangereuses les routes de terre, qu'en ces périodes de troubles, les marchands hésitaient à faire des opérations à long terme, qu'enfin la lenteur et la durée des transports contrariaient certains trafics et interdisaient, en tout cas, celui des denrées périssables ; et vous comprendrez que tout en

insistant sur la puissance des rapports économiques, qui s'étaient créés, ou renouvelés, dans la zone méditerranéenne, on doit prendre grand souci de ne les pas exagérer.

Nous savons que les céréales venaient de Sicile, de Sardaigne, d'Afrique, que les vins grecs, ceux de Clazomène, de Coreyre surtout étaient prisés, que l'huile était en partie importée d'Espagne, qu'une des grandes divisions de ce pays, la Bétique, expédiait des métaux communs ou précieux. Mais c'était surtout l'Orient qui fournissait Rome et les grandes cités italiennes des produits industriels rares et coûteux, qu'elles réclamaient par masses. Apamée, Laodicée, Cybyra, Milet, Ephèse, Samos, Tralles, Smyrne, Pergame, Abydos, Nicomédie, Séleucie, Antioche, dont les fabriques étaient nombreuses et diverses, pratiquaient un large trafic d'exportation, qui aboutissait surtout à Rome. La capitale achetait, à ces villes, les beaux tissus, les broderies, les tapis qui l'emportaient, pour la somptuosité et pour la délicatesse, sur ceux de la Péninsule.

L'Égypte offrait une grande abondance d'industries originales. Elle n'excellait pas seulement dans la confection des vêtements de lin, dans la préparation des toiles, que le monde connu demandait aux ateliers d'Alexandrie, de Tanis, de Péluse, de Canope ; elle travaillait, de longue date, le coton, et ses cotonnades nuancées se payaient fort cher. Elle importait encore à Rome ses bois de palmier, ses verreries grossières ou artistiques, où les artisans du Delta étaient passés maîtres, et son célèbre papyrus qui faisait une concurrence victorieuse au parchemin, — ainsi nommé de Pergame d'où il venait. C'étaient les eaux du Nil qui fournissaient la matière première. Les tiges de roseau supportent des hampes triangulaires, qui contiennent la moelle ; c'était cette moelle qu'on coupait, qu'on étalait en bandes minces sur des planchettes humectées d'eau.



puis au-dessus de cette première couche enduite de colle d'amidon, on en étendait une autre transversalement ; on pressait le tout, et on le lissait. Les fabricants d'Alexandrie, qui jouissaient d'un véritable monopole, tiraient de gros revenus de la vente de ce papyrus. Avec sa population très dense et très laborieuse, l'Égypte avait d'ailleurs conquis, sous les Lagides, une extraordinaire activité manufacturière. Le trésor des Ptolémées, alimenté par des impôts fonciers très lourds, par des douanes élevées, par des monopoles qui portaient sur le nître, sur le sel, sur les mines d'or et de cuivre, sur l'ivoire, les huiles, le vin, était plus riche que celui de Rome, et les habitants, si pressurés fussent-ils par le fise, avaient atteint à un degré de civilisation remarquable. De grands travaux publics, qui avaient coûté des sommes fabuleuses, avaient fait communiquer le Nil avec la mer Rouge, et aménagé des ports au milieu des sables. Appien rapporte que Ptolémée II Philadelphie, qui se signala à cet égard, et qui mourut en 246 avant notre ère, avait laissé 740.000 talents, ce qui représenterait plus de 3 milliards et demi. En admettant que le chiffre soit fort exagéré, il marque en tout cas que la prospérité des souverains d'Égypte était légendaire, et que le commerce du pays, dès le III<sup>e</sup> siècle avant notre ère, apparaissait extrêmement important. Et ce négoce ne cessa de progresser au II<sup>e</sup> et au I<sup>er</sup> siècles, stimulé pour une forte partie par la demande croissante de Rome.

L'Arabie et la Judée envoyaient sur le Tibre leurs parfums et leurs épices, que les grandes familles équestres et sénatoriales ne jugeaient jamais trop coûteuses. L'Inde importait ses soies, qui apparurent à la fin de la République, et qui le disputèrent à celles de la Chine, déjà connues.

Les routes terrestres de l'Asie Centrale étaient régulièrement fréquentées par les marchands, qui vivaient



des trafics variés de l'Orient. L'une empruntait la région située au sud du Caucase, la Caspienne et la vallée de l'Oxus; l'autre conduisait directement de la côte syrienne à la mer Rouge et desservait l'Arabie. L'un des points d'étapes en fut Petra, ville étrange construite le long d'immenses parois de roches, sur la grande coulée qui va du golfe d'Araba à la Mer Morte. Fondée en 312 avant notre ère par les Nabatéens, qui, d'après Diodore, colportaient des métaux, des parfums, de la pourpre entre la Méditerranée et la région parthique, elle devint très puissante au 1<sup>er</sup> siècle, défit les efforts de Pompée, et resta le chef-lieu des caravanes, jusqu'au jour où Palmyre lui ravit cette prépondérance.

Les grands centres du commerce, dans le monde romain, à la fin de la République, étaient, avec Rome, Gadès (Cadix) et Carthagène, pour l'Espagne, Marseille pour la Narbonnaise et la Gaule Indépendante, Corinthe et Délos pour les contrées helléniques, Alexandrie enfin qui rassemblait toutes les productions égyptiennes et une partie de celles de l'Arabie, de la Syrie et des autres contrées orientales.

Marseille, à la vérité, ne cessa de décliner au profit d'Aix et de Narbonne, mais elle garda longtemps la supériorité, que lui valaient son port et son expérience. Elle avait monopolisé le négoce de la vallée du Rhône et même des régions plus lointaines de la Celtique. Bien avant l'arrivée de César, la Gaule offrait des courants commerciaux réguliers. Bordeaux, Nantes, Arles, Genève, Vienne, Orléans, Rouen, pour prendre les noms modernes, étaient des marchés fréquentés, et qu'approvisionnaient les fabriques de draps, nombreuses dans la région septentrionale, les forges des Bituriges et des Eduens, la grosse céramique des Rèmes. Tout un prolétariat libre ou servile concourait à une production industrielle, qui n'était point négligeable, et qui alimentait elle-même une exportation abondante. Ce qui prouve



bien que les échanges étaient sortis de la phase primitive, c'est que depuis le <sup>iii</sup> siècle, des monnaies étaient frappées à l'imitation des monnaies grecques, pièces d'or, d'électron ou de bronze qui variaient de cité à cité. Lorsque les négociants romains pénétrèrent en Gaule, ils furent surpris du développement économique qu'ils y trouvèrent, de l'activité manufacturière de certaines villes, telles que Bibracte.

Des relations s'établirent de bonne heure entre la Narbonnaise et le pays indépendant qui l'enveloppait de toutes parts. Des caravanes de marchandises passaient du Rhône et de la Saône jusqu'à la Moselle, à la Meuse et au Rhin. Tout un système de portage fonctionnait à travers les Cévennes, à travers les plateaux qui séparaient les fleuves les uns des autres. Il y avait, sinon de bonnes routes, du moins des chemins frayés que suivaient les chariots, et aussi les chars de vitesse. Par là Marseille, tant qu'elle fut le grand entrepôt de la Gaule, communiqua avec le rivage de la Manche, avec celui de l'Atlantique où dominaient les Vénètes, pourvus de vaisseaux puissants et qui allaient chercher l'étain sur le littoral britannique. On calculait qu'en moyenne la vitesse sur les voies tracées était de 55 à 60 kilomètres par jour, et que sur mer elle pouvait atteindre au triple. De Port-Vendres au golfe de Gascogne, l'itinéraire habituellement pratiqué exigeait sept jours. La vieille colonie phocéenne s'était enrichie grâce au trafic de transit, que d'autres cités lui déroberent à l'époque de César.

Corinthe, relevée de ses ruines, acquit, au <sup>i</sup>er siècle, plus d'importance que n'en marqua jamais aucune ville hellénique. Mais Délos, après la dépossession de Rhodes, lui disputa la primauté, et nul n'ignore que cette île tira surtout son opulence de la traite des esclaves.

Alexandrie jouissait d'un prestige tout autre encore. Avec ses centaines de milliers d'habitants, elle n'était



pas seulement l'une des capitales les plus peuplées du monde ; avec ses industries du papyrus, du verre, du lin, du coton, elle ne se classait pas seulement au premier rang des centres manufacturiers. Elle réunissait encore, dans sa rade, les apports de tout l'Orient hellénisé ou barbare. Marché vraiment international depuis que Ptolémée Soter avait poursuivi, et mené à bonne fin, les entreprises ordonnées par Alexandre, elle avait été dotée par Sostrate de Cnide d'un prodigieux aménagement. Son phare faisait l'admiration des navigateurs ; son arsenal, son port marchand ou *Eunostos*, sa digue ou *Heptastadion* étaient autant de créations qui avaient assuré sa gloire et sa prospérité. Elle drainait vers elle, pour les renvoyer ensuite à Rome, les céréales et les huiles de son fécond Delta, les parfums d'Arabie, la pourpre tyrienne, l'or et les gemmes du Haut-Nil, les soies de la Chine et de l'Inde, et ce commerce lui valait des profits que l'accroissement de la circulation mondiale tendait toujours à augmenter.

Les *negotiatores* romains, c'est-à-dire les marchands, courtiers, brasseurs d'affaires, ordinairement doublés d'usuriers, se répandaient sur l'Europe et sur l'Asie, tandis que les légions conquéraient des territoires nouveaux. Souvent même, ils précédaient les légions, au péril de leur vie, et préparaient, par leurs opérations de négoce, les opérations militaires qui devaient suivre. Suspectés, menacés par les populations au milieu desquelles ils s'installaient, ils ne se rebutaient point. Ils continuaient patiemment leur travail. Des massacres effroyables eurent lieu à Délos, dans le Pont et les contrées limitrophes, en Gaule aussi. Les *negotiatores*, soit qu'ils fussent les mandataires des grandes sociétés de publicains, soit qu'ils fissent valoir leurs propres ressources, reparaissaient au lendemain de ces carnages organisés. La place de ceux qui avaient été fauchés ne restait jamais vide. Ces pionniers de Rome, dont



l'âpreté suscitait des haines indéracinables, avaient du moins l'héroïsme de leur trafic. Ils étaient les pourvoyeurs du luxe des grandes familles ; ils se rémunéraient largement de leurs périls et de leurs fatigues. Ce furent eux qui en fondant de véritables comptoirs, en franchissant le Rhin, et en foulant la Germanie, bien avant que les soldats de César n'y fissent sonner leurs trompettes, créèrent les grands courants d'échange, qui ne devaient plus désormais mourir. Ils nouaient des rapports, instituaient des usages, calculaient des équivalences entre les monnaies, les poids, les mesures, et annonçaient l'ordre de choses nouveau, l'unité fondamentale qui devait prévaloir sous l'Empire. Lorsque les gouverneurs, dans les provinces annexées de la veille, voulaient mettre en concordance les systèmes locaux et ceux auxquels ils étaient habitués, ils s'apercevaient que les *negotiatores* avaient déjà aplani toutes les difficultés.

La liberté du commerce était loin d'être entière. Rome, soucieuse de l'alimentation de son peuple, multipliait les prohibitions de sortie. Interdiction absolue d'exporter d'Italie les armes, le fer, le vin, l'huile, les céréales. Interdictions analogues ou plus limitées pour certaines provinces. Des droits de douane, qu'on appelait *portoria*, frappaient à l'entrée les produits les plus divers. Ils montaient à 5 p. 100 en Sicile, d'après Cicéron, à 2 p. 100 en Espagne, à 2 1/2 p. 100 ailleurs ; supprimés au début de la République, ils n'avaient pas tardé à être restaurés, car ils procuraient au Trésor des ressources certaines. En 198, les douanes de Capoue et de Pouzzoles, qui venaient d'être établies, furent affermées à des publicains, et dès lors tous les entrepôts maritimes furent soumis, ou peu s'en faut, au même régime. En l'an 60, les *portoria* furent encore une fois abolies, mais pour quelques années seulement, car César les remit en vigueur. Combinés avec les péages des villes,



avec les exigences vexatoires des gouverneurs, ils étaient d'autant plus onéreux pour le commerce, que les marchandises convoyées à travers plusieurs provinces devaient acquitter la taxe à chaque passage de frontière. Nous ne possédons pas d'ailleurs, pour la République, un tableau de délimitation des zones douanières, tableau qui fort heureusement nous a été conservé pour la période impériale.

Il faut dire encore que le sénat n'hésitait pas à enjoindre, à certaines villes, de modifier leurs tarifs d'octroi au profit des citoyens romains, et que les exemptions de toutes espèces, qui étaient conférées à ceux-ci, concentraient pratiquement le trafic entre leurs mains.



## CHAPITRE XV

### LE RÉSEAU DES ROUTES

Les grands chemins, qui se multiplièrent sous la République, contribuèrent à faciliter les échanges. On n'aurait pas compris qu'un vaste système de rapports économiques eût pu se créer, à l'intérieur même des terres, si des voies frayées et entretenues n'avaient donné accès aux véhicules de toute espèce. Quelque important que fût le négoce par bateaux maritimes et fluviaux, il ne pouvait suffire à tout. Il arriva que les routes construites à l'origine pour porter les légions, pour assurer l'assujettissement des contrées conquises, la répression des révoltes éventuelles, le passage des fonctionnaires de tout ordre, furent utilisées par le commerce lui-même. Ce fut probablement un résultat imprévu, mais qui n'en fut pas moins apprécié par les hommes d'État de la République.

La voie Appienne, ouverte au IV<sup>e</sup> siècle, servit d'exemple à d'autres tracés qui se succédèrent régulièrement dans les trois derniers siècles avant notre ère, et qui relièrent Rome aux différentes cités de l'Italie d'abord, et ensuite aux centres principaux des provinces.

La voie Appienne fut elle-même prolongée au point de couvrir 555 kilomètres, et primitivement limitée à Capoue, elle courait, au temps de César, jusqu'à Brindes, où l'on s'embarquait pour l'Épire et la Grèce. Aurelius Cotta, qui fut censeur en 241, c'est-à-dire au



moment où finissait la première guerre punique, créa la voie Aurelia, qui aboutit à Antipolis ou Antibes, en passant par Centum Cellæ (Civita-Vecchia), Pisis (Pise) et Genova (Gênes), c'est-à-dire en longeant, sur tout son itinéraire, le pied de l'Apennin et des Alpes. La via Flaminia, qui fut terminée avant la seconde guerre punique, touchait Rimini et Aquilée, après avoir percé l'arête centrale de la Péninsule par un tunnel; elle détachait des ramifications vers Viterbe et Foligno, pour adopter les noms modernes de ces localités. La voie Salaria conduisait à l'Adriatique par Fidènes, Cures et Rieti; la voie Nomentana à Nomentum; la voie Gabinienne à Tibur (l'actuelle Tivoli), lieu de villégiature recherché dès l'époque des guerres civiles. La voie Collatina se dirigeait droit vers l'Est, la voie Prenestina vers Bénévent, dans le Samnium; la voie Lavicana vers Anagni, la voie Latine vers Teano, où elle rejoignait l'Appia; la voie Valeriana vers Asculum; l'Ardeatina vers Ardee; la Campania vers la Terre de Labour; la Laurentina vers Laurentum; l'Ostiana vers Ostie. Ce furent les principales de ces routes en Italie, mais d'autres sillonnèrent la Gaule, l'Épire, la Macédoine, la Grèce, et au II<sup>e</sup> siècle, les premiers grands travaux furent accomplis en Narbonnaise. Ajoutez d'ailleurs que les Carthaginois, les cités asiatiques, les Gaulois, avaient, de leur côté, frayé des pistes plus ou moins bien entretenues, pour faciliter le transport des marchandises, et vous comprendrez qu'en somme, vers la fin de la République, les communications pouvaient présenter un minimum de régularité.

Il n'était pas jusqu'aux Alpes et aux Pyrénées qui ne fussent devenues accessibles. La première de ces chaînes était traversée, depuis l'an 75 avant notre ère, par la route d'Hercule qui franchissait le mont Genève, et qui conduisait de la vallée de la Doire à celle de la Durance, c'est-à-dire du Pô au Rhône. Le grand Saint-Bernard,



le petit Saint-Bernard, le Simplon, le Splugen étaient rendus abordables par des sentes qui s'améliorèrent peu à peu, en attendant que des vrais chemins vissent les remplacer.

Les routes, qui partaient alors pour la plupart de Rome, et cette particularité en précisait le caractère, n'étaient pas encore toutes jalonnées de « bornes milliaires » de pierres érigées de mille en mille (cette mesure de longueur valait 1.481<sup>m</sup>,50). Ce ne sera que sous Auguste que se dressera au Forum le célèbre milliaire d'or, et que les viæ seront soigneusement arpentées, mais il est certain que des bornes furent posées bien auparavant sur quelques artères, pour permettre aux voyageurs de se repérer. Polybe, qui écrivait au milieu du II<sup>e</sup> siècle, nous en signale sur la via Domitia; et un milliaire, qui a été retrouvé, remonte à la date de 431.

Construites par les légions, sur l'ordre des généraux, parfois aussi par les populations riveraines qui étaient astreintes à ces dures corvées, les viæ étaient assez souvent pavées, mais le pavage ne se généralisa point avant l'Empire. Plusieurs parties de la voie Appienne, près de Capoue, portaient des dalles de marbre, la nature du revêtement changeant d'ailleurs avec les régions.

La « via » normale et proprement dite offrait une largeur d'au moins 8 pieds (2<sup>m</sup>,384) dans les sections droites, et de 16 pieds dans les sections courbes; mais si même l'on excepte la voie Sacrée, les tracés de premier ordre (Appia, Valeria, etc.), allaient jusqu'à 6 et 7 mètres, les trottoirs ou accotements représentant le quart ou davantage. L'*actus* descendait à 4 pieds ou 1<sup>m</sup>,492, l'*iter* à 3 ou 2, et enfin la *semita* ou simple sentier à 1 pied ou 0<sup>m</sup>,30.

Nous avons dit que les magistrats, en décrétant l'établissement de ces chaussées, se préoccupaient avant tout de garantir la puissance militaire de la cité, et de



simplifier la perception de l'impôt. Mais si les postes, avec leurs relais, furent réservées aux fonctionnaires ou aux particuliers privilégiés qui avaient obtenu des autorisations officielles, les routes elles-mêmes, surtout aux alentours des grandes villes, étaient couvertes de véhicules divers, rapides ou lents, à 2 et à 4 roues, qui apportaient des marchandises de toute espèce. La vitesse, grâce aux messageries privées qui fonctionnèrent à la fin de la République, atteignait et dépassait 120 kilomètres par jour, et l'on put, paraît-il, atteindre en une centaine d'heures Aquilée, qui était à 800 kilomètres de Rome.

Les routes, au surplus, ne nous donnent qu'un aperçu partiel des grands travaux publics, qui se succédèrent dans les deux derniers siècles. Il faut évoquer succinctement certaines de ces entreprises, qui mesurent la puissance de construction des Romains, qui illustrent leur sens pratique et leur fécondité d'initiative à cet égard. Des millions d'hommes y furent employés, car les moyens mécaniques restaient trop médiocres pour autoriser une économie de la force musculaire.

Trois nouveaux aqueducs furent établis. En 146, les eaux du canal d'Appius et du canal de M. Curius Dentatus, qui dataient respectivement de 313 et de 273, ne suffisant plus, on leur adjoignit l'aqueduc Marcia qui coûta plus de 50 millions, et qui parcourait 61.710 pas (98 kilomètres), dont 52.247 en souterrain. Il fut exécuté par 3.000 maîtres d'esclaves avec lesquels les censeurs avaient traité. En 127, l'aqueduc Tepula amena les nappes de Tusculum et en 35 l'aqueduc Julia fut le dernier de la République. Il avait 13.426 pas de long, soit environ 22 kilomètres, dont 7.000 sous terre.

On va voir, au demeurant, que le pouvoir étudia d'autres entreprises plus amples, d'un ordre différent, et que l'expansion économique commandait plus ou moins impérieusement.



## CHAPITRE XVI

### LA NAVIGATION

Le commerce maritime et fluvial fut beaucoup plus important chez les anciens, et chez les Romains en particulier, que le commerce terrestre, et ce n'est point là un fait qui comporte la moindre surprise. Il a fallu que les chemins de fer fussent construits, pour que les relations de l'un et de l'autre trafic fussent sinon bouleversées totalement, du moins notablement modifiées dans le monde. Mais on n'ignore pas que dans les premiers siècles, Rome, qui n'avait point de navires, recourait, pour ses minces échanges, aux flottes grecques, étrusques et phéniciennes. Elle fut, à la vérité, jusqu'à la fin de la République, tributaire des peuples alliés ou annexés, car elle marqua peu de goût elle-même pour les choses navales.

Sa marine de combat fit son apparition pendant la première guerre punique. Comme les Carthaginois étaient supérieurement outillés à cet égard, il parut indispensable de leur disputer les passages de la Méditerranée, et de les empêcher de déverser des corps expéditionnaires en Sicile. Au bout de deux mois, le sénat disposa de 120 bâtiments; quelques mois encore plus tard, il en possédait 330, et certaines de ces unités n'étaient point méprisables, puisque, d'après Polybe, elles contenaient jusqu'à 300 et 400 rameurs.

Mais cette escadre, décimée dans les batailles, négligée après Zama, finit par disparaître. Il fallut demander



le concours des Rhodiens contre Antiochus de Syrie, au début du II<sup>e</sup> siècle ; ce fut à eux encore que Pompée s'adressa, au I<sup>er</sup> siècle, pour réduire les terribles pirates qui interceptaient les lignes de navigation, et Cicéron dans le *Pro Lege Manilia* déplora l'impuissance navale de sa patrie. Pour lutter contre les Vénètes du Morbihan, et pour faire passer ses troupes en Angleterre, César dut construire des navires de toutes pièces, et improviser, en réalité, sa flotte.

Les bâtiments romains avaient une coque de pin et une fausse quille de chêne. Les joints étaient calfatés avec de la filasse, les ais rassemblés avec des clous de bronze ; les ancres étaient de fer et les voiles en toile. A la rame ou à la voile, on cheminait en moyenne à raison de 10 kilomètres à l'heure. Nous ignorons s'il y eut, dans cette période, des vaisseaux aussi puissants que ceux de l'époque impériale, mais il est certain que le tonnage était plutôt minime : 80 tonnes environ.

En dehors des grands ports qui ont été énumérés, d'Alexandrie, de Délos, il y en eut quantité d'autres sur le littoral de la Péninsule, de la Grèce, de la Gaule, de l'Asie Mineure. Aucun n'atteignait à l'importance de l'entrepôt égyptien, mais plusieurs représentaient une activité considérable. Ostie, qui datait des premiers siècles, alla plutôt en déclinant à partir des guerres puniques. Les apports réguliers du Tibre en ensablèrent l'entrée et en rendaient les approches si dangereuses, qu'on vit 200 navires couler dans une seule nuit de tempête. Aussi les bâtiments restaient-ils au large, où des barques venaient les alléger de leurs cargaisons, puis elles remontaient le fleuve. Ostie, que César songea à améliorer, importait les lourdes denrées, et exportait les marchandises venues du versant oriental de l'Apennin. Pouzzoles, qui avait remplacé l'ancienne Dicéarchie, colonie de Cumes, apparut dans l'histoire au lendemain de la deuxième guerre punique. C'est là qu'arrivaient



les produits coûteux, expédiés par la Grèce et par l'Orient, et qui rejoignaient ensuite la voie Appienne, et Rome, par la via Campania. Les autres places maritimes d'Italie étaient Terracine et Centumcellæ, qui ne se développa que plus tard sur la mer Tyrrhénienne, Ravenne, Ancône, Brindes, Otrante, Tarente, sur l'Adriatique. La Sicile avait : Messine, Panorme, Agrigente, Syracuse ; sur les bords de l'Archipel ou dans les îles, on rencontrait, outre Corinthe, Délos et Rhodes, Byzance, Smyrne, Milet, Ephèse ; sur le littoral africain, Carthage — Bône, Dellys, Cherchell — pour adopter les noms modernes ; sur le rivage d'Espagne : Carthagène et Sagonte ; en Gaule, avec Narbonne et Marseille, Arles et Fréjus. Arles devait à la *Fossa Mariana*, canal creusé par Marius, lors de la campagne contre les Cimbres, une activité qui alla en augmentant, si bien qu'elle disputa à Narbonne le trafic de tout l'arrière-pays. César favorisa cette dernière cité ; il installa aussi un arsenal à Fréjus, qui n'était pas alors séparé de la mer par une bande de terre sablonneuse. Beaucoup de ces ports étaient naturels, d'autres avaient été aménagés non sans peine, à l'aide de digues ou de môles de pierre, mais les travaux de l'époque républicaine ne sauraient se comparer à ceux de l'époque impériale, que nous envisagerons plus loin, et les quais et les bassins n'offraient encore, les uns qu'une mince étendue, et les autres qu'une faible contenance.

De toute évidence, il y eut des phares dans les derniers siècles de la République, car Junius Brutus fit élever une de ces constructions au cap Finistère en Espagne, mais nous n'en possédons pas la nomenclature exacte. Périclès, bien auparavant, avait établi des phares le long de l'Attique, et en 280, Alexandrie érigeait, sur l'île de Pharos, le monument qui fut célèbre dans toute l'antiquité, et qui fut reproduit jusque sur les monnaies. Cette tour qui éclairait les approches du



Delta aurait eu 180 mètres de haut et sa lumière aurait porté jusqu'à 150 milles ; on évaluait son coût à plus de 4 millions.

Malgré tous les progrès qui s'introduisaient, et dont plusieurs changeaient fortement les conditions du commerce maritime, malgré la notion plus exacte de la terre dont témoignent certains écrits de cette époque, ceux de Polybe entre autres, la navigation restait nécessairement très prudente. On hésitait à abandonner les côtes pour la haute mer ; on craignait de poursuivre sa route durant la nuit, bien qu'on sût régler sa marche sur les constellations. Pendant quatre mois de l'année, de novembre à mars, les navires restaient au port. Toutes ces particularités indiquent suffisamment que le trafic connaissait une foule d'entraves, et même d'obstacles. César songea à le faciliter, en prenant l'initiative d'ouvrages de longue haleine, tels que l'endiguement du rivage, près d'Ostie, ou le percement de l'isthme de Corinthe, ou encore la construction d'un canal de Rome à Circéo, près de Terracine, canal qui eût permis d'éviter les parages dangereux de la Tyrrhénienne ; mais il mourut trop tôt pour pouvoir réaliser ses projets, qui ne l'emportaient pas du reste en complexité sur ceux qu'avaient exécutés les Ptolémées d'Égypte.

---



## CHAPITRE XVII

### L'ÉVOLUTION DE LA MONNAIE

La monnaie romaine devait nécessairement évoluer avec le commerce lui-même. Plus les échanges étaient fréquents, plus l'usage du numéraire s'accroissait, et plus aussi on devait être tenté de substituer, aux pièces lourdes des premiers temps, des pièces plus maniables, plus légères et comportant une grande valeur sous un petit volume. C'est à cette transformation logique qu'on assiste durant les derniers siècles de la République.

La monnaie de cuivre, qui pendant près de deux cents ans, avait été la seule connue, et qui n'était guère propre à favoriser des transactions développées, avait été en partie remplacée par l'argent en 269. Au cours de la période que nous étudions, elle s'alléga progressivement, et cet allègement était un signe des temps, un indice de l'expansion continue des affaires. L'*as libral*, qui avait d'abord contenu 12 onces et pesé 327 grammes 47 en 451, tomba à 6, à 4, à 3, à 2 onces, pendant les guerres puniques. En 217, il ne correspondait plus qu'à une once de 27 grammes, et, en 89 (loi *Plautia Papiria*) il devint semi-oncial. Au surplus, le billon ne servit plus guère que d'appoint : même à Rome, il n'en fut plus frappé, et la faculté d'en mettre en circulation fut, depuis Sylla, réservée aux chefs d'armée.

L'argent subit, lui aussi, une série de changements qui ressemblèrent parfois de très près à des altérations. Bien que cet argent demeurât étalon, le poids du denier, qu'on



prenait comme type, diminua. Au lieu de 4 gr. 55 qui valaient 1 fr. 41 en 269, cette unité ne pesait plus que 3 gr. 90 valant 0 fr. 86, en 217. Elle fut tenue pour l'équivalent de 16 as, le quinaire correspondant à 8 as, et le sesterce à 4 as. Sylla établit le cours forcé, mais ce régime ne se prolongea point. Les figures des faces, à la fin du III<sup>e</sup> siècle, avaient été modifiées avec le système lui-même.

L'or, qui devait jouer un rôle éminent à la fin de la République, tandis que le trafic s'amplifiait, et que les généraux victorieux rapportaient des milliers de livres du plus précieux des métaux, avait fait son apparition au moment où Annibal semait la terreur dans la Péninsule. Les consuls avaient fabriqué, en Campanie, des pièces sans doute imitées de celles de la Grèce, et qui valaient jusqu'à 60 sesterces. Elles portaient, sur une face, une tête de Mars et un aigle, et sur l'autre la déesse Roma, et étaient marquées, LX, XL, XX suivant qu'elles représentaient 60, 40 ou 20 sesterces. Plus tard, Pompée et Sylla avaient renouvelé cette expérience, et César enfin régularisa l'usage de l'or, en frappant son *aureus*, qui pesait 8 gr. 48 et comptait pour 28 fr. 53. Alors le commerce romain fut doté de tous les éléments du numéraire indispensables à la facilité des rapports.

L'atelier de Rome, dont nous avons déjà parlé, subsista tout naturellement; toutefois en 44, les III Viri qui le dirigeaient devinrent des IV Viri. La monnaie de la métropole s'imposa de plus en plus aux contrées annexées, aux villes pourvues du *jus civitatis*, et l'on s'efforça d'accommoder à son régime celui des diverses provinces, de l'Illyrie par exemple; mais l'Orient qui conserva des ateliers particuliers, à Tarse entre autres, fut dispensé de cette assimilation. Sylla ferma l'officine d'Athènes, et César celle de Marseille. Ainsi fut réalisée, avant Actium, une unité relative, et qui ne pouvait être que très profitable au négoce.



## CHAPITRE XVIII

### L'USURE ET LES DETTES

Le commerce de l'argent devait, de toute évidence, prendre les mêmes développements que les transactions sur marchandises. Nous avons vu que le prêt à intérêt, que l'usure, avaient exercé leurs ravages durant la première période de cette histoire ; il eût été étrange que leur rôle ne se fût pas encore accru durant la deuxième, tandis que, d'un côté, le numéraire affluait dans la capitale, et que, de l'autre, le luxe, emprunté au dehors, pénétrait de plus en plus dans les usages de la classe dirigeante. Mais le désir de paraître et de dépenser ne pouvait, à lui seul, expliquer l'étonnante prospérité de tous ceux qui faisaient le trafic usuraire, particuliers isolés ou sociétés de publicains. Comme dans les origines de la République, les petits propriétaires fonciers, menacés d'écrasement par les grands domainiers, s'efforcent de contracter des emprunts ; et les dettes, qui s'accumulent sur leurs têtes, n'aboutissent qu'à hâter leur prolétarianisation, c'est-à-dire leur expropriation. La question des dettes ne sera pas moins angoissante au siècle de César qu'au siècle de Menenius Agrippa ; l'abolition des créances, que les riches réunissent contre les pauvres, fera partie du programme de tous ceux qui veulent capter les suffrages populaires ; et, à maintes reprises, des mesures seront ordonnées ou promises, concurremment avec les lois agraires, par les magistrats,



ou par les généraux qui tentent de s'appuyer sur la plèbe contre l'aristocratie possédante.

Le taux légal, autorisé, de l'intérêt varie moins entre 264 et 30 qu'à l'époque immédiatement antérieure. La loi *Genucia*, en 231, prohiba bien, en principe, la perception d'un intérêt, mais elle ne fut sans doute jamais appliquée. Il apparut normal d'exiger 1 p. 100 par mois, car l'on compta par mois et non par année. Pendant longtemps, rien ne fut plus facile que de tourner les prescriptions des textes ; l'interdiction de l'usure ne s'adressant qu'aux citoyens romains, ceux-ci pratiquaient leur industrie par l'entremise de Latins ; or, en 193, cet expédient devint très malaisé, quand une loi eut enjoint aux Latins de déclarer les créances, où ils étaient intéressés comme prête-noms. Mais de la théorie à la réalité, il y avait un pas. La loi *Gabinia* eut beau, à l'époque de Cicéron, défendre aux provinciaux d'emprunter à Rome ; les financiers de la métropole les rançonnaient sans pitié. Les villes asiatiques avaient besoin d'argent, et se souciaient peu d'être protégées contre leurs propres imprudences ; il leur fallait payer l'impôt, et c'est pour solder leurs contributions qu'elles alourdissaient leurs dettes. Où étaient d'ailleurs les antiques Tables, qui, selon le mot de Caton, condamnaient le voleur à l'amende du double, et l'usurier à l'amende du quadruple ?

Dans la Rome des luttes civiles, nul ne rougit plus de prêter de l'argent à des taux exorbitants et fantastiques. 24 p. 100, 48 p. 100 par an ne paraissent pas excessifs aux contemporains de Cicéron. C'est 48 p. 100 que réclament les publicains, qui, en quatorze ans, sextuplent le montant de leurs créances sur les cités d'Asie Mineure, chargées par Sylla de contributions de guerre. C'est ce que demande Brutus à Chypre ; c'est ce que réclame, à Salamine, Scaptius qui n'est que l'homme de paille du même Brutus, et qui envoie une compagnie de



cavalerie contre le sénat de la ville, pour le forcer à s'acquitter. L'histoire conte que, cette assemblée locale étant étroitement gardée, cinq de ses membres moururent de faim. Il semblait d'ailleurs tout naturel que la puissance publique se mît au service des usuriers, pour leur faciliter leurs recouvrements. Nous avons des lettres de Cicéron qui n'étaient point jugées compromettantes, et où le grand orateur priait le propréteur Thermus de presser les gens de Milet et d'Alabanda de désintéresser Cluvius. On se doute de quelles influences pouvaient disposer les créanciers, quand ils s'appelaient Pompée (celui-ci recevait 33 talents d'intérêt par mois du roi de Cappadoce, Ariobarzane) ou Rabirius, le grand bailleur de fonds du roi d'Égypte.

Toutes les mesures édictées contre les trafiquants d'argent restaient lettre morte. Ils pillaient les princes, les villes, et spoliaient à plus forte raison les petits, dont ils faisaient vendre les terres. Les taxes qui les frappèrent, au début du n<sup>e</sup> siècle, les laissèrent totalement indifférents, et les incitèrent à poursuivre, avec une appété accrue, leur brillante carrière.

Beaucoup d'entre eux se servaient comme intermédiaires des banquiers ou *argentarii*. Ceux-ci, sans pouvoir se comparer aux établissements de crédit qui régissent aujourd'hui les marchés financiers des grands États, tenaient un rôle important. Beaucoup plus considérés que les simples changeurs ou *nummularii*, ils encaissaient et payaient pour autrui, ou encore recevaient des dépôts en comptes courants. Les lettres de Cicéron et les comédies de Plaute nous enseignent qu'il était déjà fait usage de la lettre de change et du chèque.

Mais si les riches s'enrichissaient toujours davantage par ce commerce de l'argent, les pauvres tombaient dans un dénuement toujours aggravé. L'abîme se creusait entre les deux catégories sociales : les propriétaires et les expropriés. Les abolitions de dettes qui interven-



rent à plusieurs reprises, abolitions toujours partielles d'ailleurs, celle de 88 sous Sylla, celle de 49 sous César, n'atténuèrent même point les effroyables charges qui pesaient sur la classe moyenne. Il n'est pas étonnant que celle-ci, condamnée ordinairement à payer 24 et 48 p. 100 d'intérêt, se soit désagrégée au point de disparaître, et qu'elle ait grossi, d'âge en âge, l'effectif de la plèbe. C'est à ce résultat, à l'augmentation démesurée d'un prolétariat misérable, qu'avaient abouti à la fois la conquête, le régime tributaire, le commerce des céréales, l'expansion de l'esclavage, l'afflux du numéraire, l'usure effrénée, bref tout ce qui caractérisait l'activité romaine, au dehors et au dedans, durant les deux derniers siècles de la République.

---

#### BIBLIOGRAPHIE

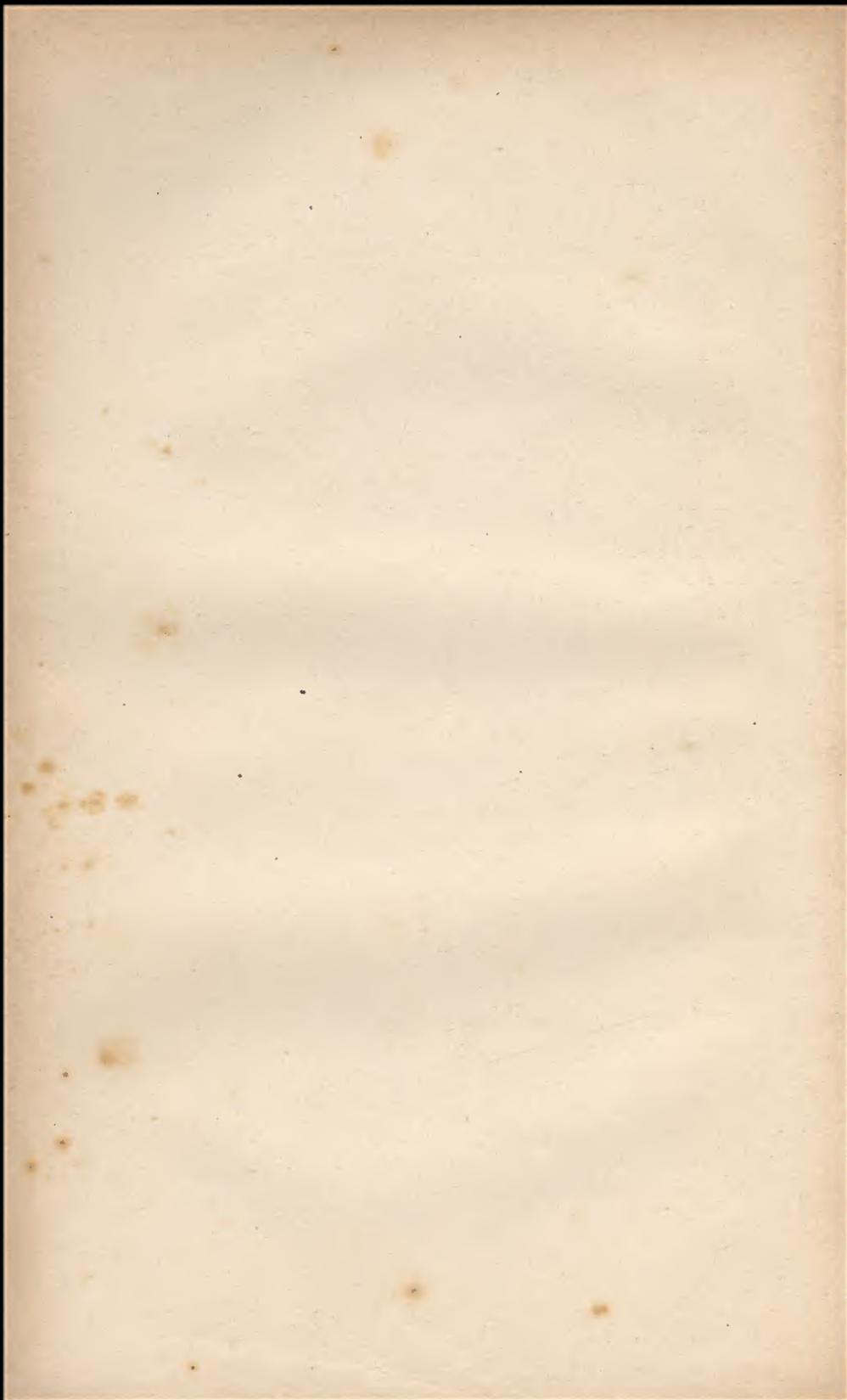
---

- SALLUSTE. — *Guerre de Catilina, et Guerre de Jugurtha.*  
 POLYBE. — *Histoire.*  
 CÉSAR. — *Commentaires.*  
 CICÉRON. — *Verrines, Catilinaires, Œuvres diverses.*  
 DIODORE DE SICILE. — *Bibliothèque historique.*  
 CATON L'ANCIEN. — *De Re Rustica.*  
 VARRON. — (Même titre).  
 DELOUME. — *Les Manieurs d'argent à Rome* (Paris, in-8, 1890).  
 BELOT. — *Histoire des chevaliers romains* (Paris, in-8, 1891).  
 N. BERGIER. — *Histoire des grands chemins de l'Empire romain* (Bruxelles, in-4, 1736).  
 VIVIEN DE SAINT-MARTIN. — *Histoire de la géographie* (Paris, in-4, 1875).  
 SALVIOLI. — *Le capitalisme dans le monde antique* (Trad. Bonnet, Paris, in-8, 1906).



- K. BUCHER. — *Die Aufstaende der unfreien Arbeiter* (Francfort, in-8, 1872).
- DUREAU DE LA MALLE. — *Économie politique des Romains* (Paris, in-8, 1840 et articles, passim, dans les mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres).
- R. DREYFUS. — *Essai sur les lois agraires* (Paris, in-12, 1898).
- P. ROUX. — *La Question agraire en Italie* (Paris, in-12, 1910).
- GUIRAUD. — *Un financier romain* (*Revue de Paris*, 15 janvier 1903).
- BOISSIER. — *Cicéron et ses amis* (Paris, in-12, 1902).
- OCT. NOEL. — *Histoire du commerce* (Paris, in-4, 1891).
- BELOT. — *De la révolution économique et monétaire qui eut lieu à Rome au milieu du III<sup>e</sup> siècle avant l'ère chrétienne* (Paris, in-8, 1885).
- JULLIAN. — *Histoire de la Gaule romaine* (Tomes I, II, III, Paris, in-8, 1908, 1909, 1910).
- FUSTEL DE COULANGES. — *La Gaule romaine* (Paris, in-8, 1891).
- BOUCHÉ-LECLERCQ. — *Histoire des Lagides* (Paris, in-8, 1903).
- HERZBERG. — *Histoire de la Grèce sous la domination romaine* (Trad. sous la direction de Bouché-Leclercq, Paris, in-8, 3 vol., 1868).
- 





## TROISIÈME PARTIE

### L'EMPIRE

---

La troisième période de cette histoire couvre 425 ans, depuis l'avènement d'Auguste jusqu'à la mort de Théodose, et au partage définitif du monde romain entre l'Occident et l'Orient. En 395, selon les idées communément admises, le moyen âge succède à l'antiquité.

A la vérité, cette troisième période — et sous quelque point de vue qu'on la considère — se différencie profondément de la précédente. Dans l'ordre politique, l'Empire a succédé à la République; dans l'ordre militaire, Rome, au lieu de poursuivre sa pénétration chez les peuples qui l'entourent, et d'opérer de nouveaux agrandissements, est assaillie par les barbares qui s'installent sur son domaine; dans l'ordre fiscal et administratif, les vieilles institutions, qui réduisaient à un minimum les rouages généraux, sont remplacées par une centralisation à outrance, qui multiplie à l'infini les effectifs et l'action bureaucratiques; les charges de l'impôt sont accrues dans une énorme proportion, au point d'écraser tous les modes du travail, et de décourager les agriculteurs et les artisans; dans l'ordre économique enfin, l'interventionnisme de l'État se manifeste sous les formes les plus diverses, pour assurer la vie de la nation, garantir la production et les échanges, assigner une véritable fonction publique, obligatoire et héréditaire, à tous ceux qui exercent un métier. Aucune société n'a



et les contraintes afin de relever un régime économique viable, et de garantir la permanence de la domination romaine. Or la fiscalité pèsera si lourdement sur l'ensemble du peuple, qu'elle tuera l'activité; et les contraintes deviendront si odieuses, que nul ne trouvera plus intérêt à faire durer un système aussi oppressif.

De ces quelques considérations, on peut dégager déjà les lignes essentielles de l'évolution du travail pendant ces 425 années. Elle se synthétise en quelques traits : progrès de la technique industrielle, multiplication des échanges, développement des grands travaux publics jusqu'à la fin des Antonins, et au delà, crise continue de l'agriculture, de l'industrie, du commerce, épuisement des mines, trouble profond des relations, altération systématique des monnaies, renchérissement de toutes choses. La condition de l'esclave s'adoucit, tandis que l'effectif de la population servile diminue, et que les ouvriers libres, investis d'une fonction d'État, attirent à eux la plus grande part de la production; entre l'élément asservi et l'élément libre s'intercale le colonat, qui tient du premier pour l'assujettissement au sol, et du second pour les prérogatives de la personne. Le régime social et le régime économique, à la fin de la période impériale, apparaissent infiniment plus complexes qu'à la fin de la République. Il n'y a point lieu de s'en étonner, puisque Rome et Constantinople ont concentré, en elles, les besoins, les aspirations, les idées de tous les mondes fusionnés en un même peuple.

Rarement, dans l'histoire, l'humanité traversa une période de misère aussi continue que celle qui s'interpose entre les règnes de Caracalla, de Macrin, d'Elagabal, et la mort de Théodose. Rarement pareil désespoir étreignit à la fois des millions et des millions d'hommes, courbés sous le joug d'un despotisme sans borne, saisis par une terreur quotidiennement renouvelée, menacés dans leur fortune par un fisc impitoyable, — dans la régu-



larité de leur labeur, par les luttes intérieures et les révoltes, — dans leur vie, par les invasions barbares. Il faut avoir toujours présents à l'esprit les innombrables périls qui étaient suspendus sur l'État et sur les individus, pour mesurer toute la gravité de la crise des *iii*<sup>e</sup> et *iv*<sup>e</sup> siècles. Et, d'autre part, l'on ne comprendrait, si l'on n'appréciait justement toute l'ampleur de cette crise, ni les stupéfiants progrès de l'absolutisme impérial, ni la diffusion rapide du christianisme, ni l'étrange facilité avec laquelle les tribus pénétrèrent dans la presqu'île des Balkans, dans l'Italie du Nord, en Gaule, en Espagne, en Asie Mineure, et jusque dans la partie méridionale de l'Égypte. C'est ici que se marque nettement la réaction, l'influence des facteurs économiques. Le monde romain appauvri demeurait sans force contre les monarches, qu'accéléraient les légions, — et sans capacité de résistance contre les charges aggravées qu'on lui infligeait, et qui réduisaient encore sa vigueur productive; il s'ouvrait au christianisme par lassitude, par désespoir; on eût dit que la doctrine nouvelle eût possédé une énergie de rénovation pratique, et aussi que les hommes eussent voulu chercher, dans les mirages de l'au-delà, un refuge contre les douleurs et les accablants du temps présent; ce monde romain fléchit enfin devant l'agression barbare non point concertée à coup sûr, mais répétée simultanément sur toutes les frontières, parce que rien dans l'empire écroulant ne paraissait plus digne d'être sauvegardé, parce que les difficultés de l'existence étaient devenues si cruelles que nul désordre, nulle violence, nulle subversion n'y pouvait ajouter.

Lorsque de grandes perturbations économiques encore mal définies déversèrent sur l'Empire les peuplades frémissantes, qui heurtaient à ses portes, qui rêvaient de s'enrichir de ses dépouilles, et de s'installer sur son sol, une autre crise économique sévissait entre ses limites, abolissant son énergie, brisant l'unité fonamen-

tale qui était sa meilleure garantie, réveillant partout les groupes qui s'étaient confondus dans son immensité, depuis les nations jusqu'aux municipes. Il se fragmenta, céda au choc, s'abattit, et l'histoire recommença. L'événement montra l'impuissance et la fragilité d'un régime, qui avait été fondé sur la conquête militaire, sur le mépris de l'individualité humaine, sur une hiérarchie sociale compliquée, et avant tout sur l'esclavage. Et s'il est un trait capital dans cette déplorable aventure, c'est la coïncidence du déclin de l'Empire et du déclin du labeur servile. L'esclavage, frappé de stérilité, entraîna l'Empire dans sa catastrophe.

---



## CHAPITRE PREMIER

### LES GUERRES EXTÉRIEURES

Le monde romain a médiocrement accru sa superficie pendant la première moitié de l'Empire ; cette surface a rétrogradé pendant la seconde ; peu de provinces s'ajoutent, durant les années qui vont d'Auguste à Marc-Aurèle, aux provinces acquises au cours des deux derniers siècles de la République. C'est, d'une part, que le domaine des Césars se confondait presque avec le périmètre connu des anciens ; c'est, de l'autre, qu'Auguste, dans un testament qui fut un modèle de sagesse, et qu'en somme respectèrent la majorité de ses successeurs, avait recommandé la prudence et la modération. A une époque où les communications étaient lentes et incertaines, l'administration d'un très vaste corps de nations comportait d'innombrables difficultés, dont les premiers empereurs percevront déjà l'ampleur, mais qui pèseront bien plus gravement sur Aurélien, sur Dioclétien, sur Théodose, à l'heure où tout le front sera attaqué par des peuplades en armes. La construction de Constantinople répondra même aux préoccupations, sans cesse grossies, qu'imposera la défense d'une lisière longue de milliers et de milliers de kilomètres.

On sait qu'Auguste fit dresser l'état exact des possessions romaines par quatre géomètres, qui reçurent mandat de les parcourir dans toutes les directions, et qui, prenant chacun un quart environ du total, accomplirent leur tâche : Zénodote en treize ans et cinq mois,



Théodote en dix-neuf ans et huit mois, Polyète en vingt-quatre ans et un mois, et Dydyne en seize ans et trois mois. On estime qu'à la mort du vainqueur d'Antoine, l'Empire couvrait 3.340.000 kilomètres carrés, soit entre six et sept fois la France actuelle. L'Europe comptait pour 2.231.000, l'Asie pour 665.500, l'Afrique pour 443.500. Auguste qui avait fait des campagnes sur le Rhin, contre les Germains, et sur les deux versants des Alpes, créa une ligne de territoires romains continue entre l'Italie et la partie hellénisée de la péninsule des Balkans, annexant la Rhétie, le Norique, la Pannonie et la Mésie ; il annexa également la Galatie, la Lycie, et la Pamphylie, sur le sol asiatique ; il fut, entre les empereurs, un de ceux qui adjoint au territoire le plus de contrées nouvelles.

Tibère, qui guerroya sur le Rhin et en Orient, jusque vers l'Euphrate, annexe les deux Germanies, Supérieure et Inférieure, en l'an 17, mais en se bornant à consolider des empiètements antérieurs ; en Asie, il rattache la Cappadoce et la Comagène. Claude, qui, lui aussi, combat les Germains, fonde Cologne, occupe la Bretagne (Angleterre) jusqu'à l'Humber ; il convertit en provinces les deux Mauritanies, Césarienne et Tingitane, ainsi que la Thraee. Vespasien écrase les révoltes des Juifs, des Bretons et des Gaulois, s'employant à assurer la paix des frontières, sans vouloir augmenter la surface de son domaine. Domitien autorise Agricola à cheminer en Bretagne jusqu'au Forth et à la Clyde, et fonde une marche, les champs Décumates, dans la vallée du Neekar.

Trajan compte parmi les conquérants les plus heureux, car il annexe, en Europe, la Dacie qui comprend la Hongrie, la Transylvanie et la Roumanie actuelles (107), et en Asie, l'Arabie ou tout au moins la province alors ainsi qualifiée, avec Bostra comme capitale (105), l'Arménie (114), la Mésopotamie et l'Assyrie (115). Mais



il fut le premier à s'apercevoir de la vanité de l'expédition qu'il avait conduite jusqu'au golfe Persique.

Hadrien s'attache surtout à conserver certaines des conquêtes de Trajan; il abandonne l'Arménie, l'Assyrie, la Mésopotamie, pour mieux défendre le reste. Les Germains devenant de plus en plus menaçants, il construit, de Coblentz à Ratisbonne, un retranchement de 500 kilomètres, analogue au mur beaucoup moins long qu'il avait élevé en Bretagne. Désormais les empereurs, assaillis par les hordes qui se ruent à l'assaut du monde romain, feront la guerre en permanence.

Marc-Aurèle lutte contre les Parthes, qui sont parvenus jusqu'en Syrie, et fait face, en Europe, à la première invasion barbare, après celle des Cimbres. Septime Sévère se heurte aux Parthes et aux Galédoniens, aux deux extrémités de la partie connue de la terre: Caracalla refoule les Alamans en Germanie et les Goths hors de Dacie. Sous Alexandre Sévère (221-235), l'invasion perse précède de peu une nouvelle invasion germanique.

De 235 à 395, la bataille est incessante sur tout le pourtour du monde romain. Attaques des Francs, des Alamans, en Gaule, en Espagne, en Italie; des Goths à Byzance et en Asie Mineure, des Perses en Syrie sous Valérien et Gallien (253-260), des Goths en Macédoine sous Claude II (268-270, qui en fait un grand carnage. Aurélien (270-275) abandonne la Dacie, qui apparaît trop excentrique pour être utilement défendue; mais par contre, il repousse et capture Zénobie, la régente de Palmyre. A la mort de ce prince, les tribus germaniques saccagent la Gaule, d'où elles sont chassées par Probus.

Dioclétien combat lui aussi, avec les Perses, avec les inlassables et insaisissables Germains, dont la menace devient si grave qu'il couvre la Gaule de forteresses. Constantin court sans répit du Rhin au Danube, enrôlant



Théodote en dix-neuf ans et huit mois, Polyète en vingt-quatre ans et un mois, et Dydyne en seize ans et trois mois. On estime qu'à la mort du vainqueur d'Antoine, l'Empire couvrait 3.340.000 kilomètres carrés, soit entre six et sept fois la France actuelle. L'Europe comptait pour 2.231.000, l'Asie pour 665.500, l'Afrique pour 443.500. Auguste qui avait fait des campagnes sur le Rhin, contre les Germains, et sur les deux versants des Alpes, créa une ligne de territoires romains continue entre l'Italie et la partie hellénisée de la péninsule des Balkans, annexant la Rhétie, le Norique, la Pannonie et la Mésie ; il annexa également la Galatie, la Lycie, et la Pamphylie, sur le sol asiatique ; il fut, entre les empereurs, un de ceux qui adjoignirent au territoire le plus de contrées nouvelles.

Tibère, qui guerroya sur le Rhin et en Orient, jusque vers l'Euphrate, annexe les deux Germanies, Supérieure et Inférieure, en l'an 17, mais en se bornant à consolider des empiètements antérieurs ; en Asie, il rattache la Cappadoce et la Comagène. Claude, qui, lui aussi, combat les Germains, fonde Cologne, occupe la Bretagne (Angleterre) jusqu'à l'Humber ; il convertit en provinces les deux Mauritanies, Césarienne et Tingitane, ainsi que la Thraace. Vespasien écrase les révoltes des Juifs, des Bretons et des Gaulois, s'employant à assurer la paix des frontières, sans vouloir augmenter la surface de son domaine. Domitien autorise Agricola à cheminer en Bretagne jusqu'au Forth et à la Clyde, et fonde une marche, les champs Décumates, dans la vallée du Neckar.

Trajan compte parmi les conquérants les plus heureux, car il annexe, en Europe, la Dacie qui comprend la Hongrie, la Transylvanie et la Roumanie actuelles (107), et en Asie, l'Arabie ou tout au moins la province alors ainsi qualifiée, avec Bostra comme capitale (105), l'Arménie (114), la Mésopotamie et l'Assyrie (115). Mais



il fut le premier à s'apercevoir de la vanité de l'expédition qu'il avait conduite jusqu'au golfe Persique.

Hadrien s'attache surtout à conserver certaines des conquêtes de Trajan; il abandonne l'Arménie, l'Assyrie, la Mésopotamie, pour mieux défendre le reste. Les Germains devenant de plus en plus menaçants, il construit, de Coblentz à Ratisbonne, un retranchement de 500 kilomètres, analogue au mur beaucoup moins long qu'il avait élevé en Bretagne. Désormais les empereurs, assaillis par les hordes qui se ruent à l'assaut du monde romain, feront la guerre en permanence.

Marc-Aurèle lutte contre les Parthes, qui sont parvenus jusqu'en Syrie, et fait face, en Europe, à la première invasion barbare, après celle des Cimbres. Septime Sévère se heurte aux Parthes et aux Calédoniens, aux deux extrémités de la partie connue de la terre: Caracalla refoulé les Alamans en Germanie et les Goths hors de Dacie. Sous Alexandre Sévère (221-235), l'invasion perse précède de peu une nouvelle invasion germanique.

De 235 à 395, la bataille est incessante sur tout le pourtour du monde romain. Attaques des Francs, des Alamans, en Gaule, en Espagne, en Italie; des Goths à Byzance et en Asie Mineure, des Perses en Syrie sous Valérien et Gallien (253-260), des Goths en Macédoine sous Claude II (268-270, qui en fait un grand carnage. Aurélien (270-275) abandonne la Dacie, qui apparaît trop excentrique pour être utilement défendue; mais par contre, il repousse et capture Zénobie, la régente de Palmyre. A la mort de ce prince, les tribus germaniques saccagent la Gaule, d'où elles sont chassées par Probus.

Dioclétien combat lui aussi, avec les Perses, avec les inlassables et insaisissables Germains, dont la menace devient si grave qu'il couvre la Gaule de forteresses. Constantin court sans répit du Rhin au Danube, enrôlant



des barbares, Goths, Vandales, Sarmates, pour renforcer son armée aux prises avec d'autres barbares. Julien écrase les Alamans, qui ont envahi la partie orientale de la Gaule et les reconduit jusqu'au Rhin, puis meurt en Assyrie (364), en poursuivant le roi des Perses. Valentinien I<sup>er</sup> accable les Alamans et les Quades, tandis que les Wisigoths s'installent par la force en Thrace et en Mésie.

Ainsi, durant plus de deux cents ans, l'Empire est contraint à une défensive onéreuse et difficile. Loin de songer à pouvoir accroître son territoire, il ne réussit qu'avec peine à maintenir les agresseurs, venus ou du Nord ou de l'Est, à distance de ses centres principaux. Une énorme houle de peuples, s'abattant sur lui du cœur de la Germanie, de la Scythie, du Bas-Danube, du plateau central de l'Asie, l'ébranle et le disloque peu à peu, jusqu'à briser ses parois, et à restreindre progressivement ses dimensions.

---



## CHAPITRE II

### LES TROUBLES INTÉRIEURS

Si jusqu'aux grandes invasions barbares, les frontières demeurèrent inviolées, la paix intérieure fut rarement complète. Elle ne sera à peu près assurée que sous Auguste et sous les Antonins. Les flatteurs d'Antonin le Pieux diront au milieu du n<sup>o</sup> siècle, dans les plus belles années de son règne, que « l'univers est en fête et que la terre est un immense jardin de plaisance » ; et un annaliste pourra écrire que « toutes les provinces sont prospères », sans que celui-ci ou ceux-là, au fond, altèrent la vérité ; mais pendant les quatre siècles que nous envisageons ici, bien rares seront les princes auxquels on pourra rendre cet hommage. Les éléments de trouble, les causes d'épouvante ne cesseront de se multiplier à partir du milieu du règne de Marc-Aurèle, car le travail ne pouvait se développer, ni le trafic s'intensifier dans le formidable tourbillon de guerres civiles, de dévastations, de persécutions, qui fondit sur l'Empire, dans la phase de terreur qui pesa sur lui jusqu'au partage final. Les luttes intestines, les conflits d'armées, les séditions, les sacs de villes paralysèrent la production, et la crise économique contribuait elle-même, par une réaction logique, à faire du monde romain une proie offerte à tous les agresseurs.

A coup sûr, on retrouve, dès le lendemain de la mort d'Auguste, la plupart des raisons d'affaiblissement qui pourront être énumérées par la suite, mais les choes



des légions, qui veulent acclamer leur empereur, se cantonnent sur certains points du territoire, et lors même que le sang coule à flots en quelques contrées, d'autres, à des centaines, à des milliers de kilomètres de là, continuent à jouir de la paix romaine. Ce n'est en réalité que du jour où les invasions barbares viennent se combiner avec les drames du palais, soit à partir de 167, pour préciser une date, que l'affolement et la misère règnent partout à la fois.

Nous ne pouvons faire ici qu'un bref, qu'un rapide examen des événements divers, qui ont concouru à préparer les catastrophes de la fin.

Les prétoriens avaient déjà exercé, depuis Marius et Sylla, une déplorable influence : au temps des luttes de César et de Pompée, d'Octave et d'Antoine, cette influence n'avait cessé de grandir encore pour le malheur de Rome. Les soldats qui, s'ils ne décernaient pas encore le pouvoir, étaient les artisans directs de la fortune des généraux, manifestaient des exigences inouïes, réclamant sans cesse de l'argent pour se battre, expropriant les petits cultivateurs, afin de s'installer à leur place. Auguste n'avait que difficilement réagi, même une fois que son pouvoir s'était raffermi, contre leurs brutalités. Sous ses successeurs immédiats, les armées commencent à faire et à défaire les empereurs. C'est par la force que tel chef, plus aimable ou plus énergique ou plus généreux, s'arrogé la dignité, purement viagère, qu'est la suprême puissance. Vitellius entre dans Rome avec toute la pompe qu'aurait pu étaler un barbare victorieux. Puis il meurt dans une bataille sous les murs de la ville. Plus tard, les groupes de légions du Rhin, du Danube, d'ailleurs, s'opposent les uns aux autres et prétendent proclamer leurs candidats respectifs ; et ainsi se succèdent, au principat, des Espagnols, des Gaulois, des Africains, des Syriens, etc. C'est le règne incontesté de la soldatesque. Elle contraint Nerva à l'adoption de



Trajan; elle élève Septime Sévère, et assassine Alexandre Sévère et Aurélien.

Cette soldatesque coûte cher. Septime Sévère donnera, en une seule fois, 100 millions de francs aux prétoriens; et Alexandre Sévère, qui éprouva si cruellement l'ingratitude humaine, professait cet axiome que l'homme d'armes doit toujours avoir la bourse pleine. Lorsque les légions ne s'entre-déchirent pas pour la conquête du pouvoir, et pour l'exaltation de leurs chefs, dévastant les provinces autour d'elles, ces provinces sont pressurées pour fournir à leurs exigences.

Avec ce régime, les empereurs, qui meurent de trépas naturel, apparaissent comme des exceptions. L'histoire des souverains, pendant plus de quatre cents ans, n'est qu'une série d'assassinats, d'éborgements, d'empoisonnements, de suicides forcés. Caligula tombe sous les coups de Chéréas; Claude expire pour avoir absorbé un plat de champignons, confectionné par Locuste. Néron, Galba, Othon, paient d'une fin violente leurs folies, ou leurs ambitions. Titus fut sans doute victime d'une savante intoxication. Domitien est fauché dans une révolte de palais, Commode est étranglé, Caracalla, Macrin, Elagabal, Carin ne se soustraient pas à la règle. Comment une pareille succession de meurtres, qui renouvelaient sans trêve le titulaire du pouvoir, aurait-elle engendré la sécurité indispensable à la progression du labeur agricole et industriel?

Les empereurs périssent sous le glaive, ou sous le poignard. Mais beaucoup d'entre eux bannissent tout sentiment humain, se comportent en affreux despotes. L'absolutisme de plus en plus oriental, de moins en moins tempéré, qui s'implante sur les ruines des vieilles institutions, exerce ses fureurs sur tous ceux qui ont un nom, qui, par leurs actes ou par leurs mœurs ou par leur silence, semblent insulter aux caprices ou aux folies du monarque. Pendant de nombreux règnes,



la proscription s'élabore chaque matin ; la délation triomphante s'érige en fructueuse industrie, accumulant d'énormes fortunes aux dépens des citoyens les plus honnêtes ; le sang coule ; chacun tremble dans sa maison, attendant l'ordre d'exil ou l'ordre de mort. Tibère, Néron, Caligula, Domitien, et combien d'autres, laissent derrière eux le souvenir d'une tyrannie qui brise les énergies, tue les initiatives et abaisse les caractères.

Aux guerres civiles et aux carnages organisés, qui frappent surtout les classes riches, les plus directement mêlées aux conflits politiques, s'ajoutent les invasions et les persécutions qui terrorisent et déciment les petits propriétaires fonciers et la plèbe. Pendant la période des attaques barbares, qui se succèdent de 467 à 395, forçant la lisière de l'Empire, stérilisant les campagnes de l'Italie, de la Gaule, de la Macédoine et de l'Asie Mineure, les cultures sont désertées, les citadins se retranchent avec soin derrière les murailles des villes ; ils n'osent plus travailler, ni vendre, puisqu'à chaque instant leur vie sera menacée par la subite irruption d'une horde de sauvages. Les révoltes, suscitées par le réveil des sentiments « nationaux », comme chez les Bataves, ou les Daces, ou les Bretons, ou les Juifs, ou par les excitations d'ambitieux sans espoir, comme à Alexandrie, ou par la croissance de la misère comme au temps des Bagaudes, prennent une importance énorme dans ce monde démoralisé, et dont le ressort est anéanti.

Le christianisme apporte enfin le plus formidable élément de discorde que l'antiquité ait connu. Les empe-reurs le tiennent d'abord en suspicion, parce qu'il prêche l'égalité et sape leur propre domination, puis s'efforcent de paralyser son développement en faisant périr, par milliers, les nouveaux convertis. Cette fois, ce sont les artisans surtout, et avec eux les esclaves, qui sont livrés à la mort, privant l'État, la collectivité, des bras indis-

pensables à l'industrie. Jusqu'à la fin du iv<sup>e</sup> siècle, la religion nouvelle, qui progresse sans relâche, apparaîtra comme une cause de dissensions profondes, de haines inextinguibles, de perturbation universelle. Les persécutés se font persécuteurs, en attendant qu'ils redeviennent persécutés. Les luttes des chrétiens et des païens, des orthodoxes et des ariens se poursuivent avec des alternatives variées, sans que ni d'un côté, ni de l'autre, la tolérance réussisse à prévaloir. C'est l'insécurité régnante qui a jeté le peuple vers le christianisme, et le christianisme, à son tour, ajoute à cette insécurité.

Marc-Aurèle, Septime Sévère, Dioclétien et Aurélien sévissent contre les chrétiens. L'édit de Milan, publié en 313 par Constantin, ne marque qu'une accalmie temporaire dans l'interminable bataille; Constance, arien, torture les orthodoxes; Julien, néo-païen, laisse frapper tous ceux qui se refusent à adhérer à son idéal; et de la sorte, à la crise économique qui pèse sur tout l'Empire, à la menace permanente suspendue sur les frontières ouvertes, aux exactions des prétoriens, viennent s'ajouter, pour aggraver encore la désolation de l'Italie et des provinces, l'antagonisme des religions et les oppositions des sectes. Que de misères accumulées!

L'unité prestigieuse et féconde, réalisée durant la première partie de cette période, et qui avait associé, dans un ensemble harmonieux, les peuples les plus disparates, en stimulant partout les échanges, se brisa au milieu du iii<sup>e</sup> siècle. Valérien et Gallien prirent, l'un l'Occident, l'autre l'Orient, puis surgirent par dizaines à la fois des monarques éphémères, qui commandaient à des nations ou à de petits districts. Aurélien restaure le régime unitaire, et Constantin le rétablit à nouveau, après que Dioclétien a organisé la Tétrarchie, mais Valentinien et Valens règnent conjointement à dater de 364; et Théodose, qui rassemble une dernière fois tout le



monde occidental et oriental dans sa main, consacre en mourant la division définitive.

Tel est le cadre, où évoluera, de 30 avant Jésus-Christ à 395 après, le régime du travail. On sait déjà que deux siècles d'extrême détresse succéderont à deux siècles de robuste prospérité.



### CHAPITRE III

#### LA POPULATION

Les chiffres, que les historiens et les économistes nous proposent pour la population de l'Empire, sont extrêmement variables, et comment les différences notables, énormes mêmes, qui apparaissent entre leurs calculs, pourraient-elles nous étonner, alors que leurs affirmations reposent sur de simples conjectures? Nulle part, nous ne relevons une donnée précise, qui autorise une conclusion ferme, et soustraite à controverse.

Beloch estime que le monde romain, à la mort d'Auguste, aurait compris 54 millions de têtes, ce monarque lui-même ayant ajouté au contingent antérieur, avec le Norique, la Pannonie, la Mésie, etc., plusieurs millions d'habitants. Mais le même écrivain se garde de dresser, pour les siècles qui ont suivi, un bilan général. Il se borne à nous dire que l'Égypte aurait compté 8 millions d'hommes et l'Afrique 5 millions, à la fin de l'histoire romaine; il prétend, d'autre part, que l'Italie, de 3.250.000 citoyens libres au temps d'Auguste, serait passée à 6 millions au temps de Claude, en moins d'un demi-siècle, et cette progression, en dépit de la puissance attractive que pouvait exercer la Péninsule sur les Grecs, les Espagnols, les Asiatiques, semble très exagérée. Wietersheim accorde à l'Empire jusqu'à 91 millions, et Gibbon jusqu'à 120 millions de sujets. Rien ne nous incite à donner la préférence à telle assertion sur telle autre.



Ce qu'on peut dégager néanmoins des indications des annalistes, des historiens, des poètes, c'est que deux courants de population en sens opposé se produisirent successivement sous l'Empire. C'est aussi que le ménage stérile et le célibat s'implantèrent de plus en plus dans les mœurs, au fur et à mesure qu'on s'acheminait vers la fin, et ces phénomènes ont une valeur pour qui étudie l'évolution économique de Rome. Ils sont, à quelques égards, des témoignages, et à d'autres égards, des facteurs des changements survenus.

Pendant de très longues années, s'est perpétué, accentué, l'exode rural qu'on avait constaté déjà dans la dernière phase de la République. A cette désertion des campagnes, avaient contribué les violences des vétérans, les guerres civiles, les séductions de la capitale où la subsistance tendait à devenir gratuite, l'expansion même des *latifundia* qui ruinaient la petite propriété, la substitution de l'oléiculture, de la viticulture, de l'aviculture, des pâturages aux terres à céréales. Or, toutes ces raisons demeuraient et se fortifiaient. Après avoir opéré dans toute l'Italie (Virgile et Columelle nous ont légué des preuves irréfutables, et Sénèque nous montre la Lucanie et d'autres districts vides pour ainsi dire de paysans), ces causes de dépopulation s'exercèrent sur tout le pourtour de l'Empire. La misère de la Grèce, où des contrées entières ne portaient plus que des marécages et des ruines, a été dénoncée par tous les écrivains antiques, et Plutarque nous dit que ses habitants étaient tombés à un si mince effectif, qu'elle n'eût pu mettre 3.000 soldats sur pied. Plus tard, les fertiles plaines de l'Asie Mineure, malgré leur richesse légendaire, perdirent une large part des cultivateurs qui les exploitaient, et qui s'en allaient, vers les centres urbains, chercher une vie plus douce.

Jusqu'à la fin des Antonins, et même jusqu'après Aurélien, la population des villes ne cesse de s'accroître.



Je ne parle pas seulement de Rome qui, trois cents ans encore après la mort d'Auguste, écrasera de sa supériorité toutes les capitales du monde connu, et dont seule la fondation de Constantinople ébranlera la primauté. Mais dans toutes les provinces, des cités, anciennes ou nouvellement érigées, deviennent des foyers d'appel et enferment dans leurs murailles des myriades d'immigrants. D'aucuns évaluent la population de Rome jusqu'à 4 millions d'hommes, comme Lipsius, jusqu'à 14 millions comme Vossius, si Gibbon s'arrête à 1.200.000, et Beloch à 800.000, pour les districts compris dans l'enceinte d'Aurélien. Alexandrie, avant le sac de 297, qui châtia la révolte d'Achilleus, offrait un périmètre de 22 kilomètres et contenait de 500.000 à 800.000 âmes. Jérusalem aurait abrité jusqu'à 600.000 Juifs. En Asie, Apamée, Césarée, Cyzique, Trapézonte, Tyr, Sidon, avec leurs maisons de huit étages ; en Gaule, Lyon, Arles, Narbonne, Trèves furent des agglomérations considérables, et qui grossissaient par l'afflux des ruraux. Le phénomène de concentration urbaine, qui se manifeste aujourd'hui dans les deux hémisphères, s'affirma jusqu'au <sup>m</sup>e siècle dans le monde romain.

Et voici le courant inverse.

Au <sup>iv</sup>e siècle, les villes se dépeuplent à leur tour au profit des campagnes. Tandis que d'un côté, le célibat devient presque une institution, en dépit des lois qui ont été promulguées contre lui depuis Auguste, et recueille, dans le développement des idées chrétiennes, une argumentation nouvelle, — de l'autre les artisans délaissent le métier auquel ils restent officiellement rivos. Ils s'enfuient des chefs-lieux de provinces, où ils sont molestés par l'administration, surchargés par le fise, astreints à des obligations de toute sorte qui croissent encore avec le temps. La désertion est générale, et jusque dans la classe aisée. L'ingérence du pouvoir est si constante,



si irritante, que l'on préfère, pour se soustraire à ses atteintes, quitter une propriété toujours précaire, une profession de plus en plus onéreuse ; et puis l'industrie périélite, le négoce se raréfie dans les agglomérations, sur lesquelles fondent, à intervalles de plus en plus fréquents, les cohues barbares en quête de vivres et de jouissances. Les empereurs ont beau menacer et même châtier les fugitifs, ou, comme Valens et Valentinien I<sup>er</sup>, traquer les ouvriers en rupture d'obligations, et établir des pénalités pour leurs recéleurs. Les gens s'en vont vers les campagnes, où ils croient être plus heureux, en se fixant comme colons, comme serfs de la glèbe. Mais ce retour aux champs coïncide avec une restriction générale du peuplement. Nous ne possédons malheureusement point de statistiques de l'époque qui s'écoule de Constantin à Théodose. Cependant, il est vraisemblable, si les témoignages des écrivains du temps peuvent être tenus pour exacts, que le monde romain offrait une densité très inférieure en moyenne à celle de la période antonine, ou encore des débuts de l'Empire, et une histoire du travail ne saurait se dispenser de souligner ce fait.



## CHAPITRE IV

### LES INSTITUTIONS IMPÉRIALES

On ne s'attend pas à trouver ici une étude minutieuse et approfondie de l'évolution du régime politique et administratif, pendant les siècles qui vont d'Actium à la mort de Théodose. Pas davantage, on ne nous demandera un exposé détaillé des rapports de l'ordre sénatorial et de l'ordre équestre, qui avaient soutenu, l'un contre l'autre, des luttes si acharnées au II<sup>e</sup> et au I<sup>er</sup> siècles avant notre ère. Il nous suffira de définir en quelques mots les institutions impériales, de signaler leur transformation progressive, et l'influence que celle-ci a pu exercer sur les conditions du travail. Quant aux conflits des classes, ils s'amortirent étrangement dans cette phase, où l'absolutisme oriental tendit de plus en plus à courber, sous ses ordres, toutes les catégories sociales, et à figer dans une hiérarchie compliquée des millions d'hommes voués à un même asservissement.

L'empereur rassemble d'abord en sa personne toutes les dignités républicaines, dont il laisse vivre les titres et les attributions, puis il devient comme une émanation du pouvoir divin, et à dater du III<sup>e</sup> siècle, il rapproche sa conception des choses, ses prérogatives, de celles des souverains asiatiques. Il s'entoure de chevaliers dont il développe démesurément la fortune, d'affranchis qui, grâce à sa faveur, accumulent des millions, de personnes de rang sénatorial aussi, mais c'est son libre choix qui préside à l'organisation de son conseil. C'est une série



de échanges continus, mais peu importants s'ils sont envisagés séparément, qui acheminent le monde romain du principat d'Auguste ou de Vespasien au despotisme de droit et de fait d'un Dioclétien ou d'un Constantin.

En même temps que cette énorme concentration d'autorité s'opère entre les mains d'un homme, qui n'est après tout que l'élu des prétoriens, dont la vie est toujours en péril et qui aura rarement la désignation de son successeur — monarque terrible, omnipotent et fragile — la centralisation bureaucratique s'affirme de plus en plus. Elle se marque dans tous les services, qu'il s'agisse de la perception des taxes, de l'administration de la justice, de l'aménagement des travaux publics. Même lorsqu'il y aura deux capitales, le système accentuera encore ses caractères, chacune de ces capitales dominant plus aisément et plus directement l'immense secteur qui lui sera rattaché. La République avait, autant que possible, réduit son ingérence dans les provinces, laissant une initiative presque illimitée aux magistrats qu'elle y envoyait : plutôt que de s'embarasser d'une armée de collecteurs, elle avait donné, aux sociétés de publicains, l'adjudication de l'impôt. Sous l'Empire, tout vient de Rome et tout va à Rome. C'est du Palais que sont lancées les décisions, qui règlent le gouvernement des districts les plus éloignés, et des « *procuratores* », le plus souvent pris parmi les chevaliers, ont mandat, au nom du souverain, de recueillir les contributions directes ; ils sont d'ailleurs grassement payés, certains d'entre eux touchant jusqu'à 400.000 sesterces annuellement.

Pour mieux asseoir cette centralisation, les princes fractionnent les provinces, dont les administrateurs ne contrôlent plus que des pays de surface relativement restreinte. Le nombre des divisions du territoire, qui n'était que de 14, à la fin de la République, de 43 à l'avènement d'Hadrien, monte à 57 au début du règne de



Dioclétien, et à 96 à la mort de ce dernier. Mais alors, entre l'unité générale de l'Empire et les provinces, s'intercalent les diocèses qui sont 12 au total : l'Orient qui comprend l'Égypte, la Syrie et la Mésopotamie, le Pont, l'Asie (partie occidentale de l'Asie Mineure et îles de l'Archipel), la Thrace, la Mésie, la Pannonie, l'Italie,



Photo Alinari.

Fig. 23. — Le temple de Vénus à Rome.

l'Afrique, l'Espagne, la Viennoise, la Gaule et la Bretagne. Une énorme armée de bureaucrates de toute espèce, hiérarchisée à l'infini, exerce ses exactions souvent intolérables et son autorité vexatoire d'une extrémité à l'autre du monde connu, chargée essentiellement de faire rentrer à Rome des ressources qui n'apparaissent jamais suffisantes, de pressurer l'agriculture, l'industrie, le commerce au profit d'un Trésor sans trêve épuisé. C'est que le mécanisme impérial se révèle effroyablement coûteux à dater de la fin du II<sup>e</sup> siècle. C'est que ses

exigences augmentent follement, au moment précis où se manifeste la grande crise économique, qu'elles contribueront du reste à aggraver.

Les dépenses des cours s'exagèrent sans répit, à partir de Dioclétien, lorsque prévaut le protocole oriental avec la classification très poussée des fonctionnaires du palais, avec le faste des cortèges et des solennités, avec l'accumulation d'une domesticité inutile. Rome, Constantinople, Sirmium, Nicomédie, Milan, Lutèce, Trèves, tour à tour abritent les souverains qui y développent leurs installations, et y entretiennent autant de personnels distincts.

L'appareil militaire atteint à une extension sans précédent, à la fin de cette période : car d'une part, les empereurs veulent fortifier leur pouvoir en augmentant le nombre de leurs fidèles prétoriens, et de l'autre, les assauts barbares se réitérent sur tant de points de la frontière, qu'une ligne armée doit veiller en permanence sur des milliers et des milliers de kilomètres. L'État ne nourrissait que 43 légions à la chute de la République. Dioclétien en posséda 67, recrutées à la fois chez les peuples des provinces, et chez les Barbares qui s'enrôlaient par masses, et non seulement les contingents montaient sans relâche, mais encore la solde fut à maintes reprises relevée, et Caracalla, pour son propre compte, y ajouta 70 millions.

Les largesses, toujours renouvelées, que les monarques étaient obligés de faire au peuple des grandes villes pour capter sa faveur, et dissiper les mécontentements naissants, représentaient aussi un total appréciable. Septime Sévère leur consacra 170 millions, et elles ne se répartissaient en fait que sur une mince partie des habitants de l'Empire.

Mais c'était surtout la bureaucratie qui ruinait le Trésor : les scribes de toute espèce pullulaient au centre et aux extrémités, compliquant de leur paperasserie



stérile une administration déjà laborieuse par elle-même, pénétrant dans tous les détails de l'activité économique, étendant sur les villes et sur les campagnes un réseau de contrôles, de délations, d'oppressions, une armature qui, au lieu de soutenir ce vaste corps de nations, l'écrasait de tout son poids. On pourra dire que « ceux



Photo Alinari.

Fig. 24. — Les fouilles au Forum.

qui vivent des caisses publiques sont plus nombreux que ceux qui les alimentent ». Le fonctionnarisme de nos sociétés modernes apparaît médiocre ou modéré à côté du fonctionnarisme du IV<sup>e</sup> siècle, qui régleme les plus minces particularités, et qui s'efforce d'attirer à lui les derniers restes de sève de ce monde déclinant.

Comment s'étonner que soucieux de pourvoir à des budgets grossissants, les empereurs s'ingénient à créer de nouvelles ressources. Pendant plus de 200 ans, leur grande préoccupation sera l'établissement de recettes

inédites, de taxes qui rendront davantage sans pourtant susciter la colère des assujettis : problème insoluble. Caracalla aura beau universaliser le droit de cité, pour unifier du même coup le régime fiscal ; d'autres, comme Dioclétien, referont vainement le cadastre d'Auguste, pour aggraver la taxe foncière ; on changera le mode de perception de cette taxe ; les droits sur les ventes d'esclaves, sur les successions, sur les produits importés et exportés varieront d'âge en âge ; le Chrysargyre s'abattra sur l'industrie et le commerce ; l'or coronaire sera exigé des curiales, qui composent le sénat des villes ; mais il y avait une limite aux facultés des contribuables, et comme la bureaucratie se montrait trop exigeante, ils cessèrent de payer. Ils crièrent si fort, vers 364, que l'empereur Valentinien donna, aux agglomérations urbaines, un protecteur spécial, le défenseur de la cité, qui avait mandat justement de contenir les exactions des agents du Trésor. Étrange conception et qui caractérise bien la détresse de ce temps ; il semblait que le fisc fût au-dessus de l'État lui-même.

Les curiales, astreints au paiement solidaire de l'impôt, cherchaient à s'enfuir. On les retint de force. Les artisans, écrasés par le Chrysargyre, voulaient quitter leur métier, s'évader vers les champs où ils croyaient mener une existence moins précaire ; on les riva à leur profession. Pour arrêter la décadence qui se manifeste de toutes parts, pour retenir la vie dans le corps défaillant de l'Empire, les monarques imaginent de tout fonctionnariser. Chacun a sa tâche fixée, et à laquelle il ne peut se soustraire. Le pouvoir assigne à chacun une obligation légale, un rôle social qu'il n'a point licence de décliner. Le monde romain n'est plus, dans les dernières années, qu'une immense construction aux innombrables cloisons, et où chaque être humain, frustré de la plus élémentaire des libertés, s'agite dans le cachot où il mourra. Le travail forcé, auquel correspondent des



immunités, des privilèges, des dotations plus ou moins larges, selon les classes, est la caractéristique suprême de ce régime, qui croule sous la double attaque de la misère généralisée et de la lassitude universelle.

---



## CHAPITRE V

### LE LUXE

Comme dans toutes les sociétés en décadence, le luxe atteignit, dans le monde romain de l'Empire, à un degré inouï de prodigalité stupide. Quelque détresse quipesât sur la masse du peuple, il se trouvait toujours une oligarchie étroite, gorgée des faveurs du monarque, enrichie par la spoliation directe plus encore que par l'exploitation légale de la terre ou des mines, pour accumuler des fortunes colossales; et cette ploutocratie, que le caprice d'un seul faisait ou défaisait, donnait pleine carrière à ses gaspillages. Pour comprendre l'appel incessant que Rome fit, jusqu'à la fin, aux pays orientaux, où s'engloutissaient annuellement ses millions, il faut évoquer ce faste maladif, cette passion asiatique des choses très rares, qui caractérisent l'aristocratie officielle, et dont la fin de la République nous avait déjà offert, en de moindres proportions, le curieux spectacle.

Certains empereurs détenaient, en leur nom personnel, des capitaux immenses; ce qui ne saurait surprendre, puisqu'ils s'arrogeaient le droit de tout confisquer. Auguste lui-même, qui avait hérité de près d'un milliard en vingt ans, légua au peuple 10 millions, et à ses héritiers 35 millions de francs; mais les chefs de l'État ne furent pas seuls à bénéficier de la concentration des fortunes, qui s'accrut de plus en plus à travers le 1<sup>er</sup> et le 2<sup>e</sup> siècles. Nombre de sénateurs, dont les biens étaient répartis à travers toutes les provinces, disposaient



de 3 à 4 millions de revenus, et entretenaient des milliers d'esclaves. Pline classe déjà au second rang ceux dont les ressources annuelles n'excèdent pas un million et demi. Au reste, le Trésor était là pour subvenir aux besoins des hauts fonctionnaires retraités, qui se plaignaient de la mauvaise chance ; mais ce furent surtout



Photo L. L.

Fig. 25. — Maison de Méléagre à Pompéi.

les affranchis, qui, exploitant la faiblesse, la crainte, les vices des monarques, entassèrent de scandaleuses richesses. Pallas, sous Claude, posséda 80 millions, et Narcisse sous Néron, plus de 100. Calliste, Epaphrodite, gens de mœurs infâmes, pouvaient rivaliser avec eux. D'autres leur succédèrent. Pendant les siècles qui suivirent, jusqu'à Théodose, l'opulence de quelques parvenus ne cessa de contraster avec le cruel dénûment de la masse des citoyens.

Au reste, les empereurs et leurs favoris s'attachaient à étonner le monde par leurs folies. Le luxe de la table, le luxe du vêtement, le luxe du mobilier l'emporteront sur tout ce que notre époque a pu offrir de plus sottement somptueux. Suétone s'est complu à énumérer les inventions insensées des Césars; et après lui, d'autres écrivains compléteront la documentation déjà abondante, qu'il nous a laissée. Caligula avale des pierres précieuses dissoutes dans du vinaigre, et sert à ses convives des pains et des viandes en or. Il fait fabriquer des galères à dix rangs de rames, aux poupes enrichies de gemmes, et qui contiennent des appartements aux prodigieuses complications. Il gaspille ainsi plus d'un demi-milliard en un an. Ses casaques sont ornées d'émeraudes; ses robes sont tissées de soie pure, et il donne à ses chevaux des lieus où brillent des escarboucles.

Néron, pour éblouir l'Asie, assigne au roi Tiridate une pension quotidienne de 200.000 francs. Il joue aux dés à raison de 400.000 francs le point. Lorsqu'après le grand incendie de 64 il se fait construire un palais d'or, il déclare: « enfin, je commence à être logé comme un homme ». Vitellius force un de ses amis à lui préparer un repas qui coûte 400.000 francs, et où l'on consomme 2.000 poissons et 7.000 oiseaux. Il envoyait des navires spéciaux jusqu'à Gadès et des courriers jusqu'au pays des Parthes, pour y chercher des denrées exceptionnelles. Domitien creuse un lac artificiel pour y donner une bataille navale. Plus tard encore, Elagabal semble vouloir effacer le souvenir des plus prodiges de ses prédécesseurs.

Comment les empereurs, qui proposaient de si tristes exemples, auraient-ils pu assurer le respect des lois somptuaires? Les textes prohibitifs succédaient aux textes: ils demeuraient stériles. Sénateurs et affranchis dépendaient à profusion pour leur domesticité, pour leurs



villas, pour leur mobilier, payant des tapis jusqu'à un million, réclamant d'extraordinaires tissus. Ammien Marcellin signale la fureur de magnificence, qui s'introduisit dans les hautes classes au iv<sup>e</sup> siècle, alors que l'invasion grondait de toutes parts. Jamais pareille



Fig. 26. — Gladiateurs.

recherche ne s'affirma dans le vêtement. Plus soucieux de leur toilette que leurs propres femmes, les grands fonctionnaires portaient des manteaux à trame déliée, ornés de bordures à franges, et des tuniques parsemées de figures d'animaux. Commandant à des armées de valets, ils offraient d'interminables festins, pendant que des millions d'hommes affamés erraient dans les villes et à travers les champs... Leur pompe barbare illustre atrocement les tristesses de l'état social.

## CHAPITRE VI

### LES CAPITALES

C'était dans les capitales surtout que s'affirmait le contraste des conditions. Pendant plus de trois siècles, Rome demeura le centre unique, le chef-lieu officiel, le marché économique ; puis les souverains désireux de mieux surveiller les invasions, s'établirent plus près des frontières, et en 330, Constantinople devint le second grand foyer d'activité. Cette division du territoire, qui n'était dictée, au surplus, qu'en partie par des préoccupations militaires, n'eut rien de factice. Elle correspondait à une séparation naturelle, et que l'histoire, les croyances, les mœurs avaient plus ou moins maintenue, — entre le monde occidental et le monde oriental. Sous la romanisation apparente, les vieilles traditions helléniques et asiatiques avaient survécu dans toute une vaste région de l'Empire. Si l'Occident avait fortement agi sur l'Orient, l'Orient n'avait pas moins énergiquement réagi sur l'Occident ; celui-ci avait imposé à celui-là sa domination matérielle, mais il lui avait emprunté des traditions gouvernementales, des habitudes de vie, et aussi des croyances et des cultes. La création d'une administration à Constantinople sanctionna ce retour de vitalité et d'influence orientales.

Il faut le répéter : ces capitales, à quelque point de vue qu'on se place, exercèrent un ascendant que ne détiennent aucune de nos grandes cités modernes et les institutions mêmes dont elles étaient dotées, et qui



permettaient à des centaines de milliers de gens de subsister presque gratuitement, tendaient toujours davantage à accroître leur densité.

On est forcé de renoncer à connaître la population exacte de Rome : 800.000 âmes, 1.200.000, 1.900.000, 4 millions, ou même plus, car toutes les imaginations



Photo Alinari.

Fig. 27. — Colisée.

se sont donné libre cours. Ce qui est certain, c'est que le mur d'Aurélien couvrait une étendue de 16 kilomètres, et qu'au  $iv^e$  siècle la métropole, s'étendant sur la campagne environnante, dépassa cette enceinte sur tous les points. Une statistique du temps de Constantin estime à 48.400 le nombre des maisons, mais combien d'habitants vivaient par maison ?

Les empereurs ne cessèrent point d'embellir la ville, les plus prodigues comme les plus économes tenant à y laisser un vestige de leur domination. Auguste, qui

réorganisa l'administration urbaine déjà très compliquée, avec le service des distributions, des incendies, de la police, des aqueducs, etc., put dire : « J'ai trouvé une capitale en briques, je l'ai laissée en marbre. » Il fit installer le marché dit *Macellum Liviae* ; Néron, après l'incendie de 64, reconstruisit la cité, tout en étalant dans sa maison d'or une folle magnificence. Auparavant, il avait tracé sur le Coelius, le *Macellum Magnum*, ou grand marché. A Vespasien, on dut le Forum de la Paix, et le Colisée bâti sur l'emplacement de la Maison d'or. Domitien enjoignit de détruire — aux applaudissements des délicats et des poètes — les échoppes qui encombraient les rues. Le trafic était à ce moment devenu plus intense que jamais dans tous les quartiers populeux, et chaque commerce se concentrait strictement dans un îlot déterminé : les orfèvres et les joailliers se tenant sur la Via Sacra, les marchands de meubles au clos des Septa, les vendeurs de parfums et de soieries au forum de la Paix. Les maisons, en dépit des décisions impériales, se surélevaient toujours, et il fallut que Trajan en limitât la hauteur à 19 mètres. Cet empereur fit encore aménager le forum, qui porte son nom : Caracalla érigea ses thermes, que les thermes de Dioclétien allaient encore surpasser en ampleur, et Septime Sévère, l'énorme palais du Palatin. Du 1<sup>er</sup> au 4<sup>e</sup> siècle, les édifices s'accumulent dans un espace relativement restreint, renouvelant complètement l'aspect général, ajoutant surtout aux commodités du négoce...

Le service des approvisionnements, qui s'était constitué dans la dernière période de la République, et auquel l'ordre « légal » apparaissait lié à juste titre, acquit une importance exceptionnelle sous l'Empire. La plèbe, qui s'entassait dans les faubourgs, eût été un perpétuel danger pour l'absolutisme si elle n'eût été nourrie. Les souverains s'attachèrent à la satisfaire, à obtenir des provinces que la subsistance de l'énorme



population métropolitaine soit toujours assurée, à développer d'âge en âge les allocations gratuites. A la fin, pour mieux garantir la régularité du système, ils recourront aux corporations forcées et pourvues de privilèges; et il semble même que rien n'ait plus influé que les nécessités de l'annone sur la transformation des



Photo Alinari.

Fig. 28. — Le Palais de Septime Sévère.

collèges. C'est que le despotisme, en apparence le mieux enraciné, eût croulé devant la colère d'une plèbe, qui eût vainement réclamé son pain. C'est que toute la structure économique et sociale eût été fissurée, ébranlée à fond, si les assignations de denrées eussent cessé. Combien peu elle était solide, on put le discerner au jour des grandes famines qui provoquèrent, même au 1<sup>er</sup> siècle, de redoutables séditions.

Le blé constitue l'essentiel des distributions. Auguste le donne à 200.000 bénéficiaires, puis le total augmente,

fléchit, se relève encore, variant entre ces deux limites : 180.000 et 320.000. Au temps de Septime Sévère, Rome consomme près de 28 millions de boisseaux, et le Trésor débourse annuellement 12 millions de nos francs. Le même empereur se vantait d'avoir des grains pour sept ans dans ses magasins, et il généralisait les allocations d'huile, qu'Elagabal réduisit, qu'Alexandre Sévère développa au contraire. Le pain de qualité médiocre remplace le blé à l'époque d'Aurélien, et en 367, Valentinien ordonne que ce pain soit de première qualité. Au iv<sup>e</sup> siècle également, des empereurs font remettre des quartiers de viande aux indigents inscrits sur les registres de l'annone, en dehors des *congiaires* extraordinaires qui comprennent toutes espèces d'aliments. On a calculé qu'il fut dépensé, pour le blé et le pain seuls, 3 milliards de francs, de César à Dioclétien. Mais cette évaluation est purement conjecturale. Il y faudrait d'ailleurs adjoindre le coût de l'huile, de la viande, des jeux, etc., le coût aussi de l'administration ; — des curateurs d'abord, un préfet ensuite avec toute une bureaucratie, — qui fut préposée à l'annone.

Tout allait bien, et la portion du peuple qui attendait sa nourriture du Trésor, demeurait à peu près immobile, lorsque les distributions se faisaient à jour fixe ; mais les disettes, inévitables à une époque où l'agriculture était médiocrement active, et où les communications étaient lentes, soulevaient de terribles fureurs. Les historiens citent les famines de l'an 6, de l'an 8, de l'an 19, de 41 et 52 qui furent marquées par de sanglantes émeutes, de 67, de 108, de 166, de 188, et les empereurs les plus sévères n'échappèrent pas aux démonstrations d'une plèbe irritée.

Constantinople, qui fut fondée en 330, sur l'emplacement de Byzance, dans un site admirable et unique, s'éleva très rapidement au rang de cité maîtresse.

Constantin, pour stimuler sa croissance, ne se cou-



tenta pas de dépenser de fortes sommes, beaucoup plus sans doute que les 120 millions énoncés par des écrivains. Pour faire surgir une véritable ville dans l'enceinte de 5 lieues qu'il avait tracée, il recourut à toutes les ressources de l'arbitraire, interdisant par exemple, à tout propriétaire de l'Asie ou du Pont, de tester, s'il n'avait élevé une maison dans sa nouvelle capitale. Il dota, de plus, celle-ci de toutes les institutions qui avaient été aménagées à Rome, des distributions de blé et d'huile entre autres, garantissant aux habitants, à titre gratuit, 80.000 mesures de grains chaque jour. Pour que l'approvisionnement fût assuré, il n'hésita pas à rançonner les campagnes environnantes, dont les paysans préférèrent émigrer, et à imposer un nouveau et écrasant tribut frumentaire à l'Égypte. Mais à la fin du iv<sup>e</sup> siècle, Constantinople, création artificielle cependant, était devenue une énorme agglomération, qui dominait le trafic de l'Orient, et qui avait arraché à Rome l'influence, qu'elle avait jusque-là détenue sur l'industrie et sur les échanges des provinces helléniques et asiatiques. Tout le régime économique de l'Empire en fut bouleversé.



## CHAPITRE VII

### DÉCADENCE DE L'ESCLAVAGE

L'esclavage demeure, jusqu'à la fin de l'histoire romaine, l'une des bases du régime économique : c'est sur lui, en très grande partie, que repose la production agricole et industrielle, — comme aussi le fonctionnement d'un certain nombre de services publics ; mais son rôle va déclinant d'étape en étape. Il ne faut pas faire hommage au stoïcisme, ou au christianisme, de cette décadence d'une institution prédominante et fondamentale, car quelques paroles sympathiques que les écrivains de l'une et de l'autre doctrine aient trouvées pour les captifs, ils n'ont jamais combattu dans son principe le régime qui durait depuis des siècles : ils n'ont jamais revendiqué le respect intégral de la personne physique. La loi, les usages, les conceptions morales de l'époque ne condamneront ni la propriété, ni la vente des individus. A cet égard, aucune évolution ne se marquera dans les derniers siècles de l'Empire ; et si néanmoins quelques prescriptions viennent interdire les violences traditionnellement exercées sur les *servi*, elles procèdent plutôt de l'intérêt bien compris, et répondent avant tout au désir de sauvegarder un élément nécessaire, et dont le maintien paraît de plus en plus compromis.

Il y a eu crise de l'économie servile à partir des Antonins, et cette crise est imputable d'abord à la rarefaction des captures. Les grandes guerres, qui avaient



alimenté le marché de Rome, celui de Corinthe, celui de Délos, à la fin de la République, avaient cessé presque partout. Les historiens ne consignent plus, comme par le passé, les statistiques des prises opérées chez les barbares, et qui renouvelaient périodiquement le bétail humain. En même temps, les progrès de la technique, que la population servile était inapte à s'approprier, restituaient au travail des *liberi* organisés en hiérarchie de fonctions, une partie des métiers d'où il avait été éliminé peu à peu. On se rendit compte de certains inconvénients du système qui avait été pratiqué jusque-là, et dans l'ordre agricole, le colonat qui s'était implanté d'assez bonne heure à Rome, et qui était normal chez les barbares, parut beaucoup plus fructueux : il avait l'avantage d'assurer, au détenteur du sol, un produit plus élevé, tout en réduisant au minimum les frais d'exploitation. Ainsi, sans disparaître, loin de là, l'esclavage restreignit à la fois son importance numérique et son influence économique. Et c'est parce que ses contingents se resserraient, et qu'on s'efforçait aussi de le revivifier, pour mieux l'associer à l'artisanat reconstitué en corporations privilégiées, et au colonat de plus en plus répandu, que la condition du *servus* tendit à s'améliorer. Les empereurs, par leurs édits et par leurs documents de toute espèce, crurent enayer une transformation qui les effrayait, et dont ils ne saisissaient pas toute la portée. Les propriétaires dotés de quelque intelligence, appréhendaient de perdre les intérêts du capital, que représentaient les « familles » urbaines et rurales, et s'ingéniaient à plus de douceur pour arracher plus de labeur et un effort plus avisé.

Mais il ne faudrait pas déduire de ces considérations cursives que le sort de l'esclave soit devenu enviable : il ne faudrait pas en conclure non plus que son rôle se soit tellement amoindri, qu'il puisse être désormais négligé, et sur ce dernier point surtout, toute illusion



doit être bannie. Quelque réelle qu'ait été l'extension du colonat, quelque évident qu'ait été le réveil de l'artisanat corporatif sous les empereurs du III<sup>e</sup> et du IV<sup>e</sup> siècles; quelques résultats qu'ait pu donner, au moins temporairement, le système des fonctions obligatoires, implanté dans l'industrie et le commerce, une institution qui avait été aussi vivace que l'esclavage, et qui tenait par tant de fibres à toute l'organisation des sociétés antiques, ne pouvait mourir d'un seul coup. L'évolution fut lente, et même presque imperceptible pour les contemporains. Ce fut par un passage insensible, en quelque sorte, que le colonat s'instaura à la place du régime servile. Lorsque les ateliers des particuliers éprouvèrent la concurrence des travailleurs libres, — si l'on peut ainsi qualifier les ouvriers dotés de la capacité civique, — les esclaves étaient déjà concentrés par milliers dans les grandes manufactures impériales, qui s'étaient dressées en toutes les parties du territoire romain, pour suppléer au déclin, ou pour riposter aux exigences de l'industrie privée.

L'histoire du travail sous l'Empire ne nous offre donc ni surprises, ni à coups. Nous trouvons déjà en action les éléments qui se développeront aux origines du moyen âge, et nous trouvons encore les facteurs de production qui se sont exercés sous la République : l'organisation du labeur apparaît seulement plus complexe que dans les deux premiers siècles avant notre ère, parce qu'elle juxtapose des formes anciennes, des formes nouvelles, et aussi des formes qui semblaient mortes et qui ressuscitèrent avec une énergie éphémère.

Les contingents serviles tombent peu à peu depuis les Antonins jusqu'à Théodose. Nous apprenons que 40.000 Salasses furent enlevés et ramenés par Auguste, et 90.000 Juifs chargés de chaînes par Titus, mais les grands convois de prisonniers, au spectacle desquels



Marius, Sylla, César surtout avaient habité Rome, cessèrent d'arriver. D'un côté, la population esclave voyait se tarir les sources de son recrutement : de l'autre, elle était réduite par une excessive mortalité, que ne dissimulait plus l'afflux constant des serviteurs nouveaux. Les propriétaires avaient beau encourager à la prolificité, pousser aux unions; les naissances ne se multipliaient point. Les diverses causes légales d'asservissement ne fournissaient que d'insignifiants appoints. Les condamnés à mort ou aux travaux forcés, *servi pœnæ*, qu'on envoyait aux mines, ne pouvaient être assez nombreux pour combler les vides. Ni les révocations d'affranchissements pour raison d'ingratitude, ni les dispositions qu'édicte le sénatus-consulte Claudien de l'an 52, contre la femme libre qui entretenait des relations avec un esclave sans l'autorisation du maître, n'étaient capables d'accroître sensiblement les effectifs. On s'efforça bien, comme nous le verrons, de limiter les *manumissiones*, mais les résultats des prohibitions et des restrictions furent médiocres. La piraterie qui eût pu, comme au premier siècle avant notre ère, alimenter les marchés, avait été supprimée pendant la période heureuse et transitoire de la paix romaine, et ne songea guère ensuite à reprendre son trafic passé. Le fléchissement du troupeau servile apparut irrémédiable au début du III<sup>e</sup> siècle, et même auparavant, et le prix des esclaves tendit à s'élever.

Ici comme toujours, les renseignements accusent une lamentable pénurie. Columelle rapporte qu'un vigneron, connaissant son métier, valait à son époque une somme qui, réduite en notre monnaie, eût correspondu à 2.000 francs; ce vigneron comportait une dépense annuelle d'entretien de 600 francs. Au temps de Trajan, les cours atteignent fréquemment 2.500 francs. C'est aussi le chiffre qu'adoptent volontiers les juriconsultes, dans les exemples qu'ils citent. Je passe à dessein



sous silence les taux exceptionnels, auxquels montaient des captifs ou des captives d'aptitudes singulières ou de beauté surprenante. Il est évident qu'on ne vit plus, comme à la fin de la République, des milliers de prisonniers liquidés au plus bas, et que la demande, surtout à dater des Antonins, surpassa de beaucoup les offres.

Les tâches, qui étaient réservées aux esclaves, ne différaient point de celles qui leur avaient été assignées antérieurement. Ils étaient disséminés dans toutes les professions; les riches mirent de plus en plus leur vanité à se faire accompagner de suites fastueuses, où figurait tout leur personnel domestique, et à étaler aux yeux de leurs invités une « maison urbaine » complète. La « famille rurale », qui ne fut guère réorganisée, conserva les caractères qu'elle avait pris à partir du <sup>ii</sup> siècle, mais peu à peu s'éclaircit, lorsque le colonat entra dans sa grande phase d'extension. Les ateliers, qu'avaient rassemblés les émules de Crassus, subsistèrent d'abord, mais cédèrent souvent la place, dans la dernière période de l'Empire, aux manufactures d'État qui concentraient des milliers d'hommes, en grande partie recrutés dans le milieu servile. Ici aussi, l'évolution fut lente et les résultats ne s'en accusèrent pratiquement qu'au temps de Dioclétien, mais l'élément esclave n'avait fait que changer de mains, que passer sous une direction nouvelle, et l'usage qu'on tirait de sa vigueur ou de son adresse physique restait immuable.

Ce qui caractérisa surtout, à cet égard, le régime des Césars, ce fut l'emploi des esclaves aux offices publics. Cet emploi qui avait été pratiqué de toute antiquité, qui s'était développé depuis l'ouverture des guerres civiles, se généralisa sous les successeurs de Marc Aurèle. Les *servi publici* formèrent alors des groupes compacts et affectés aux différents services. Les uns donnaient la torture; les autres étaient enrôlés parmi les pompiers de la capitale. On les recensait par vastes



contingents dans l'administration des eaux, qui offrait une importance essentielle, dans la voirie, dans les bureaux de la comptabilité, où était prisée la dextérité intellectuelle de certains d'entre eux, dans les équipes préposées à la garde et à l'entretien des édifices. Si le personnel servile marqua, au total, une propension à se réduire, ce fut dans les maisons des particuliers, dans les exploitations agricoles ou industrielles qu'il fléchit réellement, car il s'accrut avec rapidité et spécialement à la fin, dans tout ce qui relevait de l'État.

Les documents juridiques, sur la condition qui lui était faite, ne nous manquent pas; au contraire, les sources deviennent de plus en plus abondantes au fur et à mesure qu'on s'éloigne de la date initiale de l'Empire. Il s'agit de définir de plus près l'influence que la philosophie païenne, d'une part, et le christianisme, de l'autre, ont exercée sur le régime des millions d'hommes tenus en captivité et astreints au labeur.

L'esclavage ne cesse pas d'être, suivant une formule claire et concluante, « une institution du droit des gens par laquelle, contrairement à la nature, une personne demeure soumise à une autre personne ». Il est certain que sur le principe même de l'institution, sur sa légitimité, sur sa nécessité, stoïciens et chrétiens ont été en parfait accord.

Les atténuations, que les lois et les constitutions apportent au traitement de l'effectif servile, sont dictées par des considérations économiques beaucoup plus qu'humanitaires. Elles visent à assurer la conservation d'un rouage indispensable, et que l'intérêt bien compris interdit de détériorer. Dès le premier siècle, cette préoccupation s'affirme, et les empereurs mettent des limitations successives à la *potestas* du maître, qui pourrait être tenté d'abuser de ses droits, pour le plus grand préjudice de l'État et de la production générale. La loi Petronia stipule que nul ne devra, sans cause légitime,



faire combattre ses esclaves avec les bêtes féroces. L'édit de Claude dispose que tout esclave, qui aura été abandonné pour infirmité, deviendra libre par ce seul fait, et que tout propriétaire qui tuera son serviteur, devenu incurable, sera poursuivi comme homicide. C'est là un souei qui reparait chez d'autres empereurs, chez Antonin spécialement, dont un document complétera et précisera l'édit de Claude. Néron avait déjà désigné un magistrat spécial pour recevoir les plaintes des esclaves. Plus tard, les textes se multiplient encore, parce que les maîtres, pour mieux résister à la concurrence des corporations, réduisent au minimum le coût de leur personnel, et pour stimuler son activité industrielle, redoublent parfois de coups et d'exigences. Hadrien condamne à des pénalités graves ceux qui maltraitent leurs *servi* ; l'un de ses successeurs interdit de contraindre ces derniers aux travaux dégradants. Et ce courant d'idées qui s'impose peu à peu, que les écrivains, les poètes comme les philosophes, Juvénal et Sénèque entre beaucoup, ont contribué à répandre, s'exprime par des transformations encore plus importantes du droit. L'esclave ne sera plus inquiété dans la possession de son pécule. Il pourra tester, il acquiert une demi-personnalité, et Caracalla dira que l'enfant engendré dans la servitude et né dans la liberté sera libre.

Mais il ne faut pas exagérer, et croire que les rudes et barbares conceptions antiques se seront laissées pénétrer de clémence et de philanthropie. L'esclave reste une propriété, comme le cheval ou le bœuf, et si aucune procédure légale n'intervient pour changer son sort, il commet un crime en essayant de se soustraire à la captivité. Là-dessus, il n'y aura jamais ni hésitation, ni tempérament. Une Constitution de Dioclétien et de Maximin défend à l'esclave fugitif d'invoquer l'*usucapion* ou la prescription de long temps, en sorte que les règles applicables à la possession d'un bien-fonds ne lui



sont pas étendues, et qu'il est plus aisé à un cultivateur d'acquérir par l'usage le domaine d'autrui qu'à un travailleur servile de se libérer de ses chaînes. Et le mot n'est pas de trop : supprimés en théorie par Hadrien, les *ergastula* subsistent en fait, et s'ils n'existaient pas, la surveillance apparaîtrait impossible. Diocletien et Maximin rappellent encore que les maîtres peuvent rechercher les esclaves en fuite. Constantin, quoique chrétien, ajoute que l'esclave qui demandera asile aux barbares aura le pied amputé ou sera condamné aux mines ; il ordonne formellement de châtier les esclaves fiseaux, au cas où ils tenteraient de quitter la ville. Une constitution légèrement postérieure frappe d'amende les personnes qui auront recélé des esclaves fiscaux. Il faut donc mettre en parallèle ces documents officiels et ceux déjà cités, qui interdisent les brutalités, et de cette confrontation, la pensée de l'époque ressort évidente. L'empire ne veut pas renoncer à une source d'activité, — si peu féconde qu'elle se révèle, — qui garantit au moins une certaine continuité de production ; il n'entend point bouleverser l'économie traditionnelle : il la respecte, la consacre, la protège et tend seulement à la prémunir contre les attaques et les ébranlements, en s'opposant à des destructions ou à des diminutions du capital humain. Si les effectifs d'esclaves ont fléchi, si leur importance s'est amincie dans l'industrie, comme dans l'agriculture, il n'a rien fait pour favoriser cette évolution. Au contraire, les mesures qu'il a prises, et que d'aucuns étaient enclins à rapporter à un sens d'humanité plus délicat, visaient à sauvegarder le système séculaire.

Le stoïcisme n'a jamais pensé à réclamer l'abolition de l'esclavage. Sénèque nous a laissé des tirades éloquentes et un peu ampoulées sur la fraternité humaine, où il nous enseigne que les *servi* sont des hommes, d'humbles amis, des compagnons de notre servitude, mais c'étaient là développements philosophiques ou lit-



téraires, d'où ne se déduisait aucune conclusion pratique. Ce qui le prouve bien, c'est que Sénèque lui-même commandait à un nombreux personnel servile. Peut-être cependant épargnait-il à ses captifs les mauvais traitements qui leur étaient prodigués par d'autres, mais il ne semble jamais s'être demandé si le fait de leur condition n'était pas contradictoire à beaucoup de ses idées. Au surplus, la liberté pour les stoïciens consiste beaucoup moins dans la faculté d'aller et de venir, de travailler ou de ne point travailler, d'obéir à sa propre volonté et d'être soustrait à celle d'autrui, que dans l'affranchissement de l'âme, dans l'exclusion des passions qui nous ravissent notre sérénité. Épictète estime que l'homme est libre, son corps serait-il enchaîné, quand son esprit reste maître de lui-même. Dans ces conditions, l'influence morale de la secte ne pouvait être que médiocre sur le régime servile.

Le christianisme, à cet égard, mérite d'être envisagé plus longuement, parce que son rôle à la fin de l'Empire apparaît infiniment plus considérable, surtout depuis le jour où Constantin l'installe au pouvoir, et parce qu'il a conquis, dès le iv<sup>e</sup> siècle, de gros effectifs dans toutes les catégories de la société.

Nous n'étudierons pas ici l'essence de sa doctrine; nous ne nous demanderons pas si la pensée du Christ admettait ou écartait logiquement le maintien de la servitude. Si la religion nouvelle recruta d'abord ses adhérents parmi les petits, et se montra plutôt dure pour les riches, elle ne tarda pas à conquérir les hautes classes, et ses tendances évoluèrent. L'Église n'a jamais considéré, une fois dotée de puissance, que l'esclavage fût contraire aux principes sociaux qu'elle défendait, puisque les nations catholiques les plus directement inféodées à Rome ont entretenu cet esclavage aux colonies d'Amérique et d'Afrique, jusqu'au seuil de la période contemporaine.



En fait, les premiers chrétiens ont consacré la légitimité du système servile, plusieurs d'entre eux allant jusqu'à dire que la fin du monde serait retardée tant que « l'état présent », c'est-à-dire l'empire avec toutes ses institutions, serait sauvegardé. Les sectes orthodoxes et hérétiques, qui se sont disputé la prépotence au IV<sup>e</sup> siècle, étaient d'accord pour reconnaître la vertu du régime de production, qui avait subsisté jusque-là, et qui pourtant s'effritait déjà de toutes parts. Ce n'était pas seulement qu'elles fussent quelque peu « perdues » et « étonnées », au sens étymologique du mot, au milieu des besoins complexes du monde gréco-romain, c'est qu'elles se recrutaient pour une minorité à coup sûr, mais pour une minorité pleine d'ascendant, parmi les grands propriétaires qui ne voulaient rien sacrifier de leur faste; c'est surtout qu'en s'abstenant d'attaquer la structure sociale, elles croyaient désarmer les haines officielles et populaires coalisées contre elles. Comme les stoïciens, les chrétiens prêcheront encore quelque douceur aux maîtres dans leurs rapports avec les esclaves, mais ils n'iront pas plus loin. Comme les stoïciens, ils n'auront plus que dédain pour la liberté physique, et exalteront seulement l'affranchissement moral qui ne pouvait porter ombrage à personne. S'ils proclament l'égalité de tous les hommes, ils s'empressent d'ajouter que cette égalité n'est que virtuelle, et qu'au surplus la condition de l'esclave n'est point incompatible avec la sauvegarde de ce principe. Ils estiment la hiérarchie nécessaire, chacun étant, en ce monde, affecté à un rôle spécial qu'il doit tenir dignement, et sa destination étant fixée par Dieu. C'est ainsi que l'esclavage, avec le christianisme, devient de droit divin, et que les « pères » le tiennent pour une institution normale et louable.

Dans l'épître aux Éphésiens, Paul recommande aux captifs d'obéir à leurs maîtres en toute humilité. Dans l'épître à Timothée, il invite ceux de ces captifs, qui ont



embrassé la religion du Christ, à mieux encore accomplir leurs devoirs envers leurs propriétaires. Pierre, dans sa première épître, ne s'exprime pas autrement. Saint Ignace, évêque d'Antioche, et saint Cyprien professent cette idée que la première noblesse consiste à obéir. Saint Augustin présente l'esclavage comme le châtement du pêcheur.

Dans l'apologie des chrétiens qu'il adresse à Marc Aurèle, Athénagoras insiste sur leurs bonnes dispositions à l'égard de l'esclavage, et il donne comme preuve qu'ils possèdent eux-mêmes des esclaves. Les empereurs chrétiens se montrent souvent plus inhumains que les païens. Constantin, à la différence d'Antonin, permet de frapper le *servus* jusqu'à ce que mort s'ensuive ; en 329, à l'encontre de Dioclétien, il autorise la vente du nouveau-né ; en 332, il condamne à la torture le *servus* que deux personnes réclameront à la fois. Ajoutons que le concile de Gangres, en 324, avait prononcé l'anathème contre ceux qui détourneraient les esclaves de leurs devoirs de servitude, et que les évêques finirent par recommander la restitution des esclaves réfugiés dans les églises, alors qu'à l'origine, les églises étaient tenues pour lieux d'asile.

Si l'on peut citer quelques bons exemples, celui de saint Ambroise, archevêque de Milan au IV<sup>e</sup> siècle, qui vendait les vases sacrés pour racheter aux Goths les chrétiens capturés par eux, ils n'ont qu'une valeur relative. Ces exemples ne prouvent point que le christianisme primitif ait revendiqué la liberté de l'homme, mais ils enseignent qu'il a voulu défendre le chrétien, en tant que tel, contre les fâcheux effets de la guerre et de l'invasion.

Les historiens qui ont attribué aux prédications des premiers évêques une action efficace sur la structure de l'État, et qui ont pris au mot certaines phrases de saint Jérôme, de Grégoire de Nazianze ou de Grégoire



de Nysse, ont commis de graves erreurs. Ils ont transporté dans la vie matérielle des exhortations qui s'adressaient à la vie morale. Le christianisme a toujours été conservateur du milieu social et des institutions politiques, et son conservatisme s'est d'autant plus affirmé, presque au début, qu'il cherchait des recrues dans toute la hiérarchie du monde gréco-romain, et qu'il ménageait, pour vivre, les puissants du jour. C'est donc bien à des raisons qui ne relèvent que pour une part infime de la philosophie ou de la religion, qu'il faut imputer la transformation de l'esclavage.

Le personnel servile qui se désagrégait, d'un côté, par l'instauration et le développement du colonat, se disloquait, de l'autre, par la multiplication des affranchissements. Ce n'était point par pur caprice, par sentimentalité, par ostentation, que les maîtres riches procédaient à la formalité de la *Manumissio*. C'était qu'ils trouvaient avantage, pour accroître leurs revenus, pour stimuler leurs affaires, à substituer des affranchis aux captifs. Les monarques eurent beau s'efforcer de restreindre cette pratique qui, à Rome en particulier, augmentait le nombre des individus tombant à la charge de l'annone ; ni les droits sur les affranchissements, ni les limitations apportées, au début de l'Empire, par les lois Fufia Caninia, Aelia Sentia et Julia Norbana, n'engendrèrent des effets sérieux. L'effectif des anciens esclaves élevés à la dignité d'hommes libres progressait d'année en année, en même temps que la somme des fonctions qui leur étaient dévolues, ou que les possibilités d'enrichissement qui leur étaient ouvertes.

Ainsi se caractérisait la décadence du système servile qui, à peine perceptible au temps des Antonins, était devenue, vers l'époque de Julien, un phénomène déjà très apparent.



## CHAPITRE VIII

### LE COLONAT

Le colonat, qui joua un rôle économique considérable dans l'agriculture de l'Empire, et surtout de la fin de l'Empire, et qui prépara le servage du moyen âge, a surgi sur les ruines de la servitude. Il apparaît comme une condition intermédiaire entre l'esclavage et la « liberté ». C'est le régime auquel est soumis l'homme travaillant sur le sol d'autrui, payant une redevance en nature ou en argent, passant avec la terre à tout acquéreur du fonds, rivé en un mot à ce fonds. Il se rapproche de l'esclave en ce qu'il ne peut pas quitter le domaine ; il en diffère en ce qu'il a la qualité d'homme libre et quelques prérogatives de la liberté. Il est en somme un locataire, qui n'a plus licence de se détacher de l'immeuble loué, et qui peine à perpétuité pour le bailleur.

Peu d'institutions antiques ont fait couler autant d'encre ; et l'on conçoit aisément la diversité et la multiplicité des commentaires et des controverses qu'a suscités le colonat, si l'on songe qu'il a porté en lui le fondement du régime social des siècles intercalés entre la crise de l'Empire romain et la période proprement contemporaine. Le serf de la glèbe est le fils direct, l'héritier légitime, si l'on peut dire, du colon.

On a surtout discuté sur les origines et sur la date d'apparition de ce mode nouveau. Avait-il surgi seulement à la fin de l'Empire, quand tout déjà était en pleine



évolution, quand l'esclavage craquait de toutes parts, et que de sa dislocation naissait un système plus complexe ? L'idée initiale par suite était-elle imputable aux Romains, ou avait-elle été empruntée aux barbares qui enserraient le territoire, qui s'y infiltraient peu à peu, et qui parvenaient à imposer, du moins partiellement, leurs propres coutumes.

On ne s'attend sans doute pas à trouver ici — [elles seraient déplacées et dépourvues de rapport immédiat avec notre sujet] — des considérations développées sur ce problème si important, et qui a été traité par de très nombreux historiens et juristes.

Ce qui est certain, et cette conviction ressort de la lecture des écrivains de Rome, c'est que le colonat est très antérieur à la seconde période de l'Empire ; — c'est aussi qu'il a procédé de raisons diverses, et qui ne comportent pas toujours entre elles des liens apparents.

Bien qu'ils n'aient reçu un statut précis, complet, sinon définitif, que sous Dioclétien, les colons étaient désignés sous le nom qui leur est demeuré, beaucoup plus d'un siècle auparavant. Varron, Columelle, Tacite, les mentionnent expressément, et consacrent, à leur sort, des passages plus ou moins étendus. Columelle conseille de leur confier la culture de la terre, où l'on ne réside pas soi-même, car ils lui donnent une plus-value appréciable, et fournissent de solides garanties de labeur sérieux. Tacite vante leur activité, en disant que, par eux, le propriétaire est assuré d'avoir des vêtements, du blé et du bétail. Le régime du colonat était déjà qualifié d'utile, de lucratif, bien avant qu'il n'eût revêtu sa forme juridique et qu'il ne fût entré dans le cycle des institutions courantes.

Nous savons donc que les Romains le connurent, dans sa structure essentielle, au 1<sup>er</sup> siècle de notre ère, et même beaucoup plus tôt, car dès l'an 38 avant Jésus-Christ, des hordes barbares étaient transplantées dans



le territoire romain et attachées, moyennant redevances à acquitter par elles, à la culture de biens-fonds plus ou moins amples. Pour ces barbares, Germains la plupart du temps, la condition du colon n'avait rien de surprenant, et ils n'attendaient pas la bonne volonté de leurs vainqueurs pour en apprendre les détails, car l'institution fonctionnait déjà dans leur pays natal. Tacite nous enseigne qu'à la droite du Rhin, nombreux étaient les *leti* qui étaient assimilables aux colons de l'Empire.

Les sources du colonat sont diverses. Il convient de les énumérer.

1° Des propriétaires, qui commandent à des effectifs importants d'esclaves, estiment profitable de modifier le régime de ceux-ci et de leur donner, avec la liberté personnelle, un champ à cultiver contre redevance. La raréfaction des esclaves, qui coïncide avec l'abandon progressif des conquêtes, tend à généraliser cette conception économique, car l'on n'ignore pas qu'il faut beaucoup plus de *servi* que de *liberi*, — ou de *coloni*, — pour accomplir une besogne déterminée.

2° De petits propriétaires, qu'épouvantent les guerres civiles, qui ont pu apprécier la précarité de leur sort, que les affranchis impériaux ou les prétoriens menacent à chaque instant, dans leur légitime détention, veulent à tout prix s'affranchir de leurs craintes et se soustraire à l'instabilité. Ils se « recommandent » aux puissants du jour. Ils leur remettent leurs terres, qu'ils continueront à cultiver moyennant fermage, pourvu qu'ils soient assurés d'une protection contre les mauvais traitements ou contre la spoliation. En confrontant cet alinéa avec le précédent, on s'aperçoit clairement que le colonat sera une condition intermédiaire entre la liberté et l'esclavage; il recrute son effectif à la fois parmi les *liberi* qui descendent et parmi les esclaves qui montent. Par là, il est appelé, dès le début, à constituer un système



mixte, à présenter des caractères complexes et empruntés de côté et d'autre.

3° L'Empire a intérêt, tout comme les grands propriétaires, les petits propriétaires ou les esclaves, à favoriser, à stimuler cette évolution. Il y a même un double intérêt. Il faut que l'agriculture subsiste, qu'elle éclappe, dans la plus large mesure, aux périls qui la guettent, à la décadence qui la menace ; autrement les subsistances manqueront, et le régime croulera par la base, car l'exploitation de la terre reste l'activité fondamentale. Or l'esclavage réduisant peu à peu ses contingents, et les petits agriculteurs cédant au découragement, à la lassitude, à l'angoisse, les campagnes tombent en friche. Le colonat apparaît comme un remède approprié, puisqu'il pare à la ruine du travail servile, et qu'il retient au sol les hommes libres prêts à s'enfuir.

Il faut aussi que l'État, dont les charges vont croissant, au fur et à mesure que se déploie sa formidable administration, se procure un minimum de ressources. Les expédients ne lui répugnent pas, et il n'écarte ni les impôts bizarres, ni les altérations de monnaie, surtout pendant les derniers siècles ; mais en somme c'est l'agriculture, ce sont les classes rurales qui fournissent le meilleur du revenu public. Le colonat garantit, à ce revenu, une stabilité qui n'est point douteuse.

4° C'est en vertu de cette double considération que les empereurs établissent, comme colons, des effectifs grandissants de barbares. Plus on s'achemine vers la fin, et plus ces installations se multiplient. Les colons jouent, dans un autre domaine, le même rôle que les curiales ou que les *monetarii*, ou que telle ou telle corporation. Ils font partie intégrante de la hiérarchie complexe des fonctions, qui ont pour but de sauvegarder la permanence de la vie de l'Empire. De même que les bandes germaniques sont appelées à prendre la place des citoyens défailants et à combler les vides de l'armée, de même



les barbares subjugués par les monarques, ou ceux qui, affamés, rôdent aux frontières, sont invités à se substituer aux agriculteurs qui ont disparu. D'âge en âge, on suit cette transplantation de gens d'autre race, qui souvent servent à la fois de soldats et de producteurs. Auguste avait déjà procédé de la sorte, puis Vespasien l'avait imité. Marc-Aurèle ouvrit l'Empire aux Marcomans; Aurélien et Probus généralisèrent le système, le second de ces souverains cédant de vastes territoires en Thrace aux Bastarnes, qui reçurent en même temps du bétail et des instruments aratoires. Au iv<sup>e</sup> siècle, des milliers et des milliers de colons, pris parmi les peuples qui assaillent les limites de l'Empire, se répartissent entre les différentes provinces... On voit que le colonat, — s'il correspond très exactement aux nécessités politiques et économiques du temps, comporte des origines assez nombreuses.

Il n'est point surprenant que le régime ait évolué lentement, avant de se fixer au iv<sup>e</sup> siècle. Les actes principaux, qui en réglementent le fonctionnement, sont l'édit de Constantin de 332, qui interdit formellement au colon de quitter la terre, la Constitution de 409, le Code théodosien, le Digeste, mais il est certain que ces actes organiques se bornaient le plus souvent à consacrer, à consolider des coutumes préexistantes, et qui échappaient déjà à la discussion.

Si l'on s'en réfère à ces textes, le colonat était issu du contrat de vente de l'esclave, auquel était annexé un article particulier, — ou de la volonté de ceux qui l'instituaient, ou de la prescription, ou encore (et ce fut le cas le plus commun à la fin), le colon était par hérédité rivé à son sort. Il arrivait aussi que l'État créât de toutes pièces une classe nouvelle de ces serfs de la glèbe : les mendiants, par exemple, y furent incorporés en 382.

Les baux, les conventions, qui liaient le preneur au bailleur, comportaient des modalités variées. Il y en eut



de cinq ans, de cinq ans avec tacite reconduction, de cent ans même. De ces deux dernières clauses, sortirent les tenures perpétuelles. On s'explique parfaitement par exemple, que l'homme engagé vis-à-vis d'un autre homme pour cent années, ne fût plus le maître réel de son individualité, qu'il fût attaché au sol par une obligation ineffaçable.

Le colonat s'implanta d'abord dans les domaines de l'État plus vigoureusement que partout ailleurs, puis les grands propriétaires comprirent l'avantage qu'ils retireraient d'un fonds divisé en parcelles nombreuses, réparti entre des preneurs astreints à redevance. De multiples tractations et spéculations évoluaient autour de ce principe. De grands personnages y consacraient d'abondants capitaux, fournissant aux colons le matériel indispensable, se remboursant ensuite à d'énormes intérêts de toutes les avances qu'ils avaient pu consentir.

Les obligations des colons consistaient dans une corvée qui montait parfois à deux jours de labour, deux de sarclage, deux de moisson, et surtout dans un fermage qui, selon la nature du produit, était de  $\frac{1}{3}$ ,  $\frac{1}{4}$ ,  $\frac{1}{5}$ . La redevance et la corvée se combinaient régulièrement sur les terres de l'Empire. Dans les domaines des particuliers, la redevance excluait souvent la corvée, mais elle comprenait, outre le prélèvement contractuel sur les fruits, une somme fixe. Ces charges devinrent de plus en plus écrasantes pour ceux qui les supportaient, d'autant que le poids des impôts ne cessait de s'aggraver.

Les droits du colon se précisèrent au IV<sup>e</sup> siècle. Il pouvait se marier et avoir un pécule dont le propriétaire héritait, à défaut d'autre héritier. Il était tenu pour libre, avait capacité d'acquérir. Mais sa liberté n'était guère que spéculaire. Une constitution de Théodose et de Justinien dit fort bien en parlant de cette catégorie sociale :



« *Licet conditione videantur ingenui: servi tamen terræ ipsius, cui nati sunt, existimentur.* »

Les colons ne pouvaient être vendus sans le sol, mais le sol ne pouvait être vendu sans eux; leur impuissance à s'affranchir des liens de la terre s'affirma de plus en plus, au point que la prescription trentenaire elle-même cessa de les en libérer.

Telles sont les lignes générales de cette institution, qui sera la clé de voûte de l'âge féodal, et qui, par une transition presque insensible, était sortie de l'esclavage. Au temps de Dioclétien, elle avait acquis déjà dans l'Empire une importance primordiale. Elle apparaît comme le trait décisif, comme la caractéristique la plus parfaite de cette époque impériale, où eroulent les vieux éléments de l'économie, et où s'élaborent de toutes parts les éléments nouveaux. Elle contribue, avec tout le système étroitement hiérarchisé du temps, à subordonner à l'État, — à l'État despotique et bureaucratique, une portion considérable de la population. Du colonat à la corporation officielle, le rapport est évident.



## CHAPITRE IX

### L'ARTISANAT ET LA CORPORATION

L'artisanat a tenu, sous l'Empire, une place beaucoup plus ample que dans la période antérieure, et son rôle a été croissant au fur et à mesure que déclinait le labeur servile. L'organisation corporative qui enlaccera dans un réseau serré de prescriptions et de contraintes la population des ouvriers libres, à dater d'Alexandre Sévère, donnera à cet artisanat une singulière expansion, mais elle n'aboutira pas cependant à enrayer la décadence industrielle, ni à conjurer la catastrophe économique du iv<sup>e</sup> siècle.

Le labeur manuel ne fut jamais en honneur dans l'antiquité. On le méprisait parce qu'il était le fait des esclaves, et il était quasi réservé aux esclaves, parce qu'il était méprisé. Il arriva cependant que les effectifs serviles se restreignant d'une part, et ne se renouvelant plus, de l'autre, les hommes libres durent se charger, et parfois trouvèrent profit à se charger, de certaines besognes industrielles. Le préjugé, qui avait subsisté pendant des siècles, au préjudice du labeur manuel, ne disparut pas complètement, et nous en trouvons l'expression chez les écrivains, chez Sénèque en particulier, mais il tendit à s'atténuer. Nous savons que le père de Vespasien était entrepreneur de travaux agricoles, et que le père de Maxence exerçait un petit métier.

Mais l'artisanat, réduit à ses seules forces, à sa propre initiative, n'offrit pas les garanties d'une activité suffi-



sante aux empereurs, qui étaient préoccupés, au plus haut degré, de l'équilibre économique. Dans cette société, qui ne reposait que sur l'esclavage, l'émiettement de la catégorie servile suscita des craintes, que nous avons peine à comprendre. On se demandait si le monde ne s'effondrerait pas. Les magistrats appréhendaient que les services publics ne fussent plus assurés, que les industries particulières, nécessaires à la subsistance du peuple, à la vie de l'État, ne vissent à périliter, que les besoins collectifs ne trouvassent plus leur satisfaction... L'Empire était un organisme si complexe, que le moindre rouage, en se faussant, était capable de provoquer d'effroyables sinistres. Il s'attacha donc, non pas seulement à stimuler l'artisanat, comme il encourageait le colonat, mais encore à régler cet artisanat, à lui imposer des obligations précises, de façon à lui arracher le maximum de production et à annuler les risques de crise, qu'il percevait de toutes parts. En affirmant son intervention, en garantissant la continuité des services publics et privés, il n'oubliait pas non plus les revendications de sa fiscalité. C'est sur le commerce et l'industrie, non moins que sur la terre, qu'il faisait peser ses exigences financières. On conçoit maintenant pourquoi il donna à l'artisanat une organisation officielle, et pourquoi il en fit une pièce docile du formidable assemblage qu'il avait réalisé.

La corporation devient obligatoire ; la fonction industrielle ou commerciale est érigée en charge publique. Elle se transmet héréditairement, avec les devoirs et les privilèges qui lui sont attachés ; et nul ne peut s'y soustraire sans commettre un véritable délit. Tel est l'esprit de l'institution au III<sup>e</sup> et au IV<sup>e</sup> siècles. Il convient de rechercher comment elle a évolué à ce point, et par quel cheminement elle a abouti à présenter l'aspect étrange, que nous lui connaissons sous Constantin et sous Théodose.



Ses origines ne sont plus inconnues du lecteur. Pendant la crise civile qui prépara la ruine de la République, la corporation avait traîné une existence précaire. Elle était envisagée avec suspicion par les propriétaires d'esclaves qui redoutaient la concurrence libre, et par les magistrats conservateurs que terrorisait son influence politique. César l'avait supprimée, puis elle avait en quelque sorte opéré sa résurrection dans les années troublées, qui avaient suivi l'assassinat du dictateur. Auguste qui nourrissait, contre elle, une secrète méfiance, l'abolit en principe, ne laissant vivre en fait que les collèges anciens et « utiles » et ceux qui obtenaient une autorisation. Mais cette permission n'était dispensée qu'avec parcimonie et sous conditions spécifiées, c'est-à-dire que sur les associations, même officiellement tolérées, le pouvoir conservait un contrôle pratique. Trajan étendit ce régime à tout l'Empire, et les documents prouvent que s'il créa, à Rome, la corporation des boulangers, il interdit en Bithynie, ou mieux fit interdire, par Pluie le Jeune, les sociétés d'artisans. Le permis fut donné suivant les cas par le prince ou par le sénat, et le droit de surveillance appartenait corrélativement à l'une ou à l'autre de ces autorités. Le droit de dissolution subsistait, du reste, intact. Ce fut Marc-Aurèle qui conféra aux collèges la capacité de recevoir des legs, et qui à vrai dire ouvrit solennellement, pour eux, l'ère des privilèges.

Avec Alexandre Sévère, l'évolution s'accroît. Les premiers empereurs n'ont vu surgir, et n'ont laissé durer les corporations qu'à regret, croyant qu'elles abritaient des foyers de sédition. La monarchie orientale qui s'érige alors, qui s'appuie sur une bureaucratie puissante, et qui organise une classification minutieuse et vexatoire des citoyens, développe à l'inverse, l'institution corporative, mais en l'asservissant étroitement à ses propres fins. A l'expiration du III<sup>e</sup> siècle déjà, la



transformation est complète, et la dépopulation qui s'affirme généralement, la crise économique qui se révèle, le besoin de créer des impôts : tout a contribué à la précipiter. L'artisan n'est plus qu'un fonctionnaire, soudé à d'autres fonctionnaires de même espèce, et qui est tenu de se livrer toujours à la même production, sous peine d'encourir la colère du prince. Le régime du travail forcé se juxtapose au régime du travail servile, sans d'ailleurs que celui-ci recule partout à la fois.

Dans le dernier état du droit, les membres des collèges sont assujettis à des obligations, et bénéficient de privilèges, qu'il importe de connaître.

Les obligations portent à la fois sur les biens et sur les personnes. Les biens des « incorporés » sont grevés d'une sorte de dette contractée vis-à-vis de l'État, et que rien ne peut effacer. C'est ainsi que les naviculaires doivent construire des navires, et dépenser, pour la charge qui leur est confiée, jusqu'à concurrence des trois quarts de leur fortune. Leur industrie suppose d'ailleurs une richesse au moins relative. C'est ainsi encore que les charcutiers sont responsables, sur leurs propres ressources, de l'insuffisance des approvisionnements. Quant aux personnes, libres en théorie, elles sont en fait au service de l'État, affectées à une destination à laquelle il devient de plus en plus malaisé d'échapper. Il faut travailler soi-même, et s'entourer des collaborateurs nécessaires à l'exécution de la tâche. Parmi ces artisans libres, il en est qui se confient à leurs propres forces, et d'autres que les circonstances astreignent à recruter un personnel salarié ou servile. La corporation règne à la fois dans ce que nous appellerions la petite industrie et aussi dans les métiers, qui exigent déjà une certaine concentration ouvrière. Mais dans l'une et l'autre catégorie, le labeur personnel est la règle. Valentinien II dira que les charcutiers doivent peiner jour et nuit pour le peuple.



On essaye de se soustraire à sa fonction en aliénant ses biens, mais alors l'acquéreur doit assurer la fonction, car celle-ci doit être exercée et l'État ne saurait sans péril tolérer le chômage. On serait tenté de s'évader par la fuite de cette rigoureuse contrainte, mais les sévérités des lois font cette désertion presque impossible. En 371, Valens déclare que les naviculaires d'Orient ont assumé une charge perpétuelle. Le régime est si strict, que le métier devient héréditaire, et que cette hérédité ne surprend, ne froisse personne. Une constitution de 371 établit que « quiconque épousera la fille d'un pêcheur de pourpre sera incorporé à la profession du beau-père ». C'est surtout pour le métier de mineur, dur, mal payé, que les empereurs adoptent de multiples précautions, et prennent des dispositions draconiennes. Valens et Valentinien I<sup>er</sup> ordonnent de traquer les fugitifs et de châtier sévèrement ceux qui les recèleront. Bien plus, pour assurer le recrutement de certains métiers, on attribue par force aux collègues des auxiliaires plus ou moins préparés. Justinien donnera les vagabonds de Constantinople aux boulangers, mais il est probable que des mesures analogues avaient déjà été adoptées par ses prédécesseurs.

On conçoit que les grèves apparussent comme des crimes sociaux, dignes des pénalités les plus rigoureuses aux empereurs de la fin. Il ne semble pas qu'elles aient été très nombreuses ; les historiens en citent quelques-unes, chez les boulangers surtout, les plus fortement armés contre le pouvoir.

Aux lourds devoirs, qui pesaient sur les membres des collègues, correspondaient des privilèges divers. L'égalité n'était point le signe caractéristique de la société impériale, qui offrait les hiérarchies les plus complexes. Chaque citoyen était rangé dans une catégorie déterminée, d'où il ne pouvait guère sortir à sa guise ; et cette catégorie se différençait de ses voisines, par les



droits et par les charges qui lui étaient assignés. Exigeant des artisans un service continu, et leur imposant, outre un labeur pénible et plus ou moins bien rétribué en soi, le sacrifice total ou partiel de leur fortune, les empereurs comprirent la nécessité de les attacher au système, et leur distribuèrent des prérogatives variables.

Ces prérogatives consistaient d'abord dans l'exemption des fonctions municipales, très redoutées parce qu'elles exposaient à des risques pécuniaires souvent considérables, dans l'exemption aussi de la tutelle qui effraya toujours les Romains, dans l'affranchissement des incapacités qui frappaient les célibataires et les gens sans enfants. Claude le premier décida que les naviculaires seraient soustraits à toute obligation politique, s'ils possédaient un navire d'une contenance de 50.000 boisseaux ou 5 navires d'une contenance de 10.000. Le même prince assura les marchands de blé contre les tempêtes; il leur conféra, comme aux marchands d'huile, la dispense de l'impôt direct. Caracalla généralisa les immunités, et enfin Valentinien I<sup>er</sup> et Honorius, au iv<sup>e</sup> siècle, décidèrent que les artisans rangés en collèges ne seraient par enrôlés dans la milice armée. Si l'on songe au caractère militaire que l'Empire ne cessa d'offrir, la concession était de haute importance, et à elle seule attesterait le cas que les monarques faisaient des producteurs et des intermédiaires.

Mais à côté de ces exemptions générales, les incorporés bénéficiaient d'autres avantages réservés à telle ou telle catégorie. Les boulangers recevaient gratuitement ou à bas prix le blé expédié au Trésor par les provinces, et disposaient de bâtiments affectés à leur usage. Les naviculaires, respectés et choyés entre tous, ne payaient pas les taxes douanières ou *portoria*, qui pesaient lourdement sur les échanges. Gratien leur confirma ce privilège en 380. Ils reçurent encore la dignité équestre. Quant à leur salaire, nous ne le connaissons



guère dans l'ensemble. Nous savons seulement que Constantin donna à ceux d'Orient un *solidus*, ou 15 fr. 85, par 1.000 boisseaux transportés, et qu'il leur fournissait du bois de construction. Ils gardaient aussi 40 p. 100 du froment amené d'Asie Mineure ou d'Égypte. Les charcutiers de Rome, en compensation de leurs risques,



Photo Alinari.

Fig. 29. — Une vue du Palatin.

furent gratifiés, à dater de 367, de 16.000 amphores de vin, et conservaient 5 p. 100 du lard qu'ils livraient. Les foulons de la capitale jouissaient d'une source, qui leur était réservée. Les chauffourniers avaient le monopole de la fourniture de la chaux pour l'État, et obtenaient une amphore de vin par trois charretées. Les monopoles, au surplus, devinrent très nombreux, et l'on signale en particulier, et comme l'un des plus connus, celui des portefaix Romains.

Bien que tous les collèges fussent considérés comme

remplissant une charge officielle, on distinguait, parmi eux, ceux qui avaient un caractère public, qui pourvoyaient à la subsistance et à la sécurité de la masse : naviculaires, boulangers, charcutiers, et ceux dont le caractère restait privé (*argentarii* ou banquiers, *tignarii* ou artisans du bois, *lapidarii* et *marmorarii*, travailleurs de la pierre et du marbre, *centonarii* ou fabricants de couvertures, *medici*, *aquarii* ou porteurs d'eau, *negotiatores artis cretariæ* ou potiers, *canneforii* ou fabricants de nattes, etc.); et tout naturellement, les charges imposées aux premiers étaient plus lourdes, en même temps que leurs privilèges étaient plus fructueux.

Les corporations ne possédaient pas une organisation uniforme. L'homogénéité des sociétés n'était point d'ordinaire totale au point de vue professionnel. Souvent, le nombre des artisans d'un métier ne semblait pas assez élevé, pour qu'ils refusassent l'alliance avec les artisans d'autres métiers. A Lyon, l'on trouvait, chez les menuisiers, des potiers et des forgerons en fer; à Antium, les menuisiers et les changeurs étaient confondus dans un même groupement. Les affranchis étaient parfois admis dans les collèges; quant aux femmes, on ignore si l'entrée leur fut permise dans les collèges d'hommes. Ceux-ci continrent jusqu'à 1.200 et 1.500 membres, et leur effectif tendit à s'accroître dans les derniers siècles, les limitations prononcées par les premiers empereurs s'étant peu à peu évanouies.

Chaque collège avait un album, ou liste officielle de ses adhérents, parmi lesquels il distinguait les effectifs, les honoraires et les *patres*. Il établissait ses statuts, et tranchait, par ses assemblées intérieures, tous les cas qui pouvaient se présenter. Il élisait ses chefs, avec l'agrément du pouvoir, et ceux-ci administraient la propriété collective de la corporation, propriété qui offrait parfois une réelle extension. C'est ainsi que les boulangers de Rome avaient des terres en Europe et en



Afrique, des bâtiments dans la capitale et des magasins à Portus. Le contrôle des autorités se faisait d'ailleurs vigilant et souvent vexatoire, comme l'attestent les innombrables constitutions du iv<sup>e</sup> siècle ; et à Rome en particulier, tout un personnel était préposé à cette surveillance.

Les collèges possédaient des locaux de réunion, et



Photo Alinari.

Fig. 30. — Basilique de Constantin.

leur caractère philanthropique et aussi religieux persista jusqu'à la fin. Ils entretenaient des œuvres charitables au profit de leurs membres étreints par la misère ou par une calamité quelconque, et à l'aide des cotisations mensuelles qu'ils percevaient, des legs qui leur étaient attribués, recueillaient les orphelins, consentaient des prêts, secouraient les veuves. Ils se préoccupaient surtout de procurer à leurs affiliés une sépulture honorable, soit en versant une prime de décès à leur famille, soit en les faisant directement ensevelir à leurs

frais. Les foulons d'Aquilée, les muletiers de Vérone avaient leur cimetière qui leur était strictement réservé ; les ouvriers d'aqueducs à Venouse, les orfèvres à Cæsarea (Cherchell), les constructeurs de navires à Arles, les brodeurs à Rome érigèrent des monuments collectifs à leurs membres défunts. Les inhumations avaient généralement lieu en grande pompe, tous les adhérents étant tenus d'y assister et leur absence étant quelquefois sanctionnée par des amendes.

Très nombreuses furent ces corporations. Dès Alexandre Sévère, elles atteignaient, à Rome, au chiffre de 32, et certainement leur effectif se développa encore par la suite. Plusieurs eurent une histoire compliquée, tels les naviculaires, qui amenaient le blé d'Égypte à Pouzzoles, puis à Ostie et qui transmettaient ensuite leur chargement aux *caudicarii*. Les bateliers formèrent des collèges, qui comptaient parmi les plus importants, et qu'on retrouve sur le Rhône, sur le lac de Garde, à Vérone, à Côme, à Mantoue, à Séville, à Lutèce, à Lyon, à Arles, à Narbonne, sur l'Aar, sur le Neckar, sur la Moselle, et jusqu'en Pannonie. De même, les boulangers, de par la nature des services qu'ils rendaient, étaient appelés à constituer des groupements sur toute la surface de l'Empire. Ceux de Rome étaient 458 au iv<sup>e</sup> siècle ; ils devaient cuire chacun au moins 100 boisseaux de blé quotidiennement, et étaient subordonnés à la fois au préfet de la ville et au préfet de l'annonne. Très considérés aussi étaient les *suarii* ou charcutiers qui ne se contentaient pas d'abattre les porcs, et d'en vendre les morceaux, mais qui allaient chercher les animaux dans le Samnium, la Lucanie et la Campanie. Il faut citer encore les *calcis coctores et vectores*, qui fournissaient la chaux, et qui étaient formés en collèges dans quantité de villes des provinces ; les meuniers qui se séparèrent des boulangers au iv<sup>e</sup> siècle, lorsque le moulin à eau devint d'un usage courant ; les



marehanda d'huile qui s'associèrent à dater du II<sup>e</sup> siècle, et qui trafiquèrent avec la Bétique et l'Afrique, en établissant leurs sièges surtout à Rome et à Ostie; les négociants de vins en gros, auxquels Alexandre Sévère donna une organisation officielle, et qu'Aurélien réorganisa, en distinguant ceux qui recevaient le vin des contrées tributaires et ceux qui le mettaient en vente; les *fabri* ou ouvriers des constructions, les *centonarii* qui fabriquaient des couvertures et des coussins, les *dendrophorii* ou négociants en bois. Dans 140 villes, d'après Waltzing, se révèle l'une au moins de ces trois dernières corporations. Le même auteur donne, pour les cités provinciales, des énumérations, qui attestent l'expansion de la vie corporative, signalant les musiciens de Casinum, les porteurs d'eau de Venouse, les batteurs d'argent de Smyrne, les muletiers de Polentia, les orfèvres de Pompéi, les tonneliers de Tivoli (Tibur), les bijoutiers de Cherehell (Cæsarea), les forgerons de Dijon, les maçons de Cordoue, d'Arles, de Nîmes, les cuisiniers de Cologne, les foulons de Carthage, les teinturiers de Thessalonique. Pour la Gaule, Lyon et Narbonne surtout furent des centres corporatifs, qui le disputèrent presque en importance à Rome et à Constantinople.

Il serait intéressant de connaître, avec quelque précision, les salaires que touchaient les membres des collèges, revêtus de toute évidence de la qualité d'artisans. Mais l'insuffisance des statistiques se manifeste pour cette époque, comme pour celles qui l'ont précédée. Les données, que nous possédons sur la vie des ouvriers de l'Empire, sont vagues et conjecturales. Un seul document sérieux est parvenu jusqu'à nous: c'est le fameux tarif de Dioclétien de 301, consigné dans l'inscription de Stratonicee. Mais il faut remarquer, en premier lieu, qu'il a été élaboré à une époque de redoutable crise, et correspond par suite à des circonstances exceptionnelles; en second lieu, qu'il fixe un



maximum et non point un cours normal ; en troisième lieu, — que s'il nous laisse une idée de ce qu'il faut appeler la hiérarchie des métiers — les évaluations qu'on en déduit sont très contestées, les bases de calcul n'étant point uniformes. D'après Waddington, la journée du maçon et du charpentier de navire était cotée 3 fr. 10, celle du peintre en bâtiment 4 fr. 65, celle du peintre décorateur 9 fr. 30, celle de l'ouvrier rural, 1 fr. 55, celle du berger 4 fr. 25. Le barbier recevait par personne 0 fr. 12 ; le maître de lecture par enfant et par mois, 3 fr. 10 ; le garçon de bains, par baigneur 0, 12 ; et de ces salaires ou rétributions, il convient de rapprocher, d'après le même auteur, le prix de certains objets ou aliments. L'hectolitre de seigle était compté au plus pour 21 fr. 50, celui d'avoine pour 10 fr. 50, le litre de vin ordinaire pour 0 fr. 92, le litre d'huile pour 4 fr. 38, le kilo de porc pour 2 fr. 28, le kilo de mouton ou de bœuf pour 1 fr. 52, etc., en sorte que l'existence aurait été relativement onéreuse.

Chez Dureau de La Malle, les estimations sont tout à fait différentes. Le cultivateur sera payé au maximum 0 fr. 65, le maçon 1 fr. 25, le menuisier et le cuisinier de chaux 1 fr. 25, le marbrier et le mosaïqueur 1 fr. 50, le forgeron et le boulanger, 1 fr. 25. Mais les vivres baissent à proportion : le vin ne dépassera pas 0 fr. 40, ni l'huile 0 fr. 60 le litre, ni le porc 0 fr. 60 le kilo, le kilo de bœuf ou de mouton ne pouvant excéder 0 fr. 40, et le beurre limitant son prix à 0 fr. 40 la livre.

Nous nous bornerons, sans prendre parti, à juxtaposer ces deux séries de chiffres. L'édit de 301, sur lequel nous reviendrons, est l'un des rares documents statistiques que nous ait légués l'antiquité ; et faute d'une base inattaquable, nous ne saurions en dégager une conclusion certaine, ni pour les salaires, ni pour le coût de la vie de l'artisan.



## CHAPITRE X

### L'ACTIVITÉ AGRICOLE

L'agriculture de l'Empire a subi les vicissitudes de l'activité générale. Elle se relève peu à peu au temps d'Auguste, puis durant la période de la paix romaine, pour périliter de nouveau au III<sup>e</sup> siècle et au IV<sup>e</sup> siècle ; et alors les champs sont envahis par les mauvaises herbes, et ceux qui les exploitent s'enfuient de toutes parts, soit pour échapper aux violences des barbares envahisseurs, soit pour se soustraire aux exigences accablantes du fisc.

Pour apprécier la courbe suivie par l'exploitation rurale pendant ces quelques centaines d'années, il ne faut point s'abstraire des conditions historiques. Ce sont elles qui influent, au premier chef, sur la prospérité des biens-fonds ou sur la ruine des domaines grands et petits. Quand les souverains imposent le maintien de l'ordre public, surveillent la voirie, assurent la mise en état des travaux d'utilité publique, le propriétaire, le fermier, le colon se sentent encouragés à produire, et à de certains moments, l'Italie septentrionale, la Sicile, les provinces extérieures à la Péninsule atteindront à un degré de splendeur agricole, que l'on rechercherait vainement dans la phase antérieure à Auguste. Lorsqu'au contraire, les armées prétoriennes s'entrechoquent et s'entre-déchirent, ou encore lorsque les hordes germaniques se déversent sur la Cisalpine, sur la Thrace, sur la Gaule, sur l'Espagne, le rendement



diminue au point de disparaître presque totalement, et le désert s'étend sur de vastes superficies; il semble que toute une tradition de forte civilisation soit brusquement abolie.

Mais il faut faire entrer encore ici en ligne d'autres considérations. Pendant les deux premiers siècles de l'Empire, la science culturale a réalisé de rapides progrès, dont Plinè l'Ancien nous a laissé un tableau cursif. L'exploitation du sol sort de l'empirisme; les traités d'agronomie de Caton, de Varron, de Columelle, le plus récent de ces écrivains spéciaux, ont fait pénétrer, dans la masse des producteurs ruraux, chez les grands propriétaires, tout au moins, des notions fructueuses, et qui se répandent de proche en proche jusque chez les plus modestes cultivateurs. Les instruments aratoires, en même temps, se perfectionnent, tandis que la pratique des irrigations et des amendements se vulgarise et se complète.

C'est parce que la foule des agriculteurs s'approprie une habileté professionnelle plus poussée, que dans une certaine mesure, le fléchissement du personnel servile n'entraîne pas, tout de suite, ses graves conséquences. A cette expansion de la technique, correspond la formation, la diffusion du colonat. Le colon restaure la petite agriculture dans toute une série de contrées, et applique à cette agriculture, avec une ardeur que l'esclave ne pouvait marquer, les connaissances et l'expérience qu'il a acquises. Mais le colonat était lui-même, pour une forte part, le produit d'une époque de troubles et d'insécurité, et quand ces troubles s'universalisèrent et que cette insécurité devint permanente, quand l'inondation barbare s'épandit sur des millions de kilomètres carrés, il y eut une régression de l'humanité, et la technique nouvelle, élaborée parmi des siècles d'efforts, fut menacée d'anéantissement. Au iv<sup>e</sup> siècle, au temps de Dioclétien, de Constantin, de Julien, de Théodose,



les paysans se révoltent contre un sort ingrat; les provinces jadis les plus fertiles offrent des tableaux de désolation; les moissons manquent, et avec elles tous les produits agricoles indispensables à la vie normale. C'est alors que les cours de toutes choses renchérissent, que la famine menace, que les séditions se multiplient. La crise agricole était d'autant plus grave, que l'activité rurale demeurerait encore essentielle et que, il le faut toujours répéter, la majeure partie des hommes à cette époque, comme dans toute la période antique, attendaient de la terre leur subsistance.

Le *latifundium*, si l'on s'en réfère au mot célèbre de Pline, aurait perdu l'Italie. Il n'a cessé, pendant deux cents ans après Auguste, de s'étendre sur la Péninsule, et nous savons comment les circonstances favorisèrent son développement. Tant que les effectifs serviles furent suffisants, il resta la caractéristique de vastes contrées. Les terres du domaine public avaient été soustraites au fisc. Le Latium, le Picenum, le Samnium, la Sicile, régions de grande propriété, gardèrent le régime qu'elles avaient acquis à la fin de la République. D'après certains témoignages, la moitié de l'Afrique aurait appartenu, vers l'an 100, à six personnes.

Le *latifundium* continua à produire ses effets bien connus, donnant de médiocres rendements, dépeuplant des districts entiers; et Columelle montrait, dès le 1<sup>er</sup> siècle de notre ère, ses fâcheux résultats, en dénonçant l'absentéisme des latifundistes; mais ici encore il convient de faire des réserves et de se garder des généralisations hâtives. Il faut aussi tenir compte des conjonctures nouvelles, qui ont surgi à dater du 1<sup>er</sup> siècle, et qui ont préparé, avec le colonat, une reconstitution de la petite agriculture: ce qui ne signifie point que cette petite agriculture ait réussi à ajourner, ou à atténuer, une crise dont nous avons énoncé les causes.



Auguste et ses successeurs avaient créé des colonies un peu partout, pour fixer de nouvelles populations au sol. Il y eut, en Afrique, Tingis (Tanger), Rinaddir (Melilla), Portus Magnus (Mers El Kébir), Casarea (Cherchel), Icosium (Alger); en Italie, Bénévent, Aceræ, Cumes, Nucera, Sora, Ariminum, qui s'élevèrent parfois sur l'emplacement d'anciennes colonies déjà désertées. Certaines devinrent le centre de domaines culturels, répartis entre des centaines et des milliers d'hommes. Horace, Virgile, Martial, Juvénal, célébrèrent les bienfaits de cette petite propriété et si leur propagande poétique ne fut pas aussi féconde que le pouvoir l'eût espéré, ou que les politiques du temps le souhaitaient, elle ne resta pas totalement stérile. Ils se heurtèrent surtout à l'indifférence de la plèbe, qui préférait le séjour des villes, avec les avantages qu'il comportait, et qui ne réclamait plus comme auparavant la loi agraire et le partage de l'*ager publicus*. Plus tard, le développement du colonat, la pratique de l'emphytéose et des locations modifièrent l'aspect de quelques régions, où la grande propriété, tout en subsistant, se conciliait, se combinait avec la petite agriculture. Les latifundistes cédaient d'autant plus volontiers leurs fonds à bail, ou contre redevance, qu'ils devaient payer l'impôt même pour les terres incultes.

Les petits agriculteurs ne disparurent jamais complètement, au surplus, des pays les plus fertiles de l'Empire, et Pline le Jeune lui-même cite à ce sujet des documents irréfutables. A Bénévent, très peu d'immeubles valaient plus de 15.000 francs de notre monnaie. A Plaisance et aux alentours, on n'en comptait que deux qui excédassent 250.000 francs. Dans la Gaule Narbonnaise, le sol arable était très divisé, et entretenait une nombreuse population.

Tous les historiens s'accordent à vanter la prospérité agricole d'immenses territoires, à l'époque des pre-



miers Césars, comme à l'époque des Antonins. L'Afrique était couverte de moissons. La vallée de la Medjerda, dans la Tunisie actuelle, n'était qu'une succession de gros villages, qui vivaient de la culture des céréales ou de l'oléiculture. Carthage expédiait du froment, Tanger des chevaux et des vins, Hadrumète de l'huile, qui lui venait de ses innombrables fabriques. On disait couramment que la Numidie rendait 100 pour 1. La Cyrénaïque le lui disputait en fécondité. L'Égypte, qui ne cessa d'être considérée comme un des greniers de Rome, préoccupait à juste titre l'administration romaine, et Auguste fit curer ses canaux. L'Asie Mineure cultivait ses montagnes, et d'énormes troupeaux de moutons y parcouraient les pâtures. La Syrie, par endroits, ressemblait à un superbe jardin, et les oliviers de l'Oronte étaient célèbres. La Narbonnaise, à l'époque d'Adrien, exportait des denrées agricoles de toute espèce... Les autres parties de la Gaule se vouaient à la production des céréales, et les géographes affirment que rien n'y était en friche. La Cisalpine fournissait du millet, du vin, des laines; la Sicile et la Sardaigne, des céréales et du bétail. Le Norique et la Bétique, à deux extrémités de l'Empire, avaient su mettre admirablement en valeur leurs terres, en dépit des difficultés qu'offrait un sol accidenté et rocailleux.

Au n° siècle de notre ère, la prospérité agricole était indéniable. Nulle part, le froment ne faisait défaut. La viticulture s'était enrichie de procédés nouveaux, plus ou moins contestables, mais la science de ceux qui la pratiquaient s'était manifestement développée. Pendant les 150 ou 200 premières années de l'Empire, les crus les plus appréciés étaient le Cécube, le Falerne, le Vénafre, le Signa-Albe; Capoue, Naples, Pompéi, Brixentum, Messine, Syracuse, Bénévent étaient les centres de vignobles importants et faineux. On citait de plus ceux de la Bétique, de la Tarraconaise, ceux de



Biterræ (Béziers), de Clios, de Cos, de Smyrne, de Clazomène, d'Ephèse, de Gaza, d'Ascalon, de Laodicée. Pline l'Ancien nous enseigne qu'aux mouës, on adjoignait couramment du plâtre, de la glaise, de la chaux, de la résine et de la poix. Les vins de raisins secs et la piquette se fabriquaient aussi communément. Certains produits se vendaient à des prix élevés, le Chio valant jusqu'à 2 fr. 15 le litre et jusqu'à 25 francs l'amphore, mais les deux tiers des vins les plus recherchés venaient d'Italie.

Pline l'Ancien rapporte que l'horticulture, tout comme la culture maraîchère, s'était à son époque répandue dans les provinces les plus éloignées de Rome. La consommation des fruits s'était fortement développée depuis l'époque d'Auguste, où se pratiquait déjà, au témoignage de Virgile, la greffe du noyer sur l'arbutier, celle du pommier sur le platane, celle du cerisier sur l'ormeau. La Sabine restait célèbre par la richesse de ses vergers, et les abricots, qu'elle livrait, se vendaient jusqu'à 6 francs; ses prunes, ses pêches étaient aussi disputées que les poires de Campanie : le châtaignier avait été mis en culture autour de Tarente et de Naples, mais l'Espagne, la Gaule et la Thrace s'efforçaient de satisfaire à la passion des riches Romains pour les beaux fruits, et la Bretagne elle-même donnait ses soins au cerisier, qui était arrivé d'Orient à la fin de la République.

A cette période de haute prospérité succède la phase d'effroyable détresse dont on connaît les traits caractéristiques. Déjà au début de l'Empire, quelques régions, pour des raisons particulières, s'étaient changées en steppes incultes, telle la Lucanie dont parle Sénèque, et où les pâtures s'étaient substituées aux cultures, mais les autres contrées étalaient alors leurs moissons serrées, leurs jardins, leurs vignobles, et les espaces stériles se perdaient dans leur étendue. C'est vers 230 ou 240 que



commence le déclin économique de l'Empire, et il s'accroît rapidement. A ce moment, la Grèce éprouvée par tant de guerres civiles, presque vide d'habitants, n'apparaît plus que comme une terre de désolation. L'Arcadie et la Messénie, au dire des historiens du temps, offraient le plus sinistre aspect, avec leurs montagnes dénudées, leurs villes anéanties, leurs champs où la charrue ne passait plus et que les maquis recouvraient de toutes parts. La ruine se déploie sur tout le pourtour de l'Empire avec une extraordinaire rapidité, précédée par l'invasion barbare. En certains endroits, les empereurs croient arrêter sa marche en réduisant la contribution foncière : peine perdue. Les ruraux s'enfuient, — ou bien ils laissent dépérir leurs cultures, travaillant au jour le jour, sans souci de l'avenir, de plus en plus précaire à leurs yeux. La Gaule, qui avait abrité une splendide activité agricole sous les Antonins, et qui avait tiré de son sol la meilleure part de sa richesse, manifestait sa décadence à d'indéniables indices. Ses cultivateurs dénonçaient à la fois l'insécurité de la vie, la rapacité du fisc et le mauvais état des routes, qui se dégradaient sans que nul se préoccupât de les rétablir. Les écrivains du III<sup>e</sup> siècle rapportent ce propos d'un chef Eduen : « Nous abandonnons nos champs, parce qu'ils ne rendent plus ce qu'ils coûtent. » Il n'y avait plus d'esclaves pour faire les gros travaux. Les colons étaient las de produire pour le Trésor, sans rien garder, pour eux-mêmes, qu'une maigre subsistance toujours en péril. C'est la misère qui explique la formidable insurrection des Bagaudes, que Maximien noya dans le sang en 286, mais la répression de cette Jacquerie ne rendit pas à la Gaule sa fécondité passée.

L'Italie subit le même sort que la Grèce, que les plaines des Eduens et des Séquanes, que toutes les provinces du nord et du midi. La Campanie elle-même, au



iv<sup>e</sup> siècle, présentait une lamentable physionomie. L'humanité avait partout rétrogradé de plusieurs centaines d'années. L'agriculture renonçait à lutter contre les calamités de toute espèce qui fondaient sur elle. Quoi d'étonnant alors que le cours de toutes choses ait atteint à un niveau fantastique, et que la masse des produits de consommation soient devenus inabordables au pauvre peuple? Il faut lire le préambule de l'édit de 301, qui d'ailleurs ne donnait qu'une vue très imparfaite de la situation économique, et qui, attribuant le renchérissement à la seule rapacité des hommes, demeurait muet sur les véritables causes du phénomène.

« Nous apportons, dit Dioclétien, le remède réclamé depuis longtemps, sans nous soucier de plaintes qu'excitera notre intervention chez les mauvais citoyens, qui, tout en sentant que notre silence leur commandait la modération, n'ont pas voulu en tenir compte. Chacun sait par sa propre expérience que les objets d'alimentation, qui sont vendus journellement sur les marchés des villes, sont montés à des prix exorbitants, que la passion effrénée du gain n'est plus modérée ni par la quantité des importations ni par l'abondance des récoltes, et qu'elle considère comme un malheur les bienfaits du ciel. » Flétrissant l'esprit de pillage qui fait monter les cours à l'octuple, condamnant les manœuvres des producteurs et des vendeurs qui veulent rançonner le soldat, l'empereur détermine non le prix des choses, mais un maximum, en menaçant de la peine capitale tous les délinquants, et en particulier les recéleurs de denrées. Ce maximum qui, d'après Waddington, était fixé à 21 fr. 50, pour l'hectolitre de seigle, chiffrait par 3 fr. 72 pour deux poulets, par 2 fr. 48 pour deux canards, par 9 fr. 30 pour un lièvre, par 6 fr. 20 pour le cent d'œufs. Pour mesurer la hausse, qu'à lui seul il attesterait, il faut se rappeler que dans les périodes antérieures, la vie avait été peu coûteuse à Rome, et encore moins dispen-



dieuse dans les provinces. Ajoutez que l'édit de Dioclétien est de 301, et que le renchérissement tendit encore à s'accroître par la suite, avec l'ensemble de la crise économique.

---



## CHAPITRE XI

### LES MINES ET LEUR RÉGIME

Les mines ont été exploitées avec une grande activité, pendant les deux cents premières années de l'Empire, apportant alors au fisc des ressources appréciables. Si certains des gisements, qui avaient été mis en valeur sous la République, paraissaient déjà épuisés, ou étaient peu à peu abandonnés par des concessionnaires ou des administrateurs, qui ne savaient guère utiliser que le minerai riche, d'autres étaient découverts sur le pourtour du territoire ; et dans l'ensemble, le contingent d'hommes occupés à l'extraction du métal et de la pierre tendit plutôt à s'accroître. Mais les invasions barbares et les troubles intérieurs portèrent le même coup à l'industrie minière qu'à toutes les autres. Le sort qui était fait, d'autre part, aux travailleurs des galeries était si dur, que rien ne les attachait, et qu'en plusieurs provinces, en Thrace spécialement, on les vit appeler les hordes stationnées au dehors, faciliter leur irruption et se confier à elles.

Le régime minier évolua avec l'Empire. Les droits de l'État furent énergiquement défendus contre les grandes sociétés financières qui, jusque-là, avaient obtenu la faculté d'exploiter ; et les prérogatives régaliennes furent rétablies ou maintenues dans leur plénitude. La centralisation bureaucratique qui s'accroît en tous sens, à partir de l'avènement d'Auguste, s'exerce ici avec une singulière ténacité.



Les empereurs attribuent au domaine public, ou à leur domaine privé, un certain nombre des gisements les plus importants : l'or d'Aquilée, d'Espagne et de Dacie, le cuivre de Lusitanie et de Chypre, le plomb et l'étain de Bétique, le soufre de Sicile, le mercure de Sisapon, le marbre de Luna, de l'Hymette, de Proconèse, le porphyre d'Égypte, les émeraudes de Bérénice, etc. Chaque exploitation est conduite par un administrateur, qui est souvent un esclave, assisté de directeurs techniques et d'ingénieurs qui sont ordinairement aussi des esclaves. L'administrateur dépend d'un *procurator patrimonii*, qui réside à Rome. Toutes ces mines coopéraient à assurer au fise une recette permanente et considérable, l'extraction aurifère dans la seule Espagne donnant vingt-deux millions de francs annuellement sous le règne de Vespasien.

Mais il restait néanmoins des mines, que l'empereur ne retenait pas pour lui, et qui moyennant une redevance proportionnelle, étaient concédées aux particuliers. Ces redevances, qui étaient très élevées, procuraient également des ressources notables, puisque pour deux mines d'Espagne, et de peu d'étendue chacune, elles montaient déjà respectivement à 88.000 et 175.000 francs de notre monnaie. Les conditions, qui étaient imposées aux adjudicataires, et qui étaient consignées dans un cahier des charges, offraient une rigoureuse précision.

On possède un règlement administratif qui remonte au temps d'Adrien, et qui se réfère à des gisements d'argent et de cuivre du Portugal. Ce règlement a été découvert en 1906, gravé sur une table de bronze qu'on appelle la table d'Aljustrel. Le régime, qui était appliqué ici, n'était ni l'exploitation directe, ni le système des fermes. L'État avait cédé ses droits aux entrepreneurs, après qu'ils avaient eux-mêmes indemnisé le propriétaire de la surface, mais ils devaient acquitter, entre les mains des agents du fise, une redevance calculée d'après



le produit obtenu. Cette redevance, qui était de moitié, se payait en argent.

Il ressort de la table d'Aljustral que contrairement aux usages qui ont prévalu depuis lors, l'administration impériale s'efforçait de morceler les puits au maximum. L'adjudicataire devait forer et exploiter, dès que s'était écoulé un délai de six mois, qui lui était laissé pour ses préparatifs. L'activité de ses ouvriers devait s'exercer dans un terrain de contours nettement délimités. Il était tenu de faire charrier le minerai dans des officines ou usines où les chargements étaient broyés, tamisés et lavés, mais ce transport, afin que toute chance de fraude fût écartée, avait lieu entre le lever et le coucher du soleil.

S'il y avait suspension du paiement au fisc ou suspension de l'exploitation, la déchéance était prononcée, et alors toute personne pouvait occuper le puits abandonné, en se conformant au règlement : il lui suffisait de faire une déclaration, en échange de laquelle un récépissé lui était remis. Le souci de ne laisser périliter aucune des sources de revenu de l'État apparaît très clairement dans cette clause. Le contrôle était assuré par un *procurator*, qui ne pouvait s'ingérer dans la direction technique, mais qui avait mandat de défendre les intérêts du fisc, et qui était doté du pouvoir judiciaire à l'égard des auteurs d'infractions, quelles que fussent ces dernières. Le vol de minerai, en particulier, était très sévèrement réprimé.

Il est probable que des règlements analogues à celui d'Aljustral furent appliqués à toutes les mines concédées, et qu'ils comportaient des conditions tout aussi lourdes, les besoins d'argent des empereurs les entraînant à ne négliger aucune possibilité d'augmentation des ressources.

Les écrivains de l'époque, et Pline l'Ancien en particulier, nous ont transmis des nomenclatures plus ou



moins complètes des mines et des carrières qui restaient en exploitation.

Le fer venait de la Gaule, surtout de notre Périgord et de notre Berry, comme au temps de César ; l'île d'Elbe semblait inépuisable : le Norique et la Pannonie, et les contrées que nous appelons Northumberland et Sussex en Angleterre, et Bosnie dans les Balkans donnaient aussi des minerais estimés. De véritables montagnes d'aimant étaient signalées dans les Pyrénées cantabriques.

Les Cassitérides continuaient à détenir, ou peu s'en faut, le monopole de la production de l'étain, le gisement du lieu dit aujourd'hui Vaulry, en Gaule, sur le rebord occidental du massif central, ne fournissant qu'une médiocre production.

Les deux centres de l'extraction du cuivre, dans la phase moyenne de l'Empire, étaient Chypre, à la merveilleuse richesse, et Mouzaia, dans l'Algérie actuelle, mais ce métal avait été découvert dans les monts du Lyonnais (Clussy), dans la vallée du Tarn et sur le flanc oriental des Vosges (Sainte-Marie-aux-Mines).

Le plomb était exploité en Gaule (Mont Lozère, Rouergue, Savoie), en Bretagne où il affleurait à la surface du sol, en Cappadoce, et surtout en Bétique où certains gisements pouvaient expédier jusqu'à 400.000 livres annuellement.

Les métaux précieux, or et argent, étaient recherchés avec passion sous l'Empire. Le Laurion semblant à peu près épuisé, l'argent était tiré surtout de l'Espagne, où les puits étaient innombrables dans certains districts, et de la Transylvanie. L'or se rencontrait en paillettes dans les eaux du Tage et du Pô, ou encore dans les fleuves de Thrace, mais il était surtout extrait des roches ou des terres meubles de la Dalmatie, de la Dacie, de l'Espagne (Asturies et Galice) et de l'Égypte, où les « placers » de Myos Hormos avaient une réputation légendaire.



Le soufre provenait des îles Eoliennes et des environs de Naples, où on le raffinait sur place ; le bitume, de la Judée et du littoral syrien ; l'alun, de Clypre, de l'Espagne, de l'Arménie, de la Macédoine et de la Sardaigne ; le marbre de tous les rivages orientaux de la Méditerranée, de la région de Carrare, aux confins de la Ligurie et de l'Étrurie : et la plupart des gisements, qui avaient été célèbres à la fin de la République, continuaient à livrer de beaux échantillons, les procédés n'ayant guère varié, au surplus. « Quelle est la localité qui n'ait son marbre particulier ? » écrivait Pline l'Ancien.

L'Arabie était riche en onyx, et l'Égypte en porphyrite. L'Italie recélait des pierres moins coûteuses mais plus utiles : la meulière, le tuf de Fidène et d'Albe, les matériaux divers de Tibur et des montagnes environnantes, qui servaient aux constructions de Rome. Quant aux gemmes, dont l'usage se généralisait au fur et à mesure que le luxe se répandait, on les faisait venir ou des provinces orientales, ou encore des contrées d'Extrême-Orient qui avaient échappé à la domination de l'Empire. Le diamant était fourni par l'Inde et par l'Arabie, l'émeraude par l'Égypte, par la Scythie, par la Bactriane ; le béryl par l'Inde ; la topaze par l'Arabie, le saphir par la Perse. Ajoutez qu'on achetait le jaspé à l'Inde et à la Perse, et que l'agate avait été découverte en Sicile, en Égypte et en Grèce.

Sur les conditions d'exploitation des mines, qui forcément étaient rudimentaires, puisque les ressources scientifiques demeuraient médiocres, nous possédons de précieux documents. Entre autres écrivains, Pline l'Ancien et Diodore de Sicile ont réuni des informations, qui nous permettent de nous représenter, dans son ensemble, cette industrie, ses moyens, et ses méthodes, sous l'Empire.

L'outillage ne différait point de celui qui avait été en vigueur sous la République : il est donc inutile de l'étu-



dier à nouveau. Les galeries restaient aussi étroites que dans les siècles antérieurs, et l'aérage aussi défectueux. Toutefois, les règlements administratifs obligèrent les concessionnaires à faire des travaux de soutènement et de consolidation. On posait des montants de bois, qui s'ajustaient en haut : ce boisage a été retrouvé à Aljustral, ainsi que des échelles de bois, qui servaient aux ouvriers. Parfois encore les débris de minerai étaient entassés pour étayer les murs. On avait aussi progressé dans l'art de creuser des canaux d'écoulement, pour conjurer les inondations ; et les règlements exigeaient qu'une zone de protection fût réservée de chaque côté de ces canaux.

Ce qui ne s'était pas modifié, c'étaient les modes d'exploitation. Dans la Haute-Égypte, où l'or était abondant, les ouvriers cassaient les roches en recourant au feu, ou les brisaient avec des outils de fer, puis poursuivaient le travail à la main. Pline indique longuement comment on extrayait l'or dans d'autres parties de l'empire. Les mineurs, après avoir creusé des puits et atteint le niveau présumé du gisement, perçaient des galeries en manœuvrant des machines armées de poids énormes. Il arrivait que des éboulements se produisaient soudain, ensevelissant des dizaines de mineurs. Quand la galerie était développée sur une certaine étendue, on provoquait l'effondrement en attaquant les piliers laissés de place en place. Les ouvriers devaient s'enfuir à toute vitesse ; « puis les vainqueurs admiraient cette ruine de la nature ».

Lorsque les blocs étaient ainsi tombés les uns sur les autres, on amenait un fort courant d'eau, de distances parfois considérables, pour laver les décombres. « Là encore, écrit le Naturaliste, il y a mille dangers. Il faut que la pente soit rapide, afin que l'eau se précipite plutôt qu'elle ne coule : aussi va-t-on la chercher sur les points les plus élevés. A l'aide d'aqueducs, on perce



des rochers inaccessibles et on les force à recevoir de grosses poutres. L'ouvrier, qui travaille sur ces rochers, est suspendu par des cordes, de sorte qu'en voyant de loin ce travail, on croit avoir sous les yeux des bêtes sauvages, — que dis-je ! — des oiseaux d'une espèce nouvelle. »

Les exploitants construisaient des réservoirs, qui contenaient parfois plus de 10.000 mètres cubes. Quand ces réservoirs étaient pleins, on retirait les bondes, et le torrent se précipitait en entraînant les quartiers de rocs. Le système, qu'on appliquait à l'exploitation des mines d'or était, avec quelques variantes, adapté aux autres gisements métallifères.

Le sort des ouvriers, qui étaient employés dans les galeries souterraines ou encore dans les carrières à air libre comme celles de Carrare, était aussi effroyable qu'auparavant. Non seulement de multiples menaces de mort pesaient sur eux, mais encore ils devaient donner sans relâche un énorme effort musculaire pour briser les roches, pour forer les puits, pour se passer les uns aux autres le minerai extrait, pour le remonter à la surface ; car les moyens hydrauliques, mis en œuvre dans les mines de la presqu'île Ibérique, n'étaient pas partout adoptés.

Une partie de ce misérable prolétariat du sous-sol se recrutait parmi les prisonniers de guerre, ou parmi les condamnés à la servitude pénale. Dans la Haute-Égypte, ces captifs, pour lesquels aucune distinction n'était faite entre le jour et la nuit, étaient enchaînés deux par deux, et dès qu'ils faisaient mine de prendre quelque repos, les surveillants les accablaient de coups. Pour ménager la main-d'œuvre adulte, les administrateurs confiaient, à des enfants, le transport du minerai, et à des femmes, le soin de procéder aux premières transformations. Mais il n'y avait point que des prisonniers de guerre ou des condamnés dans les sièges d'extraction.



La table d'Aljustral nous apprend que le régime assigné aux ouvriers ne laissait pas toujours le pouvoir indifférent, et aussi que l'adjudicataire passait des contrats avec les mineurs ; ce qui implique que beaucoup de ceux-ci étaient libres. Mais le nombre de ces *liberis* tendit à décroître à la fin de l'Empire, et il se restreignit non seulement parce que quantité de gisements s'étaient épuisés, et que d'autres, dans le désarroi général, étaient abandonnés, mais aussi parce que le labeur apparaissait de plus en plus pénible dans les puits qui demeuraient en pleine activité. Les esclaves qui, à de certains moments, avaient formé des associations corporatives comme à Carrare, avaient diminué de leur côté leur effectif. Alors surgit une classe de travailleurs qui gardaient les prérogatives du citoyen, mais qui étaient rivés au sol de la mine, et dont la condition ressemblait fort à celle du colon rural.

De même que les procédés d'exploitation, les procédés de préparation des métaux n'avaient guère varié. Pline nous dit que le mercure sépare l'or de tous les autres éléments, et ce principe était appliqué ordinairement. On secouait le mercure dans des vases de terre avec l'or, et toutes les impuretés étaient rejetées. Pour séparer ensuite le mercure d'avec l'or, on mettait ce qui restait dans un sac de peau souple, et l'or demeurait seul, le mercure passant à travers les pores du cuir.

Le plomb, après avoir subi une première fusion, était séparé de l'argent par coupellation.

Discoride nous enseigne comment le mercure était extrait du cinabre. On plaçait, dans un creuset de terre, une assiette de fer contenant du cinabre, puis un chapiteau y était adapté, et du charbon était allumé au-dessus de l'appareil. Le mercure se sublimait, et venait s'attacher au chapiteau où, par refroidissement, il se condensait.

Les hauts fourneaux les plus connus dans l'Empire



se trouvaient à Norcia, dans le Norique, à Sulmone, à Capoue, à Chypre, à Côme, à Mantoue, à Vérone. De même qu'il y eut des manufactures impériales d'armes, il y eut des fonderies impériales, les saumons qui en sortaient portant la marque du souverain : Néron, Adrien, Septime-Sévère. Certains de ces saumons ont été retrouvés à Évreux et à Lillebonne. Marseille était un grand centre pour le travail des métaux d'Espagne. Alésia possédait des forges importantes, tout comme Lyon. Rhodes fabriquait de la céruse, et Délos, Égine, Corinthe, Tarente, continuèrent à exceller dans la préparation du bronze, mais la métallurgie se répandit dans toutes les provinces au <sup>ii</sup>e siècle, en prospérant, bien entendu, surtout dans le voisinage des mines. Elle fut entraînée, au <sup>iv</sup>e siècle, dans la ruine générale.



## CHAPITRE XII

### L'INDUSTRIE ET LES MANUFACTURES

L'industrie des débuts de l'Empire n'a guère présenté de notables différences avec celle de la fin de la République. Elle a d'abord été caractérisée par une réelle prospérité, par une expansion continue, que les conditions du régime intérieur favorisaient. Ni l'insécurité n'était telle que les producteurs fussent découragés ; ni la fiscalité n'était si exigeante qu'ils succombassent sous le poids des impôts ; ni l'effectif servile ne s'était si restreint, que le manque de bras réduisit l'importance des grandes entreprises. Plus tard, les corporations surgirent de toutes parts ; la petite industrie qui s'était, depuis l'époque de Cicéron, cantonnée et réfugiée dans certains métiers, qui du moins avait fortement rétrogradé devant la constitution des ateliers d'esclaves, retrouva une vitalité inattendue, et montra quelque temps une activité qui, de Rome et des centres principaux, se répandit jusqu'aux petites villes. Mais nous savons comment la corporation fléchit à son tour, comment les artisans essayèrent, en dépit des avantages et privilèges qui leur étaient concédés, de se soustraire à ses obligations ; la diminution de la productivité se révéla comme un danger ; le renchérissement de toutes choses, qui était attribué, d'un côté, aux exigences des collègues devenus conscients de leur puissance relative dans l'économie générale, et de l'autre, à la raréfaction même des marchandises disponibles, compromettait la



paix des cités, ruinait l'autorité impériale, et venait s'ajouter aux innombrables causes de désordres qui s'exerçaient déjà.

Il est malaisé de dire à quelle époque exactement apparurent les manufactures d'État. Elles répondirent à une conception nouvelle d'organisation, à un système d'idées, qui engendrant l'interventionnisme le plus audacieux et le moins dissimulé, s'était déjà manifesté, dans tous les domaines, par des mesures significatives. Le capital se cachant, dans une époque troublée où les invasions barbares, les séditions prétoriennes, les compétitions sanglantes semaient la terreur par toutes les provinces, les exploitations industrielles, qui s'étaient formées à la fin de la République, et qui avaient atteint à un maximum de développement durant la phase des Antonins, avaient abouti de tous côtés à fermer leurs portes. Les monarques, quelque ingérence qu'ils se permettent dans la vie privée de leurs sujets, n'avaient pu contraindre les propriétaires d'ateliers à poursuivre leur fabrication, d'autant que le personnel de ces ateliers ne se renouvelait plus. Seul, l'État, — l'Empereur, avec la hiérarchie compliquée au sommet de laquelle il se dressait, — pouvait ou croyait pouvoir ranimer la vie économique déclinante. Les spoliations plus ou moins déguisées, ou si l'on préfère, les énormes prélèvements de numéraire qu'il opérait de par une légalité toujours modifiée, mettaient à sa disposition des ressources considérables. Le contingent ouvrier ne lui manquait point, puisqu'il pouvait toujours faire saisir quelques barbares à la frontière, ou encore, — et ce fut la pratique courante au IV<sup>e</sup> siècle, — condamner au labeur forcé les vagabonds et les mendiants : tristes travailleurs, il est vrai, mais qu'une discipline rigoureuse arrivait à maintenir dans le devoir, ou mieux dans la servitude officielle.

Ces manufactures étaient indispensables, au surplus,



à l'Empire. Si elle n'eussent pas été érigées de place en place, il eût été rançonné par les artisans libres, qui s'efforçaient de récupérer, sur lui, les contributions vexatoires qu'il leur imposait : l'édit de 301 nous prouve quelle difficulté les fonctionnaires rencontraient à recueillir les approvisionnements normaux, et par suite les approvisionnements exceptionnels. Bien mieux, l'Empire, pour habiller et équiper ses légionnaires, ses auxiliaires germaines, — l'armée permanente ne cessant de s'accroître au fur et à mesure que la frontière était plus menacée, — était obligé de compter sur ses propres moyens. Il fabriqua du drap et des boucliers, comme il faisait de la monnaie. D'autres manufactures encore, et qui ne devaient pas pourvoir seulement à ses besoins militaires immédiats, furent aménagées, sur des points spécialement choisis, dans des lieux de haute notoriété industrielle. Celles-là, — manufactures de pourpre en première ligne, — devaient exercer de véritables monopoles, et alimenter les caisses du Trésor, en exploitant la passion du luxe qui s'était enracinée dans toutes les classes de la société, et qui devint, à la fin, une véritable folie dans les milieux aristocratiques.

Toutes ces fabriques officielles, qu'on trouvait en Gaule, en Espagne, en Dalmatie, en Syrie, en Asie Mineure, aussi bien que dans la Péninsule elle-même, concentraient un personnel abondant et qui, au iv<sup>e</sup> siècle, fut chargé d'une fonction non seulement obligatoire, mais encore héréditaire. L'État était alors un puissant patron, qui possédait un établissement dans chaque grande cité, — qui dominait de très haut l'industrie privée, d'ailleurs écrasée par le fisc, désertée et improductive, — et dont des fonctionnaires spéciaux, *procuratores*, géraient, dans toutes les provinces, l'activité industrielle. Les manufactures n'étaient qu'une pièce du formidable appareil, qui, du iii<sup>e</sup> au iv<sup>e</sup> siècle, avait forgé tous ses rouages, et tué les derniers vestiges de la liberté,

annulé les dernières initiatives défailtantes et terrorisées.

La technique s'améliora sensiblement, dans l'industrie romaine, au cours de la première phase de l'Empire ; non pas à proprement parler que des principes nouveaux fussent mis en œuvre par le machinisme, ou que la chimie multipliât ses découvertes ; mais les notions, que les sàvants avaient héritées de l'école d'Alexandrie, se développaient méthodiquement, en même temps que certains engins déjà connus à une époque antérieure devinrent d'un emploi beaucoup plus fréquent.

Il est certain que les appareils à soulever et à déplacer, leviers, treuils, poulies, se répandirent dans toutes les provinces. Le déchargement des navires utilisa couramment les grues. Des bas-reliefs de Capoue et de Terracine, des peintures qui ont été retrouvées à Pompéi, nous fournissent des indications concluantes à ce sujet. De même les roues hydrauliques, qui intéressaient plus directement certaines productions manufacturières, et qui constituaient une part considérable de l'élément mécanique du temps, s'étaient assez vite perfectionnées.

Les industries chimiques, surtout celles des colorants, la teinturerie occupant des personnels nombreux dans toutes les divisions de l'Empire, avaient accompli des progrès, que Pline l'Ancien exalte avec abondance. On savait fabriquer, à moins de frais, les couleurs artificielles : le noir, le bleu, le vert de gris, la pourpre. On savait aussi se procurer des composés divers, en recourant à des formules qui n'avaient plus rien de mystérieux pour personne. Les connaissances scientifiques s'étaient d'ailleurs précisées, sinon renouvelées, dans de multiples domaines. Pline énumère les merveilles qui s'effectuaient sous ses yeux : ses contemporains opéraient, bien mieux que leurs pères et leurs grands-pères, les amalgamations, les alliages, les soudures, et convertissaient avec facilité le fer en acier. Ils imitaient les parfumeurs d'Orient, auxquels ils avaient emprunté



leurs derniers secrets. La thermologie elle-même s'était encore transformée, comme le prouvent les instruments de chauffage mis au jour à Pompéi. Bref, toute une riche technique, qui découlait directement de celle que la fin de la République avait pratiquée, mais qui la dépassait aussi sensiblement, avait accru la puissance de l'industrie impériale. Son expansion ne fut entravée que par la grande crise des III<sup>e</sup> et IV<sup>e</sup> siècles.

Les détails, que les écrivains antiques nous fournissent sur la répartition de cette industrie, se réfèrent surtout à sa période de splendeur. Car il est à noter que nul de nos informateurs n'est plus complet, ni plus précieux que Pline l'Ancien, qui vécut au milieu du I<sup>er</sup> siècle de notre ère, et qui mourut dans la grande éruption du Vésuve.

La production textile compta à coup sûr, au premier rang, parmi les plus importantes. Elle correspondait à un strict besoin. Elle dut aussi satisfaire aux exigences du luxe qui devinrent en quelque sorte illimitées, lorsque le faste oriental se répandit à la cour des empereurs, et que les grands dignitaires voulurent imiter les Arméniens ou les Parthes. Ce fut elle qui se maintint le mieux ; et sa stabilité s'explique aisément, si l'on se rend compte, d'une part, que les souverains créèrent partout des manufactures d'État pour habiller l'armée, et d'autre part, que la passion, qui devint presque malade, des belles étoffes, des robes somptueuses, brodées, peintes, dorées, assurait à l'artisanat des bénéfices constants.

La laine était travaillée dans toutes les provinces pour la consommation locale, mais certaines d'entre elles, dont les tissus étaient particulièrement estimés, faisaient une large exportation. Les centres pour l'Italie furent, au I<sup>er</sup> et au II<sup>e</sup> siècle, et encore bien plus tard, Parme dont les toges se vendaient fort cher, Modène, dont Martial vante l'activité, Vérone qui expé-



diait au loin ses tapis, Aquilée, Tarente qui garda longtemps ses traditions manufacturières, mais qui, sous l'Empire, produisit surtout des vêtements de domestiques.

La Gaule excellait dans la confection des couvertures, des vêtements de dessous, des grosses étoffes. Les villes, sur l'emplacement desquelles s'élèvent les cités modernes de Pézenas, de Langres, d'Arras, de Tournay, jouissaient d'une véritable réputation, mais des peuples entiers, les Santones, les Atrébates, se composaient presque exclusivement d'artisans du textile, foulons et tisserands. La Bétique et la Tarraconaise le disputaient presque à la Gaule, et Cordoue s'enrichit en pourvoyant à la demande d'une grande partie de l'Espagne.

Aux III<sup>e</sup> et IV<sup>e</sup> siècles, les empereurs installèrent leurs manufactures officielles au centre des régions qui, traditionnellement, avaient excellé dans l'industrie lainière. Il y en eut à Ravenne, à Padoue, à Rome, à Milan, à Lyon, à Viviers, à Trèves, à Metz, à Reims, à Tournay; et elles étaient suffisamment dispersées pour que leur influence pût s'exercer partout avec utilité.

L'industrie de la toile n'était pas non plus cantonnée dans des parties déterminées de l'Empire. Le lin était, à cette époque, cultivé sur de vastes étendues, et le tissage avait atteint à un haut degré de finesse dans certaines villes, dont la réputation traversa parfois les siècles. Si l'Italie n'est guère citée par les écrivains, à part quelques localités de Campanie, l'Égypte occupait le premier rang. Alexandrie, Tanis, Péluse, Arsinoé, possédaient des fabriques, qui employaient quatre espèces différentes de lin, et qui pendant longtemps, alimentèrent abondamment l'Europe. Au III<sup>e</sup> siècle, leur apport dut s'amoinrir, car Aurélien leur imposa des fournitures dont il fixa la quantité. En Asie, Tralles, Milet, Byblos, Laodicée, Tarse, Seythopolis, restaient encore relativement prospères au temps de Dioclétien.



Dans la partie occidentale du monde romain, les Lusitaniens, autour de Salacca et de Zoela, les populations de l'Espagne du Nord, autour d'Emporia, les Cadurques et les Ruthènes en Gaule, tissèrent également le lin avec succès. Les manufactures impériales de la fin se concentrèrent pourtant de préférence à l'ouest de la Péninsule; ce furent, outre l'établissement de Ravenne, ceux de Salone, de Spalato, de Sirmium, et celui de Tyr, qui était voisin d'un atelier officiel de pourpre.

Le coton, beaucoup moins répandu que le lin, était travaillé en Asie, autour de Damas et de Tralles, et aussi à Malte. Quant aux soieries, qui étaient très prisées des élégants, et dont les pièces se vendaient à des prix exagérés, elles restaient naturellement réservées aux très hauts dignitaires. Elagabal dépensa, pour faire venir des tuniques teintes de pourpre et brodées d'or, des sommes fabuleuses. Les tissus de Cos compétaient parmi les plus connus au temps de Pline l'Ancien, la matière première en étant fournie par une chenille qui vivait sur le chêne et sur le frêne; mais ceux de Tyr et de Béryte ne tardèrent pas à conquérir une notoriété bien supérieure. C'est d'ailleurs d'Orient que venaient les produits les plus rares et les plus chers, les tapis de Laodicée, le brocart d'Alexandrie, et ces couvertures extraordinaires, que Néron payait jusqu'à 850.000 francs de notre monnaie.

La teinturerie, servie par une technique d'une dextérité croissante, occupait, dans ses centres principaux, des effectifs notables de travailleurs. On sut diversifier à l'infini les rouges, les bleus, les jaunes. On tirait des substances tinctoriales de l'orseille, du kermès, de la garance, du safran, de la noix de Galles, etc. La pourpre, dont les nuances composites se multipliaient avec les âges, alimentait une puissante industrie. On la recueillait alors dans toute la Méditerranée, de l'Espagne à la côte syrienne. Vainement des lois somp-



tuaires s'efforcèrent d'arrêter la prodigalité des grands personnages qui voulaient, en jetant des fortunes, se procurer les couleurs les plus rares. Les fabricants avaient créé des variétés, qu'on cotait à des cours exceptionnels, et qui trouvaient toujours des acquéreurs. L'édit de 301 comporte toute une curieuse énumération, les basses qualités valant de 9 fr. 40 à 18 fr. 75 la livre, les plus belles montant jusqu'à 4.687 francs. Cos, Tarente, Milet, Nicée, Sardes, excellaient dans la préparation des couleurs, et Rome et Constantinople leur versaient, de ce chef, de véritables tributs. Le fisc comprit, de bonne heure, le parti qu'il pourrait tirer de cette passion furieuse des populations, ou du moins des aristocraties locales, pour les tuniques d'un rouge éclatant ou d'un violet mourant. Tantôt les souverains établirent des impositions très lourdes sur l'usage de la pourpre, — comme Alexandre Sévère; — tantôt ils érigèrent un monopole d'État, et une constitution de 383, qui est signée de Gratien, de Valentinien, et de Théodose, contient à cet égard, des stipulations explicites. Dès le début du III<sup>e</sup> siècle, des manufactures officielles fonctionnaient dans les centres les plus fameux de cette industrie. Il y en eut à Tyr, bien entendu, dont la supériorité, assise par les siècles, ne fléchit jamais; il y en eut aussi à Tarente, à Syracuse, à Salone, à l'île Meninx, aux Baléares, à Cissa (Vénétie actuelle) et à Telo Martius (Toulon).

La fabrication de la chaussure, qui n'était plus rudimentaire comme dans la période moyenne de la République, prospérait à l'époque des Antonins, dans toutes les grandes villes. Les classes aisées imaginèrent de mettre à la mode des souliers de toute couleur, même des souliers recouverts d'or ou ornés de pierres précieuses. Bologne fournissait des produits estimés, et Martial cite un cordonnier qui était devenu assez riche pour pouvoir donner des jeux publics. Quant à la cha-



pellier, elle acquit une réelle extension, surtout en Grèce et en Italie, où se perfectionna l'apprêt du feutre.

La production des parfums dont l'Égypte, la Babylonie, la Phénicie avaient longtemps gardé le privilège, était florissante dans l'Italie centrale et méridionale à l'époque des Antonins. Toute une rue, à Capoue, était réservée aux marchands qui vendaient de l'essence de roses, mais Naples et Préneste faisaient une concurrence plus ou moins heureuse à Capoue. On utilisait l'huile de sésame, l'huile de noix, les amandes amères, etc.

Les bois précieux donnaient une matière coûteuse à l'ameublement. Les corporations romaines excellaient dans l'art de confectionner des lits ou des coffres. Avec les bois communs, on fabriquait les chariots de charge (*plaustra*), attelés de bœufs ou de mulets, les voitures de voyage à quatre roues, les chars de cérémonie; mais les équipages étaient peu nombreux à Rome même, où l'on ne cheminait guère qu'à pied ou en litière, les empereurs réglementant assez strictement la circulation en voiture.

La poterie revêtait l'aspect d'une grande industrie et requérait la mise en œuvre de capitaux considérables. A la fin de la République, la vente des vases communs et des briques avait rapporté de gros revenus à certains puissants personnages, qui employaient des centaines d'esclaves. Les souverains, à leur tour, entretenirent des ateliers qui leur assuraient d'amples profits. Tibère, Caligula, Claude, Néron exploitèrent une officine célèbre près d'Ariminum; Trajan, Domitien, Adrien, Marc-Aurèle, créèrent de vastes entreprises. Les prin-



Fig. 31. — Vase gréco-romain.

cesses et les hauts dignitaires suivirent cet exemple, en sorte que la céramique, réputée pour la régularité de ses bénéfiques, reçut une place d'honneur. La petite industrie ne conserva, pour elle, que la vaisselle fine, que les établissements de premier rang ne pouvaient guère lui disputer. Les poteries les plus estimées venaient de

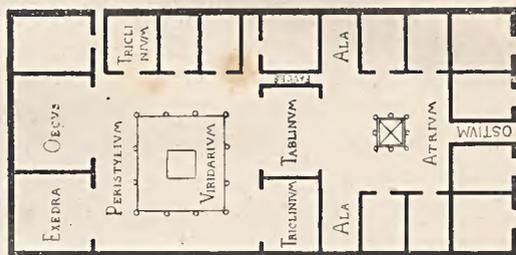


Fig. 32. — Plan de maison de Pompéi.

Modène, où certains plats valaient jusqu'à 250.000 francs, — du moins l'histoire rapporte que Vitellius paya ce prix, — de Capoue, de Cumes, de Rhégium, et aussi de Surrentum, qui s'était spécialisée dans la gobeletterie. Hors d'Italie, quelques villes d'Asie, Pergame entre autres, défendaient leurs traditions. Sagonte, en Espagne, livrait des services très ornés, et que réclamait la classe riche de Rome. La Gaule, à part quelques centres d'Armorique et du pays des Eduens, ne travaillait guère l'argile.

La verrerie, pendant longtemps, avait été un monopole de l'Égypte, où s'étaient transmises d'admirables leçons d'art. Le Delta du Nil conserva encore, sous l'Empire, une réelle supériorité, mais ses ouvriers allèrent porter ses secrets au dehors, et, comme plus tard les Vénitiens, initièrent les autres peuples à leurs procédés. Auguste manda, à Rome, quelques-uns d'entre eux, auxquels il assigna une condition spéciale. Néron établit, dans la capitale, la première fabrique de verre. De là, les méthodes les plus expéditives et les plus

déliçates se répandirent dans la Campanie, en Espagne et en Gaule. On a découvert à Pompéi des salles de bains, et des bibliothèques décorées de vitraux ; de vitres

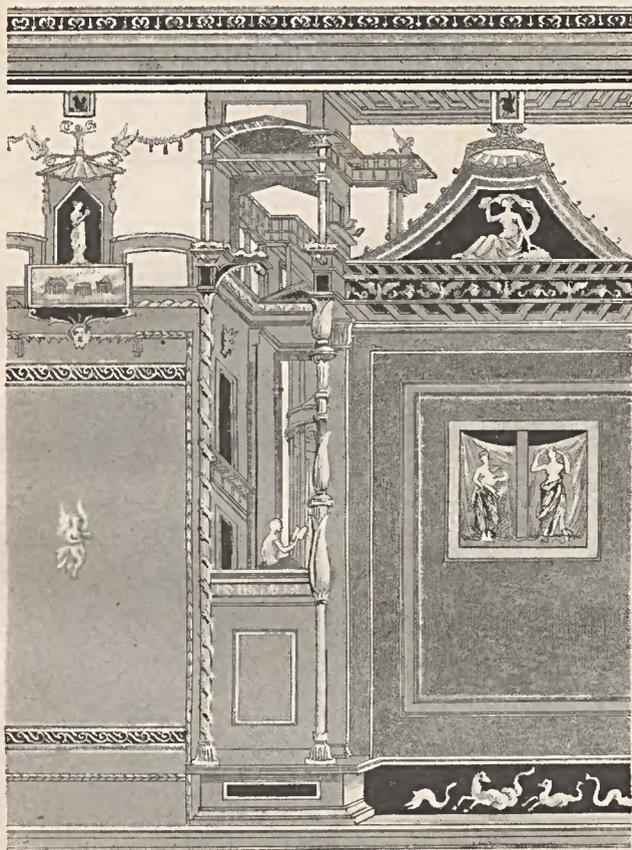


Fig. 33. — Décoration d'une maison de Pompéi.

aussi, particulièrement dans la maison de Diomède, et dans la maison dite de l'Empereur. L'industrie avait réussi, à l'époque des Antonins, à produire à si bas prix, que l'usage des colliers de verroterie s'était généralisé ; et les tonbeaux nous ont restitué en grand nombre les

parures de cette sorte. Plus tard, Constantinople installa à son tour des verreries pour pourvoir au luxe de sa noblesse.

La fabrication de la mosaïque, ainsi que l'attestent les beaux spécimens trouvés à Pompéi et réunis au musée de Naples, avait atteint à un point de perfection surprenant. Elle se partageait entre Rome, la Grèce et l'Égypte.

Cette dernière contrée, déjà célèbre par ses tapis et par ses verres, tirait encore une richesse plus certaine de la confection du papier. Au temps de Pline, on distinguait, par ordre de beauté, l'Auguste, le Hiératique, l'Amplithéotique, le Sartique, le Ténéotique; l'Emporétique était réservé aux emballages. Les rouleaux étaient en général longs de 21 ou de 42 mètres. Il fallait 81 mètres pour reproduire Thucydide, les œuvres d'Homère constituant 48 petits volumes. Le parchemin d'Asie, de Pergame surtout, faisait concurrence au papier, mais il était beaucoup plus coûteux.

L'industrie métallurgique était, nous l'avons vu, cantonnée le plus souvent dans le voisinage des mines. Elle utilisait le fer, le plomb, l'étain et d'abord le cuivre qui formait la matière d'innombrables articles, ustensiles de toilettes, meubles, vases, cruches, casseroles, foyers, pincettes, sièges, lits, clous, etc. Mais lorsqu'à la fin de la période impériale, elle subit le fléchissement qui se manifestait dans tous les domaines, lorsque d'autre part, les troubles permanents et les « tumultes » barbares vinrent paralyser les communications et contrarier les échanges, les monarques créèrent, dans la plupart des provinces, des manufactures d'armes. Ils entendaient que les légions pussent s'approvisionner sur place, sans attendre les convois, qui risquaient d'être interceptés. À côté des fabriques particulières de Tolède, qui fournissaient l'Espagne, des fabriques officielles furent érigées, pour la Gaule, à Arles, à Reims et à Trèves; pour la



péninsule balkanique à Thessalonique et à Hadriano-  
polis, pour l'Orient à Nicomédie, Damascus, Edesse,  
Césarée, Antioche.

Dans la seconde moitié du iv<sup>e</sup> siècle, les manufactures  
impériales avaient, sinon accaparé totalement, du moins  
concentré, pour une large part, deux des grandes indus-  
tries : celle des textiles et celle des métaux. L'évolu-  
tion apparaissait dans toute son ampleur, car l'État  
n'avait laissé, aux ateliers privés, que les fabrications  
dont le rôle demeurait secondaire.



## CHAPITRE XIII

### LES ÉCHANGES

L'activité commerciale, qui fut intense au début de l'Empire, déclina prodigieusement dans la période finale. Les rapports fructueux, que les grands centres de l'intérieur avaient noués entre eux, et avec les contrées barbares situées hors du territoire, jusqu'en Extrême-Orient, furent brisés par les invasions et les séditions, tandis que les mesures de fiscalité rigoureuse, édictées par les souverains, venaient encore ajouter au découragement de tous ceux qui servaient ce trafic. Pendant deux cents ans, des échanges d'une réelle puissance se pratiquèrent entre Rome, qui restait le marché suprême du monde civilisé, et les entrepôts qui jalonnaient les provinces, jusqu'à la périphérie. Des convois réguliers amenaient, à frais énormes, les denrées coûteuses, auxquelles une aristocratie éprise de faste ne marchandait point son or. Des relais nombreux et bien approvisionnés recevaient des caravanes, qui parcouraient des milliers et des milliers de kilomètres pour apporter les essences rares, les gemmes et les tissus extraordinaires, aux élégants et aux élégantes de la Péninsule. Puis les routes perdirent leur solidité et leur sécurité ; la fortune publique et la richesse de la classe dirigeante, avec elle, s'affaiblirent de décade en décade ; les contrées où, durant des siècles, les marchands italiens et grecs avaient pénétré, se fermèrent aux envoyés de Rome. La création de Constantinople, qui essayait de rivaliser de



somptuosité avec la cité du Tibre, ne réussit pas à ranimer le négoce, à restaurer les grands courants qui avaient surgi bien avant le temps d'Auguste, mais qui s'étaient fortifiés sous Néron et sous Vespasien. Les exigences financières de l'État, qui multipliait les taxes directes ou indirectes, qui alourdissait sans cesse le *chrysgyres* et les *portoria* ou douanes, les prohibitions et réglementations qu'il introduisait, tout contribuait à abolir les opérations commerciales. Elles se réduisaient d'elles-mêmes au minimum, les catégories professionnelles, qui en avaient véu jusque-là, sentant peser sur elles une effroyable tyrannie

Si à de rares moments de l'histoire impériale, le monde romain eut à souffrir des crises de surproduction, ces crises furent infiniment plus limitées que celles de l'Europe contemporaine. Elles n'affectaient guère que la viticulture, et l'on sait que Domitien, pour parer à la mévente des vins qui s'accusa sous son règne, ordonna de détruire la moitié des vignes des provinces. Ces « kraechs » ne frappèrent jamais l'industrie. Au contraire, celle-ci fut éprouvée toujours par une sous-production, qui alla s'aggravant au fur et à mesure qu'on cheminait dans le III<sup>e</sup> siècle. Nous n'ignorons pas pourquoi la fabrication manufacturière, en dépit de l'installation des ateliers officiels, s'était considérablement ralentie; c'était le manque de main-d'œuvre servile, — la main-d'œuvre libre ne compensant pas le déchet, — qui, pour une part, provoquait ce général affaiblissement; mais les circonstances politiques, et aussi les institutions économiques et fiscales tendaient à l'aggraver sans relâche.

Le commerce ne jouissait pas d'un régime plus libéral que l'industrie. Si le renchérissement des prix s'universalisa à la fin du III<sup>e</sup> siècle, si l'édit de 301 contient des prescriptions très minutieuses, ce document ne visait pas seulement les artisans; il atteignait nécessairement



aussi les intermédiaires, qui formaient une classe très nombreuse depuis quatre cents ans déjà.

Il s'attachait, sans grand effet, à comprimer la rapacité de ceux qui voulaient vendre à des cours trop élevés, mais il demeurait impuissant contre ceux qui se refusaient à vendre. Comme il imposait aux citoyens, qui faisaient métier de pourvoir aux besoins du public, des conditions insoutenables; comme il prétendait régler les prix sans toucher au régime même, qui pesait sur ces prix, il était d'avance voué à la stérilité. Toute loi du maximum suppose, commande une revision totale de la structure économique, et cette revision, les empereurs ne se risquèrent même point à l'envisager. L'édit de 301 n'aboutit par suite qu'à raréfier encore les échanges, en portant au comble le désespoir des éléments qui les assuraient.

Lorsqu'on parcourt les constitutions impériales des deux derniers siècles de l'époque que nous étudions, on y rencontre constamment des interdictions nouvelles. Plus loin, le lecteur trouvera quelques éclaircissements sur le système des douanes. L'interventionnisme officiel ne s'exerça pas uniquement pour paralyser les coalitions des détenteurs de denrées. Il défendit à certaines catégories sociales d'acheter pour revendre : c'était sans doute pour maintenir dans la splendeur de leur dignité morale les membres de la caste dirigeante. Un acte de Gratien, de Valentinien et de Théodose ne se contente pas de proclamer le monopole officiel de la fabrication de la pourpre : il érige également en monopole la vente des étoffes teintes avec la *blatta*, l'*oxyblatta* et l'*hyacinthina* : — « Si quelqu'un s'avise de vendre le fruit du *murex*, qu'il sache qu'il y va de sa fortune et de sa tête ». A côté de cet accaparement qu'expliquent les besoins fiscaux, d'autres monopoles commerciaux sont édictés. Seul le comte du commerce peut introduire la soie dans l'Empire. En outre, pour diverses considéra-



tions économiques, le pouvoir restreint au minimum les facultés de sortie. Nul ne peut transporter chez les barbares, soit pour son usage, soit pour en faire commerce, du vin, de l'huile ou autres liquides (constitution de Valens et de Gratien). D'autres prohibitions de même sorte avaient déjà été mises en vigueur pour les armes



Photo L. L.

Fig. 34. — Le Forum de Pompéi.

et pour l'or. Ainsi la liberté des commerçants est attaquée de tous les côtés, et ajoutez encore que les trafiquants Grecs, qui représentaient un facteur d'activité considérable, étaient tantôt autorisés à séjourner dans telle ou telle province et tantôt expulsés, et que cette insécurité permanente finissait par tuer leur initiative. Vous comprendrez pourquoi les échanges, après avoir brillamment progressé, ont été ensuite frappés d'une décadence irrémédiable.

Les grands centres du commerce, pendant la période de splendeur, étaient nombreux dans l'Empire. Rome attirait, sur ses grands *fora* entourés d'arcades, les marchandises qui venaient de l'extrémité occidentale, comme de l'extrémité orientale du territoire. Il lui fallait répondre à la demande de sa formidable population, surtout aux caprices d'une ploutocratie que rien ne rebutait. Elle recevait aussi des articles précieux, que ses trafiquants répartissaient ensuite dans toute l'Italie. Les ports de Pouzzoles et d'Ostie, Naples, Capoue, Modène, Aquilée, Bologne étaient après elle les principales places du négoce. On citait en Gaule, Bordeaux, Lyon, Arles, où affluaient les blés de l'Aquitaine et du Dauphiné, Narbonne qui, comme cette dernière cité, avait contribué à déposséder Marseille, et qui expédiait les produits du Midi par le Rhône et par la Saône jusqu'à la Belgique et à l'Angleterre, Toulouse, Nîmes, Chalon-sur-Saône, Alésia, Bourges, Orléans où se tenaient les grandes foires périodiques, et qui concentraient les grains, les étoffes grossières et fines, le bétail, et les armes. L'Espagne avait Carthagène, Gadès et Malaga dans le Sud, Emporia et Tarragone dans le Nord. Alexandrie, dont le port, nous le verrons, restait l'un des plus puissants du monde impérial, drainait une grande part du commerce oriental, et même ne fléchit guère, après que Constantinople vint rivaliser avec elle. Corinthe monopolisa les échanges de la Grèce. Ceux de l'Asie se répartissaient entre quantité de villes : Antioche, Ephèse, Smyrne, qui apparaît au<sup>n</sup><sup>e</sup> siècle, Sidon, Tyr, Gaza, Laodicée, Cyzique, Trapézonte, Césarée. Ceux de l'Afrique, qui furent actifs jusqu'à Théodose, se distribuaient surtout entre les cités de la Numidie orientale, le Kef, Sousse, Timgad (Thamuga) et Lambèse.

A ce commerce intérieur, se liait étroitement le commerce extérieur, qui pourvoyait beaucoup moins aux exigences de l'alimentation ou de la vie courante, qu'à



celles du luxe. Nous faisons venir, des pays lointains, des matières premières nécessaires à notre industrie, des denrées de consommation que nous n'obtenons point chez nous, et qui sont d'un usage commun, des grains et des viandes à bon compte. Le monde romain achetait

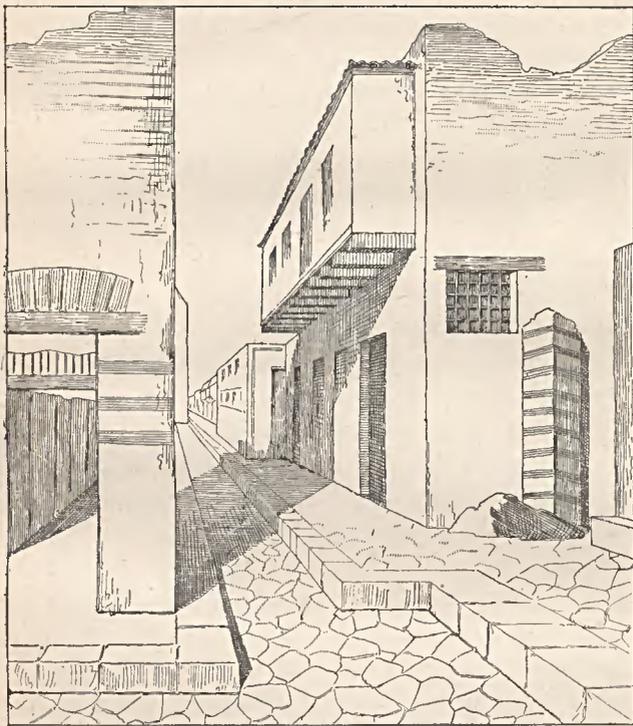


Fig. 35. — Rue de Pompéi.

aux contrées éparses sur sa périphérie, et qu'il n'avait pu ou voulu subjuguier, des articles que, seule, sa classe dirigeante réclamait, et dont les frais de transport et les taxes douanières auraient suffi à interdire l'usage à la masse du peuple. De très grosses sommes sortaient chaque année de l'Empire; son or allait enrichir les

Indous et les Arabes, qui lui donnaient en échange les produits végétaux ou minéraux, dont ils avaient le quasi monopole. Pline l'Ancien évaluait à 400 millions le tribut que les Romains versaient, tous les douze mois, de ce chef, aux Orientaux.

Le courant commercial, qui s'était établi entre le centre de l'Empire et l'Asie, suivait plusieurs routes. L'une passait de la mer Noire à la mer Caspienne, puis longeait l'Oxus et traversait la Bactriane. L'autre partait de la côte syrienne, et par la ville de Palmyre, qui atteignit au III<sup>e</sup> siècle à un extraordinaire degré de puissance, aboutissait à la Mésopotamie et au golfe Persique. Chorax, sur le Tibre, en fut un des points d'étapes les plus fréquentés. Mais les marchandises étaient aussi convoyées par mer. Auguste s'efforça de détruire le monopole des Arabes, qui avaient accaparé le trafic maritime entre l'Égypte et l'Inde d'une part, entre l'Égypte et notre Zanzibar de l'autre. Il détruisit leur grand port d'Adane (Aden), mais leur puissance ne fut vraiment frappée que par l'établissement des droits différentiels, qui écartaient leurs navires des ports égyptiens.

L'Arabie envoyait, au surplus, à Rome, — et que les rapports fussent tendus ou non, — de l'encens, des gommés, des gemmes, de l'aloès. Ces transports étaient extrêmement coûteux, le prix d'une charge de chameau du golfe arabe à Gaza sur la Méditerranée, en passant par Petra, ne ressortant pas à moins de 740 francs en moyenne. La Perse donnait également des pierres précieuses et des essences rares. L'Inde, dont les grands entrepôts étaient disséminés le long de la côte du Malabar et sur le Golfe de Cambaye (Barygaza était le principal), cédait ses épices aux riches traitants, qui lui rendaient des visites périodiques, et qui recueillaient de gros bénéfices, en spéculant sur la vanité et la gourmandise de l'aristocratie romaine. Ils introduisaient



dans la presque totalité des vins, des métaux, de la pourpre aussi, mais ces importations étaient loin de compenser les exportations. Les négociants abordaient la Chine par terre, mais arrivaient encore dans la région méridionale, aux bouches du Yang-Tsé, par de longs voyages maritimes. Le royaume de Cettigara était célèbre au II<sup>e</sup> siècle pour la somptuosité de ses soieries. Marc-Aurèle y avait déjà dépêché une ambassade, et ce qui prouve que l'Asie Méridionale et Extrême Orientale s'attachait à nouer des relations amicales avec le monde de l'Occident, un roi de Ceylan (Taprobane), envoya une mission à Rome. C'était le commerce qui avait créé ces rapports. Mais le champ du trafic s'était, de tous côtés, singulièrement étendu. La Péninsule Cimbrique et la Scythie, la Germanie orientale aussi, pour ses gisements d'ambre, étaient mises à contribution. L'Éthiopie, par l'intermédiaire des commissionnaires grecs, vendait son ivoire à Alexandrie. Les marchés des Syrtes recevaient des caravanes fréquentes des oasis sahariennes, Bilma, Syout, etc., et même de l'immense région de la Nigritie. Rome avait attiré à elle les produits de trois continents, et pendant deux cents ans et plus après la fondation de l'Empire, les convois sillonnaient les pistes, qui conduisaient des pays barbares à la cuvette méditerranéenne, maintenant un lien permanent entre les sujets des Césars et les populations qui en Afrique, en Europe, en Asie, avaient échappé à la tutelle de ces derniers. Le rayonnement économique de Rome couvrait une superficie immense, et nulle rivalité commerciale ne venait paralyser la puissance de concentration de la capitale. Mais cette domination unique ne se prolongea guère, car les invasions la brisèrent, et ne tardèrent pas à fractionner le monde romain en compartiments, qui ne communiquèrent plus les uns avec les autres.

L'organisation des *portoria* ou douanes, en délimi-



tant strictement, dans le territoire impérial, de grands districts séparés par des lignes fictives, avait déjà consolidé le sectionnement fiscal. Tant que les prétentions du Trésor demeurèrent modérées, ces *portoria*, tout en majorant le coût des denrées qui traversaient plusieurs provinces, ne ralentirent point le négoce ; mais s'alourdissant de plus en plus, ils en vinrent à établir une véritable prohibition. Déjà au temps de Pline l'Ancien, ils doublaient le prix des articles arrivés de l'Asie centrale, et au IV<sup>e</sup> siècle, les tarifs de chaque zone furent multipliés par quatre et par cinq.

Nous savons que les *portoria* existaient de très ancienne date, et qu'ils avaient toujours contribué à alimenter le Trésor. Ils visaient surtout à procurer des ressources à la bureaucratie ; toutefois ils tendaient aussi à réserver, aux sujets de l'Empire, le bénéfice de certains commerces, tels les tarifs différentiels qui furent introduits au profit des Égyptiens, au détriment des Arabes et des Indiens. Auguste avait déjà augmenté le taux des droits. Néron avait songé à abolir complètement ceux-ci, puis ils les maintint, et plusieurs de ses successeurs les aggravèrent. Alexandre Sévère y apporta quelque modération, mais en règle générale, il y eut un accroissement continu durant la période impériale.

Les taxes douanières comportaient des classifications et spécialisations minutieuses, certains des documents qui sont venus jusqu'à nous, — le tarif de Commode pour les denrées d'Orient, celui de Zénon en Afrique, daté de 202, — présentant à cet égard des indications suggestives. Néanmoins, nous ne pouvons décrire, avec une précision totale de détails, le système qui fut mis en service, car la quotité des prélèvements demeure inconnue pour quelques districts.

Vers l'époque des Antonins, l'Empire était subdivisé en 10 provinces, hors l'Italie :

1<sup>o</sup> *La Sicile*. — Le taux était de 5 p. 100 et les prin-



cipaux bureaux de douanes fonctionnaient à Lilybée, Drépane, Panormie, Messine, Syracuse ;

2° *l'Espagne*. — Les marchandises acquittaient 2 p. 100 à l'entrée ;

3° *la Gaule (quadragesima Galliarum)*. — Elle embrassait en réalité les trois Gaules et les deux Germanies. Elle avait comme limites au sud-ouest et au sud-est, les Pyrénées et les Alpes, des cantonnements de douaniers ou *portitores*, — qui ouvraient tous les ballots et qui avaient pouvoir de confiscation, — étant installés en permanence à tous les passages des deux chaînes. Le bureau central était placé à Lyon, et occupait un nombreux personnel ; et il y avait encore de hauts fonctionnaires, en dehors de cette capitale fiscale : un préfet à Metz, un procurator à Saint-Bertrand-de-Comminges<sup>1</sup>. Les recettes principales étaient celles d'Arles, de Gilly-sur-Isère, d'Avigliana, de Saint-Maurice-en-Valais, de Mayenfeld, de Zurich, d'Elne, de Nîmes. Certaines exemptions étaient conférées aux régions Germanes, où campaient les légions. Toutes les marchandises, qui passaient la frontière administrative de la Gaule, payaient 2 p. 100 ;

4° *la Bretagne*. — Ici les renseignements manquent ;

5° *l'Illyricum* qui comprenait la Dacie, la Mœsie, la Pannonie, la Rhétie, le Norique. On croit que la taxe atteignait à 5 p. 100. Les stations connues étaient celles de Larix, de Loncium, d'Atrans, de Sirmium, de Tsierna, de Nicopoli, d'Æscus ;

6° *l'Asie*. — Le taux était de 2 1/2 p. 100 ;

7° *la Bithynie, le Pont, la Paphlagonie*. — 2 p. 100 également ;

8° *la Syrie*, de la côte à l'Euphrate ;

9° *l'Égypte*. — Les Ptolémées y avaient déjà établi un régime très rigoureux. Les Romains n'eurent qu'à le

1. Pour plus de clarté, nous empruntons ici les appellations modernes.



maintenir et à le perfectionner sur certains points. Les écrivains de l'époque impériale signalent les deux stations de Syène, au sud, et de Leuké-Komé, sur la mer Rouge ;

10° *l'Afrique*. — Elle occupait une énorme superficie ;

11° *l'Italie*. — Depuis César, seules les denrées de luxe étaient frappées.

On constatera que les tarifs de plusieurs de ces districts, et non des moindres, ne sont pas arrivés jusqu'à nous. Néanmoins, il est peu vraisemblable que le taux de 3 p. 100 ait été dépassé dans l'un ou l'autre, pendant la première phase de l'Empire. Durant la dernière, les droits s'élevèrent jusqu'à 12 1/2 p. 100 et 25 p. 100. Une constitution de Valens, de Valentinien et de Gratien dit : « Que nul ne soit autorisé à payer au-dessous du huitième ».

Quant à la perception des droits, elle fut le plus souvent, du moins à dater de Septime Sévère, assurée par des fonctionnaires d'État ; même au iv<sup>e</sup> siècle, l'encassement de quelques rares taxes restait encore affermé à des sociétés de publicains ; mais les traitants, dont le prestige avait bien déchu depuis les dernières années de la République, étaient loin de réaliser les bénéfices formidables recueillis par leurs prédécesseurs, des Gracques à César.

---

## CHAPITRE XIV

### LES ROUTES MARITIMES

La navigation se développa à proportion des échanges, et de la sécurité qu'offraient les mers ; elle déclina quand le commerce se restreignit et que les pirates, à la faveur du morcellement et de l'affaiblissement de l'Empire, reprirent possession de certaines régions. Car les flottes de guerre ou de police qui stationnaient à Misène, et à Ravenne, les divisions qui avaient leur port d'attache à Aquilée et à Fréjus, ne survécurent pas plus que la vieille organisation légionnaire aux secousses répétées du III<sup>e</sup> et du IV<sup>e</sup> siècles.

La connaissance de la terre s'étendit beaucoup durant cette période. Déjà Pomponius Méla, tout en assignant aux côtes d'Asie une longueur démesurée et un profil inexact, recueillait des notions importantes sur la partie orientale du monde romain, et quelques éléments plus vagues sur l'Inde, la Parthie et la Scythie. Pline l'Ancien traite de la Mer Arabe et de la côte d'Éthiopie ; Tacite, dans sa « vie d'Agricola », décrit la Bretagne dont la flotte d'Agricola avait fait le tour, en découvrant les Orcades et en soumettant l'île de Man. Les *Annales* nous montrent les Cattes installés dans les bas-fonds germaniques. Les *Histoires* consacrent un chapitre intéressant au Jourdain et à la Mer Morte, dont la nature particulière s'était déjà révélée.

La curiosité des Romains de cette époque pour tout ce qui touchait à la configuration des continents et sur-



tout à la structure des côtes, leur valut d'importantes informations. Des chefs de détachements poussèrent avec leurs troupes en armes jusqu'au Fezzan, jusqu'à la Molouya et au Guir<sup>4</sup> dans le Maroc actuel; Néron envoya deux centurions rechercher les sources du Nil, et ils remontèrent le grand fleuve, de chute en chute, jusqu'à 800 milles au sud de Meroë. Le périple de l'Érythrée, accompli par Arrien, atteste que la Mer Rouge était très fréquentée au 1<sup>er</sup> siècle. Le navigateur parlait de Bérénice, longeait la côte éthiopienne, franchissait le détroit de Bab El Mandeb, doublait le cap Guardafui, alors appelé promontoire des Aromates, etc. Le littoral arabe de la même mer était suivi par les bâtiments d'Alexandrie, qui se rendaient dans le Golfe Persique ou jusqu'aux rivages de l'Inde, dont Muziri, (Mangalore près de Goa), semble avoir été l'un des meilleurs entrepôts. Arrien de Nicomédie fit le périple de l'Euxin, sous le règne d'Adrien; Ptolémée, au n<sup>e</sup> siècle, dressa une carte fameuse où l'on relève Malacca, (la Chersonèse d'or), Singapore, Java, Sumatra, etc. Un coup de vent poussa un navire jusqu'à Zanzibar. Les connaissances géographiques des anciens s'élargirent donc notablement sous l'Empire, en même temps que les relations par mer, surtout en Orient, se développaient — et, à raison de la découverte des moussons, se régularisaient dans l'Océan Indien.

Bien des servitudes pesaient sur la navigation. Elle continuait à être interrompue de novembre à mars; elle était suspendue le plus souvent la nuit, sauf toutefois dans la Méditerranée et autour de la Grèce, parce que les marins avaient fini par connaître suffisamment ces parages. Autant que possible, on s'astreignait à longer les côtes, et c'est par suite en effectuant de multiples détours, et en risquant de se briser sur les écueils, que

4. Ici encore nous usons des désignations actuelles.



l'on accomplissait la longue et redoutable traversée de l'Égypte ou de l'Arabie au Malabar. Au temps de Claude, un affranchi, qui était chargé de percevoir les taxes sur les sociétés fermières du littoral arabe, fut entraîné par la mousson jusqu'à Taprobane (Ceylan). Faut-il lui rapporter la première révélation du régime des vents, qui allait être désormais utilisé normalement par les capitaines égyptiens, ou doit-on plutôt l'imputer au négociant Alexandrin Hippalus ? Toujours est-il qu'à partir de ce moment les voyages dans l'Océan Indien perdirent une grande part de leur difficulté. On comptait à peu près six mois pour aller de Bérénice au Malabar, en faisant escale à Océlis (Moka, dans l'Yémen).

Ainsi s'était créée, dans l'une des parties du monde oriental les moins connues des Romains, une ligne de navigation. Mais la mer qu'elle sillonnait était loin d'offrir une sécurité parfaite, et l'on avait soin de disposer des archers à bord des bâtiments qui l'empruntaient. Les pirates écumaient l'Océan Indien, comme certaines régions de l'Océan occidental.

Divers écrivains nous ont laissé des précisions sur la longueur usuelle des trajets entre les principaux ports du bassin méditerranéen. Les relations entre Pouzzoles et Alexandrie étaient actives entre toutes; le voyage s'accomplissait d'habitude en douze jours, mais il fallait parfois compter avec la tempête, et Lucien cite le cas d'un navire qui resta soixante-dix jours sur les flots entre Malte et le Pirée. On allait en deux jours d'Ostie à Pouzzoles; en trois de Pouzzoles en Afrique; en cinq de Pouzzoles à Corinthe; en cinq d'Ostie à la côte de Tarraconaise; en sept d'Ostie à Gadès; en trois d'Ostie à Fréjus; en six de Syracuse à Cyllène en Élide; en un de Brindes à Dyrriachium; en dix de l'embouchure du Tanais à Rhodes, et en quatre de Rhodes à Alexandrie. Le cabotage était très lucratif sur tout le pourtour de la Méditerranée comme du reste dans la Mer Noire,



où le seul port de Dioscurios possédait 130 interprètes.

La distance, qu'un navire pouvait parcourir en vingt-quatre heures, est évaluée à 165 kilomètres par les uns, à 222 par les autres.

Les navires de l'époque impériale offraient des dimensions bien plus amples que ceux de l'époque républicaine.

On sait que leurs armateurs, groupés en corporations officielles dont les charges étaient lourdes, mais dont les privilèges et immunités s'étendirent rapidement, entretenaient des flottes astreintes à un service régulier ; l'approvisionnement de Rome et de l'Italie, le transport des blés surtout, constituait pour eux une obligation stricte, et le pouvoir veillait à la conservation et au renouvellement des unités. La flotte d'Alexandrie, sur laquelle Sénèque nous fournit de curieux détails, était la plus nombreuse, et à date à peu près fixe, accomplissait son voyage du Delta à Pouzzoles, en faisant escale à Malte, en Sicile et à Rhégium. Commode ordonna de créer une flotte d'Afrique, puis des flottes d'Espagne et de Sicile apparurent dans la Méditerranée.

Certains des bateaux de la flotte alexandrine, qui rapportaient jusqu'à 70.000 francs l'an à leurs propriétaires, étaient, d'après Lucien, longs de 55 mètres, larges de 13 et profonds de 12 m. 50<sup>1</sup>. L'*Isis*, l'un d'entre eux, jaugeait 1.575 tonnes, mais la plupart n'atteignaient qu'au quart de cette capacité. 400 tonnes représentaient encore un chiffre moyen à l'époque de Constantin, et ce fut un bâtiment de cette importance qui transporta à Rome l'obélisque de Latran. Il était à coup sûr beaucoup moins imposant que celui sur lequel arriva le premier obélisque, à l'époque d'Auguste, car ce navire amenait outre le gigantesque monolithe, 200 marins, 1.200 passagers 34.000 hectolitres de blé et diverses autres cargaisons.

1. Les mesures anciennes étant converties en mesures modernes.



## CHAPITRE XV

### LES PORTS

Les premiers empereurs s'attachèrent à améliorer les ports anciens, et à créer des ports nouveaux. La croissance même du commerce maritime leur imposait des initiatives : il ne faut pas oublier que si le trafic des matières minérales, ou des produits métallurgiques lourds, était peu développé, celui du blé était essentiel, et commandait, avec la vie de la capitale, une grande part du mouvement économique : or ce blé fourni par l'Égypte, l'Afrique, la Sicile, ne pouvait venir que par mer. Il importait qu'on pût le décharger dans des havres sûrs, à l'abri des tempêtes, car la perte d'une cargaison eût été beaucoup plus grave alors qu'à notre époque ; elle eût revêtu l'aspect d'un dommage social. Telle est l'explication fondamentale des travaux qui furent accomplis en Italie ; mais en même temps, et sur tous les littoraux du monde romain, où se manifestait un intense besoin d'échanges, où la civilisation plus raffinée suscitait des habitudes d'aisance et de luxe, la navigation — le cabotage surtout — provoquait la construction de bassins, de quais, de magasins ; et ce ne fut guère qu'après les Antonins que ces entreprises se ralentirent, lorsqu'un fléchissement général de l'effort humain apparut.

Les deux grands entrepôts d'Italie furent Ostie et Pouzzoles.



Ostie, réunie au Tibre par le canal de Trajan (*Fossa Trajana*) desservait Rome située à une brève distance. Au II<sup>e</sup> siècle, elle comprenait deux ports; celui de Claude et celui de Trajan. Le premier était circulaire; enfermé entre deux grandes jetées, il était défendu par un brise-lames, établi lui-même sur le grand navire, qui avait apporté l'obélisque d'Égypte, et qu'on avait volontairement coulé. Un phare l'éclairait au loin. Mais ses 70 hectares parurent d'autant plus insuffisants, qu'il s'ensablait peu à peu; et Trajan lui adjoignit un bassin de 40 hectares, entouré de quais de 12 mètres de large, sur lesquels étaient édifiés des magasins pour le blé, l'huile, le vin. Alors Ostie compta 112 hectares de superficie, et ses quais s'allongèrent sur 6.000 mètres. Son activité était due surtout à la visite régulière de la flotte d'Alexandrie, qui y venait décharger ses grains au milieu d'une population anxieuse. Malheureusement, au IV<sup>e</sup> siècle, les alluvions finirent par obstruer presque en totalité l'entrée du chenal, et au temps de Valentinien III, la puissance d'Ostie était morte.

Pouzzoles resta fréquentée jusqu'à la fin, mais elle était loin d'offrir une égale étendue de bassins et de quais. On y admirait surtout une jetée de piles espacées. Néron avait amélioré ce port, entreprenant par ailleurs un canal de 220 kilomètres, qui devait conduire directement à Rome, auquel travaillèrent les prisonniers de guerre et dont une mince partie fut achevée. Mais sous les Antonins, l'État dut encore exécuter des réparations considérables. Antium fut l'œuvre de Néron. Terracine prit une réelle importance à dater du règne d'Auguste, et surtout après le percement du canal des Marais Pontins. Son môle atteignait à près de 700 mètres. Ancône fut dotée par Trajan d'ouvrages considérables, et le même empereur compléta la tâche d'Auguste à Rimini; — Tarente et Ravenne, qui furent quelque temps prospères, s'ensablèrent complètement



par la suite. Tel fut aussi le sort du fameux port Julien qui fut créé par Agrippa, après que ce personnage eût réuni, en employant 20.000 esclaves, le lac Averno au lac Lucrin; — et de Centumcellæ (Civita-Vecchia), que Trajan avait gratifié d'une jetée monumentale. Misène, avec ses trois bassins et son brise-lames, fut affecté surtout à la flotte de guerre.

Hors d'Italie, la Gaule avait Forum Julii (Fréjus), où Agrippa installa un bassin du commerce à côté du port militaire; Narbonne où l'empire dépensa des sommes considérables, luttant en vain contre les apports des flots, Marseille, Vannes, Bordeaux. L'Afrique répartissait son commerce maritime entre Thabraca, Hippoza-ryte, Utique, Carthage où de coûteux travaux avaient été effectués, Thapsus, Taparura (Sfax) Oca (Tripoli). Adane et Mouza desservaient l'Arabie. Alexandrie restait, sur la Méditerranée, le grand, l'unique entrepôt de l'Égypte, le plus riche marché maritime qui existât dans le monde; sur la Mer Rouge, les deux rades de Bérénice et de Myos Hormos — cette dernière merveilleusement disposée avec son enceinte de deux lieues, protégée par une chaîne d'îlots — absorbaient une part très large du trafic oriental et extrême-oriental. Séleucie, des Flaviens à Constance, concentra non seulement les échanges d'Antioche, mais encore ceux de la Syrie, et les empereurs ne marchandèrent point l'or pour élargir ses bassins à travers les rochers. Corinthe jouait le même rôle pour la Grèce.

Un port naturel étant constitué par une anse, que circonscrivaient deux promontoires allant l'un au-devant de l'autre, les ports artificiels devaient imiter cette structure. On construisait des môles de pierre, d'une longueur très variable, ou encore on coulait du béton dans des enceintes de madriers superposés. Très souvent, comme en Syrie à Tyr, Sidon, Gébal, les rades étaient barrées par une digue, et l'on y entraît directement de la



haute mer par une passe, sans qu'il y eût d'avant-port.

Le chenal, quelle que fût la disposition des lieux, était d'ordinaire assez étroit : 65 mètres à Ostie, 412 à Terracine. Les quais des ports romains, pour lesquels le marbre était parfois utilisé, à Ancône, à Rimini, à Syracuse par exemple, n'offrirent le plus souvent que des dimensions restreintes, mais il faut se rappeler que le trafic portait plutôt sur des matières coûteuses, sur des articles de luxe, qui prenaient peu de place. Les denrées périssables n'alimentaient guère le mouvement maritime et par suite, les naviculaires ne manifestaient point de hâte à opérer le chargement et le déchargement. Il en résultait que les bâtiments pouvaient attendre qu'il y eût un espace vacant.

Alexandrie, avec ses 368 hectares de bassins et ses 15 kilomètres de quais, demeura sans égale dans l'antiquité. Ostie comptait 412 hectares de bassins et 6 kilomètres de quais; Misène, 98 hectares et 5 kil. 200; Pouzzoles, 24 hectares, et 4 kil. 200; Terracine, 41 hectares et 4 kil. 200; Brindes, 80 hectares et 6 kil. 400; Fréjus, 41 hect. 4, et 1 kilomètre; Marseille, 12 hect. 5 et 4 kilomètre. Quant à Carthage, une fois restaurée, elle possédait 14 hect. 8 de bassins, et 1 kil. 300 de quais.

Les phares, sans être très nombreux sous l'Empire, éclairaient du moins l'approche des principaux ports. Celui d'Ostie, qui fut érigé par Claude, rappelait le monument fameux d'Alexandrie. Les principales parmi les tours, qui jalonnaient le littoral italien, se dressèrent à Ravenne, Aquilée, Brindes, Centumcellœ, Baies, Pouzzoles, Capoue, Messine. On signalait, en Gaule, celles d'Arles, de Fréjus, de Boulogne; en Espagne, celles de la Corogne<sup>1</sup>, du cap Finistère et de l'embouchure du Bétis; en Bretagne, la tour de Douvres — sur les mers orientales, la tour de Néoptolème, à l'em-

1. Pour ne pas compliquer cette nomenclature, nous laissons de côté les noms antiques trop peu connus.



bouehure du Dniester, la tour de Timée, sur le Bosphore, la tour d'Hérode, et la tour de Sestos sur les deux rives de l'Hellespont, la tour de Chrysopolis en Bithynie, celle de Smyrne, celle d'OEgœ en Cilicie.

La plupart des phares — dont les feux alimentés par des combustibles résineux étaient assez précaires — couronnaient des mamelons de la terre ferme. Sur tous les littoraux fréquentés, des tours non lumineuses, ou « amers », étaient encore groupées de place en place et contribuaient à faciliter la navigation. Elles étaient d'autant plus utiles, que l'on ne s'aventurait que très rarement dans la haute mer.



## CHAPITRE XVI

### LES TRANSPORTS PAR TERRE ET LES TRAVAUX PUBLICS

L'époque impériale, au moins pendant sa période de splendeur, a accumulé les grands travaux publics, et surtout les entreprises de voirie. Quelque fréquentée que fût la mer Méditerranée, ses lignes de navigation ne pouvaient suffire à tous les échanges, et les cours d'eau qui s'y jetaient, même améliorés, ne rendaient point les mêmes services que des routes bien entretenues et ramifiées à l'infini.

La République, surtout à dater du temps des Gracques, s'était efforcée de relier les villes les unes aux autres par des chemins que n'arrêtaient ni les montagnes, ni les marais ; et nous avons déjà présenté un tableau succinct des créations qu'elle s'imposa. Mais les premiers empereurs furent aussi de prodigieux constructeurs. D'Auguste à Trajan, le Trésor ne cesse de déboursier de fortes sommes, pour couvrir les dépenses des ingénieurs et combler les lacunes que certaines régions du monde romain offraient encore. Après avoir achevé le réseau de l'Italie, celui de la Gaule, celui de la zone méditerranéenne de l'Asie, on aborda ou compléta le système de communications des autres parties du territoire. Cette œuvre fut poursuivie à une triple fin : militaire, politique, économique. Il fallait que les légions fussent transportées rapidement des centres des provinces à la périphérie, que pressaient les hordes barbares. Les monarques désiraient tout régler de Rome, sans laisser,



à leurs subordonnés, des initiatives qui eussent compromis l'unité de l'administration et la sécurité de leur propre trône. Enfin, ils entendaient assurer au commerce, qui se développait de toutes parts, et qui contribuait à alimenter les caisses publiques, un outillage approprié. De toute évidence, cette dernière préoccupation s'exerça beaucoup plus au 1<sup>er</sup> et au 11<sup>e</sup> siècles de notre ère qu'auparavant, mais elle ne s'érigea jamais au premier plan, et les travaux qu'ordonnera un Trajan, par exemple, viseront essentiellement à garantir la sécurité de la frontière.

La gestion de la voirie suivra le même sort que toutes les institutions. Vigilante pendant deux cents ans, elle se caractérisera ensuite par la torpeur bureaucratique, par l'indifférence, par l'abandon des règles élémentaires. Les écrivains du 14<sup>e</sup> siècle nous montreront les routes livrées à elles-mêmes, les chaussées dégradées par les pluies, les ponts effondrés. Nul n'en prend soin. On ne s'en soucie point, parce que les brigands parcourent les campagnes, et que le trafic s'est raréfié, — parce qu'on manque de bras pour les réparer et d'argent pour solder les travaux, — parce que la vie active est paralysée de toutes parts; et cette disparition progressive des grands chemins, des artères jadis palpitantes d'une société riche et civilisée, ne marque pas seulement une décadence irrémédiable : elle contribue encore à accentuer le déclin politique, militaire, économique.

Nous savons qu'Auguste donna, à l'administration des routes, un régime stable et bien conçu, qui lui survécut jusqu'à l'origine de la phase de décrépitude. Il créa des fonctionnaires spéciaux qui s'appelèrent des *curatores operum publicorum tuendorum*. Les frais d'entretien ou de construction étaient acquittés par l'*ærarium* ou Trésor public, mais ce budget spécial était aussi alimenté par des taxes de passage, qui étaient



perçues en certains endroits, par des contributions exigées des riches propriétaires et par le concours obligatoire des municipes. Ce concours s'exerça en particulier pour la via Claudia Nova, pour la via Claudia Valeria et pour la via Trajana, de Brindisi à Bénévent. Ajoutez encore les libéralités personnelles des monarques.

Bien que le plus souvent la main-d'œuvre fût fournie par les légions, dont on utilisait les services en temps de paix, l'établissement des routes restait très onéreux. Le coût en était d'autant plus élevé que l'on ne disposait guère de moyens expéditifs pour percer les rochers et combler les ravins. Sous Adrien, le mille, c'est-à-dire en chiffres ronds un kilomètre et demi de chaussée, revenait à 25.000 francs. Plusieurs historiens ont avancé, sans trop justifier leur calcul, que l'ensemble des routes indiquées par l'Itinéraire d'Antonin correspondrait à une dépense de 7 milliards.

Il est certain que les Romains qui voyageaient beaucoup, et qui cheminaient lentement, disposaient de descriptions minutieuses des principaux tracés. Deux documents importants sont parvenus jusqu'à nous : l'itinéraire d'Antonin et la Table de Peutinger. Le premier énumère les routes, sans nomenclature comprenant 372 *vix* ; le second, qui est un manuscrit exécuté par un moine de Colmar, et qui emprunte son nom à Conrad Peutinger, l'un de ses détenteurs au début du xvi<sup>e</sup> siècle, est une véritable carte. Il a été copié lui-même sur un manuscrit beaucoup plus ancien, mais dont on ne peut exactement préciser la date. Sur une surface de 6<sup>m</sup>,82 × 0,34, il représente non seulement le territoire romain pendant la période impériale, mais encore les pays qui l'avoisinaient. Grâce à ces deux documents, nous pouvons nous doter d'une notion approximative de la voirie entre le règne d'Auguste et celui de Théodose.

- Il n'était guère de ville un peu active de la Péninsule,



qui ne fût un nœud de routes. C'est de la sorte, pour

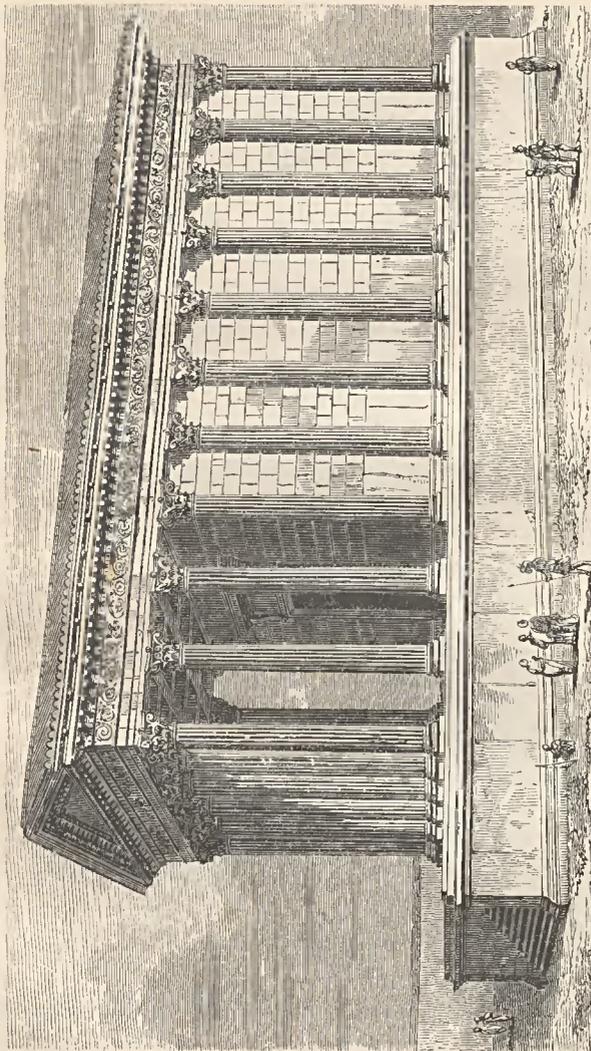


Fig. 36. — Temple de Nîmes (Maison Carrée).

laisser Rome de côté, que 3 chaussées se croisaient à Côme, 5 à Milan, 6 à Bénévent. L'Itinéraire d'Antonin

attribue 19.289 kilomètres<sup>1</sup> de voies pavées à l'Italie, 13.807 à la Gaule, 11.404 à l'Espagne, 3.820 à la Bretagne, dont la superficie était très inférieure, et dont certaines parties demeuraient presque inconnues, 2.017 à la Sicile, 291 à la Sardaigne, 185 à la Corse, 13.844 à la province d'Afrique, 2.222 à l'Égypte, 15.259 à l'Asie. On peut trouver que ces chiffres étaient médiocres, comparés à ceux de notre époque : ils n'en attestaient pas moins un saisissant progrès sur la période républicaine qui s'était surtout préoccupée des communications de la capitale. L'œuvre, qui fut accomplie à partir d'Auguste, en Gaule et en Espagne spécialement, fut en vérité stupéfiante.

La Gaule, avec la Belgique, le pays Batave, la région Rhénane, possédait, d'après l'Itinéraire, 13.807 kilomètres de grands chemins, mais le total, si l'on ajoutait les artères secondaires et les sentiers d'accès relativement faciles, ne devait pas rester inférieur à 40.000. Agrippa, sous le règne d'Auguste, avait construit quatre routes autour de Lyon, pour relier à cette cité les différentes parties du pays. La première allait vers Limoges et Saintes ; la deuxième vers Autun, Beauvais et la Manche ; la troisième vers Chalou, Langres, Metz et Coblentz<sup>2</sup> ; la quatrième vers Marseille et les Pyrénées. Parmi les villes qui se trouvaient ainsi atteintes et traversées par les *vix*, on cite Valence, Vienne, Besançon, Vesoul, Strasbourg, Alise, Dijon, Tonnerre, Lutèce, Troyes, Sens, Auxerre, Rennes, Soissons, Saint-Quentin, Amiens, Boulogne, Senlis, Bavay, Rouen, Lillebonne, Cassel, Chartres, Orléans, Blois, le Mans, Tours, Angers, Nantes, Bourges, Argentan, Clermont, Poitiers, Périgueux, Bordeaux, Dax, Auch, Toulouse, Cahors, Rodez, et cette nomenclature montre qu'aucune partie du pays

1. Mesures actuelles.

2. Nous prenons les désignations contemporaines quand les anciennes ne sont pas suffisamment connues.



ne restait déshéritée, et que les transports pouvaient s'y effectuer partout facilement. Le Mont Genève et le Petit Saint-Bernard faisaient communiquer la Gaule avec

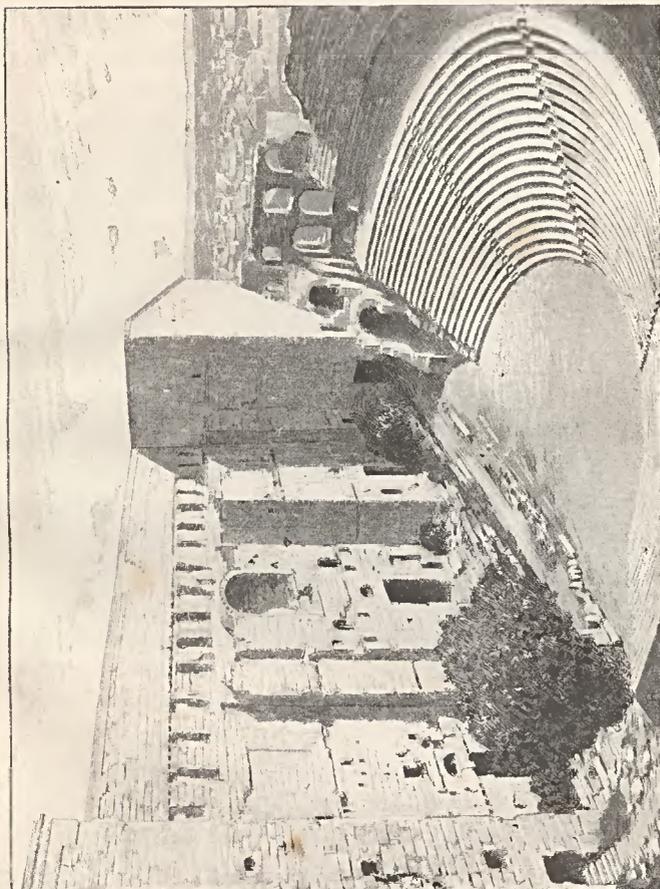


Fig. 37. — Théâtre d'Orange.

l'Italie, tandis que trois tracés couraient à travers les Pyrénées, celui du Perthus, celui du val d'Aspe, et celui du col de Roncevaux.

Ce fut également sous les premiers empereurs que se développa la voirie de l'Espagne. En Germanie, l'œuvre

fut continuée jusqu'à Trajan, qui ajouta à la *via* déjà construite le long du Rhin, la route militaire de Mayence à Offenbourg.

L'Afrique eut un réseau complet, dont les centres furent Carthage, Hippone, Théveste. Chaque port commandait une chaussée de pénétration dans l'intérieur, et les oasis de l'Extrême-Sud tunisien furent même rattachées à la côte. On put faire à cheval, à pied ou en voiture, le tour du bassin oriental de la Méditerranée, l'Asie n'étant pas moins bien desservie que l'Afrique. Du rivage syrien partirent, comme du littoral numide, des chemins bien entretenus qui s'enfonçaient dans l'arrière-pays. Trajan et les Sévères s'appliquèrent, pour les besoins économiques et aussi pour les nécessités militaires, à améliorer les routes que suivaient les caravanes de l'Arabie, de la Mésopotamie et de la Perse, en rejoignant les ports phéniciens.

Toutes ces routes étaient jalonnées de colonnes milliaires mesurant les parcours. Après avoir fait dresser, au Forum, le fameux milliaire d'or, qui n'était pas à vrai dire le véritable point de départ des grandes chaussées, puisque les trajets n'étaient comptés que du mur de Servius, Auguste généralisa l'emploi des bornes. Le milliaire d'or fut redressé par Vespasien, puis par Néron, mais il fut beaucoup plus tard retrouvé sous les ruines d'un faubourg. C'était encore un symbole de la grandeur romaine qui avait disparu, dans l'ineurie administrative laissée sans sanction. Quoi qu'il en fût, pendant toute la période de prospérité, les bornes furent érigées sur les *viv*, indiquant tantôt la distance d'une cité qui avait contribué aux frais de la voirie, tantôt la distance du chef-lieu de la province.

Ce fut Auguste qui donna, à l'institution des postes, toute son ampleur. Des fonctionnaires étaient préposés à l'aménagement de ce service officiel des transports, auquel coopéraient le fise impérial et les caisses muni-



ciales. Le plus élevé en grade de ces agents contrôlait la via Flaminia, de Rome à Ariminum. Les postes n'étaient pas utilisées seulement par les employés de l'État, mais tous ceux qui avaient un diplôme ou permis pouvaient en user et bénéficier des réquisitions. De cinq en cinq milles étaient disposés des relais, où se trou-



Photo Alinari.

Fig. 38. — Aqueduc Claudien.

vaient parfois rassemblés 40 chevaux. On parcourait de la sorte jusqu'à 100 milles quotidiennement, et le trajet d'Antioche à Constantinople s'effectuait, au IV<sup>e</sup> siècle, en 7 jours, quoiqu'il excédât 1.100 kilomètres. Des gîtes attendaient les voyageurs aux étapes prévues.

Les ponts assuraient les communications dans les régions les plus accidentées, à travers les vallées les plus larges. Les vestiges de l'antiquité impériale, qui sont parvenus jusqu'à nous, attestent que l'art de l'ingénieur ne reculait devant aucune hardiesse. Drusus

et plus tard Trajan et Constantin réunirent, par de magnifiques ouvrages, les deux rives du Rhin. Mais les entreprises les plus considérables furent celles de Trajan à Alcantara, où le parapet dominait de 60 mètres la rivière, à Turn-Severin, sur le Danube, et à Salammanque.

Les aqueducs le disputaient en audace à ces puissantes constructions. Si Rome, grâce à ses 428 kilomètres de conduites fut suffisamment pourvue, dès Tibère<sup>1</sup>, il fallut doter de moyens d'alimentation les villes neuves, telle Lyon qui recevait son eau de l'aqueduc du Mont Pilat, long de 84 kilomètres. Le pont du Gard et celui de Ségovie comptèrent parmi les plus imposantes créations de cette période. Constance Chlore édifia l'aqueduc d'Arcueil (290-306) pour Lutèce, Claude celui de Fréjus. D'autres aqueducs desservirent Antibes, Arles, Aix, Vaison, Vienne, Lillebonne, Poitiers, Cahors, Trèves, Cologne, Mayence, Mérida, Bougie, Constantine, Lambessa. L'un des derniers fut celui dont Valens gratifia Byzance (364).

Si l'on apprécie, à sa juste valeur, l'esprit d'initiative de la Rome officielle, pendant les premiers siècles de l'Empire au moins, on ne sera pas surpris qu'elle ait voulu associer les transports par mer aux transports par terre. Tous les fleuves, toutes les rivières qui pouvaient porter des bateaux et concourir aux échanges généraux, furent améliorés par les soins de l'administration. On a calculé que vers le règne d'Adrien, 2.500 kilomètres étaient navigables au nord du Pô, 1060 sur le versant occidental et autant sur le versant oriental de l'Apennin. Et pourtant, l'Italie n'était point riche en cours d'eaux abondants. Le Guadalquivir, le Tage, le Douro, l'Ebre, dans la péninsule Ibérique, étaient très fréquentés, moins pourtant qu'en Gaule le Rhône,

1. Néanmoins de grands travaux furent encore poursuivis sous Claude et sous Trajan.



dont les ondes étaient enserrées par des quais de pierre à Lyon, à Vienne, à Arles.



Fig. 39. — Pont du Gard.

Mais on ne se borna pas à approfondir le lit et à régu-

lariser le débit des fleuves : on tâcha de les joindre les uns aux autres. On corrigea la nature. Dans un dessein tantôt militaire et tantôt économique, pour dompter plus rapidement les barbares, pour faciliter le transit d'une mer à une mer voisine, pour rendre un

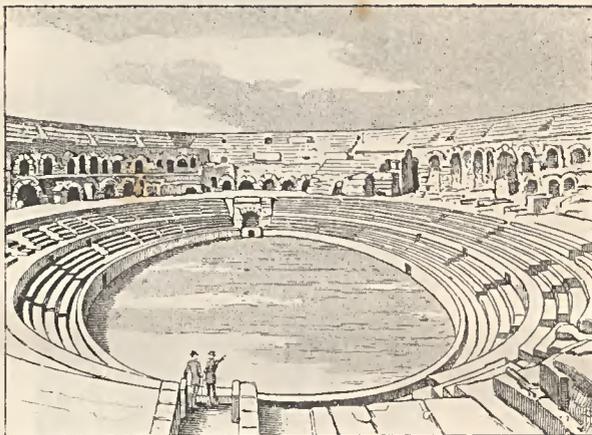


Fig. 40. — Arènes de Nîmes.

territoire à la culture, pour éviter de longs détours, on s'attaqua aux besognes les plus dures et les plus rebutantes. C'était au moment où la population servile demeurait encore assez dense, et où il restait relativement aisé de se procurer de la main-d'œuvre. Auguste traça le canal de Terracine à Rome, le long de la voie Appienne. Agrippa, sur les ordres du même empereur, relia l'Averne au Lucrin, Claude déversa le lac Fucin dans le lit du Liris, et pour mener à bonne fin cette entreprise, 30.000 hommes travaillèrent onze ans durant à creuser un tunnel de 5.600 mètres. Corbulon fit le canal du Rhin à la Meuse sur 23 milles ; et Drusus, celui du Rhin au lac Flevo. Néron, qui n'acheva guère que des plans, projeta le canal de Pouzzoles à Rome, celui de la Saône à la Moselle, celui de l'isthme de

Corinthe, auquel d'autres avaient songé avant lui. Mais même ces travaux, qui furent abandonnés dès leur principe, prouvaient l'ingéniosité des Romains, leur âpre désir de dominer les éléments, d'accroître la richesse humaine, en appropriant mieux la terre aux besoins de ses habitants... Il est vrai que les derniers siècles de l'Empire, à ce point de vue comme à tout autre, ne nous offrent que le spectacle de leur impuissance, de leur torpeur intellectuelle, de leur incurie, car ils laissent s'ensabler les rivières, et se combler les canaux, tandis qu'ils abandonnent les routes à la bonne volonté, souvent défailante, de leurs riverains immédiats. Quelle eût été, au surplus, l'utilité des voies navigables, à l'heure des grandes invasions et des guerres civiles, et pourquoi les eût-on défendues avec soin, quand le commerce périlait, et que nul ne pensait plus à sortir de son canton ?



## CHAPITRE XVII

### LES CRISES MONÉTAIRES

L'histoire des monnaies sous l'Empire apparaît des plus complexes, et leurs transformations successives, qui sont le plus souvent des altérations, s'expliquent uniquement par les besoins financiers de l'État. Les III<sup>e</sup> et IV<sup>e</sup> siècles, à cet égard, offrent un extraordinaire spectacle. C'est à partir de Caracalla surtout que les pièces d'or et d'argent réduisent leur poids, et diminuent dans d'énormes proportions leur pourcentage de métal fin. Cette évolution caractéristique atteste à la fois la détresse du Trésor impérial et la gravité de la crise générale, mais en même temps elle contribue encore à intensifier cette crise. Les monnaies, qui circulent sous la garantie du souverain, et qui doivent être reçues comme bonnes, ne sont plus que de fausses monnaies. Le Trésor exige l'impôt en or fin, et acquitte ses propres dettes dans un cuivre argenté, qui ne donne plus confiance à personne. Une véritable anarchie s'introduit dans le régime des pièces, qu'on recommence à peser comme dans les premiers âges, et qui, en dépit de toutes les prescriptions contraires, si rigoureuses soient-elles, sont assimilées à des lingots. En vain plusieurs empereurs essayent-ils de remédier à cette situation désastreuse, de restaurer un semblant d'ordre; ou bien ils échouent sur-le-champ, ou bien leurs réformes ne s'exercent qu'un court moment, emportées bientôt par une pénurie plus forte du numéraire. Toute l'admi-



nistration des ateliers provinciaux, imposante à l'œil, dissimule mal, dans la réalité, les expédients les plus éhontés, les misères officielles les plus poignantes. L'État se faisant faux monnayeur, l'intermédiaire des échanges suscitant partout une méfiance justifiée, il n'est point étonnant que l'industrie, déjà terrorisée par les circonstances politiques, cache ses produits, ou ne les cède qu'à des taux surélevés; il n'est point surprenant que le commerce, privé de toute garantie de stabilité, organise le renchérissement général. A la fin du III<sup>e</sup> siècle, les prix atteignent au quadruple, à l'octuple de la normale. C'est cette exceptionnelle ascension des cours qui explique l'édit du maximum de Dioclétien, mais Dioclétien voulait atteindre les effets sans saisir la cause. Comment eût-il comprimé les cours, alors que tout contribuait à leur imprimer une progression continue? Et comment eût-il réduit les salaires, quand la puissance d'achat d'une pièce de monnaie avait fléchi déjà de moitié de Néron à Alexandre Sévère? Il s'attaquait à un problème insoluble et qui échappait à la loi, comme à toutes les volontés.

En l'an 16 avant notre ère, Auguste déclara qu'il se réservait la frappe de l'or et de l'argent, et qu'il laissait la frappe du bronze au sénat. Ce corps garda son privilège jusqu'à Aurélien, qui estima plus expédient de l'en frustrer. Au reste, le cuivre ne joua pendant la période impériale qu'un rôle étroit, — d'autant plus restreint que les monnaies de métal précieux étaient elles-mêmes plus altérées. Les pièces en usage furent le sesterce qui correspondait à 4 as et pesait une once, le dupondius d'une demi-once, l'as d'un quart d'once. Il faut se rappeler que l'as avait pesé à l'origine 10 et 11 onces, qu'il en pesait 4 en 269, 1 en 217 avant notre ère, et encore une moitié en 89. La diminution du poids avait donc été constante. A l'époque des Flaviens, les pièces de cuivre contenaient un cinquième de zinc. Dioclétien créa



une nouvelle monnaie de billon, un denier de 0,0026.

Le denier d'argent, sous la République, valait 0 fr. 88 et pesait 3 gr. 780. Il descendit sous Néron à 0 fr. 64 et à 3 gr. 41, et sous Septime Sévère, on ne le prenait plus officiellement que pour 0 fr. 37<sup>1</sup>. C'est que s'il perdait de son poids, il s'incorporait avant tout une quantité croissante de cuivre. L'alliage n'avait été que de 20 millièmes sous les premiers empereurs ; il monta à 100 sous Néron, à 150 sous Trajan, à 300 sous Marc-Aurèle, à 500 et 600 sous les Sévères. Plus tard encore, le métal fin n'entra dans la composition des pièces que pour un quart. A ce moment, toutes les bonnes monnaies avaient émigré hors du territoire romain proprement dit, les peuples en rapport d'échanges avec l'Empire refusant les compositions bizarres qu'on prétendait leur donner pour de l'argent. Les Germains en particulier se montraient très exigeants. Dioclétien s'ingénia sans résultat à revenir au denier de Néron ; il s'aperçut que si l'interventionnisme de l'État pouvait, en certains domaines, s'exercer sans limites, sa puissance était, en d'autres, bornée par les conditions économiques générales. Constantin créa le miliareuse qui valait 1 fr. 42 ; Julien le silique qui valait 0 fr. 65, et le demi-silique. Mais toutes ces innovations ne remédièrent pas à la crise, et la dépréciation continua à aller de pair avec les altérations de l'argent. A la fin du iv<sup>e</sup> siècle, on usait, dans les rapports commerciaux, de l'Antoninianus, qui comprenait du cuivre, de l'étain et du plomb argenté, et qui suscitait une telle méfiance que certains empereurs sanctionnèrent de la mort tout refus d'acceptation.

L'or connut des vicissitudes analogues, bien qu'il eût, au début de l'Empire, conquis la première place dans la circulation, et que l'unification monétaire eût été accom-

1. Nous réduisons toujours en monnaie de cette époque.



plie par un rapprochement bien étudié des pièces de Rome, de Rhodes, d'Alexandrie, d'Antioche, etc.

L'*aureus*, sous Auguste, valait 26 fr. 53 et pesait 7 gr. 80, correspondant à 100 sesterces à peu près. Sous Marc-Aurèle, il déclinait à 23 fr. 08 et à 7 gr. 28 ; sous Caracalla à 22 fr. 56 et à 6 gr. 55 ; sous Dioclétien, à 19 fr. 02 et à 5 gr. 25. Une telle incertitude régnait, au reste, et les *monetarii* volaient si bien sur le titre (qui fut, en principe, de 994 à 998 pour 1.000 sous Auguste, Néron, Vespasien, et qui descendit à 980 plus tard), que l'on ne tint plus compte de la valeur officielle. Les pesées furent remises en honneur.

Constantin créa le *solidus*, de 4 gr. 55 et de 15 fr. 85, avec ses divisions, le demi-sou, le tiers de sou, la livre d'or étant cotée 1.100 francs et comprenant 60 sous. Alors les effigies chrétiennes commencèrent à apparaître et à s'associer parfois aux effigies païennes. Mais les empereurs eurent beau modifier le système et l'aspect des pièces ; ils n'aboutirent pas à restaurer la confiance, que les transformations et altérations successives avaient définitivement ruinée.

L'administration monétaire alla toujours en se compliquant. Auguste avait centralisé toute la fabrication sous l'autorité d'un fonctionnaire de rang équestre, certaines villes de province : Thessalonique, Nicomédie, Éphèse, Tarse, Antioche, Alexandrie possédant des ateliers pour la frappe de l'argent. Le grand atelier impérial de Rome était situé près de l'emplacement de Latran ; l'officine sénatoriale pour le cuivre restait au Capitole.

Puis peu à peu furent érigées en Gaule, en Afrique, en Italie, ailleurs encore, de nouvelles installations, tandis que certaines installations anciennes, momentanément supprimées, reparaissaient.

L'atelier d'Alexandrie, qui avait été aboli, fut rétabli après Dioclétien, dont le nom figurait sur les pièces



marquées A. L. E. Dioclétien également accorda le droit de frapper à Aquilée (marque AQ ou SMAQ), à Héraclée en Thrace (H ou HC); Constantin à Constantinople (CONS), et à Arles (PARL ou SARL). Des officines furent assignées encore à Amiens, Colchester (Camalodunum), Carthage, Cologne, Cyzique, Londres (Londinum), Lyon, Milan, Narbonne, Ostie, Ravenne, Sofia (Serdica), Sirmium, Sissek (Sicia), Tarragone, Trèves, Tripoli de Syrie, Vienne en Dauphiné. Cette multiplication des centres, où la monnaie se fondait, facilitait les altérations de toute nature, et autorisait les expédients les plus variés.

Chaque atelier eut son procureur, et tous les procureurs dépendaient d'un comte des largesses sacrées, qui fut, au IV<sup>e</sup> siècle, un très haut personnage.

Les ouvriers, qui étaient au service de chaque officine, composaient la « famille monétaire », et se divisaient en catégories diverses : changeurs, caissiers ou *nummularii officinarum*, — *probatores* ou experts, qui examinaient à la pierre de touche les métaux livrés par les affineurs, et qui apposaient leur poinçon sur les lingots une fois vérifiés, — chefs d'équipe, — fondeurs de métal ou *flatores*, — graveurs de coins et de matrices ; — une peinture murale, qui a été découverte en 1875 à Pompéi, dans la maison des Vettii, reproduit toutes les opérations du monnayage.

Cette famille monétaire était extrêmement nombreuse dans certaines villes. Le personnel ouvrier de Rome comprenait des milliers d'artisans, et il arrivait parfois que, réclamant une amélioration de son sort et prenant conscience de sa force et de son rôle dans l'État, il organisait la sédition. Une terrible révolte éclata à Rome sous Aurélien en 273, et fut soutenue par une partie de la population de la métropole. Mais 7.000 hommes furent tués du côté des insurgés.

Le commerce de l'argent fut presque aussi prospère



sous l'Empire qu'à la fin de la République. Si la grave et éternelle question des dettes joua, durant cette période, un rôle moindre que durant la précédente, pour des raisons politiques et économiques très diverses, si l'abolition des créances servit moins souvent de programme aux factions en lutte, si la dernière sédition de débiteurs se produisit au temps de Tibère, il ne faut pas croire que la catégorie des banquiers ait été, plus que par le passé, vouée à la misère. Sans doute, le rétrécissement de l'activité agricole, la restriction du nombre des petits agriculteurs entraînaient une diminution de son trafic. Le contingent de ceux que le besoin pressait, portait à emprunter, n'était plus aussi grand, mais il subsistait toujours une classe pauvre, surtout dans les provinces où l'annone ne fonctionnait point ; et dans la classe riche, beaucoup de personnes sollicitaient des prêts, pour satisfaire à leur appétit de luxe. Ajoutez que les villes, pour combler les déficits d'un budget de plus en plus obéré, cherchaient de l'argent, fût-ce au risque d'un très fort loyer.

Le taux de l'intérêt a été croissant depuis les premiers empereurs jusqu'à Julien et à Théodose, et c'est le phénomène inverse qui serait fait pour étonner. Si l'on veut s'expliquer la continuité de cette majoration, il suffit de se référer aux crises innombrables qui se sont abattues sur le monde romain, à dater des Sévères, et qui ont pesé de plus en plus lourdement sur l'économie.

Rarement le prix de l'argent fut aussi bas qu'au temps d'Auguste. A ce moment la conquête de l'Égypte, les distributions d'or qui furent faites aux soldats et aux simples citoyens, provoquèrent une énorme circulation de numéraire, et cette abondance ramena de 12 à 4 p. 100 l'intérêt normal. Mais ce régime ne subsista guère. Le taux se relevait dès l'époque de Néron, et les prêteurs, qui se recrutaient parmi les sénateurs, exclus du négoce et de l'adjudication des impôts indirects, purent



s'enrichir avec une rapidité vertigineuse. Certains de ces trafiquants d'argent manifestèrent des exigences analogues à celles des Verrès et des Brutus : tel Sénèque le philosophe, dont la rapacité suscita une véritable insurrection en Bretagne. En vain les édits impériaux, ceux d'Alexandre Sévère entre autres, remettaient en lumière les anciens principes du droit, et tâchaient de défendre les emprunteurs contre d'excessives avidités. Ils ne réussirent pas plus à limiter les taux qu'à enrayer le renchérissement général des denrées. Le Concile de Nicée, en 325, interdit bien aux cleres de se livrer à l'usure : il ne semble pas que ses décisions aient fait loi. Constantin fixa à 12 p. 100 le cours de l'argent, reportant ce maximum à 33 p. 100 pour certains cas exceptionnels. La détresse était telle, qu'en dépit de toutes les prohibitions, les prêteurs pouvaient imposer les conditions les plus dures, réclamer 30 p. 100 en Égypte et jusqu'à 36 p. 100 en Grèce.

Rien, mieux que ce maintien de loyers surélevés, ne mesurait la crise qui avait étreint le monde romain, — qui, se renouvelant sans cesse, sévissait en permanence, et qui brisant tous les ressorts, anémiait la productivité, et paralysait le labeur. Un à un, les divers éléments de vitalité avaient été frappés. Plus l'État se substituait aux individus pour réglementer les relations, et plus s'accroissait la ruine. Il arriva une heure où la décrépitude de toutes choses, la dissolution des rouages, l'affaissement des volontés, l'effrondement des institutions s'exprimèrent avec tant d'évidence que, seule, une révolution brutale et totale parut capable de ranimer, de régénérer l'humanité.



## CHAPITRE XVIII

### LES BARBARES

Les invasions barbares, après avoir porté au comble le désordre et la terreur pendant plus de deux cents ans, allaient bouleverser l'histoire. Les grandes migrations de peuples, qui se succédèrent à la fin de cette période, dans toutes les provinces de l'Empire, et qui saccagèrent les villes et les campagnes, déversèrent des centaines de milliers d'hommes sur l'Italie, sur la Gaule, sur l'Espagne, sur la région balkanique, et anéantirent presque totalement la civilisation complexe, raffinée, amollissante, corrompue, que le triomphe des influences orientales avait instaurée dans le monde romain. Cette sauvage intrusion d'un élément nouveau ramena la culture générale, les mœurs, l'économie à plusieurs siècles en arrière, mais en même temps elle prépara, par la fusion des vieilles populations latinisées ou hellénisées avec l'afflux germanique, une étape nouvelle.

Ce n'est point ici le lieu de s'étendre longuement sur le rôle de ces migrations, qui commencèrent, on le sait, bien avant la mort de Théodose, mais qui atteignirent au v<sup>e</sup> siècle à la plénitude du développement, avec la poussée de 405-406, et le sac de Rome en 455, par Genséric. Nous n'avons ni à retracer leurs vicissitudes, ni à envisager de près les changements qu'elles introduisirent dans la structure politique du monde.

Il nous appartient seulement, pour conclure cet exposé, de montrer quel régime économique les bar-



bares apportaient avec eux, quelle organisation du travail leur était familière, quels progrès ou quelle régression ils pouvaient imprimer aux procédés de la production et des échanges.

Les peuplades, qui s'épandirent sur l'Empire, étaient restées longtemps cantonnées derrière le Rhin et le long du Danube, guettant l'heure de forcer la barrière des légions. Elles n'avaient ni mépris, ni haine pour la civilisation romaine ; au contraire, elles admiraient, elles enviaient la richesse relative de l'Italie, de la Gaule, de la Thrace, des diverses contrées dont elles étaient limitrophes. Elles voulaient s'approprier les terres fertiles et les mines qui se trouvaient au delà de la frontière, pour se soustraire à la détresse périodique qui pesait sur elles, à l'incertitude de l'existence, à la lutte constante contre une nature ingrate. Même dans leur décadence très apparente, les provinces impériales les attiraient par les vestiges de leur opulence, par le prestige de leurs villes. Celles de ces hordes qui reçurent l'autorisation de s'y établir, se soumirent aux monarques romains, heureuses de se trouver à l'abri, sous un climat moins rude, et de s'arracher à la poussée des hordes qui les suivaient, et qui, elles aussi, marchaient à la conquête des terres méridionales. Les invasions furent une ruée plusieurs fois séculaire des misérables de l'Est et du Nord, en quête de subsistance, de jouissances et de sécurité.

La Germanie du sud était alors hérissée d'immenses forêts. La Germanie du nord offrait des marais interminables, où les légions ne s'aventuraient qu'en hésitant et où les pistes mêmes manquaient. Sous le nom de Germains, on comprenait, au demeurant, des peuples très divers. Sur le Rhin inférieur campaient les Francs : Ripuaires, près de l'emplacement actuel de Cologne, Saliens, plus bas, le long de l'Yssel. Les Burgondes échelonnaient leurs groupes entre le Mein et le Neckar.



Les Alamans étaient installés sur les versants de la Forêt Noire et aux sources du Danube. En descendant ce grand fleuve, on rencontrait ensuite les Vandales, les Marcomans, les Quades, les Longobards, les différentes agglomérations Gothiques. La Basse-Allemagne se répartissait entre les Saxons et les Frisons, les Angles occupant les embouchures du Weser et de l'Elbe, et le Jutland. D'autres nations, d'autres races tournoyaient dans le sud de la Russie actuelle.

Ces barbares couvraient donc une région beaucoup plus vaste que l'Allemagne présente, et dont il est malaisé de déterminer les contours. Ils pressaient l'empire romain sur deux faces au moins. Il est probable que les descriptions, laissées par Tacite, s'appliquent à l'ensemble de la Germanie, bien que l'historien n'ait guère dû recueillir de documents certains sur les tribus les plus éloignées.

Les Germains étaient en général de forte taille ; ils se couvraient de peaux de bête, et s'habituèrent de bonne heure à porter des armes : l'épée, le couteau allongé, la framée, sorte de lance courte, la hache ; des boucliers, des casques, des cuirasses les protégeaient contre les coups de l'ennemi. Ils obéissaient à des rois, qu'ils choisissaient dans les familles souveraines, mais dont les pouvoirs étaient limités. À côté de ces rois, les guerriers, à chaque expédition annoncée, élisaient un chef militaire ou *duc* à autorité temporaire. Ils adoraient Odin, Thor et Ziu, auxquels les prêtres immolaient les victimes. Dans chaque nation, les guerriers les plus opulents formaient une aristocratie ; ils allaient au combat suivis de leur clientèle qui participait à leur butin. ••

Si l'on recherche les indications plus spécialement économiques, qui se rencontrent dans l'ouvrage de Tacite, les Germains apparaissent comme des populations vouées à la chasse et à l'agriculture. Dès le 1<sup>er</sup> siècle de notre ère, ils étaient sortis de la phase nomade ; tout au moins,



la grande majorité des peuplades, si elles n'avaient point fondé de villes, étaient subdivisées en campements permanents.

L'esclavage était une institution fondamentale, en Germanie comme dans tout le monde antique, les hommes libres employant les captifs à travailler le sol pour leur subsistance. A côté des esclaves, des colons

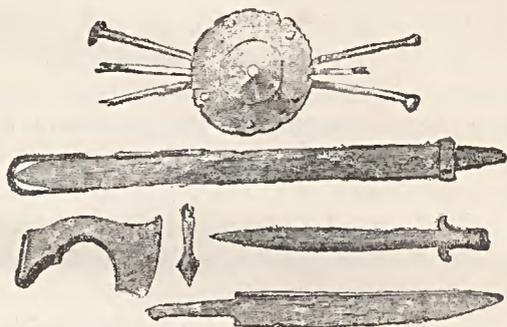


Fig. 41. — Armes Franques.

cultivaient les champs, en gardant pour eux une part des fruits.

L'industrie était extrêmement primitive, limitée à la fabrication domestique des vêtements et des armes. Les échanges restaient réduits au minimum. On ne pratiquait ni l'exploitation régulière des mines, ni le trafic de l'argent. Les agglomérations barbares dont les besoins demeuraient restreints, dont l'alimentation excluait tout raffinement, se livraient surtout, lorsqu'elles n'étaient pas en guerre ou en expédition de pillage, au labeur de la terre. Le régime qui subsistait était celui de la propriété collective avec répartition périodique, les pâturages et les bois formant toujours un bien commun de la tribu. Mais l'agriculture elle-même s'appliquait surtout à la production des céréales, et Tacite nous enseigne que les arbres fruitiers faisaient totalement défaut. Le

German récoltait des grains et conduisait du bétail.

A beaucoup d'égards, les Francs, les Alamans, les Vandales, lorsqu'ils pénétrèrent violemment dans l'Empire, évoquaient les Romains des origines. Leur économie était aussi simple, leur structure sociale aussi rudimentaire, leur technique aussi médiocre que celle des cultivateurs du Bas-Tibre au VIII<sup>e</sup> siècle avant notre ère. Ils ne se différenciaient de ces derniers que par la puissance numérique de leurs groupements, par leur forte organisation militaire, éprouvée déjà dans des siècles de lutte contre l'Empire, et surtout par les formidables convoitises qu'avait la contiguïté des provinces latinisées. Dans le monde romain subitement entr'ouvert par leur poussée, ils n'apportèrent, avec leur archaïque organisation, qu'un sang plus jeune, des volontés plus tendues, l'habitude de l'effort, le désir de la dévastation.

---

#### BIBLIOGRAPHIE

---

TACITE. — *Annales, Histoires, Vie d'Agricola, Mœurs des Germains.*

SUÉTONE. — *Vie des douze Césars.*

PLINE L'ANCIEN. — *Histoire naturelle.*

PLINE LE JEUNE. — *Lettres.*

STRABON. — *Géographie.*

POMPONIUS MELA. — *De l'Univers.*

AMMIEN MARCELLIN. — *Histoire.*

VIRGILE. — *Géorgiques.*

HORACE. — *Satires et Epîtres.*

MARTIAL. — *Epigrammes.*

JUVÉNAL. — *Satires.*

PÉTRONE. — *Satyricon.*



- COLUMELLE. — *De Re Rustica*.
- FRONTIN. — *Les aqueducs de Rome*.
- BUSCHENSCHUTZ. — *Die Hauptstaedte der Gewerbleissen im classischen Alterthum* (Leipzig, in-4, 1869).
- BLUMNER. — *Die Gewerbliche Thaetigkeit der Voelker des classischen Alterthum* (Leipzig, in-4, 1869).
- DÉZOBRY. — *Rome au siècle d'Auguste* (Paris, in-8, 3<sup>e</sup> édit., 1886).
- TERQUEM. — *La Science romaine au siècle d'Auguste*.
- FRIEDLAENDER. — *Les mœurs romaines du règne d'Auguste à la fin des Antonins* (Paris, in-8, 1865).
- Édit de Dioclétien établissant le maximum (commenté par Waddington, Paris, in-8, 1864).
- CUQ. — *Règlement administratif sur l'exploitation des mines au temps d'Hadrien* (Paris, in-8, 1907).
- ERNST MACH. — *Mécanique* (Trad. Bertrand, Paris, in-8).
- BERTHELOT. — *Origines de l'alchimie* (Paris, in-8, 1885).
- FREMY. — *Encyclopédie chimique* (Paris, in-8, 1883-89).
- L. FIGUIER. — *Œuvres*.
- A. LÉGER. — *Travaux publics au temps des Romains* (Paris, in-4, 1875).
- DESJARDINS. — *Rapport sur la préparation d'une nouvelle édition de la table de Peutinger* (Paris, in-4, 1869).
- WALTZING. — *Étude sur les corporations professionnelles chez les Romains* (Bruxelles, in-8, 1895-6).
- MARTIN SAINT-LÉON. — *Histoire des corporations* (Paris, in-8, 1909).
- GUIRAUD. — *Études économiques dans l'antiquité* (Paris, in-12, 1901).
- KROEMER. — *L'Univers et l'Humanité* (Trad. Schalk de la Faverie, in-4, 1907).
- TOUTAIN. — *Cadastré de l'Afrique romaine* (Imp. Nationale, in-4, 1907).
- TOUTAIN. — *Cités romaines de la Tunisie* (Paris, in-8, 1895).
- ESMEIN. — *Histoire du droit français* (Paris, in-8, 1892).



## TABLE DES MATIÈRES

---

AVANT-PROPOS . . . . .	1
INTRODUCTION . . . . .	7

### PREMIÈRE PARTIE

#### DES ORIGINES AUX GUERRES PUNIQUES

CHAPITRE I. La Rome primitive . . . . .	35
CHAPITRE II. La conquête de l'Italie péninsulaire . . . . .	37
CHAPITRE III. L'évolution du droit politique . . . . .	40
CHAPITRE IV. Le droit civil . . . . .	46
CHAPITRE V. L'esclavage . . . . .	50
CHAPITRE VI. L'artisanat et les premières corporations . . . . .	63
CHAPITRE VII. L'agriculture primitive . . . . .	67
CHAPITRE VIII. Premières lois agraires . . . . .	75
CHAPITRE IX. Premières colonies . . . . .	78
CHAPITRE X. Les subsistances . . . . .	82
CHAPITRE XI. Le premier développement industriel . . . . .	84
CHAPITRE XII. Le premier développement commercial . . . . .	95
CHAPITRE XIII. Les transports . . . . .	102
CHAPITRE XIV. L'usage de la monnaie . . . . .	106
CHAPITRE XV. Le crédit et l'intérêt . . . . .	112

### DEUXIÈME PARTIE

#### DES GUERRES PUNIQUES A L'EMPIRE

CHAPITRE I. L'extension du territoire . . . . .	123
CHAPITRE II. La densité de la population . . . . .	133
CHAPITRE III. Les guerres civiles . . . . .	137
CHAPITRE IV. Le droit public et privé . . . . .	147



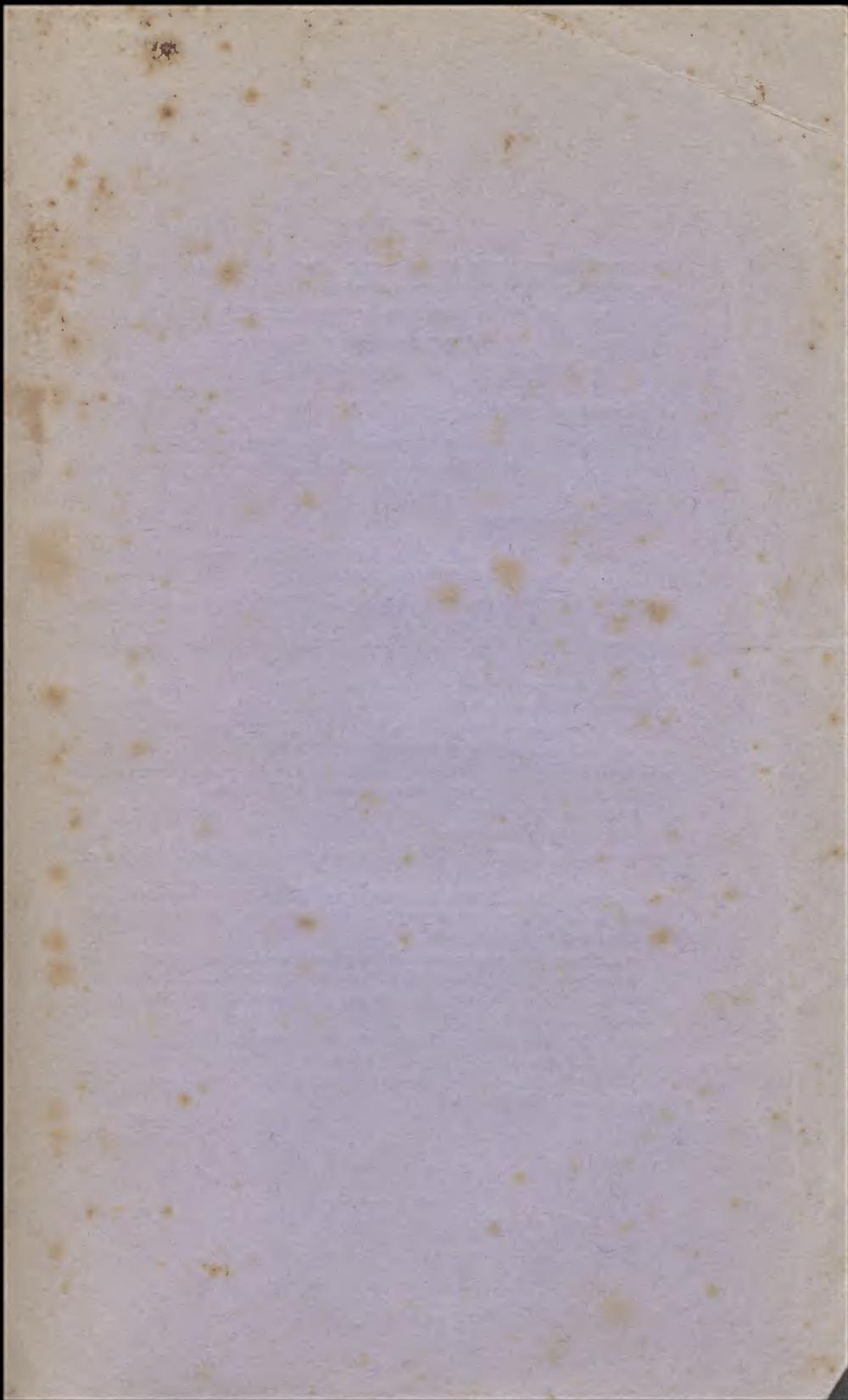
CHAPITRE V.	Grossissement de la fortune publique . . . . .	157
CHAPITRE VI.	Le luxe. . . . .	162
CHAPITRE VII.	L'extension de l'esclavage . . . . .	168
CHAPITRE VIII.	L'artisanat libre. . . . .	188
CHAPITRE IX.	Rome capitale. . . . .	194
CHAPITRE X.	Les subsistances. . . . .	201
CHAPITRE XI.	L'évolution agricole. . . . .	208
CHAPITRE XII.	L'exploitation minière. . . . .	227
CHAPITRE XIII.	L'activité industrielle. . . . .	234
CHAPITRE XIV.	Les échanges. . . . .	244
CHAPITRE XV.	Le réseau des routes. . . . .	355
CHAPITRE XVI.	La navigation. . . . .	359
CHAPITRE XVII.	L'évolution de la monnaie. . . . .	263
CHAPITRE XVIII.	L'usure et les dettes. . . . .	265

## TROISIÈME PARTIE

## L'EMPIRE

CHAPITRE I.	Les guerres extérieures. . . . .	277
CHAPITRE II.	Les troubles intérieurs. . . . .	281
CHAPITRE III.	La population. . . . .	287
CHAPITRE IV.	Les institutions impériales. . . . .	291
CHAPITRE V.	Le luxe. . . . .	298
CHAPITRE VI.	Les capitales. . . . .	302
CHAPITRE VII.	Décadence de l'esclavage. . . . .	308
CHAPITRE VIII.	Le colonat. . . . .	320
CHAPITRE IX.	L'artisanat et la corporation. . . . .	327
CHAPITRE X.	L'activité agricole. . . . .	339
CHAPITRE XI.	Les mines et leur régime. . . . .	348
CHAPITRE XII.	L'industrie et les manufactures. . . . .	357
CHAPITRE XIII.	Les échanges. . . . .	370
CHAPITRE XIV.	Les routes maritimes. . . . .	381
CHAPITRE XV.	Les ports. . . . .	385
CHAPITRE XVI.	Transports par terre et travaux publics. . . . .	390
CHAPITRE XVII.	Les crises monétaires. . . . .	402
CHAPITRE XVIII.	Les barbares. . . . .	409





LIBRAIRIE FÉLIX AL

## HISTOIRE UNIVERSELLE

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION DE M. GEO

Professeur au Collège de France

12 volumes in-8, de 400 pages chacun, illustrés

*Pour paraître en juin 1912 :*

**L'Évolution industrielle et agricole depuis**  
par MM. G. RENARD, professeur au Collège de France,  
publiciste.

*En préparation :*

**Le travail dans la préhistoire**, par M. CAPPELLE,  
Collège de France et à l'École d'anthropologie.

**Le travail dans l'Orient ancien**, par M. MORIER,  
au Musée Guimet.

**Le travail dans la Grèce antique**, par M. GILBERT,  
à la Sorbonne.

**Le travail dans l'Europe du moyen âge**, par  
professeur à la Faculté des Lettres de Poitiers,  
à la Faculté de Droit de Lyon.

**Le travail dans les pays musulmans**, par  
professeur au Collège de France, directeur de

**Le travail en Amérique, avant et après COLUMBUS**,  
professeur au Collège de France, et LORIN,  
des Lettres de Bordeaux.

**Le travail en Extrême-Orient**, par M. COLLET,  
titut.

**Le travail dans l'Europe moderne (XIX<sup>e</sup> siècle)**,  
MM. G. RENARD, professeur au Collège de France,  
professeur au lycée Carnot.

**L'Évolution des transports, du commerce et de l'industrie**  
**cent cinquante ans**, par M. B. NOGARO, professeur  
droit de Montpellier, et M. OUALIB, chargé de  
de Droit de Paris.

**Les conditions des travailleurs depuis 1848**,  
MM. F. SIMIAND, bibliothécaire au Ministère  
à l'École pratique des Hautes-Études, et  
au Ministère du Travail.

547-12. — Coulommiers Imp. PAUL BE

